



Université Victor Segalen Bordeaux 2
UFR « Science de l'Homme »

ED 303 « Société, Santé, Décision »

**UMR 5185 CNRS : Aménagement, Développement,
Environnement, Santé et Sociétés**

Année 2011

Thèse n°

THÈSE

pour le

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX 2

Mention : **Ethnologie**

Option : **Anthropologie sociale et culturelle**

Présentée et soutenue publiquement

Le 16 Décembre 2011

Par **Linda Joëlle BADJINA EGOMBENGANI**

**DYNAMIQUE DES CHANGEMENTS DANS
L'ACTIVITÉ DE LA PÊCHE AU GABON DE 1900 À
NOS JOURS**

Sous la direction de **Monsieur Bernard CHERUBINI**, Anthropologue, Maître de conférences HDR

Membres du Jury :

M. le Professeur Abel Kouvouama, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Rapporteur

M. le Professeur Denis Retaillé, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3

M. Gilbert David, Directeur de recherche, IRD, UMR 228 ESPACE, Montpellier, Rapporteur

M. Guy-Serge Bignoumba, Maître de conférences, Université Omar Bongo, Libreville

Mme Catherine Sabinot, Chercheuse associée, Muséum National d'Histoire Naturelle, UMR 7206 CNRS, Paris

M. Bernard Cherubini, Maître de conférences HDR, Université Bordeaux 2 Victor Segalen, Directeur de thèse

DEDICACE

A ma grand-mère MATSANGA Monique,

A mon oncle BOUASSA Rupert,

A mon Père EGOMBENGANI AWORET Louis,

A ma famille,

Ce travail est le symbole de ma volonté de récompenser tous les espoirs que vous n'avez cessé de nourrir à mon égard.

REMERCIEMENTS

Mes sincères remerciements vont tout d'abord à l'endroit de mon directeur de recherche Monsieur Bernard Cherubini, pour avoir bien voulu croire à la pertinence de ma problématique de thèse et pour l'encadrement intellectuel auquel j'ai pu bénéficier à ses côtés tout au long de ces longues années. Sa rigueur et sa patience m'ont été d'une précieuse aide durant les longs moments de doute et parfois de lassitude. Sa détermination dans la recherche a su m'impacter positivement et a permis ainsi, à m'initier au monde de la recherche scientifique. Puisse ce travail refléter l'engouement partagé tout au long de notre collaboration.

Je témoigne ici une vive gratitude et mon amitié de même ampleur à Feu Monsieur le Professeur Pierre Bidart qui, par ses précieux conseils et sa détermination, m'a emmené à faire la connaissance de celui qui allait devenir mon directeur de thèse. Je n'oublierai jamais l'accueil qu'il m'a réservé dans le département d'anthropologie de l'Université Victor Segalen Bordeaux 2 et sa bonne humeur toujours communicative. Sincère reconnaissance !

J'adresse à toute l'équipe du laboratoire de l'UMR 5185 CNRS/ADES, ainsi qu'à toute l'équipe du Centre de documentation « Regards », mes sincères remerciements pour l'accueil dans un cadre de travail idéal et l'assistance scientifique qu'elles m'ont témoigné.

Je présente mes remerciements à tous les membres du jury qui m'ont fait l'honneur de faire le déplacement à Bordeaux pour évaluer ce travail de recherche.

Je dois à mes ami(e)s, collègues, collaborateurs, enseignants et compagnons d'étude et de vie de Libreville, Lyon, Paris, Pau et de Bordeaux, mes plus vifs remerciements pour le témoignage inconditionnel de leur amitié, illustrée par leur patience, conseils et leurs encouragements. J'espère en avoir été digne.

Enfin, que serait l'anthropologue sans son « Terrain » ? Nous ajouterons : que serait l'anthropologue sans « Ceux » qui font l'objet de ses recherches, lui exposent une part d'eux et permettent ainsi que lui soit octroyé le statut de scientifique ? Ce long travail de recherche n'aurait jamais vu le jour sans la générosité et la contribution inégalée de tous nos informateurs, à qui je loue une profonde reconnaissance. Leur sympathie durant mes

immixtions dans leur quotidienneté m'honore. Je voudrais partager avec eux les lauriers de ce modeste ouvrage scientifique, témoin de leur précieux savoir.

A ma famille, que dire qui pourrait illustrer mon immense gratitude pour les sacrifices et les efforts auxquels elle n'a cessé de consentir depuis ma tendre enfance pour que je réalise toutes mes ambitions ? Infiniment merci !

- * Mon père Feu EGOMBENGANI Louis
- * Ma mère SAMOUANA Honorine
- * Mon frère aîné BISSAGOU Guy-Serge et famille
- * Ma sœur aînée MOUSSOUNDA EGOMBENGANI Patricia Jumaëlla
- * M. AIDARA et famille
- * Ma tante MOUHISSI BISSAGOU Jeanne et famille
- * M. MOMBO Balé et famille
- * M. MOUITY Jacques et famille
- * Mes frères et sœurs cadets, Yayo, Mijola, Chérina, Claude-Murel, Claude-Warisse
- * Mes neveux et nièces : Roquiatou, Sarah, Pricillia, Habib et Lise-Naïma
- * A tous les membres de la famille BISSAGOU Michel présents à mes côtés
- * A tous les membres de la famille AWORET Jean-Bernard qui m'ont soutenu

Enfin, je m'incline à la mémoire des personnes qui m'étaient chères et qui se sont éteintes avant la fin de ce travail de recherche : BISSAGOU Michel, MATSANGA Monique, BOUASSA Rupert et EGOMBENGANI AWORET Louis. Ils resteront une source d'inspiration et d'encouragement dans ma vie.

NOTE AUX LECTEURS

Transcriptions

Bien que cela pourrait se révéler être une barrière du point de vue de la compréhension du lecteur, nous avons toutefois tenu à retranscrire fidèlement les propos des personnes interrogées dans leurs termes propres. En effet, le lecteur remarquera des tournures grammaticales parfois non conformes aux exigences des règles grammaticales usuelles de la langue française dans les différents extraits d'entretiens. Ce souci de fidélité a pour but d'imprimer une touche propre de ces personnes dans notre travail, en leur rendant ainsi un hommage.

De plus, ces extraits de discours pourraient servir de bases de données brutes pour d'autres recherches dans ce domaine qu'est la pêche artisanale au Gabon ou à l'usage des chercheurs d'autres domaines scientifiques. Enfin, au-delà de l'imprécision des tournures grammaticales, nous voulons inviter le lecteur à ne retenir que le message véhiculé dans chaque discours. En effet, les entretiens se sont déroulés majoritairement dans un « français local » qui ne nous a pas donné trop de mal à saisir les idées émises par nos interlocuteurs.

Photographies

Hormis les photographies illustrant la vie de la communauté nigériane de l'île Moka qui nous ont été fournies par un agent de la DGPA, et celles présentant certaines espèces de poissons recueillies sur le site du Laboratoire Dynamique du langage de L'Université Lumière Lyon 2, toutes les photographies contenues dans la thèse ont été prises par nos soins au cours de nos voyages dans les différents villages de pêcheurs, notamment à Cocobeach, Massamboué, Milembié, Bambouchine, Ambowè, Aviation, Pont Nomba et Jeanne-Ebori.

Tableaux et figures

La majorité des tableaux est issu des différents rapports et études de la DGPA. Les représentations graphiques de ces tableaux ont été réalisées par nos soins.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEF : Afrique Équatoriale Française

DGPA : Direction Générale des Pêche Artisanales

DPA : Direction des Pêches Artisanales

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ZEE : Zone Économique Exclusive

ONU : Organisation des Nations Unies

SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| DEDICACE..... | 3 |
| REMERCIEMENTS..... | 4 |
| NOTE AUX LECTEURS..... | 6 |
| SIGLES ET ABREVIATIONS..... | 7 |
| SOMMAIRE..... | 8 |
| INTRODUCTION GÉNÉRALE..... | 14 |
| | |
| PREMIÈRE PARTIE APPROCHE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE..... | 30 |
| | |
| CHAPITRE I PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE..... | 31 |
| Section I Objet et intérêt de l'étude..... | 31 |
| Section II Problématique et hypothèses..... | 36 |
| Section III Recueil et traitement de l'information..... | 39 |
| | |
| CHAPITRE II CADRES CONCEPTUELS ET THÉORIQUES DE LA RECHERCHE..... | 49 |
| Section I Les recherche sur la pêche..... | 49 |
| Section II L'apport de la socio-anthropologie et du courant dynamique dans l'étude du changement social au sein des groupes communautaires..... | 59 |
| Section III Définitions des termes de l'étude..... | 66 |
| | |
| DEUXIÈME PARTIE LE SECTEUR DE LA PÊCHE AU GABON DEPUIS LA PÉRIODE COLONIALE..... | 74 |
| CHAPITRE I LES DIFFÉRENTS TYPES DE PÊCHERIES DANS LA COLONIE DU GABON..... | 75 |
| Section I La pêche de type européenne..... | 75 |
| Section II La pêche de type indigène..... | 82 |
| Section III Les différentes populations de pêcheurs..... | 84 |
| Section IV Les époques et les lieux de pêche..... | 85 |

| | |
|----------------------------------------------------------------------|----|
| Section V Les espèces pêchées..... | 91 |
| Section VI L'économie d'autosubsistance des populations rurales..... | 92 |

CHAPITRE II LA LÉGISLATION COLONIALE EN MATIÈRE DE PÊCHE INDUSTRIELLE ET LES DIVERGENCES PROCÉDURALES95

| | |
|-------------------------------------------------|-----|
| Section I Les décrets et les arrêtés..... | 95 |
| Section I Les procédés indigènes de pêche..... | 101 |
| Section II Les procédés Européens de pêche..... | 119 |

CHAPITRE III L'ÉCONOMIE DE LA PÊCHE DANS LA COLONIE DU GABON.....124

| | |
|--------------------------------------------------------------|-----|
| Section I L'économie rurale coloniale..... | 124 |
| Section II Tentatives de développement du secteur pêche..... | 126 |
| Section III La pêche intégrée dans une économie locale..... | 129 |

CHAPITRE VI LA FORMATION DE L'ÉCOSYSTEME DE LA PÊCHE ARTISANALE MARITIME DANS LA PROVINCE DE L'ESTUAIRE.....132

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Section I Les différentes migrations des pêcheurs..... | 132 |
| Section II Généalogie résidentielle des pêcheurs dans la province de L'Estuaire..... | 145 |
| Section III Présentation et récits historiques des villages de pêcheurs de l'étude..... | 151 |
| Section IV Toponymie des villages de pêcheurs..... | 168 |
| Section V Répartition des pêcheurs par strate mineure dans la province de l'Estuaire..... | 169 |
| Section VI Intégration des pêcheurs étrangers migrants..... | 175 |

TROISIEME PARTIE LA FILIERE DE LA PECHE ARTISANALE MARITIME DANS LA PROVINCE DE L'ESTUAIRE.....180

CHAPITRE I DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DE LA LEGISLATION.....181

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Section I La législation en matière de pêche au Gabon depuis 1960..... | 181 |
| Section II Procédures administratives relatives à l'exercice de la pêche artisanale maritime..... | 205 |
| Section III Les zones de pêche..... | 207 |
| Section IV Les infractions..... | 210 |
| Section V Études et contrôles de l'activité de la pêche artisanale..... | 211 |

CHAPITRE II DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DES MOYENS DE LOCOMOTION.....213

| | |
|---------------------------------------------------------------------|-----|
| Section I Les différents types de pirogues en présence..... | 213 |
| Section II La répartition des engins dans les différents sites..... | 222 |
| Section III L'évolution globale..... | 225 |
| Section IV La symbolique dans l'esthétique..... | 229 |

CHAPITRE III DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DES ENGINES DE PECHE.....261

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----|
| Section I Les différents types d'engins..... | 232 |
| Section II La spécialisation technologique des communautés de pêcheurs..... | 245 |

CHAPITRE IV DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DES EFFECTIFS DES PECHEURS.....254

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Section I Répartition spatiale des effectifs des pêcheurs dans la province de l'Estuaire | 254 |
| Section II L'évolution démographique des populations de pêcheur..... | 266 |
| Section III La place des femmes dans la pêche | 268 |

CHAPITRE V DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DES QUANTITES DEBARQUEES.....272

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Section I Situation générale de la pêche artisanale au Gabon et dans la sous-région..... | 272 |
| Section II Les espèces pêchées..... | 275 |
| Section III L'évolution globale de la production..... | 280 |

CHAPITRE VI DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DE LA TRANSFORMATION.....285

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Section I Les différentes techniques actuelles de transformation du poisson | 285 |
| Section II Les échanges commerciaux entre pays de la sous-région..... | 293 |

CHAPITRE VII DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DE LA DISTRIBUTION ET DE LA COMMERCIALISATION.....299

| | |
|----------------------------------------------------------------------------|-----|
| Section I La répartition géographique de la consommation..... | 299 |
| Section II Les différents circuits de distribution par type de marché..... | 301 |
| Section III Le contrôle sanitaire et les conditions de production..... | 306 |

CHAPITRE VIII DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE.....310

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Section I Structures de regroupement : centre de pêche et association de pêcheurs..... | 310 |
| Section II Système de rémunération dans la pêche artisanale..... | 311 |
| Section III Évolution des conditions de vie et de travail..... | 312 |
| Section IV Rapport à l'administration des pêches..... | 315 |

QUATRIEME PARTIE DYNAMIQUE VILLAGEOISE.....320

CHAPITRE I DYNAMIQUE VILLAGEOISE.....321

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----|
| Section I L'appropriation du territoire..... | 321 |
| Section II Dynamique de l'habitat..... | 331 |
| Section III L'impact des activités anthropiques sur les sites de pêche..... | 343 |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Section IV Raréfaction de la ressource et pollution maritime..... | 353 |
| Section V Activités connexes à la pêche artisanale..... | 357 |
| CHAPITRE II DYNAMIQUE DES RAPPORTS A L'AUTRE..... | 362 |
| Section I L'organisation communautaire..... | 362 |
| Section II Marquages ethniques des territoires, croyances et lieux de culte..... | 374 |
| Section III Rapports interpersonnels, relations de voisinage..... | 385 |
| Section IV Les différents conflits..... | 387 |
| CONCLUSION..... | 391 |
| LISTE DES ILLUSTRATIONS | |
| BIBLIOGRAPHIE | |
| TABLE DES MATIERES | |

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Face aux diverses agressions que l'on enregistre vis-à-vis de l'environnement de nos jours, la polémique en cours porte sur la nécessité d'envisager un retour vers des modèles dits « traditionnels » comme des réponses à la problématique de la gestion des ressources naturelles considérées comme « surexploitées » dans le monde. En effet, il n'est plus rare de rencontrer des concepts tels que « cogestion », « gestion participative », en ce qui concerne la préservation des ressources naturelles voire de l'environnement en général, et mettant ainsi en rapport deux groupes d'acteurs : l'État et les populations qui en dépendent. Et pour cause. L'époque d'une exploitation basée que sur l'intensification de la production des ressources naturelles de manière aveugle et/ou inconsidérée en vue de satisfaire le développement économique d'une région est révolue. Les conséquences néfastes de cet état de fait que sont la rareté de la ressource et les bouleversements climatiques de plus en plus observables aujourd'hui, laissent à penser qu'il faudrait songer à modifier nos rapports avec l'environnement.

Le déploiement de la pêche en général dans le monde n'échappe pas à cette conjoncture. La responsabilité des intervenants dans ce secteur, dont au premier chef se situent les pêcheurs, est plus que sollicitée. L'accent est désormais porté sur le respect des quotas de pêche et une gestion durable de la ressource halieutique. Dernièrement, le constat plus qu'alarmant de l'ONU¹ révèle qu'à l'horizon 2050, les poissons auront disparu s'il n'y a pas une véritable réforme des techniques de pêche actuelles qui favorisent une surexploitation de la ressource halieutique. Même si par ailleurs, d'autres faits participent à cette situation : la pollution des mers par les métaux lourds, le trafic intense des mers, qui sont également à l'origine de la perturbation voire de la dégradation des fonds marins.

Outre cet intérêt d'ordre environnemental, s'en ajoutent d'autres d'envergure politique et économique. A ce propos, Yvan Breton² fait remarquer que la pêche est un secteur économique à capitalisation accrue, objet d'une attention politique plus grande des États. Les pêcheries attireraient l'intérêt croissant des scientifiques et des dirigeants. On le constate à l'expansion des appareils statistiques aux niveaux régionaux, nationaux et international, par une prolifération de publications sur la progression longitudinale de l'activité, sur la

¹ Organisation des Nations Unies.

² Yvan Breton (1994), Liens entre pêche industrielle et pêche artisanale : changements et conséquences pour la recherche, in *Localismes*, Revue Anthropologie et sociétés, vol. 18 n°1, pp. 93-106, Québec.

comparaison de ses sous-branches de production, pour souvent établir un parallèle économique avec d'autres activités qui contribuent au produit national brut.

Au Gabon, la pratique de l'activité artisanale maritime peut être prise comme un cas d'école dans l'observation du passage d'une activité du stade d'activité villageoise ou rurale secondaire au stade d'activité économique urbaine à part entière.

Comment en est-on arrivé là ? Comment est-on passé d'une pêche de subsistance, jadis « strictement artisanale »³ sans danger pour la survie de la ressource, à une pêche artisanale commerciale voire à une « surpêche »⁴ parfois néfaste et ignorante même du danger de sa propre pérennité ?

C'est fort de ces interrogations, certes, qui peuvent être apposées à la situation actuelle des pêcheries à l'échelle mondiale, que nous avons voulu nous intéresser à l'échelle locale qu'est la province de l'Estuaire, au parcours évolutif de la pratique de la pêche artisanale et de l'évolution de son statut dans l'économie du Gabon à travers l'étude de la *Dynamique des changements dans l'activité de la pêche artisanale au Gabon de 1900 à nos jours*.

Le Gabon est un pays de l'Afrique centrale à cheval sur l'Équateur et situé au bord de l'Océan Atlantique. Il est délimité au nord par le Cameroun, au Nord-Ouest par la Guinée Équatoriale, à l'Est et au Sud par le Congo-Brazzaville. Avec 267 667 km² de superficie, il est couvert au 2/3 par la forêt et ne compte que 1 475 000 habitants⁵.

Doté de 800 Kilomètres de façade maritime, le Gabon se situe dans une zone de climat de type équatorial chaud et humide, avec deux grandes saisons, l'une dite sèche et l'autre dite de pluie⁶. Trois grandes formations agro écologiques le composent : la forêt et la savane (75 % de la superficie) et le littoral. De nombreux cours d'eau d'une superficie de 10 000 km²

³ Une pêche dont les techniques de capture sont issues des méthodes traditionnelles.

⁴ Dans son sens littéral, selon le dictionnaire Larousse, désigne l'exploitation d'une pêcherie au-delà de ses possibilités.

⁵ Encyclopédie du Larousse.fr, Estimation de 2009.

⁶ Voir Annexe I carte 4, p. 11.

constituent des réserves halieutiques maritimes et continentales estimées respectivement à 210 000 tonnes et 24 000 tonnes⁷.

Divisé en neuf provinces⁸, le Gabon a pour capitale politique Libreville abritée dans la province de l'Estuaire⁹. Celle-ci se compose de cinq départements : le Komo-Mondah, la Noya, le Komo, le Komo-Océan, le Cap Estérias et le district d'Ikoy-Tsini. C'est également le cadre de la province de l'Estuaire que nous avons choisis pour mener à bien notre analyse anthropologique sur l'évolution de l'activité de pêche artisanale au Gabon. Cette analyse s'appuiera sur une observation menée essentiellement dans les départements du Komo-Mondah et de la Noya, qui abritent les communautés de pêcheurs situées sur le littoral de la province.

Le peuplement actuel de la province de l'Estuaire s'est constitué au travers des vagues migratoires suscitées en partie par la recherche d'une terre d'accueil favorable à l'activité de l'agriculture sur brulis et propice en outre à la chasse, la pêche et la cueillette (Obiang M., 1996). Les premiers à s'y être installés dès le XIV^e siècle étaient le groupe Myènè composé des sous groupes Mpongwè, Galoa, Nkomi et Orungu. Ils auraient occupé l'Ouest du littoral jusqu'au XVII^e siècle. A partir du XV^e siècle, les Benga et les Séké feront leur entrée en occupant la région du Cap Estérias, les îles Elobey et Corisco pour les premiers, et toute la région côtière de Cocobeach pour le second groupe. Arrivés en derniers, les Fang vont se fixer à l'intérieur de la province et sur la côte de l'Estuaire¹⁰.

L'exode rural et les migrations des populations de l'Afrique de l'Ouest vers le Gabon et en particulier à Libreville vont constituer les principaux mouvements migratoires depuis l'indépendance du Gabon jusqu'aux années 1980 et participeront à la composition actuelle du paysage humain de la province.

Du fait qu'elle concentre plus du tiers de la population totale du Gabon, notamment à Libreville, la population de l'Estuaire, urbaine à 93%, s'élèverait actuellement à 662 028¹¹ habitants avec une densité de 31,9 hab. /km². Les villages de l'Estuaire se fixant le long des routes, il existe de vastes étendus dépeuplés.

⁷ Loi de Développement et d'Aménagement du Territoire (LDAT), p : 85, cité dans Évaluation de la contribution du secteur des pêches à l'économie gabonaise, par Mabounda D. et Al. FAO/ PMEDP, Libreville, 2005, p : 6.

⁸ Voir carte 1, p. 19

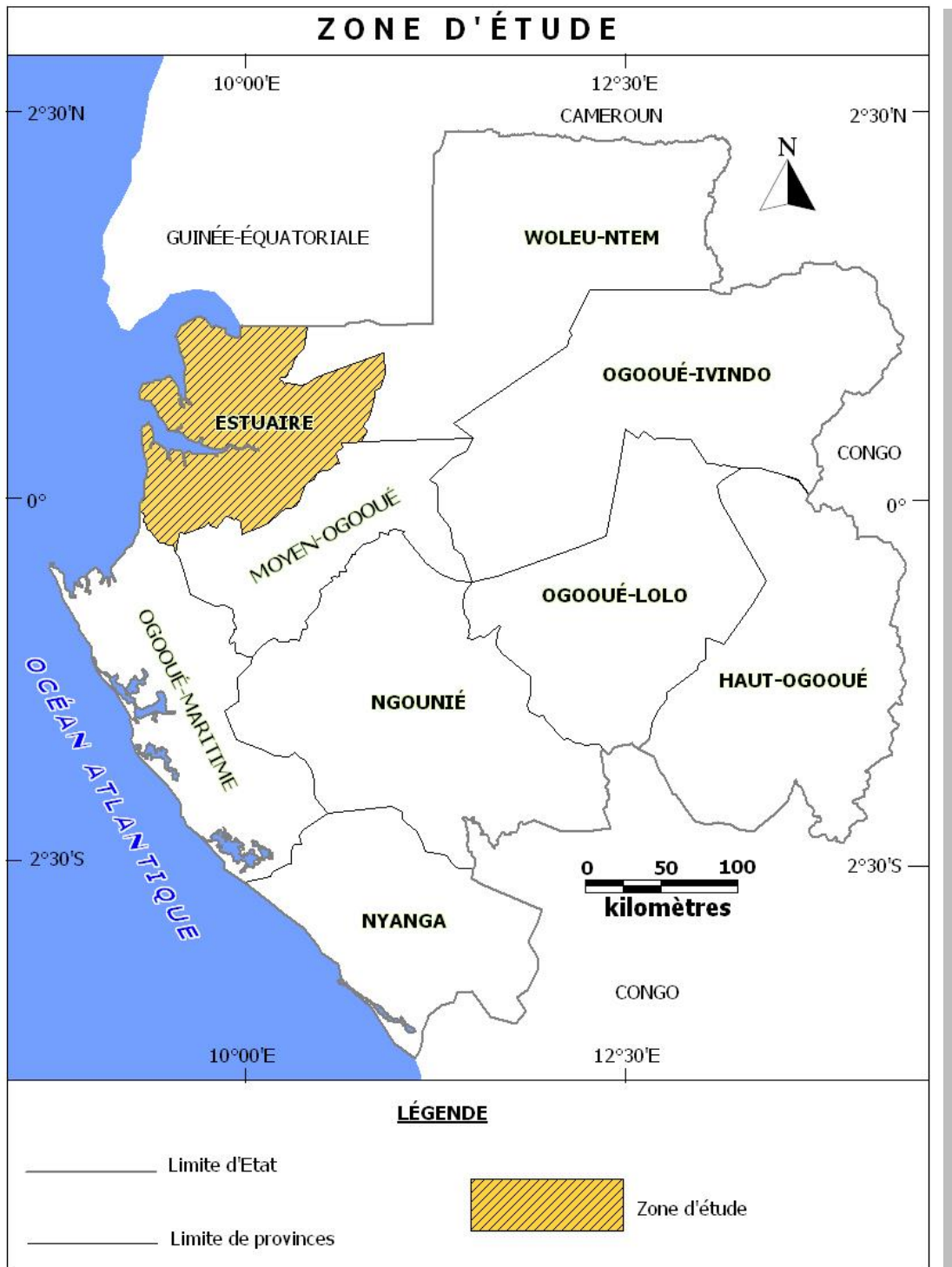
⁹ Voir Carte 2, p. 21

¹⁰ Voir Annexe I, carte 1, p. 8

¹¹ Recensement de 2010 [http://fr.wikipedia.org/wiki/Estuaire_\(province\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Estuaire_(province))

La province de l'Estuaire, qui constitue le cadre géographique de notre étude¹², est la première province du Gabon. Avec 20 740 km² soit 7,7% de la superficie totale du pays, la province de l'Estuaire est délimitée au Nord par la Guinée-Équatoriale, au Nord-est par le Woleu-Ntem, au Sud-est par le Moyen-Ogooué, au Sud-ouest par l'Ogooué-Maritime et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Située entre 1° latitude Nord, 0° 30' latitude Sud et 9° 10' longitude Ouest et 11° longitude Est, fait partie du domaine équatorial caractérisé par la chaleur et l'humidité constantes.

¹² Voir carte 1, p. 19



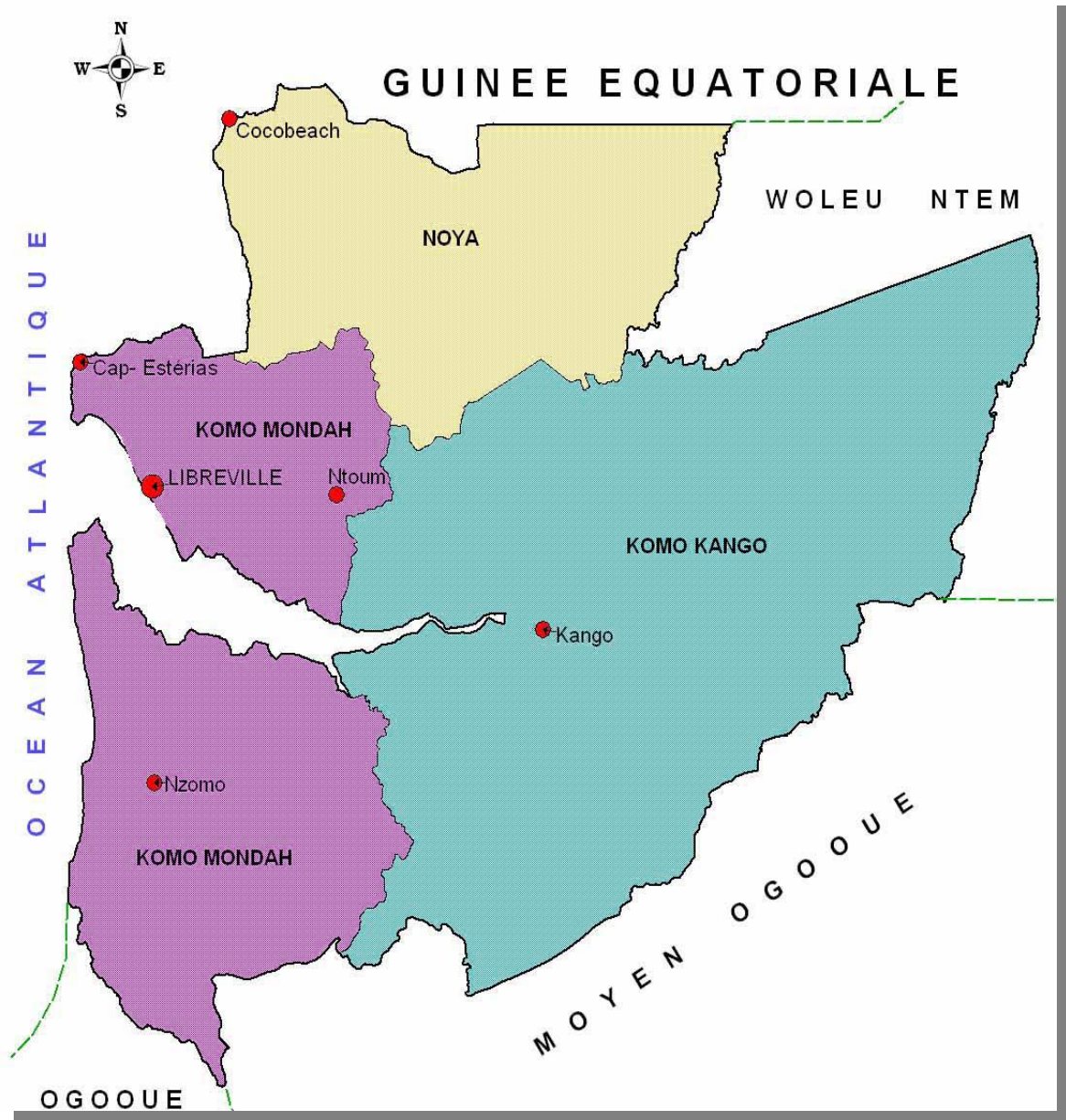
Source: Atlas du Gabon, 2004.

Conception: Linda Joëlle BADJINA EGOMBENGANI
Réalisation: Alban OBIANG, LAGRAC-UOB(Gabon), 2011.

Carte 1 Localisation de la zone d'étude choisie, la province de l'Estuaire

La province est formée d'un bassin sédimentaire à mono relief qui s'appuie à l'est sur les monts de Cristal¹³. De cette description globale de la province, quatre types de relief s'y dégagent : les zones ennoyées de l'estuaire, de la baie de la Mondah et des nombreuses rivières qui arrosent la région à l'Ouest; les zones à faible relief (0-100m) qui occupent de larges interfluves ; une zone à moyen relief à l'Est formé par une chaîne de collines irrégulières qui culmine à 285 mètres au Nord de l'Estuaire et à 340 mètres au Sud; et enfin, la chaîne de monts de Cristal qui culmine à 980 mètres dans la province. Notre intérêt se portera sur le premier type de relief constitué des zones ennoyées de l'estuaire et de la baie de la Mondah et situé le long du littoral de la province. Car, c'est dans l'espace de ces milieux aquatiques que s'exerce la pêche maritime artisanale.

¹³ Voir Annexe I, carte 3 p. 10



Carte 2 La province de l'Estuaire, ses subdivisions départementales et ses limites frontalières¹⁴

¹⁴ Source : PNUD/Gabon.

Disponible sur http://www.ga.undp.org/art_gold_gabon/docs/doc_marketing/estuaire_doc_market.pdf.

La province de l'Estuaire jouit d'un climat de type équatorial c'est-à-dire tropical chaud, humide et pluvieux, avec deux saisons sèches et deux saisons des pluies chaque année. Les températures varient en moyennes entre 22 et 32°C. Le taux d'humidité est de 85%. Les précipitations sont de l'ordre de 2 000 à 3 800 mm de pluies annuelles. Ce climat et ces fortes précipitations concourent à alimenter et préserver un réseau hydrographique dense caractéristique de celui général de tout le pays¹⁵. En effet, on peut compter comme principaux fleuves : le Mitemboui et la Noya qui se jettent dans l'estuaire du Muni qui marque la frontière avec la Guinée-Équatoriale ; le Nzémé qui se jette dans l'estuaire de la Mondah ; le Komo, et sur la côte sud de la province, les fleuves Remboué, Igombiné et Gongoué qui se jettent dans l'estuaire du Gabon ; enfin à l'Est, nous avons l'Abanga, affluent de l'Ogooué qui marque la limite entre l'Estuaire et le Woleu-Ntem, puis le Moyen-Ogooué.

Le patrimoine naturel de la province de l'Estuaire est composé de plusieurs écosystèmes. Le premier, délimité tout le long du cordon littoral ou façade maritime, est caractérisé par des forêts inondées dont l'essence constitutive est la mangrove (*Rhizophora* ou Palétuvier et *Avicennia africana*). Le second écosystème est composé d'une forêt dense humide à okoumés allant de la plaine côtière et des montagnes au Nord jusqu'au Sud. Enfin, un troisième écosystème anthropique composé des jachères, plantations et forêts dégradées qui se rencontrent autour des villages et des villes à l'Est de la province. Notre intérêt se portera sur le premier écosystème constitué des forêts inondées et situé d'une part dans la baie de la Mondah et d'autre part dans l'estuaire du Komo parce qu'il abrite la plupart des communautés de pêcheurs artisans.

Selon Jean-Pierre Vande Weghe¹⁶, la baie de la Mondah et l'estuaire du Komo, qui encerclent presque de toutes parts l'agglomération de Libreville, sont des rias c'est-à-dire des vallées fluviales basses envahies par la mer lors de la remontée du niveau des océans depuis la fin de la dernière glaciation. Au maximum de cette glaciation – il y a 15 000 à 18 000 ans-, ce niveau était en effet 120 mètres plus bas qu'il l'est aujourd'hui et, à hauteur de Libreville, la

¹⁵ Voir Annexe I, carte 4, p. 11.

¹⁶ Les milieux humides côtiers du Gabon : les rias du nord et le Bas-Ogooué, in CANOPEE n°25, 2003, p. 3.

côte se trouvait à plus de 60 kilomètres à l'ouest des plages actuelles. Ces rias sont donc des paysages très récents (...).

Aujourd'hui, la baie de la Mondah s'étend sur une profondeur nord-sud d'environ 40 kilomètres et une largeur est-ouest de 25 kilomètres. Elle forme la partie méridionale de la baie de Corisco. L'estuaire du Komo [quant à lui] s'étend sur une profondeur de plus de 80 kilomètres et sa largeur devant Libreville est de 11 kilomètres.



Photo 1 Mangrove de Milembié



Photo 2 Mangrove de Moka

35 000 et 85 000 hectares de la superficie totale respectivement de la baie de la Mondah et de l'estuaire du Komo, sont recouverts principalement par les mangroves. Des vasières s'étendent en avant sur 4000 à 5000 hectares dans la baie de la Mondah, et sur 1200 à 1600 hectares dans l'estuaire. En arrière, se trouvent des palmeraies à faux-dattiers (*Phoenix reclinata*), des raphiales, des forêts inondables ou marécageuses et des forêts de terre ferme.

L'importance de la mangrove dans les écosystèmes côtiers n'est plus à démontrer. Par leur structure, elles constituent une protection pour les côtes, un élément de fixation des sédiments et favorisent l'atterrissement. Les rivières peu profondes qu'elles abritent renferment une faune piscicole très riche et spécialisée. Elles servent par ailleurs de niches de reproduction à beaucoup d'espèces de poissons pélagiques. Les vasières constituent un abri pour les mollusques et les vers, qui à leur tour attirent les oiseaux limicoles. Pour la plupart d'entre

eux, c'est aussi un lieu d'hivernage. 30 000 à 35 000 limicoles au total auraient été recensés en Janvier 1992 dans la baie de la Mondah, et 10 000 à 12 000 dans l'Estuaire.

Soulignons que la quasi-totalité des villages de pêcheurs ou campements de pêche dans la province de l'Estuaire se situent à proximité de cet écosystème : c'est le cas des villages de pêcheurs que nous avons eu l'occasion de visiter : Bambouchine, Aviation, Ambowè, Milembié ; ou bien encore, sont construits à l'intérieur de celui-ci.

Par conséquent, c'est aussi dans ces milieux humides que se déploie l'activité de la pêche artisanale maritime. En effet, la baie de la Mondah et l'estuaire du Komo font partie de la « zone 2 » dans la stratification des zones de pêche au Gabon. Cette zone correspond à l'ensemble des eaux comprises entre 0 et 3 miles¹⁷ marin (y compris les mers intérieures) et est réservée aux pêcheurs artisanaux, toute nationalité confondue. L'accès à la ressource y est assujéti au paiement d'une autorisation de pêche et fait l'objet d'une réglementation du point de vue de l'utilisation des engins (maillage et texture), et des périodes de pêche (repos biologique de la sardine : du 1^{er} septembre au 30 octobre de l'année en cours).

Les mangroves des rias du Nord, c'est-à-dire de la baie de la Mondah jusqu'à l'estuaire du Komo, de même que les eaux peu profondes des rivières abritent une faune piscicole importante, riche et spécialisée. Comme nous le disions tantôt, elles jouent un rôle prépondérant dans la reproduction de plusieurs pélagiques. En effet, certains poissons migrateurs y viennent pour grossir dans le haut des rivières. C'est le cas notamment des aloses, des crevettes, et des esturgeons.

Au regard de ce qui précède, il ressort que la province de l'Estuaire possède des conditions naturelles favorables à l'exercice de la pêche en l'occurrence celle dite artisanale maritime. En effet, l'existence d'un réseau hydrographique dense allié à la combinaison d'éléments climatiques favorables permet de d'affirmer que la province de l'Estuaire possède des atouts naturels favorables à la pratique de l'activité de la pêche.

Les milieux aquatiques constituent la première des quatre zones de pêche qui vont des eaux continentales à la limite supérieure de la zone économique exclusive (ZEE). Jusqu'à trois miles marins, l'activité de pêche est permise aux pêcheurs gabonais et aux différentes entreprises qui pratiquent exclusivement une pêche artisanale. En effet, certains engins ou

¹⁷ 1 mille marin = 1852 mètres

l'utilisation de certaines techniques de pêche tels que la pêche au chalut ou l'utilisation des filets mono filaments dans ces deux premières zones de pêche sont interdits dans le but de préserver la reproduction des espèces halieutiques.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES VILLAGES DE PECHEURS SUR LE LITTORAL DE L'ESTUAIRE



Conception : BAJINA E. Linda Joëlle

Réalisation : MIKOLO Jean Edgard (Service Informatique et Statistiques – DGPA) / Libreville 2010

Carte 3 Répartition géographique des villages de pêcheurs sur le littoral de l'Estuaire

Appréhender l'évolution d'une activité telle que la pêche, dont l'origine remonte pratiquement aux confins de l'histoire de l'humanité¹⁸, par la mise à jour des facteurs de changement qui l'ont marqué, peut paraître ambitieux comme entreprise. Car, étant constitutifs de toute société, répertorier tous les facteurs de changement enregistrés dans l'une d'elles dépasserait le cadre d'une étude telle que la nôtre. Toutefois, le fait de circonscrire cette étude à une échelle locale qu'est la province de l'Estuaire du Gabon et de porter notre regard au sein des sociétés de pêcheurs artisans semble plus réalisable.

Par ailleurs, ce contexte particulier de la province de l'Estuaire, de par le foisonnement des groupes ethniques qui se sont installés le long du littoral et qui dépendent de l'activité de pêche, constitue un cadre idéal à l'étude de leur quotidienneté. En effet, les sociétés de pêcheurs artisans du Gabon qui font l'objet de notre étude ne font pas figure d'exception en ce qui concerne d'une part, les manifestations d'une évolution dans le système pêche dans lequel elles sont inscrites, et d'autre part, leurs singularités autant dans la pratique de l'activité de pêche en elle-même qu'elles ont en partage que dans le rapport à l'Autre et à l'environnement. Le secteur de la pêche artisanale en l'occurrence maritime dans la province de l'Estuaire témoigne en effet d'une constellation d'ethnies et de nationalités parmi lesquelles, les Idjo et Yoruba du Nigéria, Yoruba et Popo du Bénin, Fang de la Guinée Équatoriale et Fang du Gabon¹⁹ ; laissant présager d'une richesse du point de vue des savoirs et des savoir-faire propres à chacune d'entre elles.

Cette thèse, qui n'a certes pas de prétentions d'exhaustivité, s'attachera dans la limite du contexte de la province de l'Estuaire, à présenter l'évolution du déploiement de la pêche artisanale maritime, en analysant les phénomènes de changements (d'ordre socio-économique, politique et culturel) qui sont apparus et qui l'ont conduite au statut économique actuel qu'on lui connaît ; à décrire la quotidienneté des sociétés qui en dépendent en établissant la généalogie résidentielle de celles-ci, la gestion de l'espace de leurs différents lieux de vie (villages et campements de pêche, débarcadères et marchés, centre de pêche, etc.) et des différents terroirs de chacune de ces communautés (zones de pêche); et enfin, à révéler les interactions entre les différentes communautés ethniques des pêcheurs.

¹⁸ Cf. Bonte Pierre et Izard Michel, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 1991, p. 569.

¹⁹ Il s'agit des groupes ethniques qui ont constitué notre population d'enquête. Leur présentation plus détaillée sera introduite dans la première partie du point de vue de l'histoire des migrations.

Cette étude s'inscrit dans les domaines de l'anthropologie maritime, de l'anthropologie économique et l'anthropologie du changement social. Elle a pour objectif d'analyser l'évolution des pratiques techniques, sociales, économiques et politiques des sociétés de pêcheurs présentes sur le littoral de la province de l'Estuaire, d'interroger les différentes modes d'adaptation mises en place par ces sociétés face au changement.

Notre analyse s'appuie sur deux périodes et sur deux groupes d'acteurs pour chacune des périodes, à savoir : la période coloniale qui va de 1900 à 1960, ou sensiblement avant l'arrivée des pêcheurs étrangers migrants, et la période postcoloniale qui va de 1960 à nos jours. Dans la première, on comparera les pêcheries à forme métropolitaines ou européennes à celles des « indigènes » ou traditionnelles. Dans la seconde, la comparaison impliquera cette fois-ci les groupes de pêcheurs locaux aux groupes de pêcheurs migrants.

Le plan adopté s'articule autour de quatre parties subdivisées en chapitres. La première partie précise les objets, les problématiques et la méthodologie de la recherche qui imprègnent à nos investigations une orientation particulière. Elle aborde plusieurs sous-champs disciplinaires de l'anthropologie sociale dans lesquels s'inscrivent nos discussions : l'anthropologie maritime, l'anthropologie dynamique et l'anthropologie économique.

Dans la seconde partie, il est question de la perspective historique de notre étude. En effet, nous faisons une rétrospective de l'organisation du secteur pêche au temps colonial, indispensable dans la confrontation entre les pratiques anciennes et celles d'aujourd'hui. Nous voulons par là mettre en lumière les événements qui ont permis de dynamiser le secteur pêche au Gabon.

La troisième partie traite quant à elle du contexte post-colonial de l'activité de pêche artisanale, c'est-à-dire de son organisation depuis l'accession à l'indépendance du pays jusqu'à nos jours. Cette période va en effet mettre en perspective les différentes communautés de pêcheurs que l'on rencontre actuellement dans la province de l'Estuaire. Notre intérêt ici étant de dégager l'articulation qui lie l'organisation sociale des sociétés de pêcheurs et l'organisation générale du secteur pêche artisanale.

La dernière et quatrième partie de notre thèse aborde la dynamique des milieux autant du point de vue de l'appropriation des zones de pêche, de l'aménagement et de la gestion des territoires et des terroirs, que des rapports à l'Autre.

Notre étude se fonde d'une part sur des concepts tels que « pêche artisanale maritime », « changement social » et « économie de la pêche », qui nous permettent d'appréhender au mieux la dynamique des changements dans l'activité de la pêche artisanale au Gabon et de faire une analyse des problématiques qui s'y dégagent. D'autre part, elle se fonde sur plusieurs travaux qui ont déjà abordés le caractère artisanal de la pêche dans le monde et en particulier en Afrique, qui nous ont permis de consolider notre problématique sur le sujet.

De plus, les thèses et mémoires, rapports officiels et articles portant essentiellement sur le Gabon ont été un support bibliographique non négligeable pour toutes les questions traitant des aspects géographique, sociale, économique et politique du Gabon en général et de la province de l'Estuaire en particulier. Les photographies, tableaux et figures constituent le support principal de notre analyse.

Étant originaire de la région de Lambaréné, j'ai vécu au contact de pêcheurs qui pratiquaient une pêche artisanale de type continental. L'observation de leur quotidien et des différentes pratiques liées à la pêche m'a longtemps marqué. Aujourd'hui, dans le cadre de cette recherche, c'était l'occasion pour moi d'étendre cette observation sur plusieurs communautés ethniques et à une échelle nationale à partir d'un point saillant géographique du déploiement de l'activité de pêche, qui correspond à la région de la province de l'Estuaire.

Cette thèse se concrétise grâce à un travail de terrain effectué tout d'abord de juillet à août 2008, puis d'octobre 2009 à avril 2010, et enfin de décembre 2010 à Février 2011 et à l'hospitalité des familles de pêcheurs artisans. Cette étude fait ainsi un point sur l'environnement ancien et présent du secteur pêche.

PREMIERE PARTIE
APPROCHE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE
DE L'ÉTUDE

CHAPITRE I PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE

Section I Objet et intérêt de l'étude

a) Définition de l'objet d'étude

La pêche, d'abord dans son caractère artisanal, est avant tout une activité qui nourrit encore aujourd'hui plusieurs générations d'hommes et de femmes issus des sociétés dites traditionnelles dans le monde. Elle constitue en effet, un apport considérable en protéines animales pour près de 100 millions de personnes dans le monde²⁰, surtout dans les pays en voie de développement. C'est aussi une activité humaine qui revêt plusieurs dimensions : sociale, économique, politique, culturelle et religieuse.

Au Gabon, la pêche artisanale est une activité ancestrale qui demeure encore très modeste de nos jours. Cependant, elle constitue une source de revenus et de nourriture pour de nombreuses personnes²¹. Elle tente de plus en plus aujourd'hui à se frayer une place dans l'économie du pays qui, jusque-là, ne comptait que sur les ressources du pétrole et du bois d'Okoumé. Il faut dire qu'elle bénéficie de nombreux stimuli issus de la coopération bilatérale entre le Gabon et de nombreux bailleurs tels que la Communauté européenne, le Japon et de certains organismes internationaux (World Promus Gabon, FAO, etc.). En effet, les centres de pêche, véritable fleuron de modernité dans ce secteur dont l'organisation au demeurant rustique et un peu chaotique, sont une matérialisation de ces partenariats politique et économique.

La pêche artisanale au Gabon est pratiquée en haute mer ainsi que dans les bras de mer intérieure et à travers plusieurs plans d'eau constitués de fleuves, lacs, rivières et étangs. Ce qui correspond selon la législation en vigueur à la première et deuxième zone, qui correspondent aux eaux intérieures réservées aux pêcheurs nationaux et aux eaux comprises entre 0 et 3 milles marin réservée aux pêcheurs artisanaux de nationalité confondue et dont

²⁰ Selon l'État des lieux des organisations de pêche maritime et continentale en Afrique Centrale : Rapport de synthèse (cas du Cameroun, du Congo, du Tchad et du Gabon), APM Afrique, p.2.

²¹ <http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2004/48167/index.html>

l'accès est assujéti au paiement d'une autorisation de pêche et à une obligation de respect de la réglementation en ce qui concerne l'utilisation des engins (maillage et texture) et des périodes de pêche (repos biologique d'espèce telle que l'*ethmalose* ou sardine, entre le 1^{er} septembre et le 30 octobre de l'année).

Le constat qui se dégage est que la pêche artisanale maritime est assurée essentiellement par les pêcheurs expatriés, originaires de l'Afrique de l'Ouest, à plus de 60% sur un total de 1595²² pêcheurs artisans recensés notamment dans la province de l'Estuaire. Ces communautés de pêcheurs seraient en effet issues de trois vagues de migration comprises entre les années 1950-1960, 1970-1980 et les années 2000. Leur installation massive et successive sur l'espace littoral succéderait à la sédentarisation datant environ d'une vingtaine d'années des groupes ethniques autochtones de la province. Les migrations internes qu'effectuaient les peuples du littoral auraient eu pour conséquence l'abandon de certains villages. Aussi, à leur arrivée au Gabon, plusieurs communautés étrangères s'y sont installées.

b) Justification et intérêt de l'étude

Pourquoi traiter de la dynamique des changements dans l'activité de la pêche artisanale au Gabon ?

L'activité de la pêche artisanale, par l'importance en terme numérique des individus qui sont susceptibles d'être mobiliser dans son déploiement, nécessite que l'on porte un intérêt majeur aux Hommes et aux Femmes qui, par un fonctionnement structuré d'une vie sociale bâtit sur des logiques intrinsèques manifestées ou non et issues de la culture, finissent par former une Société. Et comme pour toute société, l'intérêt ethnologique et donc scientifique est d'analyser l'organisation qui la régit.

²² Ovono Edzang Noël, *Les migrations des pêcheurs au Gabon : Approches pour une intégration aux plans d'aménagement*, PMEDP, 2006, p. 7

En effet, les sociétés de pêcheurs sont composées avant tout des groupes d'individus vivant en communauté, organisés dans la production, la transformation et la distribution des produits halieutiques, et qui s'inscrivent dans une tradition orale qui intègre une transmission des savoirs et des savoir-faire. C'est par là une contribution à l'ethnologie gabonaise en général, et une contribution à l'anthropologie maritime en particulier, par la connaissance de l'organisation socioéconomique et politique des familles des pêcheurs qui composent ces sociétés de pêcheurs.

Car, comme l'a fait remarquer Yvan Breton dans sa présentation du champ de recherche que constitue l'anthropologie maritime, le contexte actuel des pêcheurs de plusieurs régions impose d'aborder les problèmes du réaménagement des activités, la solution ne pourra que passer par une meilleure reconnaissance de l'importance des relations entre les intervenants. (...) Au moment où plusieurs systèmes-pêche sont confrontés à l'épuisement de leurs stocks et à la fluctuation des prix dans un marché de plus en plus internationalisé, les tenants des paradigmes bioéconomiques perdent du souffle dans leurs efforts pour redresser la situation. La situation actuelle relance la valeur de la pêche artisanale depuis la dernière décennie, on lui reconnaît maintenant un plus grand potentiel de préservation des biomasses et une contribution économique mieux aperçue. (...) Les responsables s'intéressent à présent davantage à la notion de « capital humain », cherchant à obtenir une meilleure collaboration des producteurs dans la mise en application de nouvelles politiques de gestion. L'anthropologie peut être ici d'un apport précieux puisque la gestion des systèmes présuppose le recours à des formules de mesure des distances perceptuelles entre les intervenants. Il serait profitable, comme le soulignent des études récentes, de s'attarder aux pratiques relevant du droit coutumier et aux perceptions des producteurs et des membres de leur famille mais aussi de mieux approfondir le fonctionnement de la bureaucratie comme « corps social » (Breton, 1994 : 24).

Mener une étude sur la dynamique des changements dans les sociétés de pêcheurs de la province de l'Estuaire au Gabon nous a également paru essentiel du fait des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et politiques que revêt cette activité dans le quotidien des communautés des pêcheurs et partant, de toute la population gabonaise. En effet, le Gabon a longtemps reposé les bases de son économie sur l'exploitation pétrolière,

minière et principalement sur celle d'une essence de bois appelée « Okoumé²³ ». Aussi, dans la perspective de diversifier les revenus de l'économie du pays, les autorités ont décidés de promouvoir le secteur de la pêche, afin de limiter les importations et d'arriver à un niveau de sécurité alimentaire suffisant. C'est avant tout l'observation de ce regain d'intérêt des autorités à l'égard de l'activité de la pêche artisanale qui a suscité en nous le désir de mener une étude qui porte sur son évolution.

L'originalité de cette recherche se situe tout d'abord dans le fait que son objet, le plus souvent traité dans les régions du pacifique et de l'Océan Indien (Madagascar, Comores, île Maurice, etc.); en Amérique du Nord (Canada), de même qu'en Afrique de l'ouest (Sénégal, Niger, Bénin, Nigéria, etc.), aussi bien par des géographes que par des économistes, reste encore d'une certaine manière dans le contexte de l'Afrique centrale, en particulier dans celui du Gabon, au stade embryonnaire et de ce fait unique. On est malheureusement encore loin d'une publication abondante et riche dans la littérature scientifique consacrée au Gabon (documents officiels, rapports techniques, ouvrages, thèses de doctorat, mémoires, rapports, etc.), en particulier dans celle qui concernerait exclusivement d'une part les communautés rurales dont la subsistance dépend quasiment majoritairement de cette activité, et d'autre part les groupes de pêcheurs migrants étrangers. Notre principal objectif est donc celui de contribuer à l'édification d'une base des données scientifiques sur la question des pêcheries artisanales au Gabon.

L'intérêt socio-économique de cette étude est celui de voir d'une part si l'efficacité de la filière pêche est par ailleurs liée à l'organisation des familles de pêcheurs. En effet, la diversité ethnique que révèle le panorama du secteur pêche au Gabon sous-entend d'emblée une multiplicité des techniques de production dont l'efficacité de celles dites « importées » est avérée au détriment de celles dites « locales ». D'autre part l'analyse de l'économie de la pêche artisanale peut être le moyen d'avoir une visibilité sur l'étendue de la connaissance de ce secteur économique.

L'intérêt politique et pédagogique consiste en ce que nous participons de manière pratique à faire connaître les familles qui composent les sociétés de pêcheurs artisans du Gabon, à produire des données qui peuvent par ailleurs servir non seulement aux populations locales

²³ De la famille des Burseraceae, l'Okoumé ou *Aucoumea klaineana* Pierre est une essence forestière qui se répand sur la quasi-totalité du territoire gabonais ; de ce fait, on le rencontre aussi bien dans les forêts secondaires que dans les forêts primaires.

concernées, mais également aux institutions en charge de ces communautés et de leur développement ; et enfin, à la communauté scientifique qui s'intéresse aux mécanismes sociaux qui assurent le déploiement de la pêche.

Sur le plan méthodologique et analytique, l'apport de cette recherche se veut au fait qu'elle met en avant le point de vue des pêcheurs, premiers acteurs dans cette activité, et les données d'archives qui permettent une reconstitution du parcours évolutif de l'activité de la pêche au Gabon.

Cette recherche correspond aux thématiques et axes de recherches actuelles qui portent sur le développement durable. De ce point de vue, c'est une recherche qui se veut être une contribution scientifique par des propositions de solutions répondant à la problématique de la gestion durable des ressources naturelles lorsque celles-ci constituent le principal moyen de subsistance d'une communauté.

Elle voudrait contribuer également à approfondir notre connaissance anthropologique de la société gabonaise. En effet, elle vient compléter une sociologie gabonaise qui a démarré avec plusieurs générations de penseurs. Les deux pionniers de la première génération (1960-1970), Georges Balandier²⁴ et Laurent Marie Biffot²⁵, vont être aux origines des réflexions axées respectivement sur les dynamismes de la société post-coloniale et de ses hiérarchies et sur les problèmes engendrés par la décolonisation avec notamment les processus par lesquels les nouveaux immigrants des campagnes s'organisaient en ville et dans l'entreprise. Les pionniers de la seconde génération (1970-1980) entre autres desquels Jean Ekaghba Assey, Jean Aboughe Obame, Nzoughet Mendome Edane et Jean Ferdinand Mbah, se sont attelés à résoudre les problèmes préliminaires de méthodologie et d'épistémologie et se sont servi de la sociologie comme instrument de critique sociale. Les sociologues de la troisième génération (1980-1990) parmi lesquels Gaston Noël Mboumbou Ngoma, Guillaume Moutou, Anaclé Bissiélo, Jean Marie Vianney et bien d'autres, vont quant à eux s'interroger sur le développement et l'organisation de l'espace urbain, la classe ouvrière, l'éducation, la politique et le syndicat (Mbah, 2001).

²⁴ *Sociologie actuelle de l'Afrique noire : dynamique sociale en Afrique centrale* (1955), Paris, Presses Universitaires.

²⁵ *Facteurs d'intégration et de désintégration du travailleur gabonais à son entreprise* (1961) ; *Genèse des classes sociales au Gabon* (1977).

Section II Problématique et hypothèses

a) Principales interrogations

Partant de ces préalables relatifs au contexte historique d'une part et au contexte actuel d'autre part, il nous semble pertinent pour comprendre la *Dynamique des changements dans la pêche artisanale au Gabon* de 1900 à nos jours d'apporter des réponses aux interrogations que suscite la réalité de ce secteur d'activité, à savoir :

- Quelles sont les mutations, du point de vue de l'organisation sociale, économique et politique des sociétés de pêcheurs artisans, qu'a connu la pêche artisanale au Gabon depuis 1900 jusqu'à nos jours ?
- Quel est le rôle de la province de l'Estuaire dans le développement économique de l'activité de la pêche au Gabon ?
- Quel est l'impact économique des activités liées à la pêche artisanale et issues des sociétés de pêcheurs dans la province de l'Estuaire et partant de tout le pays ?
- Comment s'est faite l'intégration des pêcheurs artisans d'origine étrangère dans le secteur de la pêche artisanale au Gabon et quelle évolution a-t-elle connue ? Quel est son apport du point de vue économique ?
- Pourquoi l'activité de la pêche artisanale en l'occurrence maritime demeure-t-elle encore un secteur économique très peu développé au Gabon, en dépit des atouts naturels en présence et des projets de développement dont elle bénéficie depuis quelques années maintenant ?
- Comment la pêche artisanale maritime telle que pratiquée aujourd'hui au Gabon peut-elle répondre à la fois aux objectifs de développement économique auxquelles elle est tenue, aux exigences de la sécurité alimentaire, de l'autosuffisance alimentaire et au défi du développement durable auxquels elle se trouve fatalement engagé ?

Cette recherche rejoint ainsi, les questionnements principaux du Pôle 1 de l'équipe de recherche ADES sur la gestion environnementale de la ressource. En effet, la problématique centrale du pôle, qui porte sur les différentes formes et effets de la reconfiguration contemporaine des relations entre le naturel et le culturel, débouche notamment (pour ce qui est de la ressource) sur des objectifs visant à caractériser les stratégies et les actions que les

sociétés (et leurs acteurs manipulateurs de symbole) mettent en œuvre pour identifier des ressources et les mobiliser et caractériser leurs évolutions et leurs modes de conservation ou de gestion durable.

b) Hypothèses de travail

Le caractère dynamique de la pêche artisanale au Gabon tient ses racines depuis la période coloniale, voire bien avant celle-ci. En effet, nous émettons l'hypothèse selon laquelle la dynamique des changements dans l'activité de la pêche artisanale maritime au Gabon a été amorcée depuis l'époque coloniale avec les influences sociales, économiques et technologiques européennes. La seule présence européenne peut être considérée en effet comme un facteur de changement à part entière dans le secteur de la pêche.

Par ailleurs, au regard de la grande capacité des pêcheurs étrangers migrants à maîtriser le domaine maritime, de la faible densité démographique des pêcheurs autochtones dans ce secteur et sa faible culture maritime, il ne serait pas exagéré de penser que la pêche artisanale maritime doit son essor aux premiers groupes. De plus, la pêche artisanale continentale pratiquée à l'intérieur des terres est plus pratiquée par les pêcheurs autochtones. En effet, la faible tradition de pêche en mer expliquerait leur forte présence plutôt dans l'intérieur du pays et de ce fait, l'important effectif des pêcheurs étrangers sur les côtes.

La région géographique de la province de l'Estuaire a joué un rôle prépondérant dans l'économie coloniale et un atout majeur dans la mise en place des jalons du développement économique de la pêche au Gabon. En effet, cette région du pays, à travers les diverses voies maritimes qu'elles possèdent, abritait principalement les activités de courtage et de commerce. Aussi, on peut supposer que les populations autochtones qui y vivaient étaient engagées dans ce commerce et dans d'autres activités économiques que régissait l'Administration coloniale au détriment de la pêche, telles que l'extraction minière, l'exploitation du bois, et plus tard de la construction du chemin de fer Congo-Océan. Cette focalisation économique n'aurait pas permis un développement de l'activité de pêche artisanale.

Les mutations observables dans le secteur pêche peuvent trouver également un lien avec la crise économique de 1994 qu'ont connu la plupart des pays des pêcheurs migrants (Bénin, Togo, Sénégal, etc.). En effet, les difficultés économiques de ces pays semblent être à l'origine de plusieurs vagues de migrations des populations vers le Gabon et auraient conduit plusieurs migrants à investir dans ce secteur d'activité encore très peu exploité à cette époque.

Enfin, l'ancrage récent des pêcheurs migrants dans les territoires de pêche est à l'origine des mutations sociales, politiques, économiques, culturelles et environnementales que l'on observe aujourd'hui dans le secteur de la pêche dite « artisanale maritime » dans la province de l'Estuaire. En effet, plusieurs villages ou campements de pêche à l'origine monoethnique ou mono-culturel voire mono-nationalité, sont imprégnés aujourd'hui de symboles ethniques marquant le passage à une multiethnicité des territoires et des terroirs de pêche. Cet état de fait pose la problématique de l'intégration des pêcheurs dits « migrants » dans l'économie de la pêche au Gabon. Cette intégration, qui peut sans doute être envisagée pour résoudre le problème de déficit en main-d'œuvre qui caractérise le secteur de la pêche dans son ensemble au Gabon, pose avant tout la problématique de la pérennité des structures sociales des sociétés de pêcheurs artisans traditionnels.

De plus, l'organisation des familles de pêcheurs est sans doute un atout dans l'économie de la pêche artisanale maritime. En effet, la participation active de chaque membre du foyer voire des membres de la communauté, notamment dans la production, la transformation, et la distribution participe à l'efficacité de ce secteur. De plus, l'implantation des pêcheurs artisans migrants dans certains villages et/ou leur intégration dans certaines zones de pêche a contribué à l'intensification du prélèvement de la ressource halieutique.

Nous estimons que tous ces éléments, qui constituent des facteurs de changement, ont entraîné le passage d'une forme purement traditionnelle à une forme évoluée du déploiement de l'activité et ont permis d'ériger l'activité de pêche artisanale au Gabon en tant qu'activité économique susceptible de contribuer à l'économie nationale à travers sa participation à la formation du produit intérieur brut (PIB) et à la création d'emplois.

Section III Recueil et traitement de l'information

a) La recherche documentaire

La recherche documentaire a porté sur la pêche dans les différents groupes ethniques du Gabon en général et sur les études ethnographiques sur les populations de pêcheurs artisans en particulier de la province de l'Estuaire. Elle s'est effectuée dans les bibliothèques spécialisées sur l'Afrique : en France, il s'agit des Archives nationales d'Outre-mer (Aix-en-Provence), le Centre de Recherche Africaine (Paris), le Centre de documentation Regards, le Centre d'Étude d'Afrique Noire et l'Institut d'Études Politiques (Pessac), la Bibliothèque des sciences de l'homme (l'Université Victor Segalen Bordeaux) ; au Gabon, il s'agit du Centre Culturel Français (CCF), la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque de la Direction des pêches artisanales (Libreville).

Les données recueillies sont issues des thèses, des archives sur les colonies composant l'A.E.F, des études en ethnologie et dans d'autres disciplines des sciences humaines et sociales (Géographie, Histoire, Sociologie) dont des travaux universitaires (thèses et mémoires), des rapports et des expertises officiels.

b) Inventaire des sources sur la pêche au Gabon

Bien qu'il nous ait fallu avoir recours aux récits de vie des pêcheurs artisans actuels présents sur le littoral de la province de l'Estuaire, il nous a semblé indispensable de recourir à l'histoire en complétant les données orales par des données textuelles pour une meilleure connaissance de l'évolution de la pratique de la pêche artisanale au Gabon.

Ainsi, pour que notre apport dans l'étude de l'évolution de l'activité économique qu'est la pêche artisanale maritime soit conséquent dans le domaine de l'anthropologie gabonaise, il nous a semblé judicieux de présenter un état général des études qui ont déjà été menées soit sur ce domaine, soit sur les populations concernées. Nous avons tenu compte également des

études sur la pêche en Afrique subsaharienne de la période coloniale à nos jours. Ce croisement des sources nous a permis de mieux nous rendre compte de la réalité.

L'intérêt de cet état des lieux de la recherche portant sur la pêche est de s'interroger sur l'apport et les influences des recherches dites halieutiques initiées durant la période coloniale par son Administration dans la gouvernance actuelle du secteur économique pêche ?

1) Les études et publications antérieures à 1960

Les études et publications antérieures à 1960 concernent des descriptions des populations, l'agriculture, la géographie, la linguistique, l'histoire, les coutumes et croyances, les migrations, la géologie, les classifications, la démographie, l'anthropologie, le commerce et les échanges.

Celles qui abordent la pêche, l'économie rurale et les communautés rurales qui en dépendent durant la période coloniale sont intégrées dans les domaines des études susmentionnés. Les orientations qui les ont marquées restent pour la plupart descriptives.

Il s'agit pour la plupart des documents d'archives constitués de rapports d'étude et de prospection, des récits de voyage des missionnaires, notamment par les agents du Gouvernement colonial. Gruvel A.²⁶ qui a été l'auteur de nombreux rapports d'étude « méthodique et scientifique » sur les richesses marines des colonies dont celles de l'A.E.F. Il s'est attelé à établir des descriptions des pratiques liées à l'activité de pêche dans plusieurs colonies dont le Gabon.

Du Chaillu est considéré comme l'un des explorateurs pionniers de l'historiographie du Gabon à avoir exploré les bras de mers et les estuaires du Gabon.

²⁶ Professeur au Muséum national d'histoire naturelle de Paris et Directeur du Laboratoire des pêches et Productions coloniales d'origine animale

2) Les études et publications à partir de 1960

A partir de 1960, les études et publications qui abordent le domaine de la pêche se comptent surtout parmi les travaux universitaires dont les ouvrages, les thèses et les mémoires. Mais ces publications postcoloniales sont [surtout] le privilège des chercheurs étrangers²⁷. Les publications sont en effet encore constituées des œuvres de certains missionnaires, des agents administratifs et des chercheurs nationaux et non-nationaux. Notre thèse, moins ambitieuse de vouloir s'inscrire dans le courant de pensée du post-colonialisme, qui dénonce par ailleurs l'hégémonie culturelle et la propagation des valeurs occidentales, se fixe tout de même comme objectif de souligner le discours du « colonisateur » vis-à-vis des techniques des pêcheurs locaux, qui, ayant autorité sur l'exploitation des ressources naturelles dans la colonie du Gabon, porte un regard emprunt d'ethnocentrisme sur les techniques de pêche locales et tenait à l'écart de toutes décisions sur le développement de ce secteur les pêcheurs locaux.

Raponda Walker A. (en collaboration avec Roger Sillans), avec *Les plantes utiles du Gabon (1961)*, l'auteur fait état de l'origine et de l'usage de certaines plantes cultivées ou non au Gabon et notamment celles utilisées comme poison pour la pratique de la pêche dans les marigots et les rivières.

Deschamps H. dans son ouvrage intitulé *Traditions orales* fait état non seulement des archives du Gabon en montrant ses lacunes mais établis également une description et une classification géographique et historique des peuples du Gabon à partir d'enquêtes orales effectuées auprès des informateurs de chaque région. Il retrace à partir des récits de vie de ses informateurs les origines, l'histoire, les structures sociales, politiques et économiques des ethnies.

Gaulme F.²⁸, en retraçant l'histoire du royaume des Nkomi, fait remarquer que les tâches qui incombaient traditionnellement aux hommes étaient entre autres la pêche et la construction des pirogues. De plus, il ajoutera que les communications se faisaient par voie d'eau et de ce fait, chaque homme possédait une pirogue : la pirogue à voile (*owaro ikuku*) qui donna le nom à cette région (*éliwa z'akuku* ou la lagune aux voiles).

²⁷ Nestor Ide Righou (2004), *Les Nzébi du Gabon : des origines à 1915 : essai d'étude historique*, thèse doctorat histoire africaine, Paris I, 436p

²⁸ *L'ancien pays de Cama : Société et organisation politique du XVIe au XIXe siècle*, thèse de doctorat, EHSS Paris, 1975,

Adiwa Kouerey G. qui a travaillé sur *La vie rurale dans les pays Myènè du delta intérieur de l'Ogooué*²⁹ a décrit la vie matérielle et les technologies liées à la pêche, l'environnement des villages de la région du centre du Gabon.

Mouguiama Daouda a traité dans sa thèse de Doctorat des *Dénominations ethnoichthyologiques chez les Bantous du Gabon : essai de linguistique historique*. Il effectue un travail qui comprend des images (photos et dessins) et des noms de poissons en langues du Gabon.

Kialo Paulin, dans son article³⁰ portant sur *Les activités forestières de la femme fang* a abordé les différents types de pêches pratiquées dans la province du Woleu-Ntem, en forêt pendant la saison sèche, dans les rivières et les marigots par les femmes Ntumu. Il y distingue deux types dont la première, considérée comme individuelle et de courte durée, s'effectue à l'aide d'un filet de pêche appelé *tane*, une machette nommée *fa* et un récipient avec des trous pour accueillir le poisson pêché nommé *nkun*. La seconde, plus collective, rassemble la famille et les alliés, et parfois les hommes, dont la présence garantie la sécurité des femmes. La pêche collective comprend plusieurs techniques de pêche collectives dont la nivrée, les barrages et écopés et à la nasse.

Righou Nestor Ide³¹ a décrit les différentes techniques de pêche (*yopa* ou *löbe*) employées dans la société Nzébi. Il décrit cette activité comme étant mixte où les fonctions féminines et masculines étaient complémentaires. Toutefois, la répartition des tâches par sexe était fondamentale. Selon l'auteur, le mode de production des biens de consommation était « pseudo-communautaire »³² chez certaines populations du Gabon dont les Nzébi, car, les produits tels que ceux de la pêche obtenus par un individu était sa propriété et celle de sa famille restreinte. Pour l'auteur, ce mode de production élaboré par les Nzébi aurait perduré à travers les âges fondant ainsi la base d'une économie, en alimentant les échanges inter villages et les transactions à longue distance.

²⁹ Adiwa Kouerey G. (1986), *La vie rurale dans les pays Myènè du delta intérieur de l'Ogooué*, thèse de Géographie et écologie tropicale, Bordeaux III,

³⁰ Kialo Paulin (2008), *Les activités forestières de la femme fang*, Partie 1. Disponible sur <http://www.ethno-web.com/articles.php?action=show&numart=168>.

³¹ *Les Nzébi du Gabon : Des origines à 1915 : Essai d'étude historique*, thèse de doctorat Nouveau régime, Paris I, 2004, 436p.

³² Metegue N'Nah, N. 1979, cité par Righou N.I., op. Cit. p 49.

Cadet Xavier³³ dans son étude portant sur *l'Histoire des fang, peuple gabonais*, a traité de l'évolution économique de la province de l'Estuaire. En effet, à travers une présentation de la vague migratoire des fang dans la province de l'Estuaire, l'auteur présente l'inquiétude de l'autorité coloniale face à l'évolution économique de la province de l'Estuaire, où l'activité de courtage, principale activité des villages, s'est vue remplacer peu à peu par des factoreries secondaires dans le nord du pays. Il démontre par ailleurs comment l'activité de courtage a été à l'origine de la création de certains villages sur les rives des fleuves et comment les populations locales fournissaient des produits de subsistances (viande, etc.) aux courtiers.

Koumba-Mamfoumbi Monique³⁴ a également traité de l'activité de pêche chez les Punu du Gabon. En effet, l'auteure présente la pêche comme une activité mixte, qui se pratiquait dans les rivières tout le long de l'année, et celle pratiquée dans les étangs, plus courante dans des zones de savane en périodes de basses eaux en saison sèche.

L'étude d'Ivala Christian Clotaire³⁵ sur les structures monétaires et changements sociaux au Gabon de 1914 à 1960 révèle la place du sel parmi les monnaies autochtones, les réseaux qu'il engendrait dans sa vente, surtout à l'intérieur des terres vers les côtes, du fait de sa rareté. Cette étude nous interpelle au titre que, le sel étant un élément majeur dans la transformation des produits de la pêche, elle nous permet d'appréhender comment le sel, monnaie locale et de circulation de longue distance, source de revenus pour ceux qui en fabriquaient, a favorisé le trafic d'esclave et rivalisait avec le sel importé que l'administration coloniale tentait d'imposer.

Bignoumba Guy-Serge, dans *Coopération internationale et exploitation des ressources halieutiques au Gabon*³⁶, traite de l'impact de la collaboration qu'entretient le Gabon avec certains pays en rapport avec son secteur pêche. Il ressort de l'analyse de l'auteur que malgré la diversité des acteurs et de la multiplicité des champs d'intervention, cette coopération n'envisage malheureusement pas une maîtrise du domaine marin, un impact sur l'aménagement de l'espace halieutique et de ce fait, un développement durable.

³³ *Histoire des fang, peuple gabonais*, thèse de doctorat d'histoire Tomes 1 et 2, Lille, 2005

³⁴ *Les punu du Gabon, des origines à 1899 : Essai d'étude historique*, thèse d'histoire, Paris I, 1987.

³⁵ *Structures monétaires et changements économiques et sociaux au Gabon 1914 - 1960*, thèse d'histoire, Reims, 1985.

³⁶ Bignoumba G.-S., *Coopération internationale et exploitation des ressources halieutiques au Gabon*, Presse universitaire de Bordeaux, in Les cahiers d'Outre-mer, 2007/4-n°240, p. 393-404.

Sabinot Catherine, dans sa thèse parue en 2008 et intitulée *Dynamique des savoirs et savoir-faire dans un contexte pluriculturel : Étude comparative des activités littorales au Gabon*, a choisi de se questionner sur ce qui fait la dynamique de l'acquisition, l'adoption et le partage des savoirs ou des savoir-faire dans les sociétés vivant le long des littoraux, et notamment au Gabon. En effet, à travers l'inter-culturalité elle identifie les dynamiques culturelles qui sont issues « des relations qu'entretiennent les hommes avec leur environnement, des interrelations que les individus de différentes communautés, rassemblés dans un même espace, construisent entre eux, et enfin des processus dynamiques de la transmission qui caractérisent spécifiquement chaque type de savoir et de savoir-faire » (Sabinot, 2008 : 321).

c) La collecte des données qualitatives

La pêche vivrière et la pêche commerciale [sont] souvent difficiles à appréhender de manière quantitative en raison de la dispersion géographique des lieux de débarquement et du caractère parfois diffus de l'activité halieutique : de nombreux pêcheurs sont en effet souvent engagés dans d'autres activités, notamment l'agriculture³⁷.

Nous avons choisi comme entrée du terrain dans la province de l'Estuaire, les villages de pêcheurs suivants : **Ambowè, Aviation, Jeanne Ebori, Pont Nomba et Bambouchine** dans le département du Komo-Mondah et **Milembié, Cocobeach et Massamboué** dans le département de la Noya³⁸.

Ce choix de terrain trouve sa justification dans le fait que ces villages réunissent le plus grand effectif d'acteurs exerçant dans cette activité. De plus, c'est dans la province de l'Estuaire que la pêche artisanale maritime se caractérise par une intense activité le long du littoral et ce, tout le long de l'année. Pour certains d'entre eux, c'est également le lieu où se concentrent la transformation et la commercialisation des produits de la pêche notamment ceux situés à

³⁷ Gilbert David, *Méthodologie d'étude pour l'analyse quantitative de la pêche villageoise en milieu insulaire : l'exemple du Vanuatu*, in *Le territoire littoral* (Ss la Dir. Bernard Cherubini) : Tourisme, pêche et environnement dans l'océan indien, Paris, L'Harmattan, 2004, 215-236.

³⁸ Cf. Annexe I Cartes 7 et 8 pp. 14-15.

proximité de Libreville³⁹. Enfin, c'est la province qui concentre en son sein la majorité des communautés ethniques qui exercent la pêche artisanale. C'est par ailleurs une condition idéale pour l'observation des interactions entre acteurs et les manifestations culturelles dans la pratique de la pêche.

Au départ, nous sommes partis sur la base d'un échantillonnage de cent personnes, cependant les difficultés rencontrées dans notre approche du terrain ne nous ont pas permis d'atteindre cet objectif. Aussi, notre intérêt s'est d'emblé porté sur une catégorie de personnes au sein des groupes de pêcheurs susceptibles de détenir des informations de qualité sur les questions que l'on se posait. Nous n'avons pu par conséquent, interroger un peu moins du panel de personnes prévu au départ.

Il s'agissait d'une part des chefs de villages de pêcheurs car ces derniers sont considérés comme les dépositaires de l'histoire du groupe et du village et partant, des témoins des changements survenus dans le groupe selon les membres de chaque communauté. D'autre part, l'histoire de chaque famille de pêcheurs étant singulière, les récits de vie des patriarches, des femmes de pêcheurs au foyer ou commerçantes ; du « regard » des fils et filles de pêcheurs, étaient plus qu'indispensable. Enfin, une troisième catégorie de personnes ressources complète notre échantillonnage : il s'agit du personnel de l'Administration des pêches (Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture), de la Marine Marchande, de l'Inspection Provinciale des Pêches et d'Aquaculture de l'Estuaire, la Brigade des pêches de Cocobeach.

Nous avons utilisé les méthodes de collecte des données de type qualitatives dites « passives » usuelles, selon les contextes, à savoir : l'observation participante, l'observation directe, les entretiens libres, les entretiens semi-directifs et directifs, les entretiens individuels et collectifs à partir de guides d'entretien⁴⁰. Cette méthodologie choisie consistait à établir l'ethnographie des activités au sein des villages de pêcheurs, la cartographie des villages, des zones de pêche, des plans de maisons et des zones d'activité, etc.

³⁹ Chef-lieu de la province de l'Estuaire, capitale politique et administrative du Gabon.

⁴⁰ Voir Annexe guide d'entretien 1, 2, et 3 p. 19, 22 et 24. ces guides d'entretien, destinés principalement aux pêcheurs artisans, avaient pour objectif de retracer le parcours des pêcheurs depuis leur arrivée au Gabon et des pratiques propres à chaque communauté.

L'entrée dans « notre terrain » s'est fait par une observation directe des activités exercées sur chaque site. C'est en effet dans les lieux propices à la rencontre des acteurs de l'activité de la pêche artisanale maritime que nous avons mené nos enquêtes : les marchés aux poissons, les différents sites de débarquement et de vente de poisson, les villages de pêcheurs et campements de pêche. Les données collectées, constituées dans un premier temps des corpus images (photos et croquis) puis dans un second temps des corpus oraux (notamment les récits de vie recueillis lors des entretiens) et les corpus textuels (les différents questionnaires administrés aux enquêtés), nous ont permis de faire des repérages quant à la situation géographique de ces différents espaces, de leur état et des types d'acteurs en présence. Cette première étape a été rendu possible par la photographie, qui constitue de ce fait un matériau ethnographique. En effet, le champ de l'anthropologie visuelle qui comprend l'analyse de la photographie apporte des éléments de compréhension à l'utilisation des images en anthropologie.

Dans ce sens, Jean-Paul Colleyn⁴¹ définit le film ethnographique comme la description filmée ou photographiée d'une culture spécifique. Il ajoutera que « l'audiovisuelle peut apporter son concours à deux niveaux : d'abord au moment de l'enquête (...) pour affiner la perception, améliorer la description et fixer la mémoire ; ensuite sous une forme plus achevée comme mode d'expression, pour rendre compte de certains aspects indicibles de la vie sociale »⁴². Christian Lallier⁴³ quant à lui définit l'acte de filmer comme une condition particulière à l'observation. Pour l'auteur, de même que l'observation participante indique une certaine pratique du « terrain » par l'expérimentation de l'ethnologue lui-même des pratiques sociales observées, l'observation filmée s'apparente à une catégorie de l'enquête ethnographique consistant à observer par l'acte même de filmer et que l'on désignera par observation filmante⁴⁴. Cette pratique ethnographique qui consisterait à observer en même temps que l'on filme⁴⁵ peut entraîner à considérer « la présence du réel vu dans l'image comme étant plus fidèle que ce que l'on entend dans la parole ou dans le discours »⁴⁶.

⁴¹ Colleyn Jean-Paul, « Présentation », *L'Homme*, 2011/2 n°198-199, p. 7-11.

⁴² Colleyn Jean-Paul. *Anthropologie visuelle et études africaines*. In: Cahiers d'études africaines. Vol. 28 N°111-112. 1988. pp.513-526.

⁴³ *Pour une anthropologie filmée des interactions sociales*, Archives contemporaines, 2009, 250 p.

⁴⁴ Op. Cit., p.52.

⁴⁵ Christian Lallier, *L'observation filmante : une catégorie de l'enquête ethnographique*, *L'Homme*, 2011/2 (n°198/199), 472 p.

⁴⁶ Op. Cit., p.52.

Sur le terrain, les photographies se faisaient généralement dès notre arrivée dans les villages pour situer l'organisation de l'espace. Puis, nous prenions avec le consentement de nos informateurs, les images de leurs activités quotidiennes, matériel de pêche, l'intérieur des habitations, etc.

d) Contexte de production des données et difficultés rencontrées

Nous avons rencontré quelques difficultés à entrer en possession de certaines données textuelles surtout celles portant sur la période allant de 1900 à 1970, qui, nous l'espérons, devaient montrer les premières pratiques socio-économiques liées à la pratique de l'activité de la pêche au Gabon. Toutefois, nous n'avons pas eu de mal à accéder aux archives des anciennes colonies de l'A.E.F. en France et des données recueillies au sein des différentes bibliothèques spécialisées dans les études sur l'Afrique, dont l'accès était plus facile pour nous.

Dans les villages de pêcheurs artisans, nous avons recueillis essentiellement le discours des pêcheurs artisans étrangers. En effet, dans le panel des informateurs interrogés au total, seulement une dizaine des locuteurs est gabonais, comprenant des administrateurs des pêches et les pêcheurs artisans.

Il nous semble également important de souligner la difficulté qui était la nôtre d'établir le contact avec certains groupes de pêcheurs et de nous « fondre dans le décor » lors de nos enquêtes de terrain au Gabon. En effet, une confusion dans les intentions de notre démarche scientifique était souvent faite par certains de nos informateurs qui nous prenaient tantôt pour des agents de l'Administration des pêches, tantôt pour des représentants politiques, ce qui suscitait parfois en eux de la méfiance à notre égard, et rendait plus difficile ce contact. Dans ces cas là, nous tentions de les rassurer en démontrant notre totale indépendance vis-à-vis de ces différentes instances étatiques et en abordant souvent les sujets de nos discussions de manière neutre.

La distance entre les différents villages ne nous permettait pas d'effectuer de longs séjours. Aussi, il arrivait souvent que l'on fasse des visites journalières dans certains villages, notamment dans ceux qui étaient situés près des grands centres urbains. Au cours de ces visites, nous étions accueillis soit directement par le chef de la communauté soit par un pêcheur qui nous organisait par la suite une rencontre avec quelques pêcheurs ou le chef de ladite communauté.

Enfin, le processus ethnographique était d'autant plus mis à mal et rendu plus difficile lorsque nos entretiens étaient retardés par la barrière linguistique et parfois ethnique.

CHAPITRE II CADRES CONCEPTUELS ET THEORIQUES DE LA RECHERCHE

Section I Les recherches sur la pêche

Les recherches sur l'activité de la pêche et les changements étant à l'origine de sa dynamique sont considérables. En effet, nos premières investigations révèlent par exemple, qu'il y a presque autant d'études en anthropologie sur les sociétés de pêcheurs qu'en géographie. Ce phénomène s'expliquerait par le fait que dans l'appropriation des ressources halieutiques, hormis les enjeux d'ordre social, économique, culturel, religieux et politique qui sont d'emblée du ressort de l'anthropologie, il existe également des enjeux fonciers que sont les espaces halieutiques, territoires de pêche, qui, eux, caractérisent le domaine de définition de la géographie (Cormier Salem, 2000).

a) L'activité de pêche

Parmi les écrits scientifiques consacrés à l'activité de la pêche, on peut noter l'apport de Charles Robert-Muller (1944) qui, en présentant les grandes transformations de l'activité maritime de la Bretagne atlantique durant les vingt années entre les deux guerres mondiales, révélait déjà l'adoption d'un mareyage très spécialisé, des organisations corporatives et sociales et les industries annexes de la pêche. Il a montré par exemple comment le passage aux conserves n'était pas propice à un meilleur rendement face aux concurrences redoutables des produits similaires très inférieurs en prix comme en qualité provenant de l'extérieur. Il s'agissait déjà dans le cadre de cette étude d'une mutation de l'activité de pêche par le passage à l'industrialisation dans la transformation des produits de la pêche.

Marie-Claire Bataille-Benguigui (1994) a décrit des représentations de l'imaginaire qui sont associées aux techniques traditionnelles de pêche de la société insulaire tongienne. Il en ressort que les pêcheurs, dans cette société récemment orientée vers le profit et la consommation, ne sont plus considérés entre l'aristocratie et les gens du commun, ni respectés contrairement aux agriculteurs. Mais ils détiennent toute fois un pouvoir d'achat qui dépend

de leur assiduité à sortir en mer. Le statut économique de la pêche est moindre comparativement à celui de l'agriculture du fait que cette dernière est un moyen d'accès à l'argent et au mode de vie occidental ; de plus, l'exploitation de la terre est moins aléatoire que celle de la mer et est favorisée par les capitaux de l'aide internationale. L'objectif de la pêche n'étant pas le rendement économique mais le respect du poisson et des interdits. De ce fait, l'origine sacrée des poissons fait qu'ils sont interdits de vente.

Rejela Michel Norbert (1993) a, quant à elle, mené une étude sur l'économie de la pêche traditionnelle Vezo du sud-ouest de Madagascar. A partir d'une analyse de l'exploitation des ressources marines et dulcicoles à trois niveaux : la production proprement dite, les sites de débarquement et la commercialisation des produits ; elle a essayé ainsi de répondre à la problématique de la pérennisation de l'activité halieutique Vezo confrontée à l'hypothétique concurrence de la pêche industrielle dans un contexte d'appauvrissement grandissant et dans un pays en crise. Les résultats de cette étude ont établis que les stratégies d'adaptation de la société Vezo aux situations nouvelles, son opportunisme lorsqu'elle est confrontée à l'apparition et/ou à la disparition d'une espèce, son degré d'adaptation aux changements confèrent à la pêche sa viabilité.

Marie-Christine Cormier-Salem (1992), tente de donner une mesure de la dynamique spatiale, sociale et économique de la pêche par rapport à la dynamique de l'ensemble du système d'exploitation du milieu casamançais. Pour l'auteure, les causes majeures des modifications sont la dégradation de l'environnement liée notamment à la péjoration. Elle s'interroge sur les différentes stratégies, que mettent en place les populations, entre villages, quartiers, concessions et individus. Elle se rend compte que les communautés autochtones ne sont pas les seuls acteurs du changement ; aussi, elle s'interroge sur le rôle des migrants et de tous les intervenants extérieurs (l'État sénégalais, les divers ONG, les bailleurs de fonds) et sur les conséquences de l'ouverture des populations sur l'extérieur.

Dans un second ouvrage, Marie-Christine Cormier-Salem et B. Roussel (2002) introduisent la notion de la patrimonialisation de la nature tropicale. Il en ressort que l'exploitation et la valorisation de la biodiversité sont bien souvent à l'origine de constructions de patrimoine ; les processus de patrimonialisation sont divers autant que les acteurs et les stratégies qu'ils mettent en œuvre d'où les conflits qui éclatent tout autour; quel que soit le contexte culturel ou écologique, les constructions patrimoniales se font et se défont au fil de l'histoire ; la

patrimonialisation s'accompagne généralement de changements dans les niveaux de gestion, les règles d'accès et d'appropriation : de bien commun, à l'échelle d'un lignage, d'un clan ou d'une communauté villageoise, un objet patrimonialisé devient un bien collectif, à l'échelle d'un groupe plus large.

L'ouvrage à parution collective de Jean-Pierre Chauveau et al. (Éds) sur *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest*⁴⁷ a permis d'aiguiser notre questionnement sur les dynamiques sociales, politiques et économiques au sein du secteur pêche artisanale et dans les communautés de pêcheurs au Gabon. En effet, il nous a permis de faire des comparaisons entre le contexte de l'Afrique de l'Ouest et celui de notre cadre d'étude qui est le Gabon sur les stratégies mises en place par les pêcheurs et dont les enjeux sont le contrôle de l'accès aux zones de pêche et l'appropriation de la ressource halieutique.

Notre intérêt sur les questions migratoires qui touchent les populations des pêcheurs trouve son origine dans l'ouvrage de Sophie Goedefroit, Christian Chaboud et Yvan Breton intitulé *La ruée vers l'or rose*⁴⁸, qui part de l'analyse des effets induits par la valorisation de la crevette et par l'accélération de l'activité de pêche dans les communautés villageoises. En effet, cette accentuation de l'exploitation de cette ressource va être aux fondements, selon les auteurs, de nouvelles dynamiques migratoires, qui vont susciter des conflits entre autochtones et allochtones, mais qui vont aussi favoriser de part et d'autre, de nouvelles stratégies dont l'enjeu essentiel est l'appropriation de la ressource et le contrôle de son accès. D'autres questions qui portent sur les phénomènes de recomposition sociale qui en découlent et les remaniements importants que connaissent les activités de pêche et de collecte sont également analysés dans cet ouvrage.

L'ouvrage de Marie-Christine Cormier-Salem intitulé *Gestion et évolution des espaces aquatiques : la Casamance*⁴⁹, nous a interpellé au sujet de la question environnementale dans le secteur pêche. En effet, pour l'auteure, la dégradation de l'environnement est une des causes majeures qui expliquent les modifications spatiales, sociales et économiques dans le secteur pêche.

⁴⁷ Paris, Karthala, 2000, 383 p.

⁴⁸ Sophie Goedefroit, Christian Chaboud, Yvan Breton *La ruée vers l'or rose : regards croisés sur la pêche crevettière traditionnelle à Madagascar*, IRD, Paris, 2002.

⁴⁹ Paris, ORSTOM, coll. Études et Thèses, 1992, 583p.

Au regard des productions scientifiques (académiques et spécialisées) sur la pêche, nous voulons nous appuyer sur les différents paradigmes et notions des disciplines des sciences sociales pour les adopter et/ou les réadapter pour les besoins de notre thèse.

Il s'agira tout d'abord de présenter l'évolution du statut de l'activité de la pêche en tant que champ de recherche en anthropologie sociale, particulièrement en anthropologie maritime. Puis, d'interroger l'apport de l'anthropologie maritime et de l'anthropologie économique dans l'économie de la pêche artisanale et partant, de l'économie locale au Gabon ?

b) L'anthropologie maritime et les sociétés de pêcheurs

La pêche, en tant qu'activité traditionnelle et économique destinée à satisfaire des besoins humains, a alimenté bien des débats scientifiques en sciences sociales en général et en anthropologie en particulier notamment dans son caractère « artisanal ».

C'est en effet dans un contexte de consolidation de l'anthropologie sociale, qu'est apparue l'anthropologie maritime. En effet, l'étude des sociétés de pêcheurs a contribué tout d'abord à l'enrichissement des champs analytiques - sur l'économique, la parenté et les idéologies - de l'anthropologie social, en participant à octroyer à cette dernière un caractère plus spécialisé et scientifique. Car, l'anthropologie sociale, étant « basée [davantage à l'origine] sur l'ethnicité et ancrée dans une démarche monographique dont l'étude des « primitifs », s'est progressivement diversifiée en s'intéressant davantage aux modes de vie liés à l'activité économique dominante et au lieu de résidence des individus »⁵⁰.

Toutefois, malgré la richesse « des aspects sociaux et économiques de la pêche », « l'ancienneté du procès de travail » et « la multiplicité des rapports de production », l'implication de l'anthropologie maritime aux débats sur les orientations de l'anthropologie sociale s'est vue décevante. En effet, au lieu de porter un intérêt à « l'intensification et à la rationalisation des efforts de pêche », et à « l'avènement du capitalisme dans les zones marines », qui ont eu d'ailleurs pour conséquence « une diversification de la production axée sur la recherche de minéraux et d'hydrocarbures » ; l'anthropologie maritime va au début,

⁵⁰Yvan Breton, *L'anthropologie sociale et les sociétés de pêcheurs : réflexions sur la naissance d'un sous-champ disciplinaire*, Université Laval, Anthropologie et sociétés, vol. 5, n°1, 1981: 7- 29.

plutôt servir à illustrer les théories préexistantes de l'anthropologie sociale. Cet état de fait peut se vérifier sous trois périodes de l'histoire de l'anthropologie maritime au cours desquelles l'on peut situer ainsi le statut de la pêche et des sociétés de pêcheurs dans les travaux scientifiques en anthropologie.

La première époque a enregistré des « références descriptives à la technologie de certains groupes pratiquant la pêche dans laquelle l'on retrouve quelques monographies classiques » (Breton, 1981 : 9), à l'instar des premiers travaux des amérindianistes nord-américains, tels que Boas, Kroeber, Wisler. Leurs analyses seront axées essentiellement sur « l'identification et la valeur adaptative des moyens de travail » (Breton, 1981 : 9) et très peu sur « les relations entre la pêche et l'organisation sociale en général » (Breton, 1981 : 9). Cette première période se soldera donc par « des références multiples à la pêche mais trop partielles pour susciter la naissance d'un sous-champ disciplinaire distinct, et des nombreuses monographies trop peu nombreuses et isolées accentuant cette situation » (Breton, 1981 : 10) relative au contexte de remise en question des orientations de l'anthropologie sociale.

La deuxième période (1950-1960) va voir « l'utilisation des sociétés de pêcheurs [...] pour la critique de la théorie fonctionnaliste » (Breton, 1981 : 10) en tant que « matériel illustratif [...] pour développer des orientations théoriques plus dynamiques en anthropologie sociale » (Breton, 1981 : 10). En effet, « la fluidité des relations dans le secteur de la pêche leur ont permis de consolider une démarche plus processuelle pour l'étude des organisations sociales, attirant l'attention non seulement sur la flexibilité des systèmes de parentés bilatéraux mais aussi sur la nécessité, à travers la théorie des réseaux, de réduire l'impact du normatif sur le comportement individuel » (Breton, 1981 : 10). Cette deuxième période sera marquée par une rupture épistémologique, un retour vers des études systématiques sur les sociétés de pêcheurs, et par un manque d'approfondissement des premières monographies et des études sectorielles déjà effectuées. Cependant, l'avantage aura été une valorisation des sociétés de pêcheurs, trop longtemps négligées par les anthropologues.

La troisième et dernière période qui commence au début des années 1970 est marquée par la reconnaissance officielle d'une anthropologie maritime à l'intérieur de l'anthropologie sociale. De même, elle verra la vulgarisation des études monographiques au sein de la littérature et au cours des débats scientifiques internationaux. Il faut dire que l'étude des

sociétés de pêcheurs s'est faite finalement, tout d'abord selon une démarche exploratoire, puis, à partir d'études monographiques qui avaient une finalité comparatiste.

Mais devant les contestations de certains sur la légitimité de l'anthropologie maritime en tant que sous-discipline, l'idée de porter un intérêt plutôt sur son orientation générale, était souhaitable.

Par ailleurs, même si les travaux de l'anthropologie maritime reflètent d'abord les préoccupations traditionnelles de l'anthropologie sociale, il n'en demeure pas moins qu'ils présentent un aspect nouveau et peu connu, contrairement à d'autres secteurs de l'anthropologie sociale, en ce sens « qu'en termes de développement des forces productives, la pêche a précédé l'agriculture en plusieurs endroits et que dans une période même actuelle, plusieurs paysanneries côtières continuent d'exploiter simultanément ressources terrestres et marines pour leur reproduction » (Breton, 1981 : 12).

En cela, l'orientation théorique des études d'anthropologie maritime passera donc tour à tour par les influences du « formalisme de l'anthropologie économique, du matérialisme culturel de l'écologie et de la théorie des réseaux de l'anthropologie politique » (Breton, 1981 : 12).

Les efforts pionniers de Firth (1946) sur l'étude des phénomènes économiques et politiques chez les pêcheurs côtiers ont tracés la voie à un cadre d'interprétation qui, selon Yvan Breton, semble encore pertinent. En effet, c'est à partir de la distinction des pêcheurs des autres producteurs primaires et au recours à l'épistémologie des sociétés paysannes (concepts de rente et d'accumulation du travail) que Firth va jeter les bases de la consolidation de l'épistémologie de l'anthropologie maritime. Mais pour Yvan Breton, l'anthropologie maritime doit également sortir de ses « ornières culturalistes » pour s'interroger davantage sur les conditions de sa production épistémologique et constamment la remettre en cause. Car, si elle ne peut pas toujours prévoir les conséquences pour les pêcheurs côtiers de l'évolution du système économique et politique plus large, elle en connaîtra davantage sur les causes.

Un autre phénomène, caractérisé par la distinction entre la pêche artisanale et la pêche industrielle, notamment « suite à la nationalisation des zones marines à l'échelle mondiale, de la diminution significative des stocks de poissons dans plusieurs régions du monde et des

efforts d'aménagement plus rationnel des pêcheries dans plusieurs pays »⁵¹, se révélera fort utile dans la prise en compte de la spécificité voire de la complexité de ce cadre de recherche. Cette distinction sonnera donc le passage de la pêche artisanale du « statut d'objet de préoccupations sectoriels souvent enchâssées dans des paradigmes disciplinaires spécifiques, en statut d'objet d'études qui aspirent à une interdisciplinarité plus grande qui cherche mieux à saisir les liens entre ces deux types de pêche » (Breton, 1994).

Les conséquences qui découlent de cette situation pour la recherche anthropologique sur les sociétés de pêcheurs sont que les interactions entre les deux types de pêche doivent être restituées dans un cadre évolutif qui ferait ressortir leurs caractéristiques structurelles et les changements dans leur poids respectif sur les plans temporel et spatial. Aussi, cette démarche, qui répond à une approche macro évolutive, a le mérite de fournir, du point de vue des sciences sociales, l'importance de la continuité culturelle dans la pratique d'une activité économique ; de faire ressortir des variables très actuelles sur le plan de l'intervention (qualité des stocks de poissons maintenant disponible, qualité du savoir ethnoscience des producteurs ou des pratiques de consommation des produits de la pêche).

Toutefois, cette indispensable ouverture à une interdisciplinarité s'est souvent soldé par des résultats partiels, incomplets notamment sur les pêcheurs qui eux, sont les premiers acteurs du système pêche. Yvan Breton relève ce défaut d'intérêt en faisant remarquer que les intentions d'interdisciplinarité et de développement plus intégré donneront toujours des résultats superficiels si les stratégies de recherche ne s'interrogent pas, dans un contexte halieutique donné, sur l'asymétrie entre les champs de connaissance relatifs aux facteurs de production que l'on veut dynamiser, notamment les producteurs eux-mêmes. À cause de la double marginalisation de ces derniers dans les études (disciplinaires et politiques), leur insertion dans des projets de développement repose souvent sur des modèles biaisés et des approches approximatives qui oublient leur spécificité en tant que variable dans un système (Breton, 1994 : 20).

De même au sujet des statistiques souvent prélevées dans les études sur la pêche, l'accent ne s'est toujours pas, sinon peu, porté sur le producteur qu'est le pêcheur. Yvan Breton ajoute que de qualité inégale selon les pays et les moyens utilisés, ces statistiques sont en général beaucoup moins fiables et précises pour les pêches artisanales. En plus des biais

⁵¹ Yvan Breton, Liens entre pêche industrielle et pêche artisanale : changements et conséquences pour la recherche, Université Laval, Anthropologie et sociétés, vol. 18, n°1, 1994 : 93-106.

idéologiques mentionnés plus haut liés à leur image souvent « négative » par rapport aux pêches industrielles, divers facteurs entrent ici en jeu : une plus grande mixité des occupations qui rend plus difficile l'obtention de données sur une base continue ; les difficultés de transposition entre des terminologies locales, souvent fort riches, et une terminologie officielle à caractère réductionniste. Peu respectueuse du savoir ethnoscientifique des producteurs ; finalement, un éparpillement considérable de la main-d'œuvre et des points de débarquements.

De plus, il faut constater que dans la majorité des cas, les responsables des pêcheries artisanales continuent d'utiliser le cadre statistique mis en avant par le secteur industriel pour rendre compte de leurs activités. On y transpose de manière acritique des enquêtes et des questionnaires qui accordent la priorité aux données relatives aux espèces poissonneuses et aux agrès de pêche plutôt qu'à celles qui touchent plus directement les producteurs et leurs familles. On possède beaucoup d'informations sur les espèces exploitées, leur volume de capture, leur valeur marchande, le type et la dimension des agrès de pêche et des embarcations mais en général très peu sur le nombre de producteurs à temps plein ou à temps partiel, leur degré de spécialisation, leur âge, le nombre de leurs dépendants et leur *membership* dans diverses coalitions sociales (Breton, 1994 : 22).

La majorité des statistiques sur les pêcheries impliqueraient ainsi des approches conceptuelles liées à des modèles déterministes qui font du producteur un « intrant » parmi d'autres et le confinent à un rôle « neutre » souvent secondaire par rapport aux autres facteurs de production (Breton, 1994 : 22). Et pour l'anthropologue qui étudie les populations de pêcheurs artisanaux, cette situation demeure inadmissible et l'oblige souvent à reconstituer avec temps et patience les données manquantes mais indispensables à la compréhension de la logique sociale à l'œuvre (Breton, 1994 : 22).

Or, pour qu'une véritable interdisciplinarité s'instaure entre les chercheurs, il importe que les représentants des sciences sociales aient aussi à leur disposition de meilleures données de base pour préciser leurs hypothèses de recherche (Breton, 1994 : 22). Yvan Breton propose donc une présence affirmée des représentants des sciences sociales au sein des appareils bureaucratiques liés au développement des pêcheries. Et que l'on accorde une plus grande importance à la logique paysanne qui sous-tend l'activité. Cette attitude exige le rejet d'une approche formaliste qui valorise à tout prix la spécialisation ou l'examen de la pêche en vase

clos, elle exige aussi la reconnaissance du caractère fonctionnel des stratégies productives qui misent sur la mixité des occupations chez le producteur direct ou chez les membres de sa famille (Breton, 1994 : 23). Car selon lui, c'est du côté de la mixité et de la dimension relationnelle des activités que réside l'essentiel de l'organisation économique du pêcheur artisanal. C'est là aussi que la contribution anthropologique mériterait d'être mieux reconnue (Breton, 1994 : 23).

Ce rappel historique du processus de mise sur pied de l'anthropologie maritime nous permet de situer notre recherche dans cette dynamique de consolidation épistémologique de l'anthropologie sociale en général, et de l'anthropologie maritime en particulier. En effet, notre étude se veut une contribution en matière d'analyse des sociétés de pêcheurs dans un contexte nouveau de mobilité et de pluriethnicité qu'est la province de l'Estuaire du Gabon.

c) L'étude de la pêche et l'anthropologie économique

La pêche, en tant qu'activité économique, peut être considérée comme un cadre privilégié de l'anthropologie économique du fait qu'elle allie forces et rapports de production, par l'articulation des moyens de la production et les circuits de la gestion et de la distribution, ainsi que de la consommation.

Selon Francis Dupuy⁵², l'anthropologie économique est avant tout une spécialisation disciplinaire au sein de l'anthropologie sociale qui vise à saisir, dans une perspective comparée, la gamme des dispositifs mis en œuvre par les biens matériels nécessaires à leur consommation et à leur reproduction en tant que groupes. Cette branche de l'anthropologie a la double exigence de prendre en compte l'universalité du phénomène (toute société a une économie) et la gamme des variantes de sa réalisation (chacune la pratique à sa manière). En ce qui concerne notre objet d'étude, il nous permettra de porter un regard anthropologique sur les manifestations économiques qui tournent autour de l'activité de la pêche.

⁵² Francis Dupuy, *Anthropologie économique*, Armand Colin, Paris, 192 p., 2001.

Trois écoles de pensée se partagent ce champ d'investigation : les formalistes, les substantivistes et les marxistes. Les formalistes, parmi lesquels Lionel Robbins (1935) qui proposa une définition de l'économie, postulent que l'anthropologie économique serait l'étude de cette variété de comportements humains qui consistent à combiner le mieux possible des moyens déterminés et rares pour atteindre des fins spécifiques (Godelier, 1973). Cette thèse soutiendrait une loi de la maximisation et du goût du profit, de la compétition et de la libre concurrence, en un mot de l'économie libérale ; car les moyens postulés comme étant limités, l'acteur économique userait au maximum donc de stratégies, pour aboutir à des fins illimitées.

Pour les substantivistes, en tête desquels Karl Polanyi et George Dalton, les relations de l'homme contiendraient son économie. Aussi, l'économie d'une société ne serait pas réglée que par le marché, mais également par la réciprocité ou la redistribution, c'est-à-dire par un principe de symétrie ou de centralité. En effet, d'autres institutions au sein de la structure sociale, peuvent jouer un rôle économique tel que la parenté, la politique, la religion, etc. Polanyi distingue ainsi, trois types d'économie à savoir : la réciprocité, la redistribution et l'échange.

Contrairement aux deux premières thèses, les marxistes quant à eux construisent leur analyse sur les modes de productions. En effet, Godelier, contemporain de ce courant de pensée, propose à partir de l'héritage conceptuel de Karl Marx, de partir tout d'abord de l'analyse de la production si on a la prétention de comprendre la logique réelle des systèmes économiques et non celle de la circulation des biens comme l'ont fait Polanyi et Dalton. Ensuite, il préconise de ne pas confondre l'analyse d'un système économique avec l'observation de ses aspects visibles, ni à l'interprétation des représentations spontanées que se feraient les agents économiques propres à ce système qui sont appelés à le reproduire. De plus, il préconise de chercher et de découvrir au-delà de la logique apparente, visible, une logique sous-jacente, invisible, explicative des modes de production ; et les conditions structurales et historiques de l'apparition, de la reproduction et de la disparition au cours de l'histoire des divers modes de production et de circulation des biens (1973, p. 26)⁵³. Selon les marxistes, enfin, l'anthropologie économique devrait être une approche transversale qui supposerait de prendre en compte la totalité de l'édifice social, pour aller rechercher derrière des institutions et des rapports sociaux, qui en apparence n'ont parfois rien de strictement « économique », des

⁵³ Cité par Francis Dupuy (2001), *Anthropologie économique*, Armand Colin, Paris, p. 24.

formes de production et de répartition des biens assurant la *base matérielle* nécessaire à toute vie en société⁵⁴.

Section II L'apport de la socio-anthropologie et du courant dynamique dans l'étude du changement social au sein des groupes communautaires

a) L'apport de la socio-anthropologie

Le paradigme de « changement » précisément « changement social » a connu des applications multiples du 18^e au 19^e siècle au sein de plusieurs disciplines des sciences sociales. Par définition, il est employé pour décrire un nouvel équilibre après les perturbations, et désigne le remplacement de l'ancien équilibre sans que soient modifiées les caractéristiques du système global.

Dans le cadre de cette étude, le « changement » comprendra tout élément ayant permis le processus qui a conduit la pratique de la pêche au Gabon d'un état antérieur c'est-à-dire avant la période coloniale, à l'état actuel c'est-à-dire dans un contexte économique pluriethnique, marqué par une évolution technologique, des savoirs et des savoir-faire.

Les premières approches anthropologiques et sociologiques sur le changement social sont réalisées par Jean-Olivier de Sardan. En effet, l'auteur part du postulat que La socio-anthropologie du développement est indissociable de la socio-anthropologie du changement social. Selon lui, la socio-anthropologie du changement social et du développement ne peut exister comme discipline particulière coupée de la sociologie et de l'anthropologie en général.

La socio-anthropologie du développement se focalise en particulier sur l'analyse des interactions entre acteurs sociaux relevant de cultures ou sous-cultures différentes. Elle procède à l'inventaire des contraintes respectives auxquelles les uns et les autres sont soumis, et au décryptage des stratégies que les acteurs déploient à l'intérieur de leurs marges de

⁵⁴ Francis Dupuy (2001), p. 24.

manœuvre. Elle décrit les représentations et systèmes de sens mobilisés par les groupes en interaction et étudie les dynamiques de transformation de ces représentations et système de sens⁵⁵.

L'auteur propose donc de définir le « développement » comme l'ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par le biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu, et reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou techniques et/ou savoirs. Ainsi, il considère qu'il y a du développement du seul fait qu'il y a des acteurs et des institutions qui se donnent le développement comme objet ou comme but et y consacrent du temps, de l'argent et de la compétence professionnelle. C'est la « configuration développementiste » qui définirait l'existence même du développement⁵⁶.

Le développement existe au sens purement descriptif qui est la nôtre, il existe tout un ensemble de pratiques sociales que désigne ce mot. Pour la socio-anthropologie du développement, le développement n'est ni un idéal ni une catastrophe, c'est avant tout un objet d'étude. Elle doit se donner la contrainte préalable d'étudier le développement en tant que constituant un « phénomène social » comme un autre, au même titre que la parenté ou la religion. Une socio-anthropologie du changement social et du développement est ainsi à la fois, une anthropologie politique, une sociologie des organisations, une anthropologie économique, une sociologie des réseaux, une anthropologie des représentations et du système de sens.

Pour comprendre le changement social, les interactions développeurs/développés (logiques techniques, économiques, institutionnelles, politiques, sociales, symboliques) ; il faudrait tenir compte de la multiplicité des facteurs de tous ordres. On sait aujourd'hui depuis Barth (1975), que l'ethnie est un construit social, que l'identité ethnique est relative, fluctuante, en partie situationnelle et négociée (voir Amselle et Mbokolo, 1985 ; etc.). Les processus trans-ethniques, infra-ethniques et supra-ethniques sont ceux dont relève le changement social. Une analyse scientifique des processus de changement social en général et des faits de développement en particulier, de l'impact des actions de développement sur les populations-

⁵⁵ Olivier De Sardan, J.-P. *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 1995, 221 Pages, p. 6

⁵⁶ Olivier De Sardan, J.-P. 1995, p. 7

cibles et des réactions de celles-ci à celles-là, implique nécessairement la prise en compte des diversités internes, des transformations socioculturelles, et des contraintes externes⁵⁷.

L'œuvre de Georges Balandier marque une rupture avec l'ethnologie française. C'est lui qui fera connaître les travaux africanistes anglo-saxons sur les changements sociaux en mettant notamment l'accent sur les syncrétismes religieux, il se situait selon l'auteur résolument dans une perspective dynamique. L'approche que proposait l'anthropologie économique africaniste s'éloignait même à divers égards d'une analyse des faits de développement. D'une part, elle restait souvent du fait même de sa tradition marxiste, très générale et très « théorique », surtout portée à globaliser et à combler un vide conceptuel sur la question des « modes de production » africains, au détriment d'une analyse descriptive des « rapports de production ». L'analyse a été de ce fait limitée aux macrostructures et aux phénomènes de transition d'une structure à une autre plutôt qu'aux stratégies sociales concrètes et aux contraintes directes qui pesaient sur elles.

Pour une majorité de chercheurs c'est une approche moins prétentieuse, plus empirique et plus éclatée de la réalité sociale qui domine aujourd'hui. On peut estimer qu'elle se déploie à deux niveaux complémentaires. Tout d'abord, la démarche est plus « locale », plus centrée sur le « micro », voire le « méso ». La perspective interactionniste entend combiner analyse des contraintes et stratégies des acteurs, pesanteurs structurelles et dynamiques individuelles ou collectives. Il s'attache à l'ensemble des interactions (sociales, politiques, économiques, symboliques) entre acteurs sur une scène donnée autour d'enjeux donnés.

C'est au confluent des pluri-rationalités des acteurs sociaux, qu'il faut se situer pour comprendre les changements en cours. En effet, ce serait au de-là de la variation des stratégies individuelles, que les systèmes de normes sociales qui les régulent tendanciellement varient largement d'un sous-groupe social à un autre, et non seulement d'une ethnie à une autre. Ces différences entre systèmes de normes internes à une même culture peuvent elles-mêmes devenir des enjeux d'affrontements entre groupes sociaux ;

Les processus de changement social et de développement mettent nécessairement en rapport des normes hétérogènes, des cultures et des sous-cultures hétérogènes, des systèmes de valeurs hétérogènes, des configurations de savoirs et de représentations hétérogènes, des systèmes d'action hétérogènes, des stratégies et logiques sociales hétérogènes ; c'est

⁵⁷ Olivier De Sardan, J.-P. 1995, p. 30

nécessairement une anthropologie du syncrétisme. Les processus de changement social et de développement sont par définition diachroniques, et cette dimension est trop souvent oubliée par les écoles anthropologiques classiques ; et ils se situent à l'interface entre anthropologie et sociologie « macro » d'un côté, et ethnographie et sociographie « micro » de l'autre.

b) L'apport du courant dynamique

C'est au travers de l'étude du changement social que les représentants du courant dynamique se sont intéressés aux contacts culturels, qui sont un facteur de dynamisme par excellence. Leur apport est non négligeable dans l'analyse des faits d'acculturation.

C'est ainsi qu'on leur doit, d'une part, la mise en valeur de la dynamique culturelle et de la réciprocité des échanges. En effet, pour M. Gluckman et G. Balandier (cités par Géraud et Al., 2000 : 103)⁵⁸, « chacune d'elles n'a de sens que dans la relation qu'elle entretient avec les autres et ne peut donc pas être analysée comme un tout unitaire » comme l'affirmait notamment Malinowski, en préconisant l'étude du produit de l'interpénétration comme une culture à part entière (Malinowski, 1970).

D'autre part, l'anthropologie dynamique a su révéler, en mettant l'accent sur les clivages internes aux sociétés, l'existence de processus d'acculturation entre sous-cultures au sein d'une même société. Roger Bastide a souligné le fait que ce sont les individus qui étaient en relation et non les cultures. Aussi, il serait nécessaire de considérer « l'identité statutaire échangistes » (Bastide, 1971), car, celui-ci entraîne des réactions différentes des individus en situation de contact. Par conséquent, « les cadres sociaux de l'acculturation » sont à considérer.

L'analyse de cette « situation sociale dans laquelle intervient le contact » (Gluckman, 1947) doit, selon Balandier, précéder « l'interprétation des contacts culturels » (Balandier, 1982 : 24). Car, elle permettrait de saisir le contexte général dans lequel se réalisent les phénomènes d'acculturation en révélant par exemple « l'importance des rapports de domination [et de voir

⁵⁸ Marie-Odile Géraud et Al., *Les notions clés de l'ethnologie*, 2^{ème} édition, Armand Colin, Paris, 2000, p. 103.

que] certains éléments culturels valorisés chez les colonisateurs ont conduit les colonisés à les valoriser ».

c) Quelques concepts appliqués à l'étude

1) L'acculturation

Définie comme l'étude de l'« interpénétration des civilisations » selon Roger Bastide, l'acculturation est une notion propre à l'anthropologie des contacts culturels. Nous y faisons référence dans notre étude car, il est question d'analyser des changements résultant des rapports entre d'une part l'administration coloniale et les populations autochtones vivant de la pêche, et d'autre part entre les pêcheurs autochtones et les pêcheurs allochtones, le tout dans un contexte de mobilité.

En effet, selon R. Redfield, R. Linton et M. J. Herskovits (*Memorandum for the study of acculturation, 1936*), « l'acculturation comprend les phénomènes qui résultent du contact direct et continu entre des groupes d'individus de culture différente, avec des changements subséquents dans les types culturels originaux de l'un ou des deux groupes »⁵⁹. Mieux, Herskovits ajoutera que même les contacts discontinus peuvent intervenir dans les processus d'acculturation, car, toute culture est par principe dynamique. M. Fortes insistera sur « la réciprocité des contacts culturels » qui relèverait d'un « processus continu d'interactions entre groupes culturellement différents ». L'acculturation doit par ailleurs être distinguée du changement culturel qui, lui, résulte à la fois de facteurs internes et externes. Or, l'acculturation procède que des facteurs externes c'est-à-dire des « emprunts ».

⁵⁹ Géraud et Al., 2000, p 99.

2) Le principe de sélection

Ce principe consiste en ce que, lorsque deux groupes de culture différente sont en contact, les traits culturels nouveaux ne sont pas pris d'un bloc, mais sélectionnés par le groupe emprunteur. Par ailleurs, cette sélection est davantage limitée lorsque les traits sont imposés, notamment en situation de forte domination telle que celle décrite par G. Balandier. L'auteur démontre comment « sous la colonisation, la modernité (au sens de ce qui est imposé par le colonisateur) n'est pas acceptée entièrement (Balandier, 1982) »⁶⁰.

Herskovits ajoutera que l'acceptation ou le rejet sont déterminés par « la culture préexistante et les circonstances du contact ». Aussi, « il faut avant tout que l'élément emprunté soit compatible avec les principes de base de l'organisation sociale » ou « foyer culturel » c'est-à-dire « l'intérêt dominant d'un peuple ou le domaine d'activité ou de croyance dont on a le plus conscience » (Herskovits, 1967 : 238). En outre, selon que le degré de compatibilité est faible, il s'agira de sélection « additive » qui consiste en une cohabitation entre l'élément emprunté et l'élément traditionnel. Dans ces cas, le trait culturel emprunté est accepté et non réinterprété selon les valeurs du groupe receveur. Et pour Bastide, ce trait n'aura pas « valeur dynamique de transformation profonde des mentalités et des sensibilités. A l'inverse, il s'agira d'une sélection dite « substitutive » c'est-à-dire que l'on assiste à la disparition du trait original au profit du trait emprunté ; et ce dernier, fera l'objet d'une réinterprétation.

Dans le cas des pêcheurs « indigènes » durant la période coloniale, la forte volonté de l'Administration coloniale de promouvoir le développement de l'activité de la pêche dans ces différentes possessions coloniales dont le Gabon a entraînée l'introduction par les européens de la grande senne de plage et le nylon en tant qu'éléments technologiques novateurs parmi les engins de pêche préexistants.

Ces différents éléments ont été que partiellement accepté par les « indigènes ». En effet, le nylon en tant que matériau de fabrication des filets de pêche s'est vu adopté. Par contre, les techniques de transformation et de conservation proposées par les européens n'ont pas reçu un écho favorable auprès des pêcheurs indigènes.

⁶⁰ Géraud et Al., 2000, p. 100.

3) Le principe de réinterprétation

Ce principe désigne « le processus par lequel d'anciennes significations sont attribuées à des éléments nouveaux ou par lequel de nouvelles valeurs changent la signification culturelle des formes anciennes » (Herskovits, 1967 : 248). Ce n'est par ailleurs « ni une reproduction à l'identique d'un modèle nouveau proposé, ni celle de valeurs traditionnelles ». C'est plutôt que l'imbrication d'éléments nouveaux avec des formes culturelles traditionnelles produirait de nouvelles significations ». Les travaux de G. Balandier sur les Fang du Gabon et ceux de R. Bastide peuvent illustrer le propos. En effet, le premier fera remarquer que « les Fangs ont conçu une religion composite, revitalisant ainsi certaines traditions menacées de disparaître sous l'effet de la domination coloniale » (Balandier, 1982). Tandis que le deuxième, sous le même ordre d'idée, montrera « comment certaines croyances africaines apportées par les esclaves noirs, au Brésil, étaient composées avec les cultes catholiques introduits par les missionnaires portugais » (Bastide, 1958 et 1960).

Ce principe de réinterprétation peut être transposé dans le cadre de la pêche. En effet, certains savoirs et savoir-faire, certaines techniques de pêche, de transformation et de conservation du poisson peuvent être considérés comme étant « composites ». L'influence culturelle, issue de la présence des pêcheurs migrants étrangers, dans la pratique de la pêche a permis une réforme et une harmonisation des différents procédés de la pêche pratiqués par les pêcheurs autochtones.

Section III Définitions des termes de l'étude

- a) « Pêche traditionnelle » / « pêche artisanale », « pêche artisanale maritime » / « pêche artisanale continentale », « pêche de subsistance » / « pêche commerciale »

La pêche est la seconde activité qui occupe les populations rurales du Gabon, et particulièrement celles de la province de l'Estuaire, après l'agriculture périurbaine. En effet, les nombreux cours d'eau douce à l'intérieur des terres et les bras intérieurs de mer permettent une exploitation de la ressource halieutique presque en toutes saisons par les populations d'âge et de sexe variables. Elle est elle-même définie comme l'acte de capture ou d'extraction des ressources halieutiques, y compris les activités préalables et connexes, notamment la recherche de poissons, le déploiement ou le retrait de dispositifs destinés à attirer le poisson ou toute autre ressource halieutique.

La distinction « pêche traditionnelle » / « pêche artisanale » est établie dans notre étude en raison de deux dimensions qui renvoient à des espaces temporels distincts. En effet, la première dimension situe l'activité de pêche à une période temporelle où elle n'aurait subi aucune influence extérieure quelconque : l'époque précoloniale. Tandis que dans la deuxième et la troisième, elle est en situation de contact avec divers apports extérieurs (population, culture, savoir et savoir-faire), ce qui correspond aux époques dites coloniale et postcoloniale.

On parlera donc de « pêche traditionnelle » en référence d'abord à la période « précoloniale » c'est-à-dire avant l'arrivée des européens au Gabon et des pratiques nouvelles en matière de pêche qu'ils ont apportés. En effet, durant celle-ci, on considère que l'activité de pêche « traditionnelle » était caractérisée par un déploiement qui s'effectuait en des lieux précis (embouchures des rivières, lacs, fleuves, bras intérieurs de mer), par des techniques de pêche propres au groupe (à la ligne, à la nasse, par empoisonnement à partir de certains végétaux toxiques et au filet) : pour répondre soit aux besoins familiaux - dans ce cas elle se pratiquait individuellement -, soit pour répondre au besoin plus large de la communauté - il s'agissait donc d'une pêche collective durant la saison la plus favorable, c'est-à-dire en saison sèche, en prévision des périodes de manque de poisson au cours de l'année, à l'occasion des grandes

cérémonies ou pour assurer, comme ce fut le cas en Nouvelle Calédonie, les besoins de la chefferie au cours des échanges coutumiers (dans ce cas, la pêche était l'apanage des clans pêcheurs des tribus côtières) - ; et enfin par des outils de navigation (pirogue fabriquée artisanalement à partir de tronc d'arbre ou des radeaux) et était accompagné de rituels (chants et danses, invocation d'esprits avant/ et ou après la pêche).

Selon la FAO⁶¹, la pêche artisanale est une « pêche traditionnelle » pratiquée par des ménages de pêcheurs (par opposition à des sociétés commerciales) qui utilisent des quantités relativement faibles de capital et d'énergie, des navires de pêche relativement petits (voire aucun), effectuent de courtes sorties de pêche, à proximité du rivage, et travaillent principalement pour la consommation locale. Par ailleurs, la notion de pêche « traditionnelle » renvoie à une autre qui est celle de « culture de pêche ». En effet, la pêche « traditionnelle » suppose aussi une identité qui est celle du « Pêcheur ». Ce serait une identité traditionnelle propre à chaque ethnie qui imprènerait la pratique de la pêche auprès de l'ensemble des populations côtières, et composée de pratiques et de croyances diverses transmis d'une génération à une autre.

La pêche « artisanale » dite aussi « pêche indigène » ou « pêche à petite échelle » peut se résumer comme une activité autosuffisante qui vise à nourrir une famille grâce à la consommation directe mais aussi à la commercialisation sur des marchés locaux ou internationaux.⁶² Selon le code de la pêche, la « pêche artisanale », est une pêche pratiquée individuellement ou collectivement à des fins de commercialisation par des marins non inscrits au rôle d'équipage et dotés de moyens techniques relativement performants et ne nécessitant pas des investissements lourds. La « pêche artisanale » désigne aussi une pêche traditionnelle emprunt d'éléments nouveaux, qui participent à l'amélioration d'un état antérieur à un état nouveau, dans son déploiement. En effet, la motorisation des embarcations traditionnelles ou la substitution des filets de pêche en coton au profit des filets de pêche en nylon n'ont pas modifié de manière profonde le caractère traditionnel de la pratique de la pêche. Par contre, ils ont permis une amélioration des techniques déjà existantes.

⁶¹ FAO (1984) *Rapport sur les conflits pêche artisanale et pêche industrielle en Côte d'Ivoire*, Département des pêches, Disponible sur <http://www.fao.org/docrep/field/003/AC437F/AC437F01.htm>

⁶² Arthur Bogason, Avril 2009,

Disponible sur http://www.r-f-a.org/fileadmin/admin/document/Definition_de_la_peche_artisanale_-_WFF.pdf

Le code de la pêche en vigueur en République gabonaise de 2005 définit plusieurs types de pêche. Il y a la « pêche de subsistance » ou « coutumière » qui y est définie comme l'activité de pêche pratiquée par les communautés villageoises vivant traditionnellement à proximité des plans d'eau constituant l'essentiel de leur subsistance. La « pêche lucrative » ou « commerciale », dont l'activité de pêche est pratiquée à des fins lucratives.

La « pêche continentale », l'activité de pêche pratiquée dans les eaux continentales relevant du domaine public de l'État incluant notamment les rivières, les fleuves, les lacs, les lagunes, les estuaires et les embouchures situées à l'intérieur d'une ligne définie conformément aux dispositions et normes techniques nationales et communautaires en vigueur. La « pêche maritime », l'activité de pêche pratiquée dans les eaux maritimes nationales incluant notamment la zone économique exclusive, la mer territoriale et les eaux intérieures marines.

Les différences que l'on peut relever entre les différentes réalités que renvoient ces dénominations est que ce soit la pêche dite « traditionnelle ou de subsistance », elle n'a pas de but lucratif mais répond à des besoins strictement de subsistance. Par contre, celle dite « artisanale, indigène, à petite échelle, lucrative » dénote une perspective plus actuelle mettant l'activité de pêche au rang d'activité économique à part entière en faisant référence à la possibilité d'une commercialisation du produit de la pêche. De plus, c'est à partir de cette dernière qu'est généralement définie la pêche semi-industrielle ou industrielle.

b) « Sociétés de pêcheurs » et « communauté de pêcheurs »

La distinction faite entre « société » et « communauté » tient à une question d'ensemble dans notre étude. En effet, on parlera de « sociétés de pêcheurs » pour désigner l'ensemble des pêcheurs de la province de l'Estuaire, sans distinction ethnique ; et de « communautés de pêcheurs » pour parler singulièrement d'un groupe de pêcheurs issu d'une même ethnie.

La notion de « communauté » renvoie à une autre idée que l'on s'en fait généralement plus courante selon Lamoureux Henri⁶³. C'est celle de la « communauté géographique en milieu urbain, semi-urbain ou rural ». Selon l'auteur, la communauté géographique correspond

⁶³ Henri Lamoureux, 2002, *La pratique de l'action communautaire*, Québec, PUQ, 518 p.

souvent à la notion de « Community », largement utilisé dans les écrits relatifs à l'organisation communautaire aux Etats-Unis et en Grande Bretagne. Dans ce cadre, la communauté locale se distingue par sa démographie et sa géographie, c'est-à-dire un territoire bien délimité physiquement et psychologiquement ainsi qu'un fort sentiment d'appartenance à un lieu donné. Il ajoute qu'à ces traits se greffe une dimension culturelle, un certain mode de vie, des croyances et une dimension institutionnelle. Aussi, même si elle renvoie d'ordinaire à une dimension restreinte de l'espace géographique (quartier, village, sous-région), cette conception de la communauté s'applique aussi, de façon plus large à l'idée de « communauté nationale ou continentale », notamment dans la mondialisation des échanges.

Par ailleurs, la « communauté » est aussi perçue comme un système social composé à la fois de forces internes et externes. Les forces internes sont constituées à partir des rapports entre les membres de la communauté ; et les forces externes découlent de l'intervention d'instances extracommunautaires dans le développement de la communauté à laquelle on appartient.

Sur le plan méthodologique, l'approche micro sociale employée aux études communautaires renvoie généralement aux réseaux qui existent dans une communauté. Ces réseaux qui sont un ensemble de relations significatives que vit l'individu, sont de divers types : familial, politique, économique ou ethnique.

Notre approche communautaire de la dynamique des changements dans l'activité de pêche est en ce sens pertinente car, les pêcheurs locaux et étrangers forment des ensembles communautaires en ce sens que les membres de chaque groupe partage le même espace de vie, des savoirs et savoir-faire, une culture commune, adhèrent aux mêmes croyances et pratiques religieuses, etc.

Mais soulignons que le cadre géographique dans lequel s'inscrivait le groupe communautaire s'est davantage élargi de nos jours. En effet, l'ancrage géographique s'est beaucoup fragilisé au fil du temps. Il n'est plus rare qu'une confusion dans la terminologie employée pour définir l'espace qu'occupe tel ou tel groupe communautaire, du fait de l'ouverture accrue de certains villages de pêcheurs vers les centres urbains ou de leur proximité avec certains quartiers. Passant du statut de « village » ou « campement de pêche » à celui de « quartier », ou dans le des cas, se fondant et s'intégrant totalement dans un quartier donnant.

- c) « **Pêcheur indigène ou indigène pêcheur** » / « **pêcheur européen** », « **pêcheur artisan traditionnel** » / « **pêcheur professionnel** », « **pêcheur migrant étranger ou allochtone** » / « **pêcheur autochtone** »

Ces différentes appellations correspondent à des échelles spatio-temporelles de l'évolution de l'activité de pêche au Gabon. En effet, les expressions « pêcheur indigène » et « pêcheur européen » sont très courantes dans les écrits de l'Administration coloniale qui l'employait pour distinguer ou préciser les acteurs selon la typologie des pêches exercées dans les colonies de l'AEF, soit par les indigènes, soit par les européens.

Le pêcheur désigné comme « autochtone » ou « indigène » dans cette étude est toute personne d'origine gabonaise pratiquant la pêche, soit antérieurement ou pendant l'arrivée des « Colons » au Gabon, soit antérieurement à l'arrivée des pêcheurs d'origine étrangère.

Le pêcheur « allochtone », « étranger » ou « migrant », désignera tout individu de nationalité étrangère pratiquant la pêche au Gabon, surtout durant la période postcoloniale. Cette désignation peut être également appliquée à tout individu pêchant en dehors de sa zone de pêche habituelle.

Il semblerait qu'il y ait une évolution au niveau de la terminologie liée au secteur de la pêche. En effet, les pêcheurs artisans de la province de l'Estuaire se définissent majoritairement comme des « pêcheurs professionnels » du fait de leur spécialisation dans une technique de pêche ou d'espèce donnée. De plus, les pêcheurs entre eux se nomment généralement par des termes pour se différencier entre eux ; et les termes qui prédominent sont par exemple : « les Béninois », « les Nigériens » ou « les Calabars », « les Popos », « les Gabonais » ou « les Nationaux », « les pêcheurs étrangers », etc.; qui indiquent souvent l'origine géographique ou le statut social du groupe indexé.

d) Territoire et terroirs de pêche

Il est admis en sciences sociales que la notion de territoire est liée à celle de l'ethnicité en ce sens que chaque communauté ethnique s'approprie un territoire par des marquages ethniques symboliques mis en exergue. De même, le regroupement sur un territoire peut se faire généralement par catégorie social, ethnique, culturel, etc. Les villages ou campement de pêche sont pris dans cette étude comme base territoriale de l'observation des changements intervenus dans le secteur pêche au Gabon. Dans le cadre de notre étude nous distinguerons trois secteurs où s'exerce la pêche artisanale maritime et qui correspondent à trois territoires de pêche. En effet, il s'agit des villages ou campements de pêche situés dans le département de la Noya et qui gravitent autour de la ville de Cocobeach ; dans le département du Komo-Mondah, d'une part au nord avec pour centre névralgique les zones d'Aviation et d'Ambowè ; et enfin, la région sud, avec pour point central, la zone du Pont Nomba. Le territoire correspond à l'espace délimité que s'octroie chaque groupe communauté ethnique.

La notion de terroir peut être comprise comme l'ensemble des zones de pêche exploitées par des pêcheurs d'un village de pêche.

La notion d'écosystème renvoie à plusieurs réalités. Celle qui nous interpelle dans cette première partie de notre travail porte sur l'espace littoral et maritime du Gabon en tant qu'*entité spatiale structurée par les systèmes de pêche, à la fois support physique des activités halieutiques, produit des pratiques et représentations des sociétés littorales*⁶⁴. L'espace littoral et maritime du Gabon, précisément de la province de l'Estuaire dans le département du Komo-Mondah, laisse entrevoir aujourd'hui, en effet, une configuration complexe composée de pratiques culturels et économiques de tous ordres et en constante mouvement liées entre autres à l'activité de la pêche maritime artisanale. Par ailleurs, cette réalité est souvent attribuée à des conjonctures diverses à l'instar des flux migratoires des populations d'origines diverses qui en ont marqué l'histoire et qui continuent à se déployer encore aujourd'hui.

Aussi, l'enjeu de notre propos étant de montrer d'une part, comment les sociétés de pêcheurs ont structuré au fil du temps leurs différents espaces de vie à savoir villages, zones de pêche et

⁶⁴ Cormier- Salem, Marie-Christine (2000), Appropriation des ressources, enjeu foncier et espace halieutique sur le littoral ouest-africain, in Chauveau J.-P., Jul-Larsen E., et Chaboud C. (éds), *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest : Pouvoirs, mobilités, marchés*, Paris, Karthala, 4 : 205-229

marchés ; et de saisir d'autre part, l'influence des pêcheurs locaux et ceux des pays voisins dans l'organisation de l'espace littoral. Nous rappellerons donc dans cette deuxième partie les atouts naturels et les inconvénients que possède l'écosystème de la pêche au Gabon en particulier dans cette région de l'estuaire, aussi bien en termes de conditions et de ressources naturelles telles que le climat et le patrimoine halieutique, qu'en termes de ressources humaines dont les influences sur le littoral généralement évoquées sont dues, surtout, à la pression démographique et à la pollution des eaux, et dont les effets négatifs au niveau global seraient l'érosion du littoral et les changements climatiques et au niveau local l'exploitation abusive de la ressource halieutique et un risque sanitaire, qui pourraient compromettre à la longue la pratique et le développement de l'activité de pêche. Ensuite, nous nous intéresserons à l'historicité même du peuplement de la région, qui nous conduira à discuter de l'intégration des pêcheurs migrants au sein des formations territoriales préexistantes. Comme l'affirme Sophie Goedefroit (1998), l'analyse des événements historiques peuvent nous permettre de comprendre la morphogénèse des formations sociales actuelles des sociétés de pêcheurs.

La définition et la limitation de l'espace du « littoral » ou « zone côtière » ont suscitées plusieurs discours scientifiques. Mais celui qui reçoit notre approbation est sans nul doute la thèse qui présente le littoral à la fois comme un système et un espace (Corlay, 1995 et 1998)⁶⁵. Ainsi, Gilbert David, reprenant cette acception, précise que le littoral doit être considéré d'une part en tant *[qu']éco-socio-système, [est une] combinaison d'un écosystème et d'un socio-système qui regroupe à la fois des facteurs physiques et des facteurs humains objectifs, notamment d'ordres juridique et économique, et subjectifs qui relèvent du perçu, du vécu et des représentations des habitants du littoral et de ses usagers* (David, 2004 :35); il doit être considéré d'autre part comme *la réunion de trois espaces adjacents* : la composante maritime du littoral ou espace pré-littoral, la composante terrestre du littoral ou espace rétro-littoral et la zone de contact, l'estran.

C'est aussi un lieu où se déroulent plusieurs activités humaines et se concentrent les pollutions. Les manifestations sont diverses : hydrocarbures issus des dégazages, les macro-déchets, l'eutrophisation par surabondance de nitrates. Les risques sont problème d'esthétisme et de qualité paysagère et parfois peuvent menacer les équilibres écologiques ou

⁶⁵ Cité dans l'article de Gilbert David, Territoire et littoral : Approches méthodologiques, in *Territoire littoral (Le): Tourisme, pêche et environnement dans l'océan Indien*, Cherubini B. (Dir.), Paris, L'Harmattan, 2004, p35.

physiologiques. Le Gabon, qui ne possède pas encore des mesures de prévention à une marée noire, expose le patrimoine naturel qu'abrite son littoral.

DEUXIÈME PARTIE

**LE SECTEUR DE LA PÊCHE AU GABON DEPUIS LA
PÉRIODE COLONIALE**

CHAPITRE I LES DIFFÉRENTS TYPES DE PÊCHERIES DANS LA COLONIE DU GABON

Selon que la pêche était pratiquée par les européens ou les pêcheurs locaux, on se doit de l'envisager sous un angle différent. En effet, la pêche dite européenne n'était pas de même nature que la pêche dite indigène. De par les techniques employées, les zones de pêche fréquentées, les espèces halieutiques pêchées par les deux groupes d'acteurs, des différences étaient assez affirmées⁶⁶.

Section I La pêche de type Européenne

La pêche de type européenne s'effectuait principalement en mer et comprenait la pêche au chalut, la pêche à la baleine⁶⁷ et la pêche au requin⁶⁸ sur les côtes de l'AEF⁶⁹.

a) La pêche au chalut

Le chalutier « Pointe-Noire » est le premier à avoir effectué sa première marée dans les eaux aéfiennes en 1948 : il ramenait 2 tonnes ½ de poissons après deux jours en mer. La société S.A.P.A.C⁷⁰, première entreprise de pêche industrielle en A.E.F, a débarqué en 1956, 60 tonnes à Libreville et en 1957, 101 tonnes de poissons de chalut. Il est établi que la pêche au chalut fut durant ces huit années d'exploitation une technique totalement différente des méthodes de pêche traditionnelles de la côte d'Afrique⁷¹.

⁶⁶ Voir Annexe V, Figure 1, p. 34

⁶⁷ Mammifère marin de grande taille classé dans l'ordre des cétacés. Le terme s'applique à plusieurs espèces différentes dans les sous-ordres des Mysticètes (baleine à fanons) et des Odontocètes (baleines à dents).

⁶⁸ Le requin ou *Selachimorpha*, est un poisson cartilagineux, prédateur, que l'on retrouve dans toutes les mers et dans tous les océans du globe. Reconnaisable à sa silhouette fuselée hydrodynamique, sa taille varie selon les espèces de 15 à 20 cm pour les plus petits, à plus de 18 mètres pour les plus grands.

⁶⁹ L'Afrique Équatoriale Française était un gouvernement général dont le chef-lieu était Brazzaville et qui comprenait un ensemble de colonies françaises de l'Afrique centrale (Gabon, Moyen-Congo, Tchad et l'Oubangui Chari) et dont le territoire atteignait 2 500 000 km².

⁷⁰ Société Anonyme de Pêche, d'Armement et de Conservation.

⁷¹ Jean Collignon, *La pêche au chalut sur les côtes de l'A.E.F.*, in *Bulletin Institut d'Études Centrafricaines*, Nouvelle Série, Brazzaville, n°17-18, 1959, pp. 21-33.

La flotte des chalutiers était composée de divers types de bateaux basés sur Pointe Noire : des chalutiers en fer et des chalutiers en bois. Les équipages étaient composés d'africains (Vilis et Cabindais) et d'Européens. La totalité du poisson capturé était débarquée à Pointe Noire jusqu'en 1954, puis, après quelques variations, les mises à terre s'effectuaient au port d'attache.

Les lieux de pêche se situaient sur le long des côtes de l'A.E.F : des eaux « guinéennes » au Nord entre la Guinée espagnole et le Cap Lopez, vers les eaux « océaniques » au Sud, entre l'enclave portugaise du Cabinda et l'embouchure du Congo.

Malgré la variété relative des espèces ramenées par le chalut, il est possible de répartir les poissons commercialement intéressants en un certain nombre de catégories, chacune comprenant une ou plusieurs espèces plus ou moins proches. Les noms qui ont été affectés à chaque catégorie datent souvent des premiers chalutages et sont en général peu appropriés. Ils ont été consacrés par l'usage, mais n'ont qu'une valeur purement locale (Collignon, 1959 :26).

Les prises comprenaient donc les bars, les soles, les capitaines, les dorades grises, les dorades roses, les disques, les brotules⁷², les machoirons, les divers⁷³, les fritures⁷⁴.

b) La pêche à la baleine

Nous allons le voir plus loin, la législation en vigueur indique que le nombre maximum des entreprises de pêche aux cétacés pouvant être autorisé à exercer leur industrie dans les eaux du Gabon est limité à trois⁷⁵. En effet, en 1922, les sociétés de pêche franco-norvégiennes « Congo » et « Gabon » vont s'installer et s'établir dans la baie du Prince, à 12 kilomètres au Nord-Ouest de Port-Gentil et se livrer tous les ans pendant quatre mois à la pêche à la

⁷² Brotula barbata (Bloch et Schneider, 1801)

⁷³ Requins divers, Raies (*Raia miraletus*), Congres (*Phylogramma regani*), Ombrines (*Ombriina ronchus*, *Sciaenaepipep.cus*), Grondins, Rascasses, etc.

⁷⁴ Les poissons de petite taille (jeunes bars et jeunes capitaines).

⁷⁵ Voir Annexe V, figure 20 p. 62

baleine⁷⁶. La saison de pêche annuelle aux cétacés de toutes catégories était en effet ouverte du 15 juin au 15 octobre de chaque année.

Le personnel de ces compagnies était composé de 140 personnes dont 114 européens (principalement des norvégiens). Elles comprenaient quatre chasseurs, un vapeur-usine et une usine à terre. Les baleines étaient prises au large du Cap-Lopez en dehors des eaux territoriales, puis amenées et traitées dans le navire-usine amarré près de la plage et dans une usine construite à terre. Ces sociétés de pêche se sont aussi livrées à « la petite pêche » et au séchage de poisson. Les autorisations pour chaque saison de pêche devaient faire l'objet d'une nouvelle demande remise au lieutenant-gouverneur du Gabon avant le 1^{er} avril de chaque année⁷⁷.

Une Société des Pêcheries Coloniales à la Baleine franco-norvégienne (SO.PE.CO.BA) s'était vu concédée le monopole pour cinq ans. Ce monopole s'exerçait dans la zone de pêche de l'A.E.F, selon le protocole international de Londres du 26 Novembre 1946. Elle possédait sept navires-chasseurs, un navire-usine, des installations à terre telles que des bouilleurs, des épurateurs d'huile, des chaudières à vapeur, et deux citernes d'une contenance totale de 2400 m³ d'huile. Les résultats de la campagne de chasse de 1950 ont révélés les données suivantes : le traitement de 1404 baleines a donné comme rendement d'huile, 10750 tonnes anglaises, 1850 tonnes de farine de viande qui serviront à l'alimentation du bétail ; de même que les déchets d'autoclaves devaient être utilisés pour la fabrication d'engrais pour l'agriculture. Plus tard, la possibilité de mettre en conserve, sous différentes formes, la chair de baleine non utilisée pour l'extraction de l'huile, était étudiée par deux autres sociétés. Car, étant un aliment très riche en protéines, elle serait un appoint précieux pour le ravitaillement des chantiers forestiers et miniers.

Basée au Cap Lopez et spécialisée dans la capture des baleines, cette société avait dû changer d'espèces cibles en 1951. En effet, du fait de l'éloignement des baleines et de la diminution du troupeau, la société a dû pêcher des Rorquals de Rudolph qui furent une compensation

⁷⁶ Voir Annexe V, figure 1, p.34

⁷⁷ Voir Annexe V, figure 3, p.36

intéressante des Jubartes⁷⁸. Un certain nombre de cachalots avaient été pris et leur huile avait été utilisée en filature.

Les résultats de la campagne de pêche de 1951 indiqués dans le tableau suivant en sont une illustration :

| Espèces | Quantités |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Jubartes (<i>Megaptera novaeangliae</i>) | 782 (contre 1404 en 1950) |
| Rorquals de Rudolph (<i>Balaenoptera borealis</i>) ⁷⁹ | 134 |
| Rorquals communs (<i>Balaenoptera physalus</i>) ⁸⁰ | 2 |
| Baleine de Biscaye (<i>Eubalaena glacialis</i>) ⁸¹ | 1 (contre 919 en 1950) |
| Cachalots ⁸² | 94 |
| Total | 1013 |

Tableau 1 Captures de la campagne de pêche à la baleine de 1951

Source des données : A.N.O.M., Direction des Affaires politiques, A.E.F/ Gabon⁸³.

⁷⁸ Jubarte ou *Megaptera novaeangliae* désigne une espèce de cétacé des mers, la baleine à bosse, Mégaptère ou Rorqual à bosse, est une espèce de baleine à fanons. Mammifère cétacé de grande taille : les adultes atteignent jusqu'à 14 mètres de long et pèsent en moyenne 25 tonnes.

⁷⁹ Espèce de baleine dont la taille varie entre 15 et 20 mètres ; et le poids de 20 à 30 tonnes.

⁸⁰ Baleine à fanons (ou mysticètes) d'environ 20 mètres. C'est le plus grand animal vivant sur la planète et le plus bruyant des mammifères marins. Il vit très longtemps et est considéré comme étant très menacé, et est par conséquent protégé.

⁸¹ Baleine franche de l'Atlantique Nord. Nom issu des premiers baleiniers basques riche en en huile ; elle reste l'espèce la plus menacée de tous les cétacés.

⁸² Baleine à dents ou Odontocètes. Nom vernaculaire désignant toutes les espèces de cétacés à dents classées parmi les *Physeteridae* dont le grand cachalot (*Physeter macrocephalus*).

⁸³ Voir Annexe VI, figure 7, p. 95

| | Baleine | Cachalot |
|--------|----------------|-----------------|
| Huile | 6735,57 | 375,7 |
| Farine | 1653,03 | 0 |
| Fanons | 3,5 | 0 |

Tableau 2 Productions des produits dérivés en tonne

Source des données : A.N.O.M., Direction des Affaires politiques, A.E.F/ Gabon.



Photo 3 Pêche à la baleine à Port-Gentil (1950), Gabon, Anonyme, Agence économique de la France d'Outre-mer/Haut-commissariat de la République française en AEF



Photo 4 Préparatifs du dépeçage de la baleine (1900/1960), Gabon, Anonyme, Agence économique de la France d'Outre-mer/Service intercolonial d'information et de la documentation



Photo 5 Découpage de la baleine pour en recueillir l'huile (1900/1960), Gabon, Anonyme, Agence économique de la France d'Outre-mer/Service intercolonial d'information et de la documentation



Photo 6 Montée à bord d'un quartier de baleine (1900/1960), Gabon, Anonyme, Agence économique de la France d'Outre-mer/ Service intercolonial d'information et de la documentation

c) La pêche au requin

La pêche au requin avait été entreprise en vue de l'approvisionnement de l'usine d'extraction d'huile de foie établie au Cap Lopez. En effet, une autre filiale de la société SOPECOBA, la SOPECOREC, également basé au Cap Lopez, exploitait les eaux maritimes du 6 juillet au 3 Octobre, à partir d'une technique de pêche, la palangre d'acier. Les résultats de leur campagne de pêche aux requins⁸⁴ se résument dans le tableau suivant :

⁸⁴ Voir Annexe V, figures 5, p.38

| Espèces de requins capturés | Quantités de requins capturés | Poids des requins | Poids des foies | Teneur moyenne en vitamine A |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------|-----------------|------------------------------|
| Carcharhinus ⁸⁵ divers | 2 543 | 550 tonnes environ | 52 900 kg | 15 000 U.I |
| Carcharodon carcharias ou Grand requin blanc ⁸⁶ | 3 | | | 6 000 U.I. |
| Galeocerdo cuvier ou Requin tigre ⁸⁷ | 203 | | | |
| Sphyrna Zygaena ou Requin-marteau lisse | 2 | | | |
| Total | 2 751 | | | |

Tableau 3 Campagne de pêche aux requins de 1951

Source : ANOM

Section II La pêche de type indigène

Parmi les pêcheries qui existaient dans la colonie du Gabon, on peut distinguer la pêche de type « indigène »⁸⁸ dénommée encore « petite pêche » par les Européens. Il est mentionné qu'il n'existait pas à proprement parler des centres de pêcherie indigène dans toute la colonie.

⁸⁵ Divers requins dont les caractéristiques varient du point de vue physique. Exemple : *Carcharhinus longimanus* ou requin à aileron blanc ; *Carcharhinus dussumieri* ou requin à joues blanches ; *Carcharhinus macloti* ou requin à nez rude, etc.

⁸⁶ Requin de la famille des *Lamnidés*, il a une espérance de vie variant entre 23 et 60 ans.

⁸⁷ Requin de la famille des *Carcharhinidae*, est une espèce dangereuse pour l'homme.

⁸⁸ Terme que l'Administration coloniale employait pour distinguer la pêche « indigène » de la pêche de type « européenne ».

Mais la pêche était pratiquée à l'aide des sennes sur toute la côte du Gabon et avec des barrages dans la plupart des rivières qui arrosaient la colonie, à l'aide d'une pirogue à pagaie montée par quatre hommes.

Les différents types compris dans la « petite pêche » sont : la pêche à « la traîne » pratiquée à proximité du rivage avec une senne; la pêche dite « diurne » pratiquée avec des lignes de fond et des filets dérivants à mailles fines longs de 100 à 200 mètres de chute. Les espèces ciblées pour cette dernière étant des bars, machoïrons, congres et daurades d'Afrique.



Photo 7 Pêcheurs de crevettes sur l'Ogooué (1948), Gabon, Heymann, Agence économique de la France d'Outre-mer.

Section III Les différentes populations de pêcheurs

Nous nous intéresserons particulièrement dans notre étude aux populations qui pratiquaient la pêche artisanale dans la colonie du Gabon.

Il est établi que toutes les ethnies⁸⁹ du Gabon pratiquaient plus ou moins la pêche. De nombreux hommes quittaient à la saison sèche leurs villages pour s'installer dans des campements de pêche sur le bord des rivières. En effet, l'abondance en ressources halieutiques des fleuves, des cours d'eau, des rivières et lacs, a participé à la fixation des populations rurales aux abords de ces étendues d'eau.

Mais pour certaines ethnies plus que d'autres, notamment les Sékiani⁹⁰, Mpongwè⁹¹, Oroungou⁹², Gallois, Baloumbos⁹³, le produit de la pêche est l'unique source de subsistance. Il est souligné qu'aucun pêcheur des colonies voisines ne venait pêcher au Gabon (Deschamps, 1962).

Adiwas-Kouerey⁹⁴ dira pour le cas de la région du Delta intérieur de l'Ogooué que « pour avoir été les premiers à s'installer dans la région, les Myènè⁹⁵ sont de tradition les seuls pêcheurs. Parmi eux, on distingue les pêcheurs professionnels (les Galwa⁹⁶ des lacs du Sud :

⁸⁹ Notons que c'est le terme « race » qui est employé dans les documents d'archives du Gouvernement colonial, mais nous choisissons d'employer le terme « ethnies », bien qu'ayant nourri des débats tout autant que le premier, qui désigne au sens anthropologique, un groupe humain caractérisé par une culture et une langue communes, formant un ensemble relativement homogène se référant à une histoire et un territoire partagés (Géraud, Leservoisier, Pottier, 2000 :63).

⁹⁰ Classé B 21 dans le groupe B20, Kele et divers selon Guthrie (1953).

⁹¹ Classé B 11a dans le groupe B10, Myènè.

⁹² Classé B 11b dans le groupe Myènè.

⁹³ On remarquera tout le long de la thèse qu'il se révèle une disparité tantôt phonétique tantôt graphique des noms de certaines ethnies. En effet, les termes qui désignent ces groupes ont subi une évolution phonétique et parfois orthographique. C'est le cas notamment du terme « Baloumbos » qui se dit aujourd'hui « Balumbu » (classé B 44 du groupe B 40 Punu-Gisir), « Gallois » qui s'écrit aujourd'hui « Galwa » (classé B 11c, du groupe Myènè). Ainsi, plusieurs noms ou orthographes apparaissent pour désigner la même ethnies. De plus, selon que l'on envisage le singulier ou le pluriel, l'orthographe peut s'en voir modifier. Enfin, il faut noter que plusieurs noms ont été « francisés », c'est le cas par exemple des termes qui ont une consonance en « ou » mais qui s'écrivent en « u » à l'origine (« Bapunu », devient « Bapounou » ou tout simplement « pounou »).

⁹⁴ Adiwa-Kouerey G. (1986), *La vie rurale dans les pays Myènè du delta intérieur de l'Ogooué*, thèse de Géographie et écologie tropicale, Bordeaux III.

⁹⁵ Groupe B10

⁹⁶ Classé B 11c dans le groupe B10, Myènè.

la fraction Eliwa, les Adjumba du lac Azingo et les Enenga du lac Zilè) des autres. Mais depuis leur arrivée et leur installation dans la région, les Akèlè⁹⁷ et les Fang les ont imités. »

Bien plus tard, le ravitaillement des villes de Libreville et Port-Gentil se verra être assuré par deux groupements de pêcheurs de Gold Coast (Ghana actuel) et d'un du Dahomey (Bénin actuel). Quelques isolés s'y adonneront également, mais le ravitaillement de Libreville et de Port-Gentil reposait sur les trois groupements cités plus haut.

Nous pouvons citer également les européens parmi les populations des pêcheurs artisans, bien que pratiquant de manière sporadique la « petite pêche ». En effet, plusieurs s'y sont essayés tantôt dans le but d'éprouver leurs propres techniques (la grande senne venue d'Europe) et celles des indigènes (techniques de fumage et de salage de poissons) et remplissaient ainsi un devoir scientifique, tantôt dans un but ludique.

Section IV Les époques et les lieux de pêche

Selon qu'il s'agissait de la pêche de type européenne ou de celle de type indigène, les lieux et les époques de pêche pouvaient varier.

a) Les lieux de pêche

Sur les côtes du Moyen Congo, on avait comme lieu de pêche le long du littoral, c'est-à-dire entre Pointe-Noire, Massabé et Port-Gentil, où le chalutage était possible car le fond de la mer tout le long de la côte, était formé d'un lit rocheux (roches plates et coraux) et des parties larges et ensablées, la pente douce et son inclinaison continue. Il est ainsi stipulé qu'à cinq cent mètres des côtes, il était déjà possible de pêcher d'autant plus que cette zone était réputée être poissonneux. Cependant, certains points étaient plus fréquentés que d'autres par les pêcheurs. Ce sont notamment les régions de la Crique Mondah dans la baie de Corisco, la

⁹⁷ Classé B 22a dans le groupe B 20, Kele et divers.

Baie d' « Ouloumi »⁹⁸ dans l'Estuaire du Gabon, la Baie du Prince, l'Embouchure de l'Ogooué et la Lagune de Fernan-Vaz⁹⁹.

Dans l'intérieur du pays, c'est aux abords des missions et sur les lacs « Zonangué »¹⁰⁰, « Azingo », « Ebuku », « Osongo » et en quelques points de l'Ogooué que se pratiquait la pêche. Elle était ainsi pratiquée sur une échelle moins grande que pourrait le laisser supposer les côtes du Gabon (Adiwa-Kouerey, 1986).

Pendant ces périodes favorables de grande pêche, c'est-à-dire la pêche dont le produit est avant tout commercialisé, on assiste partout dans le delta à un remue-ménage : des villages entiers se vident de leur gens valide pour s'installer dans des campements plus ou moins éloignés. Ce phénomène se produit chaque année pendant la grande saison sèche. Jadis, l'installation dans les campements de pêche se faisait après les travaux de préparation des champs, principalement après l'abattage. À présent, compte tenu de la pléthore de pêcheurs, quand arrive la saison, tout le monde se presse pour aller occuper un bon emplacement dans le lac le plus proche du village. Ce n'est qu'après s'être installé que l'on peut sacrifier une ou deux semaines pour les travaux des champs. Il arrive par ailleurs que la saison de pêche soit retardée par la baisse lente des eaux ; dans ce cas, il n'y a pas trop d'empressement (Adiwa-Kouerey, 1986 : 351).

Ce que relève Adiwas-Kouerey dans cet extrait concernant la région du Delta intérieur de l'Ogooué, c'est que l'occupation des lieux de pêche se faisait en masse pendant la saison favorable et selon que les conditions climatiques étaient favorables. De plus, l'augmentation des pêcheurs a entraîné un changement dans le calendrier des activités agricoles.

Il ajoute que l'occupation des différents lieux de pêche se faisait sans schéma directeur précis, chacun pouvant s'installer là où il le voulait, à condition de ne pas trop s'éloigner du village.

⁹⁸ S'écrit Oloumi aujourd'hui.

⁹⁹ A.N.O.M, Fonds ministériels/ Direction des affaires économiques, Pêches A.E.F. / Gabon

¹⁰⁰ S'écrit Onangué (Lac) aujourd'hui.

C'est ainsi que les lacs du Nord étaient dans leur majeure partie envahie par les pêcheurs venus de Lambaréné et des alentours, sans oublier les autochtones, dont la nécessité de construire un campement ne s'imposait pas. Les lacs du Sud sont le fief des habitants du canton du même nom. A ceux-là s'ajoutent les pêcheurs venus des villages de la zone de Wombolyè, Ompomuona, Ntsatanga, Ngolè, et ceux de la zone Mpamdjè. C'est-à-dire les pêcheurs des villages Oronga, Izolwè, Olamgere, des lacs qui émigrent le plus souvent et installent des campements, les autochtones préfèrent demeurer dans leur village, tout en étant pêcheurs. Toutefois, il pouvait arriver que pour une raison ou une autre, des pêcheurs habitant le lac Onangè par exemple, émigrent pour aller établir leur campement dans le lac Ogèmwè ou Ezanga (Adiwas-Kouerey, 1986 : 351-352).

Au regard de ce témoignage, nous pouvons en déduire que même à l'intérieur des sociétés de pêcheurs vivant à l'intérieur des terres du Gabon, les migrations occasionnelles des pêcheurs étaient aussi courantes que celle effectuées sur les côtes. En effet, (...) certains pêcheurs partaient des régions plus en amont (...) pour ces lacs d'aval. Tout dépendait des disponibilités et de la volonté de chacun. En outre, les campements de pêche ne se localisaient pas seulement à l'intérieur des lacs ; certains occupaient aussi les berges ou les îles de l'Ogooué, dans les endroits où la pêche était possible et active. Ces sites, le long des rives de l'Ogooué, en aval d'Asuka, sont surtout occupés par les populations venues de très loin, d'au-delà de Lambaréné, voire de Ndjolé (Adiwas-Kouerey, 1986 : 352).

Après le choix du lieu de pêche suivait le choix du type de campement de pêche à concevoir. Aussi, la conception d'un campement de pêche répondait à plusieurs exigences d'ordre surtout pratique. En effet, le pêcheur cherchait avant tout à se trouver près du lieu de pêche pour qu'il n'ait pas de longues distances à parcourir quotidiennement, afin d'y consacrer tout son temps et toute son énergie. En outre, il voulait éviter les continuelles visites des villageois, entre autres parents du voisinage, qui pourraient empêcher la rentabilité et le profit de son entreprise. En plus, dans le campement, il pourrait non seulement se consacrer uniquement à la pêche, mais encore son produit pourrait lui être acheté à tout moment, par des « acheteurs-revendeurs » qui sillonnaient sans cesse les différents campements à la recherche de cargaisons de poissons destinées au ravitaillement de la ville de Lambaréné (Adiwas-Kouerey, 1986 : 352-353).

Le choix du site du campement n'était donc pas fait au hasard ; il obéissait à un certain nombre de contraintes aussi importantes les unes que les autres. Tout d'abord pour des raisons pratiques et de sécurité, on s'installe de préférence sur les bourrelets de berges exondés et sur les grèves, mais rarement sur les bancs de sable, qui généralement sont à découvert, donc vulnérables aux vents froids et au soleil ardent de la saison sèche. Les endroits favorables sont donc les bourrelets de berges, plus ombragés, et dont les débarcadères sont plus ou moins envahis d'herbes aquatiques : les roseaux (*Oko*) offrent d'excellents abris pour les pirogues, qui sont ainsi protégées des vagues. Le site idéal devra offrir, outre les abris ombragés, un terrain dégarni et sableux (généralement une portion du débarcadère) sur lequel le pêcheur pourra étendre ses filets et trémails pour les rapiécer et les raccommoder s'ils ont été déchirés par un poisson, une branche, un rocher souterrain ou un hippopotame, comme souvent le cas (...) (Adiwas-Kouerey, 1986 : 353). Les sites boisés et forestiers ont un double avantage : la protection du campement contre les vents et le soleil d'une part, et ils permettent, d'autre part, de trouver sur place les matériaux de construction des cabanes, mais aussi du bois de chauffage pour le fumage du poisson » (Adiwas-Kouerey, 1986 : 354).

Les campements devaient se situer aux endroits les plus poissonneux tels que les criques (pour le cas des lacs), où « le poisson peut s'abriter facilement et se protéger des éventuels prédateurs et se nourrir. Ainsi, les campements doivent-ils se rapprocher de ces lieux poissonneux pour ne pas avoir à parcourir de longs trajets dans la nuit, quand il faut pêcher » (Adiwas-Kouerey, 1986 : 354). La présence d'animaux tels que les hippopotames, considérés comme les ennemis des pêcheurs et du feu, peut influencer sur le choix de l'emplacement d'un campement, même si leur présence signifie également la présence d'abondantes colonies de poissons, en l'occurrence la Carpe¹⁰¹.

Adiwas-Kouerey souligne que la population des campements de pêche, tout comme celle des campements vivriers, est très réduite. Il s'agit des personnes valides et aptes à endurer des épreuves tant diurnes que nocturnes de la pêche allant d'un groupe de deux personnes composé essentiellement d'hommes ou d'un couple. Il est rare que les femmes et les enfants soient acceptés dans un campement. Mais il pouvait arriver de rencontrer de grands campements renfermant une vingtaine de personnes au plus. Dans ce cas, il s'agit des membres d'une famille qui, ayant rassemblé d'importants moyens matériels, recrutent des salariés parmi les jeunes gens (de préférence masculin) des villages voisins ».

¹⁰¹ Tilapia.

Les préparatifs d'installation des campements occupent les campeurs pendant au maximum une semaine de grand travail, qui consiste tout d'abord à débarrasser l'endroit choisis de toutes les mauvaises herbes et des broussailles, conservant arbres et arbustes qui, (...) constituent des abris contre les rayons de soleil et les vents, mais également ils peuvent, dans certaines circonstances, remplacer les poteaux et les piquets utiles pour la construction des dortoirs sommaires. Le campement peut être constitué soit de plusieurs petites cabanes (owandjo-ndjogu) réparties dans l'espace et entourant un foyer central, soit en revanche de deux cases : une très petite appartenant au chef du groupe, une sorte de « quartier général » et un espace assez vaste aménagé en dortoir ». C'étaient généralement des « cases sommaires, le souci du pêcheur ne portant que sur la toiture. Celle-ci est constituée de paille de raphia tressé, ou dans le cas contraire de bâches. Quant aux différents murs, ils sont simplement faits en branches de palmiers maintenues par des lattes de bois ou de bambous (Nkomb). Dans des cases où la sécurité et la solidité ne sont que très précaires, il faut nécessairement des lits pour échapper aux fourmis et aux insectes rampants. Ces lits sont faits généralement à l'aide de bambous de chine et sont identiques à ceux que nous avons déjà décrits, et que l'on rencontre dans les campements vivriers » (Adiwas-Kouerey, 1986 : 355-356).

Les campements étaient aménagés d'abord pour répondre aux besoins liés à l'activité de la pêche et aux besoins primaires durant le séjour. Aussi, ils comprenaient également des séchoirs (une claie nommée Orala), indispensables (car malgré l'achat quotidien du poisson frais par les acheteurs-revendeurs, une partie de la production était mise à sécher), robustes, plus hautes et plus grandes que celles que l'on retrouvait dans les cuisines des villages, d'un niveau et construites en bois. Un grillage était placé par-dessus et soutenu par des traverses de bois.

b) Les époques de pêche

Outre les dates des campagnes de pêche stipulées dans la législation et auxquelles se conformaient les différentes sociétés de pêche aux cétacés en présence au Gabon, on retiendra que sur la côte, la pêche était pratiquée en général toute l'année. En effet, c'était une pêche de

surface et de fond qui y était pratiquée, mais c'est à la saison des pluies, c'est-à-dire de septembre à mai, qu'elle donnait les meilleurs résultats.

Dans l'intérieur du pays, les indigènes ne pêchaient qu'à la saison sèche à cause de leurs procédés de pêche : des villages entiers étaient mobilisés et tout le monde se mettait à l'œuvre de manière à produire non seulement pour les besoins présents mais surtout afin de faire des provisions pour la saison des pluies. C'est ainsi qu'une quarantaine de pirogues environ participaient aux campagnes qui débutaient en saison sèche et qui s'achevaient généralement aux premiers jours de la saison des pluies.

« (...) partout dans le delta, la pêche est plus active pendant les mois de juillet, août, septembre, ce qui correspond exactement à la grande saison sèche (emono).

C'est la période pendant laquelle les eaux sont les plus basses. Tous les cours d'eau et lacs atteignent, pendant cette période, leur plus bas niveau d'eau. Certains sont même asséchés, cas des étangs et des marais. Avec la baisse des eaux, le poisson sort de la forêt inondée et des franges marécageuses où il s'est réfugié, nourri et reproduit pendant la période des hautes eaux, pour regagner la pleine eau où il est plus facile à pêcher. En effet, en cette période, la profondeur et le courant diminuent sensiblement laissant apparaître les bancs de sable et facilitant du même coup les déplacements des pêcheurs et leur installation dans les campements.

Une seconde période de pêche, mais moins importante que la première, se situe entre mi-décembre et mi-mars. Elle correspond à la petite saison sèche « nanga ou egamuna » et se caractérise par une baisse sensible des eaux dans les cours d'eau et les lacs. Cette baisse des eaux est consécutive à la diminution des pluies en décembre et surtout février. Par endroits, il y a apparition des bancs de sable, ce qui traduit pour les pêcheurs la bonne période, car pour les mêmes raisons évoquées plus haut, le poisson est facilement capturé.

Si pendant la saison principale de pêche « enomo » les pêcheurs émigrent pour s'installer dans les campements « mbogo ou olako », pendant la

seconde, au contraire, on reste sédentaire au village, les seuls déplacements étant le va-et-vient que nécessitent les formes de pêche pratiquées.

En dehors de ces deux périodes favorables à la grande pêche, pendant les saisons intermédiaires, les populations continuent de pêcher tout en étant sédentaires. En effet, habitués aux variations des eaux et connaissant les mouvements des différents poissons, les riverains réussissent à se procurer du poisson par une multitude de techniques plus ou moins pratiques en ces périodes dites de soudure » (Adiwas-Kouerey, 1986 : 349).

Par ailleurs, tout comme les autres unités de production à l'instar de l'agriculture qui était régit par la « jachère », la pêche en tant qu'unité de production, obéissait également à des « interdits », institués par les membres des sociétés initiatiques présents dans chaque village, qui avaient pour rôle « une restauration des écosystèmes (...) [et] pour fonction de contrôler la gestion harmonieuse des écosystèmes »¹⁰².

Section V Les espèces pêchées

Selon les résultats du questionnaire émis par le 4^{ème} bureau de la Direction des Affaires Économiques de l'AEF, les espèces pêchées à partir des procédés traditionnels sont les sardines, les mullets, les capitaines, les rougets, les soles ou *Synatura Puntossira* (Ogouébé), faux thons, etc.

On trouvait également comme espèces des Muges (*Mugil cephalus*), des Carangues de plusieurs espèces, des Carangues Hippos « Ogombo-Gous », des *Argynorus Retipiunis* « N'koua », des *Pristipoma Jubelini* « Couéré », et la bécune (*Sphyroena Vulgaris*) « M'poi ».

Quelques espèces, telles que le *Clupea Eba*, « Mbèrè » en M'Pongwè et sa variante plus petite « Bôlô », le *Pellona Africa*, « Ossaka Mbèrè » en M'Pongwè, les écrevisses (*Pamilius*

¹⁰² Louis Perrois (1998), *L'Esprit de la forêt, Terres du Gabon*, Somogy, p. 45

Rigius), abondaient particulièrement sur la côte et notamment au Cap Estérias, à Santa Clara et à Mayumba.

Les langoustes et les écrevisses se pêchaient en toute saison mais généralement de préférence au début de la saison sèche où toutes les eaux étaient propices. Il est mentionné que les sardines, les soles et les écrevisses étaient toutes consommées dans le pays.

Il existait par ailleurs dans la colonie des huîtres de palétuviers « Viandi » qui se développaient dans la région du Cap-Estérias, au Cap-Lopez et à Mayumba. Elles étaient très appréciées des européens et des indigènes qui les préféraient crues.

Les types de poissons capturés par les européens comprenaient : le grondin, le pironneau, le capitaine, le pageot, la daurade, la sole, etc. Les armateurs envisageaient d'améliorer le rendement de l'exploitation en faisant venir d'autres chalutiers. Une partie du poisson serait ainsi utilisée pour le ravitaillement de Libreville et de Port-Gentil, tandis que l'autre partie serait transformée en poisson fumé ou salé.

Section VI L'économie d'autosubsistance des populations rurales

L'économie pratiquée parmi les populations rurales du Gabon entre les périodes précoloniale et coloniale peut être qualifiée de complexe. En effet, cette économie se faisait à deux échelles : d'une part entre les différentes ethnies et d'autre part entre les ethnies et les différents explorateurs (Anglais, Portugais).

Les produits ou marchandises qui s'échangeaient notamment entre les ethnies et les explorateurs ou colonisateurs étaient des esclaves, des cabris, des poules, du caoutchouc, du pois de terre, contre généralement du sel, du fer, des outils divers, des pagnes, des chapeaux, des bouteilles vides, de la poudre, des fusils à pierre, etc. (Deschamps, 1962 : 27).

Deschamps en essayant de dépeindre l'organisation des échanges entre les différentes ethnies du Gabon, fera ressortir la spécialité de chacune dans son activité qui, elle-même dépend de l'environnement dans lequel le groupe vit. C'est ainsi qu'à propos des Voungou, il dira que ces derniers pratiquaient des échanges avec les pygmées qui, en contre partie leur livraient de la viande en échange du sel et des pagnes ; et ajoute qu'ils pouvaient ainsi épouser leurs filles (1986 : 23). Il ajoutera que l'esclavage et le commerce étaient souvent liés. En effet, les endettés et les récidivistes étaient réduits en esclavage et échangés sur la côte, aux Eshira, aux Nkomi du Fernan Vaz et aux Ba-Loumbou de Sette Cama, contre du sel et des pagnes apportés à la côte par les commerçants portugais et anglais (Deschamps, 1962 : 23).

Par ailleurs, l'autre forme d'économie pratiquée essentiellement entre les ethnies était bâtie sur les activités de chasse, d'élevage, d'agriculture et de la pêche. En effet, Deschamps montre qu'il existait des ethnies qui étaient pourvoyeuses en ce qui concernait certains produits (gibiers, poissons, produits issus de l'agriculture) que celles-ci ne pouvaient avoir, à cause d'un défaut de savoirs ou de savoir-faire.

C'est le cas par exemple des Bawandji « ou les gens qui ne savent pas nager », issus de la même origine que les Badoumas (ils sont leurs « grands frères »). Les Badoumas ravitaillaient les Bawandji en poisson et ils leurs donnaient de la viande (Deschamps, 1962).

Par conséquent, l'économie des populations rurales, qui concernait l'échange des produits alimentaires durant la période coloniale peut être donc caractérisée d'autosubsistance. En effet, elle répondait aux besoins immédiats du groupe et ne visait pas une accumulation.

Claude Meillassoux¹⁰³ présente l'autosubsistance comme une caractéristique majeure des sociétés dites traditionnelles ou primitives et organisés selon un système de parenté. En effet, pour l'auteur, les conditions de d'exploitation demeurent les mêmes tant que les échanges avec l'extérieur n'ont pas introduit la spécialisation du travail à l'intérieur du groupe, c'est-à-dire tant qu'ils n'ont atteint un seuil critique au-delà duquel le groupe est incapable de se passer des biens importés sans bouleverser ses structures fondamentales (Meillassoux, 1975 : 90).

¹⁰³ Meillassoux Claude, *Femmes, greniers et capitaux*, François Maspéro, Paris, 1975.

L'auteur ajoute qu'une autre caractéristique des économies traditionnelles est l'emploi de techniques de production quasi immédiates : le produit du travail s'obtient presque sans aucun détour de production, ou en d'autres termes, le producteur n'interpose entre lui et l'objet de son travail que des instruments ne demandant généralement que peu d'opérations de fabrication antérieure (Meillassoux, 1975 : 90). De plus, l'organisation sociale est largement dépendante des rapports de coopération, d'entraide et de production qui se nouent autour des principales activités économiques traditionnelles. (...) L'organisation de travail, l'attribution des champs cultivés, la circulation des produits se font en relation étroite avec la hiérarchie lignagère et les liens de parenté (Meillassoux, 1975 : 91).

Au de-là de la société villageoise, aucune activité économique ne contribue plus à la formation de groupes plus vastes associés par des rapports de coopération plus larges. Ce sont les liens matrimoniaux qui établissent les réseaux les plus étendus. Mais ces alliances ne sont pas indépendantes de l'économie (Meillassoux, 1975 : 91).

Soulignons que de nos jours, de part les alliances matrimoniales contractées entre les membres des communautés de pêcheurs et les femmes gabonaises, l'accès aux sites de pêche, donc à la ressource se voit plus facilité qu'autrefois. Nous y reviendrons dans la section consacrée à l'intégration des pêcheurs étrangers migrants.

CHAPITRE II LA LÉGISLATION COLONIALE EN MATIÈRE DE PÊCHE INDUSTRIELLE ET LES DIVERGENCES PROCEDURALES

Section I Les décrets et les arrêtés

La législation coloniale en matière de pêche comprend des décrets, arrêtés et droits de douane (redevances, droits d'entrée de matériels) relatifs surtout à l'exercice de la pêche industrielle au Gabon. Mais avant leur mise en place, un constat fut établi en 1912 par le Lieutenant-Gouverneur du Gabon sur la pratique notamment de la pêche de la baleine sur les côtes du Gabon. Celle-ci n'était pas réglementée jusqu'à cette année de 1912.

Comme le mentionne l'extrait du courrier du Lieutenant-Gouverneur du Gabon à Monsieur le Gouverneur de l'A.E.F., c'est suite à la découverte de la richesse des eaux territoriales, après les tentatives d'essais des navires armés de la Dominion Waling Ld. Cie., que les compagnies devaient également être limitées pour réguler l'exploitation et pour garantir la préservation de la ressource.

Ces compagnies seraient soumises, de plus, à une taxe de patente de 800 francs FCFA et à un impôt fixé à 5% de la valeur des produits obtenus selon les cours de l'Europe à la fin de la saison de pêche. Sur proposition du Lieutenant-Gouverneur du Gabon et suite à cet état des lieux, la pêche de la baleine dans les eaux territoriales de l'Afrique Équatoriale Française ne serait plus qu'accordée au maximum qu'à deux sociétés après adjudication, dès 1914.

La législation en matière de pêche au Gabon reflétait donc une législation globale applicable sur tous les territoires des colonies de l'A.E.F, voire de toutes les possessions de la France. La législation en matière de pêche durant la période coloniale était axée essentiellement sur l'exploitation industrielle des bateaux chasseurs des entreprises de pêche aux cétacés et aux phoques sur les côtes du Gabon. Elle régissait la redevance, le droit à l'exploitation industrielle, au stationnement, les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche à la baleine et l'interdiction de certains procédés radicaux de pêche tel que la dynamite.

Par ailleurs, on peut affirmer suivant ce début de régulation de la pêche à la baleine, que la réglementation de la pêche en tant que tel dans la colonie du Gabon découle directement de

certaines évènements, à savoir : la pêche à la baleine et la pêche à la dynamite. Il s'agissait de réglementer la pratique de la pêche à caractère industriel, même si les mêmes acteurs s'adonnaient parfois à la pratique d'une pêche artisanale et maritime, ce qui se caractérisait par un changement de zone et de matériel de pêche.

Parmi les différentes lois en la matière, on dénombre les décrets et arrêtés suivants :

Arrêté du 4 septembre 1914 : fixant provisoirement le tarif des droits de sortie applicables aux produits de la pêche aux cétacés sur les côtes de l'A.E.F.

Dans l'article 1^{er} de cet arrêté, il est stipulé que le tarif des droits de sortie applicables aux produits provenant de la pêche aux cétacés sur le littoral du Gabon est fixé provisoirement comme suit :

- * ***Graisses et huiles de baleine : 3,00 % ad valorem***
- * ***Fanons de baleine : 5,00 % id.***
- * ***Engrais de poissons : 0,50 % id.***

Dans son article 2^{ème}, la valeur mercuriale desdits produits servant de base à la perception des droits de sortie est arrêtée ainsi qu'il suit :

- * ***Graisse et huile, la tonne : 475***
- * ***Fanons de baleines, le kilo : 1***
- * ***Engrais de poissons, la tonne : 100.***

Dans son article 3^{ème}, il est rappelé que le Lieutenant-Gouverneur du Gabon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où le besoin sera, inséré et publié au journal Officiel de l'Afrique Équatoriale Française.

Arrêté du 14 décembre 1914 : fixant les droits de sortie applicables en A.E.F aux produits de la pêche à la baleine.

Arrêté du 27 mai 1915 : ajournant pour l'A.E.F l'application de l'article 13 du décret du 12 avril 1914 portant réglementation de la pêche et de l'exploitation industrielle de la baleine en A.E.F.

Ces trois premiers arrêtés étaient applicables dans toutes les colonies de l'A.E.F.

Le décret du 11 octobre 1912 : fixant le tarif des droits de sortie à percevoir en A.E.F.

Le décret du 12 avril 1914 : article 21, prescrivant dans son article 21 l'établissement d'un droit de sortie sur les produits provenant de la pêche aux cétacés sur le littoral du Gabon.

Arrêté du 6 mai 1914 : fixant la redevance de pêche et d'exploitation industrielle et le droit de stationnement des bateaux chasseurs des entreprises de pêche aux cétacés et aux phoques sur les côtes du Gabon.

L'article 1^{er} de cet arrêté précise que quiconque se livrera à la pêche aux cétacés (baleines, baleinoptères, mégaptères, cachalots, etc.) et aux diverses espèces de phoques dans les eaux territoriales de la colonie du Gabon, ainsi qu'au transport et à la préparation de la dépouille de ces animaux, soit à bord des navires, soit sur le littoral de la dite colonie, sera soumis au paiement des taxes ci-après fixées :

- * *Redevance de pêche et d'exploitation industrielle : 5000 francs ;*
- * *Chaque bateau-chasseur, droit de stationnement : 500 francs.*

Dans l'article 2^{ème} de l'arrêté, il est mentionné que les taxes déterminées à l'article précédent seront annuelles et indivisibles ; elles seront exigibles par anticipation dans les conditions prévues par l'article 39 de l'arrêté du 31 Décembre 1907, réglementant les patentes au Congo français.

L'article 3^{ème}, présente les dispositions de l'arrêté du 31 Décembre 1907, réglementant les patentes au Congo français, et stipule que celles-ci seront applicables pour l'exécution du présent arrêté toutes les fois qu'elles ne seront pas contraires aux dispositions de ce dernier.

L'article 4^{ème} fait état du présent arrêté en indiquant qu'il sera enregistré et communiqué partout où le besoin sera, inséré et publié au journal Officiel de la colonie.

*Arrêté du 22 Mai 1914 : du gouvernement général de l'A.E.F
approuvant l'arrêté du lieutenant gouverneur du Gabon du 6
mai 1914.*

*Arrêté du 15 Juin 1914 : fixant les dates d'ouverture et de
fermeture de la pêche à la baleine.*

Arrêté du 12 février 1915 : fixant les mesures d'application au Gabon des dispositions du décret du 12 Avril 1914 portant réglementation dans les colonies françaises de la pêche à la baleine ; erratum joint.

Arrêté du 11 septembre 1919 : suspendant les dispositions des arrêtés des 12 février 1915 et 2 Décembre 1919 en ce qui concerne les autorisations de pêche aux cétacés.

Arrêté du 16 Août 1924 : fixant la redevance de pêche et d'exploitation industrielle et le droit de stationnement des bateaux chasseurs des entreprises de pêche aux cétacés et aux phoques sur les côtes du Gabon.

Arrêté du 23 septembre 1925 : fixant la date de la fermeture de la pêche à la baleine.

Arrêté du 23 janvier 1926 : prorogeant jusqu'à la fin de la campagne 1931, la durée des autorisations de pêche accordées aux sociétés franco-norvégiennes « Gabon-Congo ».

Arrêté du 27 juin 1924 : portant interdiction de la pêche à la dynamite dans la colonie du Gabon. En son article 1^{er} il est souligné que la pêche à l'aide d'explosif sera interdite dans les eaux maritimes, fluviales ainsi que dans les étangs et les lacs de la colonie du Gabon.

Ces arrêtés étaient établis pour toute forme d'exploitation à caractère industriel de la pêche dans la colonie du Gabon. Jusqu'en 1924, il n'est pas mentionné d'arrêté ni de décret concernant la pêche sous sa forme strictement artisanale pratiquée majoritairement par les indigènes.

La pêche à caractère industriel était une activité à part entière dans l'économie de la colonie du Gabon. En effet, les taxes perçues (redevance de pêche, droit d'entrée), grâce à l'application de ces arrêtés, étaient une contribution en vue de l'autonomisation de la colonie.

On remarquera que l'idée d'une préservation des ressources halieutiques y préfigurait déjà dans les textes de lois. En effet, la pêche à la baleine était assujettie d'une ouverture et d'une fermeture de campagne officielle en vue d'éviter une chasse abusive et partant la disparition de certaines espèces telles que les baleines sur les côtes du Gabon. Entre 1927 et 1932, il eût une cessation temporaire de la capture des cétacés par les sociétés concessionnaires.

Les lois étaient mises en place pour réguler la pêche aux cétacés. Cependant, la volonté de l'Administration coloniale était aussi de promouvoir la pêche indigène, c'est-à-dire sous sa forme artisanale. Aussi, hormis l'interdiction de l'utilisation de la dynamite notamment dans les eaux intérieures, il n'est aucunement mentionné des lois limitant l'effort de pêche dans les eaux intérieures de la colonie.

Enfin, la législation en matière de redevance de pêche répondait à des intérêts économiques. En effet, plusieurs taxes étaient imputables à l'exercice de la pêche sous sa forme industrielle. L'importation de vivres et approvisionnements nécessaires pour toute la campagne de pêche par les navires-usines et les bateaux chasseurs, qui nécessitaient le débarquement à terre et de rester sur place, était sanctionnée de droits de douane dit « droit d'entrée ». De même, c'était à la compagnie qui payait le plus cher sa redevance de pêche qui avait le droit d'exercer.

La législation en matière de pêche dans la colonie du Gabon durant la période coloniale était calquée sur celle applicable en France métropolitaine. Cependant, elle ne concernait que la pêche dans son caractère industriel.

Section II Les procédés indigènes de pêche

Il est attesté que sur les côtes du Gabon, avant 1950, la pêche était pratiquée suivant les procédés traditionnels des pêcheurs autochtones installés à Port-Gentil et à la Pointe Denis. Mais à partir de Février 1950, un chalutier basé à Libreville va pratiquer une pêche dite industrielle.

a) Engins de pêche

Selon l'Administration coloniale, la pêche était entre les mains des indigènes qui l'exerçaient partout ailleurs par des méthodes de pêche assez rudimentaires, selon l'Administration coloniale.

En effet, les procédés traditionnels étaient selon l'Administration coloniale peu performants. Les moyens matériels dont disposaient les pêcheurs africains étaient réduits : une senne pour la pêche à la traîne à proximité du rivage, et des lignes de fond (certains avec plusieurs hameçons) pour la pêche diurne ou des filets dérivants à mailles fines de 100 à 200 mètres et de 3 mètres de chute. Ce matériel n'était utilisable, pour la plupart des cas, que par de faibles profondeurs. Les pirogues étaient construites en bois léger, le plus souvent en Okoumé et mesuraient de 3 à 4 mètres de longueur moyenne.

On peut distinguer parmi les engins de pêche, ceux qui étaient passifs et ceux qui étaient actifs :

| Engins passifs | Catégories | Composition | Types de pêche et espèces ciblées |
|-----------------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Hameçons et lignes | Hameçons ou hain | Se compose de la hampe, du crochet, de l'ardillon ou dard de barbe, hampes | |

| | | | |
|-----------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| | | à palette, à cran, à chas, à œillet, hameçons noirs trempés et recuits | |
| | Lignes | Ligne à la main ou ligne plombée ou palangrottes | Pêche littorale |
| | | Ligne de traîne : bas de ligne en nylon, fil de laiton ou câblot d'acier inox, leurre : touffe de crin, cuillère, poisson de bois, peau de maquereau | Pêches scombridée, cybiidés thonidés et gros carangidés |
| | | Longue ligne ou palangre (flottante ou de fond) : composée d'une ligne mère et de nombreuses empiles plombées ou non et munies d'hameçons | Pêche aux thons |
| | | Ligne sur canne, à l'appât vivant ou mort | Pêche aux thons |
| Filets dormants | Filets maillants | Filet à langoustes 30m x 0,30 maille de 100 à 150mm de côté | |
| | | Tramails à 3 nappes, une nappe à mailles fines entre 2 nappes à grandes mailles, peut faire poche, très pêchant, assez fragile | Pêche littorale |
| | | Filet maillant à harengs et à maquereau (40m x 4m), 5 km maille de 4 à 5mm de côté | Harengs et maquereaux |
| | | Filets maillants à sardines (30m x 10m) (du type Ghana : 200m x 30m) | Sardines |
| | Filets non maillants | | |
| | Pièges | Les nasses (casiers à crustacés) | |
| Le verveux (nasse en filet) | | | |

| | | | |
|--|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| | | La louve ou verveux à aile | |
| | | Les barrages ou parc (bas parcs) | |
| | | Les madragues : pièges labyrinthe fixe de très grande taille (3000 m de longueur) au-dessus des fonds de 15 à 25 mètres pour la capture d'espèces migratrices | Grande pêche : Thons, courbines, ombrines, tassergals, maquereau, etc. |

Tableau 4 Engins passifs

| Engins actifs | Catégories | Composition | Types de pêche et espèces ciblées |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Projectiles | Les harpons | à fer détachable ou non | Cétacés, pêche sous marine |
| | | Les foënes à deux ou plusieurs dents barbelées | |
| Agents physiques | Les explosifs | Dynamite | |
| | | Grenade | |
| | | Bouteille de bière à l'acétylène | |
| Agents chimiques | Les poisons utilisés surtout en eau douce comme les explosifs, sont un moyen de destruction aveugle, sans grand rendement (perte de nombreux poissons tués) : étaient légalement interdits | | |

Tableau 5 Engins actifs

On notera que certaines ethnies telles que les Adoumas¹⁰⁴ pouvaient fabriquer eux-mêmes des hameçons avec du bois dur. Plus tard, l'adoption de la senne européenne se répandra chez les pêcheurs indigènes.

On ne saurait parler des engins de pêche sans souligner l'apport du nylon dans le perfectionnement de certains engins de pêche. En effet, le nylon sera perçu tout d'abord comme une matière robuste et légère, permettant de fabriquer des engins maniables, qui offrent une moindre résistance à la tractation. Cette résistance serait encore abaissée du fait que le nylon, étant imperméable, l'eau glisse à sa surface. Mais sa caractéristique la plus intéressante pour les pêcheurs serait l'imputrescibilité de cette matière plastique qui supprime toutes les opérations onéreuses et difficiles de préservation des engins.

Cependant, la grande élasticité du nylon était considérée d'un moindre intérêt en ce qui concerne la pêche et pouvait parfois être un inconvénient. En effet, après une modification des procédés de nouage utilisés pour les engins de coton ou en sisal, la fabrication de fil de nylon câblé à permis de surmonter cette difficulté. Depuis, l'on peut travailler le nylon de la même manière que les fils ordinaires.

Des études comparatives, sur la résistance et l'élasticité à sec et après immersion, des nylons allemands, français et américains, révèlent d'une part que de par une faible élasticité, on obtenait les filets où les nœuds avaient une excellente tenue du moins dans les faibles diamètres ; et d'autre part, l'abaissement de résistance au fur et mesure de l'immersion. Ce premier résultat plaçait le nylon américain en première place du classement.

Une deuxième étude a présenté une évaluation sur la résistance et l'élasticité à sec et après immersion du nylon câble et du coton câble de même diamètre. Le résultat de cette évaluation a révélé qu'un coton immergé (dont la résistance est devenue plus forte) avait donc une résistance à la traction légèrement plus faible que le fil de nylon immergé de même diamètre.

Son utilisation pour les engins de pêche intervenait dans la fabrication des filets maillants ou pélagiques, car, incorruptible, le nylon évitait les travaux de préservation qui n'assuraient jamais aux filets de pêche en coton ou en sisal, une garantie totale contre l'attaque des bactéries, de la lumière et autres agents destructeurs. De plus, sa haute résistance à la traction permettait pour une même finesse d'obtenir des engins possédant une marge de sécurité assez

¹⁰⁴ Selon Hubert Deschamps, les Badouma (Adouma des explorateurs) occupent la rive gauche de l'Ogoué aux environs de Lastoursville. Payageurs réputés, ils ont joué un grand rôle à l'époque de Brazza. (1962, p.54)

élevée tandis que les filets en fibres végétales s'usaient en général à la limite de résistance du fil.

L'un des avantages du nylon était sa souplesse qui permettait de manier le fil avec moins de précaution que les fils métalliques pour lesquels « une coque » est un risque de rupture. De plus, le diamètre du fil permettait de ramener le poisson à bord avec plus de facilité que ne le permettait l'emploi d'un fil métallique dont la finesse empêchait une bonne prise et risquait parfois, lorsque la capture était de belle taille, d'occasionner des blessures.

Il s'agit pour nous de présenter les différentes techniques qui prévalaient au cours de cette dernière décennie. En effet, si on en croit aux écrits de Georges Loubens¹⁰⁵ portant sur les méthodes de pêche employé en 1962, les filets de pêche existait déjà mais n'étaient pas fait de la même matière qu'il est fait aujourd'hui, c'est à dire le nylon. Il était fait à partir de coton et n'était pas solide. Aussi, malgré la fragilité de la matière utilisée dans sa confection, le filet était utilisé pour plusieurs techniques.

En premier lieu, il y a l'épervier qui se fait par équipe de deux pêcheurs montés sur une pirogue. Au moment de la mise en œuvre, le pagayeur fait avancer rapidement la pirogue, tandis que le lanceur jette l'épervier qui tombe sur le fond. Puis, le pagayeur freine, immobilise la pirogue et recule. Le lanceur averti par les frémissements imprimés à la corde de jet par les poissons, relève avec précaution l'épervier en en resserrant les parois le plus possible pour éviter la fuite du poisson par le fond du filet. En eau peu profonde, il se jette quelques fois à l'eau avant de relever le filet et capture à la main les poissons qui y sont emprisonnés.

Ensuite, il y a la senne qui est un simple rectangle d'une hauteur moyenne de deux mètres et d'une longueur moyenne de 99 mètres. La mise en œuvre n'offre rien de particulier. Un des pêcheurs dans l'eau jusqu'à la taille tient l'une des ralingues qui prolonge la nappe tandis que la pirogue décrit un arc de cercle et que l'un des pêcheurs jette vivement le filet. Il n'y a plus qu'à tirer la senne sur la terre ferme en en rapprochant les ailes l'une de l'autre. La manœuvre est faite par 4 à 6 personnes, quelques fois davantage, pour les plus grandes sennes.

¹⁰⁵ Georges Loubens, *Travaux en vue du développement du bassin Ogooué*, CTFT, Nogent-sur Marne, 1964.

Une autre technique de capture vient clore notre énumération, il s'agit du filet dormant qui était fait avec des petites nappes en coton tissé à la main, avec flotteurs en bois local (*kombokombo*) et avec ou sans ralingue inférieure et plombs. Il est placé le soir dans un endroit supposé favorable (passage entre deux plans d'eau, entrée de crique, etc.) et relevé le matin. Parfois le filet reste en place, les poissons étant simplement enlevés. En général, les pêcheurs s'arrangent pour que le filet forme un barrage allant du fond à la surface. De tels filets ne sont utilisés qu'aux basses eaux et s'abîment rapidement (Badjina, 2007 : 25).



Photo 8 Barque de pêche à voile à Port-Gentil, 1942, Germaine Krull, ANOM



Photo 9 Pirogue à voile à la Pointe Denis, Libreville, 1943, Germaine Krull, ANOM

Dans les régions où la pêche était très pratiquée, elle y était très diversifiée par l'emploi d'une gamme très variée d'engins tout autant que les techniques qui y étaient attachées. Ces engins permettaient la capture de poissons variés, mais ne permettaient, pour la plupart, que des prises assez modestes. On distinguait les engins traditionnels de ceux nouvellement introduit (Adiwas-Kouerey, 1986 : 357).

Adiwas-Kouerey le faisait déjà remarquer pour le cas du Delta intérieur de l'Ogooué : « la collection des engins traditionnels est assez fournie dans le delta, ils ne permettent que des prises assez modestes. Sans doute à cause de l'abondance du poisson dans la région, les populations n'ont pas senti la nécessité de pousser plus à la perfection leurs engins et leurs techniques. Jadis, raconte-t-on, le poisson n'était guère recherché. Il suffisait chaque matin de visiter les pirogues au débarcadère, pour en « ramasser » (Adiwas-Kouerey, 1986 : 358).

L'auteur distinguera dans le Delta intérieur de l'Ogooué parmi les engins traditionnels :

- La pointe à piquer simple (nyowo) : de fer forgé bien affûtée, que l'on fixe à un long manche en bois dur et bien poli (ompan di), servant pour la pêche dite (isoka), se pratiquant en groupe dans les herbiers marécageux de la zone deltaïque pendant les périodes des plus basses eaux. Les espèces pêchées sont les tortues (emyde) (ogembe),

les lottes (orowa), les silures (*Clariae lenara*) (nozi), les crocodiles (*Crocodylus cataphractus*) (nando) et les pythons (omboma).

- La petite pointe, à piquer fixée au bout d'un manche plus court que dans le premier cas. Elle permettait surtout la pêche lacustre aux machoirons (*Clarias walkers*) (nkembè), tapis dans les récifs latéritiques durant le début de la saison sèche. C'est une pêche qui a complètement disparue de nos jours, puisque très dangereuse.
- La fouine (ikondi), est un engin de jet, constitué par une série de pointes ou tiges armées de fers lisses, fixés en couronne à une hampe assez robuste mais flottable. Elle sert à pêcher les carpes (nkondo) dans les herbiers aux hautes herbes eaux et les mulets (mono) au début de la crue d'octobre-novembre, quand ils remontent l'Ogooué, et à la fin de la grande saison sèche (août-septembre), quand ils descendent le fleuve en troupes rangées (ipa ni mono)¹⁰⁶.
- Le harpon evango, qui est de la même famille que la fouine, à la seule différence qu'il ne comporte qu'une seule et grosse pointe assez longue. Celle-ci est barbelée et détachable, retenue à la hampe de bois léger et flottable par une grosse ficelle. L'evango est lancé sur les poissons de grande taille, qui nagent presque à découvert, laissant un sillon (...). Ces harpons sont quelques fois munis de propulseurs (ipovo) (...) utilisés pour la pêche aux lamentins (manga) et la chasse aux hippopotames.
- La lance (igonga), la sagaie, le javelot : engins de jet, de la famille du harpon, mais dont la pointe reste fixe sur la hampe. Utilisée dans la pêche que dans la chasse, la fabrication de la lance a considérablement évoluée, car au lieu de la pointe de fer forgé et emmanchée, on utilise maintenant des barres de fer battues à chaud (Adiwas-Kouerey, p 360).

De ce répertoire, on notera qu'il y a des engins qui ont survécu parce que les techniques qui les accompagnaient ont-elles-mêmes survécues. On peut s'interroger s'il n'y en a pas qui ont été reconvertis dans d'autres activités telles que l'artisanat, la chasse, l'agriculture ?

De même, il y a des techniques qui ont été abandonnées à cause de leur dangerosité, mais également pour des raisons démographiques (l'instabilité politique et économique de certaines régions a entraîné une désertification de celles-ci et a conduit les populations à exode rural

¹⁰⁶ Adiwas-Kouerey, p 360.

(pêche collective), pour des raisons économiques (espèce moins rentable), ou encore pour d'autres raisons (perte des savoirs et des savoir-faire).

b) Techniques de pêche

Le film gabonais *Obali*¹⁰⁷ de Pierre-Marie-Ndong et de Charles Mensah dans lequel une séquence consacrée à une partie de pêche artisanale est présentée, reste non seulement une référence cinématographique culturelle gabonaise en général, mais également un support des vestiges technologiques culturels en l'occurrence de la pêche.

Le visionnage de cette production audiovisuelle a réellement élargi l'intérêt que nous portions à notre sujet de recherche, en ce sens que le traitement anthropologique de l'activité de la pêche en une quelconque région du globe implique une meilleure prise en compte de tous les éléments transformateurs d'une situation technologique, économique et sociale elle-même en perpétuel mouvement.

Les techniques de pêche anciennes qui y sont dévoilées dans la province du Haut-Ogooué, à l'Est du Gabon, révèlent que la pêche était une activité irrégulière qui se pratiquait selon les saisons. Les femmes s'y adonnait généralement pendant la saison sèche lorsque les rivières et autres cours d'eau tarissaient. Tandis que, chez les hommes, elle pouvait se pratiquer tout le long de l'année suivant les variations du niveau des eaux dans les rivières et les fleuves.

Comme le précise cet auteur, c'était une activité accessible à tous, mais à des niveaux de difficulté variés :

Quant aux hommes, ils se livrent à la pêche en fonction du temps dont ils disposent et des besoins qu'ils manifestent de manger du poisson. (...) Il arrive aux hommes de pêcher parfois pendant les inondations, *tonda*, qui selon eux-mêmes, constituent le moment propice pour faire une pêche fructueuse. L'inondation permet aux poissons de sortir de roseaux et des

¹⁰⁷ Comédie dramatique gabonais, Long métrage, 90 min, Haut-Ogooué.

rochers pour se nourrir des insectes ou autres détritiques qui échouent sur les bords des rivières. (Righou, 2004 :187)

C'était donc une activité mixte où s'observait une complémentarité dans les rôles que jouaient les femmes et les hommes. Aussi, on peut catégoriser les techniques dites traditionnelles soit à cause de leur caractère individuel soit à cause de leur caractère collectif. Righou dénombre par exemple dans la société Nzébi les techniques de pêche (yopa ou lobe) employées par les femmes, suivantes :

- La nasse (*ditchi*) pratiquée individuellement ou collectivement par les femmes surtout en période de basses eaux dans les rivières.
- La pêche à l'épuisette (*idubu*) qui consiste à placer à l'intérieur d'une épuisette, fermée sur le côté et garnie d'une couverture à l'extrémité, des débris de manioc, de vers de terre, de noix de palme ou de termites servant ainsi d'appât.
- La pêche nommée *mukéla*, pratiquée également par les femmes pendant la saison sèche, et qui consiste à barrer le fond d'un marigot ou d'une rivière à l'aide de la terre ou de branches d'arbres.
- La pêche au poison (*ndungu oi iwéle*), de l'arbre du même nom, est une technique très ancienne pratiquée dans les grandes rivières pendant la saison sèche et réunit plusieurs femmes et hommes. Le poison utilisé proviendrait de l'arbre *ndungu* ou *legomba*. On récupère les écorces de ces arbres, ensuite on les pile pour être versées dans une grande rivière. Une autre plante, *iwéle*, que les femmes plantent en bordure des champs. Cette pêche nécessite qu'elle se fasse loin des villages, lors des campements en forêt. Elle permettait d'avoir des prises assez importantes.

Chez les hommes, il s'agissait des techniques suivantes :

- La pêche à l'hameçon (*lelobe*), était la technique la plus utilisée, pratiquée à la fois en saison des pluies et en saison sèche. Pouvant se pratiquer individuellement ou par groupe.
- La pêche au filet (*popa*), pratiquée la nuit par les hommes pour capturer des gros poissons. On tend le filet (*leriki*) d'une rive à l'autre, surveillé à chaque extrémité par un homme. Cinq ou six hommes passent en amont pour ramener le poisson à l'aide

des bâtons vers l'aval où est placé le filet. Pour s'éclairer la nuit les hommes allumaient la sève d'okoumé (*pagha*). Une autre technique consiste à laisser le filet tendu d'une rive à l'autre et le lendemain, le pêcheur se contente seulement de retirer le poisson du filet.

- La pêche à l'épervier (*mbusu*) consistait à lancer l'épervier dans l'eau afin d'emprisonner les poissons. Une autre technique (*yedi*) consistait à attacher l'hameçon au bout d'une ficelle (*muchinga*), maintenue sur la berge par un piquet enfoui dans le sol. On mettait au bout de l'hameçon un morceau de viande ou de poisson qui sert d'appât. Le poisson qui avale l'appât accroché à l'hameçon se trouve pris. C'est une technique aujourd'hui tombée en désuétude.
- La pêche au barrage (*letsonga*), pendant la saison sèche, les hommes (*mangele*) construisaient un barrage sur une rivière. Tout au long du barrage, ils laissaient 6 à 10 trous, selon la largeur de la rivière, où seraient placées les épuisettes. Celles-ci constituaient les seuls passages par lesquels les poissons entreraient sans pouvoir ressortir. C'était une technique qui permettait à la population d'un village de se procurer du poisson frais pendant toute l'année. Les prises étaient importantes notamment au lendemain des nuits pluvieuses.

En définitive, notre intérêt n'était pas de dresser une liste exhaustive des techniques traditionnelles de pêche employées par les sociétés gabonaises, mais de présenter celles que l'on rencontrait dans la majorité des groupes ethniques du Gabon.

On fera remarquer à ce stade que les techniques traditionnelles de pêche étaient peu connues de l'Administration coloniale. Ensuite, ces techniques de pêche et les instruments utilisés étaient semble-t-il similaires sur l'étendue du Gabon. Parmi elles, on compte les hameçons, fabriqués à partir de poils de porc-épic, les éperviers, les barrages et vidanges des rivières et étangs, l'utilisation des poisons végétaux.

En effet, les techniques de capture des ressources halieutiques variaient déjà selon les espèces à pêcher. Pour les langoustes notamment, les pêcheurs locaux les capturaient à l'aide seulement de leurs mains en les plongeant dans l'eau. Tandis que les crevettes se pêchaient à l'aide de nasses confectionnées en bambou. A l'intérieur du pays, les pêcheurs capturaient le

poisson à l'aide des nasses d'un mètre de long et de 0.40 de diamètre. Ces nasses étaient amorcées avec du manioc cuit.

Les crabes s'attrapaient la nuit grâce aux lanternes qui servaient aux indigènes à les éblouir. La saison favorable à leur capture était en saison des pluies car, ils abondaient et se laissent prendre aisément.

Jusqu'en 1960, on ne soupçonnait pas l'importance des capitaines dans les populations de poissons des eaux douces du bas et moyen Ogooué. En effet, la pêche locale, qui n'est importante qu'en saison sèche, s'effectue à l'aide de sennes, d'éperviers et d'araignées utilisées surtout au cours de pêches "essoa" (rabattage du poisson sur un filet barrant une petite crique) ; les captures de ces engins se composent presque uniquement de Tilapia. Dans les prises des lignes de fond employées durant la saison chaude, ce sont les Chrysichthys¹⁰⁸ qui dominent. Les essais d'araignées et de tramails en nylon utilisés en filet dormant ont révélé la grande abondance de Polydactylus quadrifilis¹⁰⁹ qui, tout au long des pêches poursuivies de 1961 à 1964, a été l'espèce la plus importante, et souvent de beaucoup, dans la composition pondérale des captures. En eaux saumâtres par contre, les capitaines étaient déjà considérés comme une espèce commune, mais avec des degrés variables selon les régions. Les pêcheurs à la senne de la région de Ningue Rale prenaient et prennent toujours de grandes quantités de capitaines quelle que soit la saison. Les pêcheurs à la senne de l'île Apari dans les bouches de l'Ogooué capturent déjà beaucoup moins de Polydactylus quadrifilis; enfin les sennes établies en eaux presque marines aux environs de Port-Gentil ne ramènent que très peu de capitaines¹¹⁰.

Cet extrait révèle que la plupart des techniques de capture visaient un type d'espèce bien précis à cause notamment de la saison durant laquelle elles étaient employées.

¹⁰⁸ Chrysichthys Bleeker 1858 ou silure de son nom commercial ; poisson de la famille des Bagridae.

¹⁰⁹ Gros capitaine de son nom commercial.

¹¹⁰ Loubens Gérard, *Biologie de Polydactylus Quadrifilis dans le bas Ogooué (Gabon)*, Thèse de sciences, Université de Paris, 1966, p. 17.



Photo 10 Débarcadère à Lambaréné, 1943, source : Agence économique de la France d'Outre-mer/ Gouvernement général de l'AEF- Mission Germaine Krull, ANOM

c) Techniques de transformation et de conservation

Les techniques de transformation des produits de la pêche des indigènes comprenaient deux modes de préparation : ils procédaient au séchage ou au fumage du poisson. La technique requérait que le poisson soit placé sur un clayonnage en bois placé à 70 centimètres environ du sol, et au dessus duquel était entretenu un feu doux et fumeux. Pour ce qui est du séchage, le poisson était visé, lavé, puis exposé au soleil.

Ces techniques de transformation avaient néanmoins des failles dans leur élaboration à en croire l'avis des émissaires du Gouvernement colonial. En effet, le poisson séché par exemple, ne pouvait se conserver longtemps à cause du climat chaud et humide de la région, et même malgré une technique complémentaire issue des peuples du Sud, qui consistait à rajouter du sel à l'intérieur du poisson lorsqu'il était presque sec, le résultat demeurait le

même. Les moyens de conditionnement employés pour transporter le poisson transformé se résument à l'utilisation de sac de raphia ou de toile.

Righou dira pour le cas des Punu que « les poissons sont fumés sur place, ensuite ils sont mis dans les paquets (*mikota*), destinés à être rapportés au village. Les poissons mélangés aux courges (*nzaka*), constitués avec le manioc pilé (*pita*), les repas qui alimentent les hommes pendant la période de l'abattage des arbres (*kwanga*), au mois d'août. Signalons que le poisson fumé pouvait bien se conserver pendant deux ou trois mois dans lesalebasses suspendues au toit de la maison ou dans une claie (*changa*) (Righou, 2004 : 185).

d) Techniques et goût culinaire

On retiendra que le met préféré des indigènes de la côte à l'époque coloniale était le « *Niamboué* » ou « *Niembouè* ». Ce met se compose de poisson fumé cuit dans l'huile de palme et se mange avec de la banane bouillie et pillée ou du manioc. Certains indigènes confectionnaient aussi le « *Sitio* », poisson frais bouilli en court bouillon avec des plantes aromatiques.

Les poissons frais ou fumés se consommaient également assaisonnés d'« *Odika* », sorte de liquide de la consistance et de la couleur du chocolat, obtenu avec des fruits de manguiers sauvages, ou roulés dans une feuille de banane avec quelques graines d'arachides et cuits sous la cendre.

Selon les observations des agents coloniaux, les indigènes n'appréciaient pas les langoustes et les crevettes, plutôt appréciées et consommées que par les européens ; mais ils préféraient les crabes, qu'ils mangeaient cuits dans de l'eau salée.

Ces différents mets locaux illustrent bien la diversité culinaire qui existait au sein des populations présentes sur les côtes du Gabon. En effet, tout d'abord les techniques et les goûts culinaires différaient selon qu'on se trouvait chez les européens et chez les indigènes en général. Ensuite, cette différence pouvait se révéler entre ethnies. En effet, certaines espèces

de poissons étaient plus appréciées par les uns que par les autres. La bécune¹¹¹ était par exemple une espèce très appréciée par les européens.

e) Circuits de ravitaillement et de distribution

Les circuits de ravitaillement et de distribution des produits de la pêche variaient selon les saisons. En effet, pendant la saison sèche, qui est moins chaude, le poisson était vendu frais sur les marchés. Le produit de la pêche était généralement vendu directement sur la plage, au lieu de débarquement, aux populations côtières. Mais la production était souvent insuffisante pour couvrir les besoins des villages quelque peu éloignés de la côte. Une partie était fumée et séchée, mais sa préparation rudimentaire empêchait une longue conservation.

Adiwas-Kouerey faisait remarquer qu'autrefois, « la pêche se faisait au même titre que l'agriculture, c'est-à-dire une pêche dont le produit était consommé par la famille. Si elle était abondante au cours d'une partie, soit on partageait avec tout le village. Cela dit, tout le monde pêchait sans grande ambition. Mais depuis que le poisson se vend, la pêche fait l'objet d'une spécialisation professionnelle. Ainsi, pour accroître leurs revenus, les pêcheurs professionnels vont s'établir à part, dans les lieux favorables où ils construisent des campements en usant de toute une gamme de technique, ils s'efforcent de pêcher toute l'année. Mais la plupart des riverains continuent à ne pêcher qu'occasionnellement pendant les périodes les plus favorables de l'année (Adiwas-Kouerey, 1986 : 350).

Bien avant, Hubert Deschamps¹¹² écrivait déjà que les Oroungou vendaient aux Portugais du poisson, des perroquets et des esclaves. Ils extrayaient le sel de l'eau de mer et allaient le vendre sur l'Ogooué avec les marchandises portugaises ; tissus, tafias, *Omboumbou* (plat de cuivre jaune, rond), perles, colliers, verres, chaudrons, touques, *Otendé* (cruches de grès). Ils ramenaient en pirogue des esclaves (Deschamps, 1962 : 17). Il ajoutera qu'avec leurs pirogues à voiles carrées et bout pointu, copiées des Portugais (...) ils vendaient du sel et du poisson sec jusqu'à Ndjolé en échange de nattes, de cabris, de poules (Deschamps, 1962 : 118). De

¹¹¹ Poisson prédateur de la famille des Sphyraenidae, répartie dans les eaux tropicales et subtropicales.

¹¹² Deschamps Hubert (1962), *Traditions Orales et archives au Gabon*, collection « l'homme d'outre-mer », Nouvelle série n°6, édition Berger-Levrault, Paris, 179 p.

même, les Okandè, considérés comme des payeurs incomparables et situés sur le Moyen Ogooué (Deschamps, 1962 : 43) que la pêche y avait une grande importance ; on vendait du poisson séché (Deschamps p. 45). Les marchandises d'échange étaient le sel, pagnes, allumettes, tabac ; le trafic allait ainsi de Lastourville à Lambaréné ; et plus tard de Franceville à Port-Gentil.

Mais l'on fait remarquer que les captures issues de la pêche indigène étant irrégulières, les chiffres au sujet de celles-ci étaient difficiles à fournir pour l'Administration coloniale. Aussi, la production était souvent insuffisante pour couvrir la consommation locale et les besoins des villages éloignés de la côte. Une partie était donc fumé et séché, mais la préparation rudimentaire empêchait par ailleurs une longue conservation.

Le prix de vente des produits de la pêche tenait compte généralement de la quantité et du poids. En effet, les poissons séchés ou fumés se vendaient en général au nombre selon leur grosseur :

| Espèces | Quantité | Prix |
|-----------------------------------------------|-------------------|--------------|
| Sardine | 20 | 50 Centimes |
| Capitaine (<i>Polynemus quadrifilés</i>) | Selon la grosseur | 3ou 4 francs |
| Sole | 2 | 50 Centimes |
| Bécune | 1 | 1 Franc |

Tableau 6 Prix pratiqués selon les espèces et les quantités

Selon Chaboud et Al., peu d'éléments nous informent sur les modalités du commerce du poisson à cette époque. « Du XVe à la fin du XIXe siècle, la pêche en mer est générale sur le littoral (...) mais il semblerait que la pêche maritime soit beaucoup moins développée que la pêche continentale» (Chauveau, 1982).

De même, selon leur étude sur la distribution en frais du poisson de mer au Sénégal, les échanges mentionnés avec l'intérieur concernent essentiellement des produits transformés : coquillages séchés du Saloum, poisson séché de Rufisque et de la Petite-Côte. A une échelle plus réduite, l'approvisionnement des Européens des communes du Sénégal (Rufisque, Gorée, Saint-Louis) en poisson frais stimule la pêche près de ces localités. La consommation de poisson frais de mer reste cependant limitée à la côte.¹¹³

Ils mentionnent que Gruvel (1908) dans sa description minutieuse de la pêche artisanale, explique que les expéditions de poisson frais vers l'intérieur se limitent aux stations de la voie ferrée Dakar-Saint-Louis, seule infrastructure de transport adéquate à l'époque.

« A Dakar et Rufisque, ainsi qu'aux environs. Les pêcheurs vont en mer une partie de la nuit et rentrent de bonne heure. Les femmes se partagent le poisson et l'emportent ainsi tout frais au marché où il est vendu aux Européens et aux indigènes qui en font une grande consommation. Une partie est expédiée, surtout depuis Rufisque et parfois en grande quantité, sur la ligne de chemin de fer jusqu'à Tivaouane » (Gruvel, ibid.).¹¹⁴

De nombreuses entreprises européennes (dont des maisons de commerce comme les établissements Peyrissac) implantent des pêcheries et des unités de transformation tout le long du littoral. Elles produisent du poisson salé-séché (salé, des conserves, traitent les foies de requins. En 1950, Postel estime que sur 30 000 t débarquées au Sénégal, 6 900 sont exportées sous forme de poisson salé séché (1 100 t), de conserves (2000 t) et d'aliments pour bétail (3 800 t). Ces produits sont écoulés vers le marché métropolitain (conserves, huile de foie de requin) et vers les marchés africains de l'AEF et de l'AOF pour le salé-séché.¹¹⁵ 127

En 1941 apparaît la première tentative de contrôle administratif du commerce de poisson. Un arrêté prescrit que les poissons de mer et de rivière destinés à la consommation, soit à l'état

¹¹³ Chaboud C., et Kebe M., *La distribution en frais du poisson de mer au Sénégal : Commerce traditionnel et interventions publiques*, Centre des recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye, Cahier des Sciences Humaines, Dakar, 25 (1-2) 1989 : 125-143.

¹¹⁴ Cité par Chaboud et Al. p. 126.

¹¹⁵ Chaboud et Al. p. 127.

frais, soit conservés par un procédé quelconque, seront désormais soumis à l'inspection de salubrité des produits comestibles d'origine animale. L'application de cet arrêté permettra la mise en place du contrôle administratif des flux commerciaux. La fin de la période coloniale est cependant marquée par un développement du mareyage privé grâce à la construction de nouveaux axes routiers permettant l'écoulement facile des productions. Enfin, durant les dernières années de la colonisation, la motorisation des pirogues s'étend progressivement, permettant l'extension des zones de pêche artisanales.

Il semble donc pour conclusion, que la commercialisation durant la période coloniale est marquée par l'existence de deux systèmes concurrents. Le commerce d'exportation sous forme fraîche ou transformée, aux mains de firmes européennes, vise à mettre en valeur une ressource encore très abondante en profitant de l'existence de marchés métropolitains et coloniaux protégés. Le petit commerce aux mains de Sénégalais, exploite au mieux les possibilités offertes par le marché Intérieur en croissance du fait de l'urbanisation et de l'amélioration des communications. Cette période semble également connaître une certaine uniformisation des comportements alimentaires urbains avec l'adoption générale du riz au poisson, préparation auparavant restreinte aux milieux saint-louisiens et goréens (S. Kamara, Comm. pers.).

On fera remarquer que même si certaines époques voient le poisson arriver en abondance et à des prix extrêmement bas, d'autres le verront se raréfier et atteindre des prix qui en feront une denrée de luxe. Or, la viande de boucherie étant inaccessible aux indigènes par son prix et sa rareté, le poisson est leur seule source de protéines animales.

Le problème de stockage des excédents de la production de la pêche permettra d'envisager la mise en œuvre d'une organisation en vue de la fabrication de poisson séché et salé, voire la transformation en produits de conserve.

Les « Popos »¹¹⁶ de la Pointe Denis qui constituaient un groupement relativement bien organisé, auraient essayé à plusieurs reprises d'avoir recours aux chambres froides que gérât

¹¹⁶ Nom commun attribué au Gabon à tous les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest.

l'Électricité de Libreville. Cependant, ils n'y parvinrent pas. Aussi, il n'était pas rare de voir des quantités de poisson atteignant quatre tonnes, rejetées à la mer¹¹⁷.

Section II Les procédés Européens de pêche

Les procédés européens de pêche se distinguaient de ceux des « indigènes » avant tout par leur grande capacité de pêche garantie par une technologie plus évoluée. De plus, cet atout, lié à l'efficacité technologique de leurs procédés de pêche, leur permettait d'envisager et de pratiquer la « petite pêche ».

C'est ainsi que des sociétés telles que "L'industrie de pêche en Afrique" avaient pour projet de se spécialiser dans la préparation du poisson séché et fumé. Une autre société, la SOPECOBA (Société des Pêcheries Coloniales à la Baleine), plus puissante, va pratiquer dans la région du Cap Lopez la chasse à la baleine.

a) Engins de pêche

Pratiquant une pêche industrielle, les Européens avaient comme engins de pêche, des chalutiers. En effet, il y en avait attaché au port de Libreville. Bâtiment moderne revenant de Saint-Jean de Luz, ils étaient équipés de sondes électriques et de radio, et armés de chaluts et de filets tournants ou « Bolinches ».

Les chalutiers étaient constitués également d'une installation de froid permettant la production de la glace nécessaire à la conservation à bord du bateau du poisson pêché et d'assurer la réfrigération des locaux d'entreposage à terre, ce qui permettait ainsi la vente du poisson pêché à l'état frais.

¹¹⁷ Voir Annexe, Compte rendu de la pêche sur les côtes du Gabon, ANOM, A.E.F, Direction des affaires économiques, Gabon/ Pêche.

Les Européens possédaient également des grandes sennes avec lesquelles ils testaient la « petite pêche ». En effet, dans le cadre de l'exercice d'une pêche à partir des procédés locaux, ils vont employer comme matériel maritime : des pinasses de 3, 5 et 10 cv, un chaland moteur de 10/15 tonnes, des sennes, des tramails, des casiers, araignées, éperviers à sardines. Ces engins étaient employés par les indigènes embauchés par les européens.

b) Techniques de pêche

Comme nous l'avons vu précédemment, les européens employaient des grandes seines de 170 m de longueur et 16m de profondeur d'une maille ordinaire, pour pratiquer une pêche artisanale dite « petite pêche ».

Cette grande seine deviendra plus tard un élément nouveau parmi les engins de pêche utilisés par les pêcheurs indigènes. L'inconvénient lié à ce nouvel engin était que ses mailles n'avaient pas les dimensions réglementaires. Aussi, les résultats qu'elle a donnés étaient peu satisfaisants du fait que la technique de pêche locale employée sur les plages, a fait qu'elle ramène à terre des quantités de petits poissons immatures. Cependant, son atout résidait dans le fait qu'il était pêchant.

Au regard de l'échec de la grande seine européenne, on peut supposer qu'il y avait parfois une inadéquation entre les techniques locales et les engins de pêche européens employés.

Le chalutage était assez courant parmi les européens étant donné qu'ils s'adonnaient principalement à la pêche dite industrielle.

La pêche à la dynamite pourrait être reléguée au rang de pêche sportive ou de détente par les européens. En effet, elle se pratiquait généralement le dimanche.

c) Techniques de transformation et de conservation

A leur arrivée, il semblerait que les Européens n'aient trouvé aucune organisation permettant la transformation des excédents de poisson frais. Plus tard, des essais seront réalisés et révéleront que la fabrication de poisson séché et salé serait possible en prenant des précautions. En raison du développement de la pêche sur les côtes du Gabon, la création d'un Centre d'études des Pêches rattaché au Service de l'Élevage était fortement envisagée par l'Administration coloniale.

Les européens ont tenté de procéder au séchage de la même façon que les indigènes. Les résultats obtenus étaient mauvais, car la préparation était trop longue et il y avait trop d'humidité.

Des tentatives de conservation industrielle eurent lieu dans la colonie. Le plus employé était le mode de conservation à l'huile. Certains commerçants ont tenté également d'importer des conserves au sel telles que les anchois et sardines depuis l'Europe. Cependant, les anchois étaient complètement liquéfiés et les boîtes de sardines attaquées par le sel, complètement rouillées et le contenu inconsommable. Par ailleurs, la morue salée, venue de France et expédiée dans des caisses, était vendue sur place, de même que le poisson séché qui venait lui, de Port-Etienne et d'Angola.

Les moyens de conditionnement ou d'emballage adoptés par les européens étaient généralement les caisses ou en boîte de métal.

L'industrie frigorifique avait été envisagée, cependant, compte tenu du fait que les quantités de poissons pêchés étaient nettement inférieures à la consommation locale, et que les exploitants forestiers étaient dans l'obligation d'importer du poisson sec de Port-Etienne et d'Angola, il n'y avait aucun intérêt à les créer.

Cette décision ne s'appliquait qu'à la colonie du Gabon, du fait que sa population peu nombreuse associée aux techniques peu performantes, ne permettait pas une offre considérable en produits halieutiques.

d) Circuits de ravitaillement et de distribution

Plusieurs circuits de ravitaillement et de distribution peuvent être relevés dans la colonie du Gabon. En effet, il y avait un circuit de distribution issu de la production des chalutiers implantés au large des côtes et celui qui obéissait à l'importation des produits transformés depuis l'Europe. C'est ainsi que le premier débutait dès le bateau où la conservation du poisson était assurée par de la glace concassée, et dès son débarquement, il était mis en caisse et vendu aussitôt au marché de Libreville.

Les circuits de distribution des produits de la pêche régis par les Européens au Gabon obéissaient également à l'axe Extérieur → Intérieur. En effet, plusieurs denrées à base de poisson étaient importées des centres d'importation étrangers notamment d'Europe vers le Gabon. Ce fut le cas par exemple des sardines qui étaient importées de France et du Portugal ; le thon venait de France et d'Angleterre ; le saumon et le homard d'Angleterre par Hambourg ; la morue provenait de France et le poisson séché d'Angola.

Les quantités de ces produits importés variaient d'un centre à l'autre. En effet, comme le montre le tableau suivant, certains centres d'importation étaient spécialisés dans la transformation et la distribution de certaines espèces de poissons.

| | Morue salée | Poissons conservés | Harengs | Poissons secs |
|----------|--------------------|---------------------------|----------------|----------------------|
| France | 52 | 1 330 | 0 | 0 |
| Étranger | 121 | 1 497 | 1 418 | 10 000 |

Tableau 7 Importations de poissons en Kg au cours du premier trimestre de 1923.

Ce tableau présente les importations en kilogramme dans la colonie du Gabon de certaines denrées à base de poissons et sous différentes formes de conservation (salé, séché, en conserve, etc.). Dans la catégorie de « Poissons conservés », il s'agit des sardines, du thon, du

saumon, etc. Et dans la catégorie « Étranger », on y regroupe l'Angleterre, l'Angola et le Portugal.

A partir de ce tableau, nous pouvons ainsi voir l'origine du poisson importé sous toutes ses formes (conservés en boîte, salé ou séché) et remarquer que la France était le premier centre d'importation d'où provenait le poisson transformé présent dans la colonie, au regard des quantités.

Toute fois, la distribution de poissons importés était toute aussi aux mains de plusieurs Maisons de courtiers ou de commerçants de nationalité différente, dont le siège social de chacune était en Europe. Il s'agissait premièrement de la Société Industrielle et Agricole du Haut-Ogooué qui tenait des comptoirs dans presque toute la colonie, mais dont les magasins principaux étaient à Libreville et Port-Gentil, et dont le siège social était à Paris.

En second lieu, il y avait la Maison Personnaz et Gardin, dont les comptoirs étaient à Libreville, Port-Gentil et Lambaréné et le siège social à Lyon. La Maison Galland de Port-Gentil, avec siège social à Port-Gentil. La Société d'entreprises africaines installée à Libreville et dont le siège social était à Paris. Enfin, pour ce qui est des Maisons françaises, on peut citer la Compagnie Forestière Sangha-Oubangui qui avait un comptoir à Mayumba et son siège social à Paris. Il y avait également quelques maisons anglaises : les Maisons Thomas Brothers, Jhon Holt et Cie, Hatton et Cookson Woodin, qui avaient des comptoirs à Libreville et Port-Gentil et dans d'autres points de la colonie.

Les achats et les expéditions étaient assurés par la direction d'Europe au regard des commandes émises par l'Agent Général de la Société au Gabon. Mais celles qui n'avaient pas de siège social en Europe parmi les entreprises commerciales, dressaient directement leurs commandes aux fournisseurs et chargeaient un courtier chez qui ils déposaient des provisions, d'acquitter les factures.

La distribution des produits importés se faisait au moyen de bateaux à vapeur par les voies maritimes et fluviales à savoir, l'embouchure de l'Ogooué. En effet, les marchandises étaient débarquées à partir de Lambaréné, N'Dolé, Sindara, Fernan-Vaz et les principaux centres de consommation.

CHAPITRE III L'ECONOMIE DE LA PECHE DANS LA COLONIE DU GABON

Section I L'économie rurale coloniale

L'économie de la pêche artisanale dans la colonie du Gabon pouvant être qualifiée de « petite production marchande » selon le concept employé par Yvan Breton (1976 : 6), celle-ci se définit selon les affirmations initiales de Marx et de Servolin comme suit:

1. Le producteur possède ses moyens de production. Il organise ses procès de production et les produits de son travail lui appartiennent.
2. Le but de la production n'est pas d'agrandir un capital ni d'obtenir un profit mais d'assurer la reproduction du producteur, de sa famille et le renouvellement de ses moyens de production. Cette affirmation demeure valide même si les activités du producteur reposent essentiellement sur l'échange et la création de valeurs d'échange. L'achat des facteurs de production et la vente des produits s'effectuent à travers un mécanisme d'échange simple dans lequel les produits sont vendus pour des objets d'égale valeur, l'argent servant strictement comme médium d'échange ou de circulation (Servolin, 1972: 9). En d'autres termes, le petit producteur marchand contrôle ses moyens de production, s'engage significativement dans les activités d'échange mais cette participation ne génère pas une reproduction élargie du capital.¹¹⁸

Ainsi, les procès de production combinaient la propriété privée de leurs moyens de production, une participation à un marché régional mais un capital constant fort restreint (Breton, 1976).

La pêche représentait une stratégie adaptative orientée de façon à compléter des revenus provenant d'autres activités (Breton, 1976 : 13). Plus tard, la pêche était une activité destinée à procurer de l'argent liquide au producteur, que dans la conduite de cette activité, les producteurs avaient peu d'intérêt dans le renouvellement et l'amélioration de leurs moyens de

¹¹⁸ Yvan Breton, *Le rôle de la petite production marchande chez les pêcheurs vénézuéliens*, 1976, p. 10-11. Disponible sur http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales.

production et qu'étant donné le caractère statique du capital constant, il n'existait pas véritablement une reproduction élargie du capital (Breton, 1976 :14).

Nous pensons que cette définition qui peut s'appliquer à la pratique de la pêche artisanale au Gabon durant la période coloniale, se vérifie de moins en moins de nos jours. En effet, avec le développement de l'activité, le capitalisme est déjà entrain de produire des modifications importantes. Bien que n'affectant pas encore considérablement les forces productives dans la pêche, le capitalisme transforme passablement les rapports sociaux de production. En effet, la participation des pêcheurs à l'investissement (Breton, 1973), notamment par un financement sous forme de microcrédits, qui est la forme officielle et structurée, notamment par le biais d'institutions financières, internationales (BAD, FED, CFD et le Japon) et les établissements privés (BGD, BNCR, FAGA, FODEX, FINAM) ; ou par un financement sous formes d'assistance des femmes commerçantes, des tontines et par des crédits octroyés par les intermédiaires financiers (Mouguissi, 2007 : 17).

Il est donc clair que dans ces communautés, la pêche, qui est un procès de travail plus spécialisé aujourd'hui, (...) se fait de moins en moins par l'intermédiaire de procès de production présentant les caractéristiques de la petite production marchande et ceci au profit d'un mode capitaliste de production (Breton, 1976 : 17). Comme Yvan Breton le mentionne, dans l'évolution générale de la paysannerie dans une région donnée, la petite production marchande, qui est le résultat direct d'une réforme du mode de production "féodal" antérieur, persistera et se développera en autant que les producteurs engagés dans cette forme de production constituent un support politique important pour les gouvernements en place (Breton, 1976 : 21).

Section II Tentatives de développement de la filière pêche

a) Les raisons d'un développement de la pêche indigène

En 1911, après une mission d'études au Gabon, la présence de bandes de baleinoptères, de baleines franches et de cachalots avait été signalée sur les côtes.

Puis, l'étude méthodique et scientifique des richesses marines, dans le but d'amener progressivement l'exploitation industrielle de la pêche par des moyens appropriés, avait débutée le 10 Octobre 1929 dans le cadre des missions d'études en A.E.F par un certain M. Thomas, collaborateur du Professeur Gruvel¹¹⁹.

La pêche indigène, certes, considérée par l'Administration coloniale comme très peu productive de par les techniques inefficaces et dépourvue de moyens humains compétents selon eux en la matière, allait connaître une réorganisation profonde ou du moins, des perspectives de réforme. En effet, un plan de développement de la pêche avait été établi à partir de 1953 en Afrique Équatoriale Française (A.E.F) par l'Administration coloniale. Il s'agissait en effet d'atteindre, en 4 années, comme objectifs :

- L'accroissement de la production coloniale
- La protection des fonds de pêche
- L'exploitation industrielle du poisson et des déchets
- L'amélioration du niveau de vie des populations côtières
- L'organisation des pêcheries

Selon les spécificités des différentes zones de pêche (conditions naturelles ou obstacles au développement de la pêche), le développement de la pêche pouvait être recherché soit :

¹¹⁹ Directeur du Laboratoire des pêches et des productions coloniales d'origine animale

- Par une amélioration des techniques de pêche
- Par la formation professionnelle des pêcheurs
- Par une amélioration des méthodes de commercialisation
- Par le développement des industries dérivées de la pêche
- Par les aménagements portuaires et l'amélioration des moyens d'évacuation

On considère que les obstacles qui s'opposeraient à l'amélioration ou au développement de la pêche, sont l'épuisement ou la pauvreté des fonds de pêche, le manque de pêcheurs professionnels, l'insuffisance des embarcations et engins de pêche, l'absence d'installation portuaires, l'insuffisance des moyens d'évacuation, l'absence d'organisation commerciale appropriée, etc.

Et pour supprimer ou atténuer ces obstacles, on prévoyait des actions dont l'application serait à envisager de manière générale : la formation professionnelle des pêcheurs, l'organisation de la profession, la protection des fonds de pêche, etc. ; et celles dont l'application serait plus localisée : la distribution d'engins de pêche modernes, la création des pêcheries nouvelles, l'installation d'industries dérivées (conserveries, sécheries, saurisséries, usine de farine), l'aménagement d'installations portuaires (quais, halls de marée, chambres froides), et des voies d'évacuation, etc.

Les raisons d'une volonté de la part de l'Administration coloniale française de développer l'activité de pêche dans ces possessions d'Outre-mer intégraient des enjeux sociaux, économiques, médicaux et sans aucun doute politiques. En effet, le développement de la pêche avait pour but de « constituer des sources considérables de richesses [car] bien dirigée et méthodiquement pratiquée, elle [était] susceptible de contribuer utilement à l'amélioration des qualités physiques des races indigènes (en leur assurant l'alimentation azotée qui leur fait trop souvent défaut) et aider à la lutte contre le paludisme qui diminue dès que les étendues d'eau sont empoisonnées ». En effet, la pêche était censée fournir aux indigènes et au consortium des chemins de fer qui s'élevait à environ 3000 coupeurs de bois exploitant la forêt gabonaise, une nourriture saine, excellente et bon marché sous la forme de poisson fumé et séché, et de viande de baleine boucanée.

L'intérêt politique et économique que suscitait cette industrie était lié au fait que la pêche deviendrait une source de revenus considérable pour le Gouvernement local par le développement et le passage de la pêche sous sa forme traditionnelle en une pêche industrielle, et dont les répercussions s'étendraient jusqu'au développement des cultures agricoles, grâce à la production d'engrais à base de produits dérivés de la pêche.

L'intérêt médical et moral s'appuyait sur le fait que pour l'Administration coloniale, la pêche était perçue comme une solution au problème d'hygiène et de sous-alimentation chez les indigènes. En effet, l'Administration coloniale pensait qu'elle garantirait ainsi un progrès en termes de santé publique et social. De plus, cette situation entraînerait une réduction de la mortalité infantile et deviendrait par la même occasion un moyen de lutte contre l'alcoolisme qui gagnait du terrain parmi les indigènes et par conséquent être un stimulant au travail. Cependant, bien au de-là de ces raisons d'ordre sanitaire, cette action médicale visait avant tout l'amélioration de la productivité des indigènes. Car, jusqu'à la fin de la colonisation, la question alimentaire demeurait un objectif à atteindre.

Aussi, pour que ce développement démarre, il fallait rechercher « parmi les indigènes artisans-pêcheurs, des sujets capables de s'initier aux méthodes de pêche, au cours d'un stage au Laboratoire central des Pêches Coloniales du Muséum »¹²⁰. C'est ainsi que le profil arrêté des sujets susceptibles de participer à cette expérience devait au canevas suivant : « robuste, intelligent, parlant bien le français, fils de pêcheur et s'intéressant déjà à la pêche ».

Comme on peut le voir, la vision des Européens était, plus que de multiplier la production des pêcheries dans la colonie, ils entrevoyaient de changer, sinon radicalement, néanmoins significativement les procédures des techniques indigènes qui gravitaient autour du déploiement de la pêche, notamment au niveau de la capture, la transformation, le conditionnement et la distribution.

¹²⁰ Issu du courrier du 29 Avril 1927 adressé à M. Le Ministre des Colonies du 4^{ème} Bureau de la Direction des Affaires Économiques par M. Le Gouverneur Général de l'Afrique Équatoriale Française

b) Les nouveaux procédés de la pratique de la pêche proposés par le Gouvernement colonial

L'exploitation des richesses naturelles d'origine animale suscitait déjà un intérêt majeur pour l'empire colonial. Le besoin de modernisation des techniques de pêche des « indigènes », des infrastructures de conservation des produits de la pêche, et la mise en place d'une base de législation en vue de la gestion de l'exploitation de ces richesses naturelles était déjà initié.

En effet, il était déjà question d'une part « d'apprendre aux pêcheurs locaux l'usage de certains engins modernes qui produisent davantage en détruisant moins et les méthodes de préparation et de conservation des produits et des sous-produits de la pêche, afin de leur permettre de pénétrer loin des centres de production et d'apporter aux populations indigènes, bien souvent sous-alimentées, les éléments azotés et aminés qui sont indispensables »¹²¹.

Section III La pêche intégrée dans une économie locale

a) Liens entre l'économie forestière et l'industrie de la pêche

Plusieurs activités étaient liées à l'activité de pêche au Gabon durant la période coloniale. En effet, parmi elles, on peut citer : le colportage, le commerce des produits halieutiques transformés, l'économie forestière, la construction du chemin de fer Congo-Océan, etc.

La question du lien entre l'économie forestière et l'industrie de la pêche durant la période coloniale pose une autre question en rapport cette fois-ci avec la main-d'œuvre forestière. En effet, celle-ci, bien qu'ayant été substituée de nos jours par des bulldozers et autres machines, elle fût dépendante d'une main d'œuvre humaine dans le passé. « Le débardage au « *miroumbou* » et le nettoyage des petits « marigots » encombrés de bois morts et dans

¹²¹ Issu du courrier du 6 Avril 1927 adressé à M. Le Ministre des Colonies du 4^{ème} Bureau de la Direction des Affaires Économiques par M. Le Gouverneur Général de l'Afrique Équatoriale Française

lesquels les grumes étaient jetées pour être flottées à la crue, exigeaient des effectifs (d'hommes) très importants sur les chantiers forestiers. Il a fallu à l'origine recruter par voie d'autorité ¹²² à l'intérieur du pays, dans le sud en particulier, une main d'œuvre dont le déplacement a eu certainement des inconvénients sociaux »¹²³.

Le rapport d'étude sur la pêche au Gabon indique que les exploitants forestiers étaient dans l'obligation d'importer souvent du poisson de Port-Etienne et d'Angola pour nourrir leur personnel. C'est ainsi que le Gabon importait annuellement d'Angola ou de Port-Etienne environ 2000 tonnes de poisson sec principalement destinées aux exploitations forestières. Cela représentait une sortie d'argent de 120 millions. Ces poissons étaient expédiés sans tête et sans arête de Port-Etienne dans des sacs de raphia, et d'Angola dans des sacs de toile.

Cet état de fait confirmait la nécessité selon l'Administration coloniale de mettre en place des moyens de développer l'industrie de la pêche dans la colonie, aux fins de réduire les dépenses du Gouvernement.

b) Le sel indigène vs le sel européen

L'introduction du sel européen dans les techniques de transformation du poisson a révolutionné les procédés traditionnels. En effet, auparavant, les indigènes employaient les cendres de certaines feuilles (*Ombongo*) en substitution du sel, pour saler leurs mets. Appelé encore « sel indigène », ce dernier n'était pas comparable à celui des européens car, il ne permettait qu'un salage léger. Aussi, avec l'importation du sel européen qui provenait d'Allemagne en petits sacs de jute de 7 kilos et d'Angleterre en sacs de 70 kilos, sa consommation s'est vue augmenter. En effet, il était consommé en grande quantité par les indigènes qui en mettaient dans tous leurs aliments selon l'Administration coloniale.

Par ailleurs, il servira par la suite de monnaie d'échange à cause de son prix élevé. C'est ainsi que les colporteurs haoussa¹²⁴ qui parcouraient l'intérieur du pays, achetaient le plus souvent

¹²² Travail forcé.

¹²³ Biraud J., *Causes générales de l'évolution de l'économie forestière gabonaise*, in *Revue Bois et forêts des tropiques*, n°92, novembre-décembre 1963, p. 9

¹²⁴ Le groupe Haoussa gabonais, nouvelle composante ethnique reconnue officiellement depuis 2005, est un peuple très impliqué dans les activités socio-économiques.

l'ivoire et le caoutchouc avec du sel. D'un franc le kilogramme à Libreville et de 1,10 à 2,75 francs selon qu'on était plus ou moins loin de la côte.

Un autre rapport est établi entre le sel, l'esclavage et le commerce : le sel tiré de l'eau de mer par les Vili et les Loumbou¹²⁵, fût à l'origine du commerce ;¹²⁶ l'eau de mer était évaporée pendant un jour, à l'origine dans des marmites, plus tard dans des neptunes (vases de cuivre peu profonds, de provenance européenne, le sel restant au fond, était placé dans des paniers tressés de diverses dimensions : le *Ngandi* pesait environ 3 kilos, le *Mbola* 15, le *Dilamboulou* (ou *Mousindi*) 50. Les Bapounou venaient l'échanger contre des cabris, des pagens de raphia, des marmites, et le revendaient à l'intérieur du pays. Ce commerce basé sur un principe d'échange touchait la majorité des peuples du Gabon.

¹²⁵ Les Loumbou, installés actuellement au sud de la Nyanga, le long de la côte : les marais de la basse Nyanga, la lagune de Sette Cama et (avec les vili) les environs de Mayumba ;

¹²⁶ Deschamps, p. 30.

CHAPITRE IV LA FORMATION DE L'ECOSYSTEME DE LA PECHE ARTISANALE MARITIME DANS LA PROVINCE DE L'ESTUAIRE

Section I Les différentes migrations des pêcheurs

Selon Max Durruau¹²⁷, une population varie non seulement par accroissement naturel, positif ou négatif, mais aussi par des mouvements migratoires.

Les migrations peuvent être temporaire, définitive, mais aussi « ambiguë », c'est-à-dire quand le migrant n'est pas à l'origine, décidé à partir sans intention de retour, mais peu à peu se fixe sur son lieu d'arrivée. Une migration peut être ainsi, individuelle ou familiale, organisée ou spontanée.

L'auteur ajoutera que les mouvements volontaires par lesquels les hommes cherchent ailleurs un travail plus rémunérateur que celui auquel ils se livrent chez eux, est à la fois la perception d'un déséquilibre économique qu'il appelle « le push » et l'espoir d'un succès qu'il nomme « le pull » dans le pays d'accueil. Selon sa catégorisation des migrations, on peut distinguer :

- Les migrations de pointe : qui sont des déplacements pour un travail de courte durée (2 ou 3 jours) ; ce qui pourrait correspondre aux sorties en mer des pêcheurs ;
- Les migrations saisonnières : qui durent plus longtemps que les migrations de pointe (3 à 7 mois environ) et se répètent chaque année. Elles se soldent par un apport d'argent frais au pays, en fin de campagne.
- Les migrations à temps : pour une durée longue (plusieurs années), mais non illimité et sans intention de se fixer dans le pays où l'on va travailler. Le déplacement se fait soit individuellement ou en famille, ou alors, se fait à l'origine individuellement et après, on fait venir sa famille et inversement (retour dû à un échec).
- Les migrations intérieures : organisées ou non.
- Les migrations internationales.

¹²⁷ (1995), *Géographie humaine*, 5^{ème} édition, Armand Colin, Paris, 466p.

a) Les migrations historiques

Selon les récits migratoires que retrace Deschamps¹²⁸, les peuples du Gabon, bien qu'ayant un sentiment d'une origine et d'une appartenance commune¹²⁹, ont connu des itinéraires différents au cours de leur histoire.

Deschamps dira notamment que ce qui guidait les Fang vers l'Estuaire et l'Ogoué, c'était le désir de s'approcher des marchandises. Ils n'avaient pas d'esclaves; mais, quand des esclaves s'enfuyaient de l'Estuaire, ils les arrêtaient dans la forêt et les ramenaient contre récompense. Quand ils arrivèrent à l'Estuaire, les Français y étaient et l'esclavage était aboli. Devant l'avance des Fang, les Shékiani et les Akélé se retirèrent à Libreville pour être défendus; certains devinrent Fang. De même les Mpongouè, autrefois répandus sur tout le pourtour de l'Estuaire, se concentraient dans quelques villages de Libreville. Les Fang s'installèrent à Mangane, Ofourou, Tsibang, dans tous les villages de Libreville, ainsi qu'au quartier dit « Montagne sainte » où il y avait déjà des Benga (Deschamps 1962, p.102).

Les Nkomi vinrent alors se fixer à Asséwé. Les Akélé occupaient alors la Rembo Nkomi et avaient un campement de pêche au village Kongo (Deschamps 1962, p.112). Les Nkomi s'appelaient alors Etimboué Nkombé ; ils se disputèrent entre eux les terres autour du lac et s'y dispersèrent; ils prirent alors le nom de Nkomi, qui était celui du vent d'ouest. A la faveur de nombreuses alliances matrimoniales avec les Akélé, ils s'installèrent sur le Rembo Nkomi jusqu'au lac NiemLé; d'autres atteignirent l'Ogooué vers le lac Avanga. Arrivés sur la lagune avant les Portugais, les Nkomi furent les premiers à profiter de l'arrivée de ceux-ci pour pratiquer le commerce des esclaves. Leurs principaux fournisseurs étaient les Akélé et les Eshira. Les Portugais leur remettaient des neptunes, du sel, des fusils, des verroteries, de l'alcool de traite. Le principal marché était *Ningué Sika* (l'île de l'argent). Avant l'arrivée des Portugais, les Nkomi savaient fabriquer les pirogues, le fer, des plats de bois (Deschamps 1962, p.113).

¹²⁸ Deschamps Hubert (1962), *Traditions Orales et archives au Gabon*, collection « l'homme d'outre-mer », Nouvelle série n°6, édition Berger-Levrault, Paris, 179 p.

¹²⁹ Deschamps 1962, p. 17.

Les Oroungou occupent l'île Mandji (Cap Lopez, Port-Gentil) et la zone côtière, depuis le bas Ogooué au Sud jusqu'à Sangatanga au nord. Ils n'avaient pas de pirogues, mais des radeaux de papyrus. Ceci se passait il y a très longtemps, avant les Portugais (Deschamps 1962, p.113-114).

Les Adyoumba occupaient le bas Ogooué. L'île Mandji était déserte. Les Portugais vinrent y pêcher; les premiers s'appelaient Lopez, Loanda, Fernando. Les Adyoumba occupaient le village de Mpembé. Ils apprirent aux Oroungou à faire des pirogues. Puis la guerre éclata. Les Oroungou tuèrent tous les Adyoumba sauf un frère et une soeur qui se réfugièrent au lac Azingo ; là, « ils fermèrent les yeux » (c'est-à-dire qu'ils commirent l'inceste) pour recréer le peuple. Mais, grâce au magicien Arouekazé, ils apprirent à faire des pirogues et vinrent, peints en blanc, surprendre les Adyoumba qui les prenaient pour des oiseaux. Répéké, ses frères et ses soeurs, seuls survivants, furent transportés au lac Azingo. Les Portugais fréquentaient le Cap Lopez, y achetaient du poisson sec et des esclaves, mais ne s'y étaient pas installés (Deschamps 1962, p.115).

Les Mpongouè, auxquels les explorateurs réservaient le nom de « gabonais », occupaient au XIXème siècle les deux rives de l'Estuaire du Gabon et devaient, par la côte, rejoindre au sud les Oroungou. Aujourd'hui l'avance Fang les a réduits à quelques villages à Libreville et sur la rive sud. Les Mpongouè ont été décrits par de nombreux voyageurs européens (Deschamps 1962, p.119).

Les Fang sont arrivés sur l'Estuaire à partir de 1860 ; ils pillaient les navires et les villages. Le premier village Fang s'est installé à Libreville avant 1914; les premiers étaient venus comme travailleurs sur la plantation de Bouchard (jardin actuel de la Peyrie) (Deschamps 1962, p.121).

Le 18 mars 1841, après un dîner à bord, Louis donna à la France l'ancien village de son père, sans rien demander en échange; il s'en remettait à la générosité de la France. Sur l'emplacement de ce village, Edozokolo, s'éleva le Fort d'Aumale (mission Sainte-Marie actuelle). Le premier village avait été plus à l'est, à Imbongoua (emplacement actuel de la Caisse Centrale). L'emplacement du Gouvernement actuel n'était pas un village mais un lieu

de culture qu'on appelait Gopila Anto (d'où viennent les femmes), que les Français ont transcrit par « Plateau » (81). Glass avait opté pour les Anglais, Louis pour les Français ; on appelait ceux-ci « Hala si ré Dowé » (les Français du roi Louis). Quaben, chef du clan, plus âgé, a laissé faire Louis. Tous ces rois étaient parents et discutaient de leurs affaires ensemble. Quaben a renoncé en faveur de Louis. Ogoyoni, le père de Louis, était cousin de Quaben. Kringer était un autre cousin. Le village de Louis s'appelait Anongo Ambani (les deux races) parce qu'il s'y trouvait des Mpongouè et des Benga; les deux peuples se mariaient entre eux; les Mpongouè allaient se marier jusqu'à Corisco (Deschamps 1962, p.122).

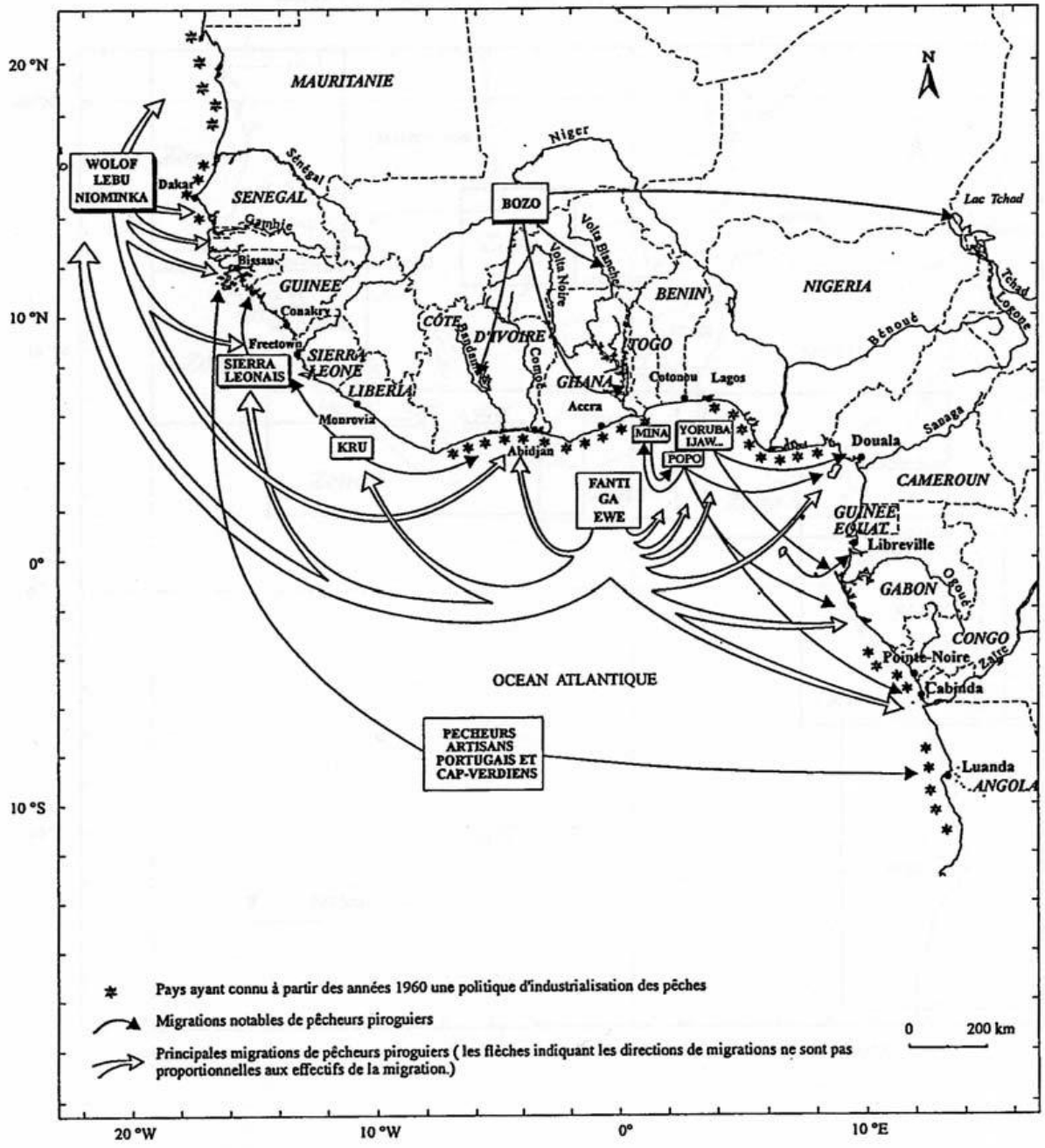
Le Cap Estérias avait été laissé aux Benga quand ils arrivèrent. Il y avait là des Pygmées (Akoa). Ils traversèrent l'Estuaire jusqu'à la pointe Denis dans un rocher appelé Imbonwa. Les Mpongouè s'appelaient Epongozanero (le gosier des vieux), dont les Portugais ont fait Pongo, de même qu'ils ont appelé Pongara la pointe Omponwo Ouigela (la pointe du vide). La Mondah était occupée par les Sékiani. Les Fang étaient loin, à la périphérie. Les villages mpongouè se succédaient jusqu'au terrain d'aviation actuel où se trouvait le village Anongo Miani (races, comprenez 1). Les Mpongouè étaient alors riches par le commerce. M. Laurent Biffot explique leur décadence, dans la période suivante, par « une mentalité de fils de famille n; il Y a maintenant une renaissance démographique (Deschamps 1962, p.122).

Les Benga longèrent la côte vers le sud. Ils rencontrèrent la montagne Bondèlo, à l'est de Bata. Le dan Bapoukou s'y installa. Les autres arrivèrent à l'embouchure de l'Eyo (Wolé) où ils fondèrent le village Mbini; le clan Kombé y resta. Les autres continuèrent vers le sud et fondèrent le village Doumbambégo, sur la rivière Ndotè ; puis Iclouma, près de la pointe Héndé; puis Djéké (rio Mouni) où ils s'établirent et se livrèrent à la pêche. Un pêcheur découvrit les îles Elobey, d'autres atteignirent l'île Corisco, qui était déserte. Ils la baptisèrent Mahendjè (endroit tranquille, aujourd'hui Mandji) et la plupart s'y installèrent (Deschamps 1962, p.124).

Les Séki s'établirent près de Cocobeach. Les derniers Benga arrivèrent aux Caps Estérias et Santa Clara (Deschamps 1962, p.83). Les Séki, appelés également Shékiani ou Sékiani par les Mpongouè, et Boulou par les français du siècle dernier, occupaient alors le fond de l'Estuaire du Gabon. On n'en trouve plus actuellement qu'un très petit groupe (environ 70) à Cocobeach,

sur la côte, à la limite de la frontière espagnole. Ils étaient à Cocobeach quand y passèrent les Benga; ceux-ci arrivèrent au Cap Estérias. Les Benga, navigateurs, parlent d'ailleurs toutes les langues de la côte. Ils vont pêcher, même la nuit, en pirogue à voile ou en boat. Ils se rendent facilement du Cap Estérias à Corisco. Ils sont aujourd'hui très mélangés avec les Mpongwè, avec qui ils se marient depuis longtemps (Deschamps 1962, p.125). Arrivés à la côte, les Séki vendirent le caoutchouc et l'ébène des montagnes aux maisons anglaises, Hatton et Cookson, puis John Holt. C'est beaucoup plus tard, après 1900, que les Français installèrent des factoreries et des chantiers d'okoumé (Deschamps 1962, p.126).

De ces migrations historiques des groupes ethniques qui ont peuplé la province de l'Estuaire, nous pouvons adjoindre celles des populations de l'Afrique de l'Ouest. En effet, il existerait trois vagues de migrations dites historiques des populations de pêcheurs vers le Gabon. La première serait située dans les années 1950-1960. Durant cette période, on aurait noté l'arrivée en masse des communautés béninoise et togolaise, venus au Gabon pour travailler. La seconde vague de migrations datant des années 70-80 concerne les communautés nigériane et ghanéenne, qui se sont installées à Libreville et dans sa périphérie sud (Pont Nomba, Alénakiri, Petit village, etc.). La dernière, plus récente, correspond aux années 2000, qui enregistrent les mêmes populations d'Afrique de l'Ouest, dont l'arrivée s'est faite par bateau dans la clandestinité et nuitamment. Selon nos informateurs, ces premières migrations se faisaient souvent par le biais des réseaux de parenté.



Carte 4 Migrations des populations de pêcheurs à partir de la fin du XIX^{ème} siècle aux années 1980, d'après Chauveau (1991)

Pratiquant la pêche déjà chez eux pour certains, il n'était pas rare de rencontrer également beaucoup d'entre eux qui exerçaient déjà d'autres métiers (commerçant, chauffeur de taxi, etc.) dans leur pays d'origine. Ensuite, il y a ceux qui y ont migré sans connaissance du milieu marin, mais après avoir exercé quelques métiers, ce sont reconvertis en marin pêcheur. Les premiers revenus des précédentes activités ont souvent servi à acheter leur premier matériel de pêche.

Au pays je faisais d'abord la pêche et puis j'ai décidé d'apprendre la mécanique. C'est comme ça que j'ai trouvé du travail en tant qu'apprenti mécanicien dans le bateau. J'ai fait des années. Je suis venu au Gabon avec la compagnie qu'on appelle AMERJA. Je suis un marin, un mécanicien de bateaux, je suis venu avec ce bateau. A l'époque, je travaillais au Port Môle¹³⁰ à Libreville dans une société qui s'appelait SOMACOM. Et puis la société est partie à Port-Gentil et a changé de nom. Cela s'appelait AMERGER. J'ai fait un an à Port-Gentil¹³¹. Comme moi-même j'ai d'abord été fonctionnaire, et puis j'étais mécanicien, j'ai appris un métier, et j'ai vu que la pêche rapportait beaucoup au Gabon, c'est pourquoi j'ai choisi de le faire. Mais aujourd'hui, je préfère que mes enfants apprennent à lire d'abord et apprennent la pêche à part !

Entretien avec Monsieur A. R., pêcheur et Adjoint du chef de la communauté béninoise,
Ambowè, Novembre 2010

Pour les premiers arrivants, la pêche se pratiquait d'abord de façon individuelle. Puis, au fur et à mesure que d'autres migrants arrivaient, les premiers accueillèrent les nouveaux et se

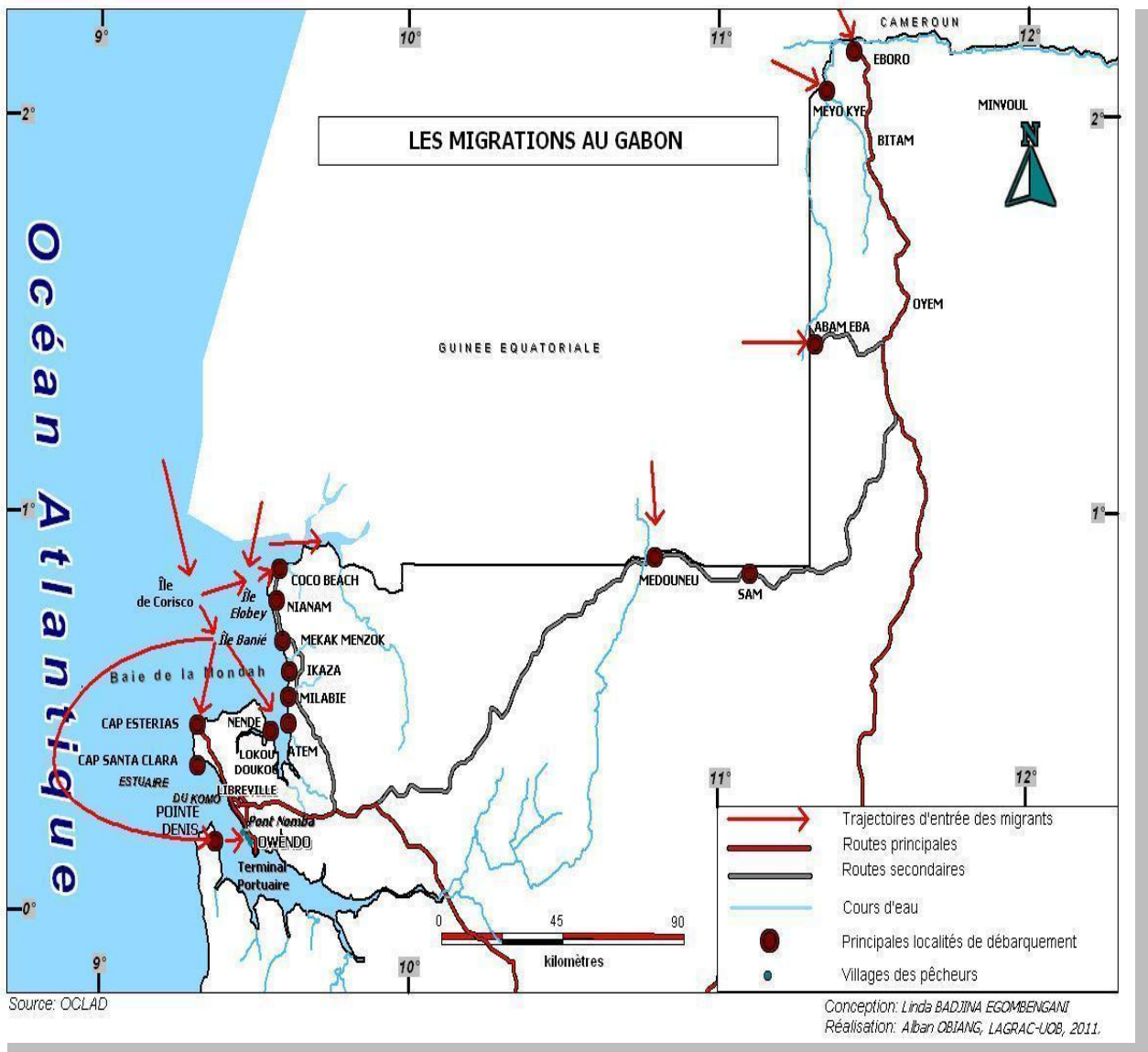
¹³⁰ Initialement créé vers 1945 dans la perspective de développer l'économie forestière, le Port Môle de Libreville est spécialisé aujourd'hui dans la réception des bateaux de pêche, de l'abri des bateaux de plaisance et aux vedettes appartenant aux services publics gabonais.

¹³¹ Capitale économique du Gabon.

constituaient ainsi en groupe et pratiquaient la pêche ensemble. De même, les pêcheurs migrants attestent qu'ils arrivaient généralement sans leur famille. Après quelques années d'activité, ils faisaient venir leur famille.

Cela fait trente ans que je suis au Gabon et cela fait vingt trois ans que je pêche au Gabon, depuis Février 1986. Avant, nous étions à Bambouchine. Au pays, j'avais une femme, mais elle ne m'a pas rejoint. Donc, je me suis marié encore ici au Gabon avec une gabonaise de l'ethnie Punu nous avons eu un enfant. C'est mon grand frère qui m'a fait venir ici et actuellement, il est à Cocobeach. Comme on a eu des problèmes à Bambouchine, chacun a cherché comment vivre après. Cela fait 13 ans que je suis ici à Ambowè et je ne vis que de la pêche. Au Bénin, je faisais taxi.

Entretien avec S. et M. pêcheurs béninois, Ambowè, Novembre 2010



Carte 5 Les migrations au Gabon

Cette carte illustre les différentes trajectoires des étrangers au Gabon de manière générale. Les flèches en rouge montrent les différents points de débarquement sur le littoral de la province de l'Estuaire des migrants. Parmi eux, se trouvent des villes qui abritent des villages de pêcheurs, telles que Cocobeach (Département de la Noya), Cap Estérias, Pointe Denis et Owendo (Département du Komo-Mondah), etc.

L'information majeure qui en ressort est que le choix des lieux de débarquement des migrants à leur arrivée n'est pas fortuit. En effet, pour la plupart, ils sont connus pour leur forte concentration de population étrangère qui y vit et travaille, pour la plupart dans le secteur de la pêche. Aussi, pour les nouveaux venus, ces lieux sont considérés comme un tremplin qui leur servira de premier lieu de vie voire de travail et de lieu permettant de tisser un réseau de contacts avec d'autres migrants.

De plus, selon les récits de vie des enquêtés, le parcours des pêcheurs n'a pas toujours répondu à un schéma linéaire de leur pays jusqu'au Gabon. Pour la plupart, et notamment pour ceux qui sont issus des premières vagues des migrations, plusieurs étapes dans d'autres pays ont été enregistrées avant l'arrivée au Gabon comme l'illustre cet informateur.

Je suis née au Gabon. Mon père est ici depuis longtemps. Le premier nigérian s'appelait OMOPE, il est mort il y a 8 ans en 2001. C'était le doyen du village. Il est arrivé ici en 1952. Mon père a retrouvé les autres ici, ils pêchaient tous ensemble. Au pays, il était d'abord pêcheur, et puis il a été commerçant : il faisait des voyages au Cameroun (babouches, chaîne en or, etc.). Ensuite il a repris à pêcher.

Entretien avec C. A., yoruba, fille du chef de la communauté nigériane, Aviation, novembre 2010

a) Les migrations circonstanciées

Qu'elles soient le fait de migrants ou le fait d'autochtones suivant les mouvements des ressources aquatiques, les migrations de pêche construisent l'occupation du littoral, selon les années et selon les saisons. Des campements de pêche notamment se créent, puis se déplacent ou disparaissent. (Sabinot 2008, p.52).

Les pêcheurs artisans ont parfois été amenés à migrer plusieurs fois après leur arrivée au Gabon, allant d'une zone de pêche à une autre, du fait de certaines circonstances. Parmi elles, il y a celles qui relèvent des conflits liés au territoire de pêche, et celles qui sont liées à leur intégration dans la société d'accueil en général.

Deux faits majeurs sont à noter dans ce cas de figure : le crime perpétré dans un village de pêcheur et le démantèlement de plusieurs villages par les autorités gouvernementales ont entraîné la délocalisation de plusieurs communautés de pêcheurs vers d'autres zones de pêche, voire de la création de nouveaux sites de pêche. En effet, des conflits peuvent subvenir entre les pêcheurs étrangers et les pêcheurs autochtones ou entre les pêcheurs et les populations autochtones vivant sur un même territoire.

Le cas témoigné dans cet extrait d'entretien concerne le déplacement de toute une communauté de pêcheurs d'un site de pêche à un autre à cause d'un conflit :

Les pêcheurs sont venus s'installer ici suite à l'incident qu'il y a eu à Bambouchine, où l'un d'entre eux a assassiné un équato-guinéen qui était Nganga¹³² ; après les représailles des parents de la victime, ils sont tous arrivés au grand débarcadère d'Ambowè. De là-bas, ils ont eu d'autres problèmes de cohabitation avec les autres pêcheurs. On les a chassés, c'est comme ça qu'ils sont venus ici au « petit débarcadère » des mulets d'Ambowè. Ils n'y a pas de problème ici. Et puis, il ne pourrait en être autrement : ils ont peur. Ils vont faire comment sinon, on les a chassés partout ! Ils avaient beaucoup de problèmes là où ils étaient (bagarre, viol, etc.). Parfois, ils repartent dans le grand débarcadère d'Ambowè ; mais dès qu'il y a un problème ils reviennent encore ici au petit débarcadère. Et puis, ils ont le problème des taxes qu'ils ne veulent pas payer là-bas. Ici, ils ne payent pas le débarcadère. Et avec leur boisson-là qu'on appelle le « Kai-Kai¹³³ » ils sont bizarres.

¹³² Nom vernaculaire bantou qui désigne un praticien de la médecine traditionnelle, guérisseur, féticheur.

¹³³ Boisson alcoolisée de fabrication artisanale réputée pour être énergisante par les pêcheurs en général, notamment ceux de la communauté béninoise qui la fabrique.

Entretien avec le P. J., propriétaire de terre, Ambowè, novembre 2010

Je suis l'adjoint du chef de la communauté béninoise. Je suis de nationalité béninoise « Popo »¹³⁴. Je suis arrivé ici le 15 août 1974 au moment où il y a eu l'évènement qui consistait à faire partir les pêcheurs. Mais je n'ai pas voulu partir. Je me suis caché chez mon grand frère à Owendo à l'ESCAPE. J'ai fait quatre mois là-bas. J'ai ensuite décidé de m'installer à Acaé, je suis resté là jusqu'en 1979. Et puis en 1981, je suis parti à Bambouchine où je suis resté pendant 21 ans. A Bambouchine, mon frère a égorgé un équato-guinéen. A cause de cette histoire, on a été tous mêlé à cette affaire. J'ai tout perdu. C'est comme ça que je suis venu m'installer ici à Ambowè : cela fait près de 14 ans.

Entretien avec Monsieur A. R., Adjoint du chef de la communauté béninoise, Ambowè,
novembre 2010

Les migrations dites circonstancielles de certaines familles de pêcheurs ont généralement été le fait des problèmes d'ordre privé qui n'avait a priori aucun rapport avec l'activité de la pêche. En effet, nombreux sont ceux qui ont rencontré des problèmes d'intégration dans le site de pêche ou le quartier choisi.

¹³⁴ Terme générique employé au Gabon pour désigner les membres des communautés béninoise et togolaise.

b) Les migrations saisonnières

Il y a un dernier cas de figure où les pêcheurs étrangers sont amenés à procéder à des migrations dans la province de l'Estuaire. Il s'agit des migrations saisonnières. Celles-ci s'effectuent pour plusieurs raisons.

La première est liée au besoin ressenti par les pêcheurs de pêcher en dehors de leurs zones de pêche habituelles, à cause notamment d'un manque constaté de la ressource durant une période donnée de l'année. En effet, plusieurs d'entre eux migrent vers des zones considérées comme plus riches que d'autres.

Et la seconde d'ordre socio-économique est souvent à l'origine de certaines migrations, c'est la forte concurrence qui peut régner sur un site de pêche. La forte concentration dans un même espace favorise les mouvements migratoires vers des zones encore moins fréquentées.

Les pêcheurs effectuent d'importantes migrations saisonnières, d'un lieu de pêche à un autre, afin de suivre les déplacements des stocks de poissons le long de la côte. Ces migrations saisonnières sont généralement limitées au cadre national. Il existe d'autres déplacements de pêcheurs beaucoup plus lointains ; c'est celui que l'on retrouve des compagnies ghanéennes entières, avec pirogues et engins de pêche, du Congo à la Mauritanie (fig. 10). Plus de 2006 de ces pirogues se sont répandues dans le golfe de Guinée. Dans certains pays comme la Côte d'Ivoire, elles représentent une part très importante, voire majoritaire, de l'effort de la pêche artisanale maritime. Tous ces déplacements, le chef de la compagnie doit payer une taxe annuelle au chef des pêcheurs de la zone où ils viennent opérer. Les pêcheurs observent avec une grande rigueur un certain nombre de tabous religieux, dont les plus importants sont les jours interdits à la pêche. Ces jours sont alors employés à entretenir et réparer les pirogues, moteurs et filets.¹³⁵

¹³⁵ Gerlotto F., Mensah M.-A. et Stequert B., *La pêche maritime artisanale en Afrique de l'Ouest: la pêche au Ghana*, O.R.S.T.O.M, 1979, p. 6.

Enfin, la dernière concerne la mise en application de la législation, notamment au sujet du repos biologique de certaines espèces de poisson dans une région donnée, qui est perçut comme une contrainte et entraîne ainsi les populations de pêcheurs à migrer vers d'autres zones de pêche le temps de cette période.

Section II Généalogie résidentielle des pêcheurs dans la province de l'Estuaire

La généalogie résidentielle concerne majoritairement sinon totalement les pêcheurs étrangers artisans. En effet, les données recueillies sur le terrain montrent que les pêcheurs artisans gabonais n'ont pas enregistrés des déplacements. Leur emplacement actuel est resté toujours le même. En effet, nombreux sont ceux qui pratiquent la pêche dans le village dont ils sont issus comme l'illustre l'extrait d'entretien suivant :

Nos grands parents sont ici depuis 1958. Moi-même je suis presque née ici : je suis arrivée ici j'étais encore bébé en 1972. On n'a pas bougé c'est l'emplacement où étaient nos parents. Nos parents vivaient déjà de la pêche, des pièges et des plantations.

Entretien avec Madame P., femme de pêcheur gabonais, Malibé, février 2011

Par contre, les nombreuses générations de pêcheurs artisans étrangers que compte la province de l'Estuaire ont connu depuis leur arrivée sur les côtes du Gabon, plusieurs lieux de vie. En effet, l'emplacement actuel de la majorité d'entre eux n'est pas d'origine. En effet, sur la base des récits de vie de nos informateurs, nous avons pu déterminer la généalogie résidentielle de certains d'entre eux, depuis leur arrivée au Gabon jusqu'à nos jours.

En effet, pour la majorité des pêcheurs artisans étrangers aujourd'hui, les points de départ et d'entrée ou « point de chute » de leurs parents en arrivant au Gabon seraient les quartiers actuels de Lalala¹³⁶ et Oloumi¹³⁷ à Libreville.

Je suis né au Gabon au quartier Lalala ; mon père musulman est au Gabon depuis 1951. Ma mère est chrétienne. J'ai travaillé d'abord à Oloumi ; on pêche ici à Aviation depuis 1972. Je suis marié à une nigériane. A 11ans, j'ai arrêté l'école ; et en 1991, j'ai dit à mon père d'arrêter la pêche et j'ai pris la relève.

Entretien avec E., pêcheur yoruba nigérian, Aviation, Février 2010

Ces quartiers, aujourd'hui désignés par l'Administration des pêches comme des « strates mineures » de Lalala et d'Oloumi, pour ce qui concernent les pêcheurs étrangers, et Jeanne Ebori et Port Môle pour ce qui est des pêcheurs gabonais, étaient les principaux pôles de concentration où l'on rencontrait les pêcheurs dans les années 1970.

On constate qu'avec le temps, le schéma ou l'axe migratoire des pêcheurs a obéi à un mouvement allant du Sud vers le Nord et du littoral vers l'intérieur des terres. En effet, il ressort que depuis leur arrivée au Gabon, les populations de pêcheurs sont parties des sites de pêche situés dans le Sud de Libreville considérés comme leur emplacement initial vers ceux des sites situés dans le Nord et l'intérieur du pays, considérés comme leur emplacement définitif ou actuel (voir tableau).

¹³⁶ Ancien village africain M'Pongwè dont le nom autochtone est « Olamba –Oloungou » (qui signifie le vieil Olamba). Depuis longtemps abandonné par ces premiers habitants, Lalala est le résultat d'une déformation de l'adverbe « Loin » et est aujourd'hui peuplé de l'ethnie fang.

¹³⁷ Nom d'un arbre fétiche (*copaifera religiosa*) est situé à l'emplacement de l'ancien village M'Pongoué de Nkagaré (village central) et de Nkatiga (village du Roi ou Chef Tiga).

| Emplacement initial | Emplacement secondaire ou transitoire | Emplacement actuel ou définitif |
|---------------------|---------------------------------------|---------------------------------|
| Lalala | Oloumi | Aviation (Bac) |
| Acaé | Bambouchine | Ambowè |
| Oloumi | Aviation (Bac) | Ambowè |
| | Bambouchine | Massamboué |
| Pont Nomba | | Pont Nomba |

Tableau 8 Les différents emplacements des pêcheurs dans la province de l'Estuaire

Source : données issues d'entretiens, Badjina E.

Je suis parti du Bénin. J'ai travaillé d'abord du côté de Libreville, après j'ai eu du boulot à SOGACEL à Kango, et ensuite, j'ai opté pour la pêche comme ça. J'ai d'abord fait Acaé, ensuite l'échangeur de Lalala au niveau de la mosquée dans les années 1979, après c'est Bambouchine dans les années 1980. C'est là que j'ai mis beaucoup de temps jusqu'en 1998, tous mes enfants, je les ai faits là-bas. J'ai un terrain et une maison là-bas. J'y vais encore. L'une de mes femmes s'occupe bien du terrain. C'est quelqu'un qui m'a vendu le terrain, il est encore vivant. Ici où je suis c'est parce que le terrain ne m'appartient pas, sinon j'allais investir dessus.

Entretien avec P. S., pêcheur et Chef de la communauté béninoise, Massamboué (Cocobeach),

Février 2010

De façon générale, il faut dire que ce n'est pas une population qui est restée statique. Au contraire, les populations de pêcheurs qui ont été dynamiques dans le temps, mais aussi dans l'espace où comme on le sait, le pêcheur n'est pas sédentaire. Le pêcheur est nomade. Et au Gabon, le nomadisme du pêcheur est assez original, car ici, ce nomadisme en réalité n'est pas lié à la ressource mais à la réglementation.

Pour nous donner un exemple, lorsque les contrôles se font à Owendo, tous les pêcheurs se déplacent vers Cocobeach. Et lorsque les contrôles passent à Cocobeach, les pêcheurs reviennent du côté d'Owendo. Idem, lorsqu'on procède à la fermeture de la pêche à l'Ethmalose (de septembre à octobre), là encore, c'est à un jeu du chat et de la souris qu'on assiste.

L'autre forme de nomadisme qu'on a remarqué, c'est que du fait de la rareté de la ressource dans leur environnement immédiat, les pêcheurs vont de plus en plus loin. Et en allant de plus en plus loin, ils mettent des points de transit qu'on a appelé des débarcadères où ils vont séjourner juste le temps de la pêche et ils reviennent. Et malheureusement pour nous, du fait de la réglementation qui se faisait dans leur site originel et surtout des moyens de communication où on peut communiquer avec nos mareyeuses, ces points de transit sont devenus leur deuxième zone ou habitat de pêche. De sorte que ce sont les mareyeuses et les clients qui vont maintenant vers eux pour pouvoir collecter et pour nous, il est souvent difficile de pouvoir les suivre, parce que lorsqu'on a une pirogue qui arrive, on ne sait pas toujours où la mareyeuse s'est procurée ses produits.

Une troisième forme qu'on a remarqué notamment dans la province de l'Estuaire, c'est l'exode des pêcheurs vers d'autres zones de pêche. Cet exode nous pose problème parce qu'on s'est rendu compte que les pêcheurs rentrent de plus en plus, dans les zones qui ne leur ai pas autorisés notamment dans la première zone de pêche : c'est-à-dire toutes les eaux douces jusqu'à l'embouchure ; et le cas est véritablement visible à Lambaréné. Lambaréné est une zone inondée de lacs, lagunes, donc d'eaux douces où la pêche à la carpe est très développée ; et l'intégration dont je vous parlais par la culture, par le régime matrimonial, fait que les pêcheurs ont cru bon d'être avec un conjoint gabonais de cette région de Lambaréné, pour travailler au compte de ce conjoint ou de cette conjointe gabonaise qui est autorisé à pêcher. Donc, c'est une forme de nomadisme qu'on a aussi remarqué où de plus en plus par le lien familial ou parental, ils veulent rentrer dans la zone qui ne leur ait pas autorisé, chose qui n'était pas visible, il y a 10 à 15 ans.

Entretien avec A. M., Ingénieur des pêches, Libreville, Mars 2010

En conclusion, nous pouvons affirmer que les migrations dites historiques des populations de nombreux pays africains vers le Gabon ont joué un grand rôle dans la formation de ce que nous appelons l'écosystème de la pêche au Gabon. En effet, qu'elles aient débuté depuis 1950 avec les premiers arrivants et continu de se faire de nos jours, ces migrations ont permis de fournir à l'économie gabonaise une main d'œuvre dans de nombreux secteurs d'activité notamment ceux du tertiaire avant que la plupart ne se reconverti dans l'activité du secteur primaire qu'est la pêche.

En effet, du fait de son large littoral, les populations de pêcheurs notamment dans la province de l'Estuaire n'ont pas été sédentaires au cours du temps après leur installation sur le littoral de la province de l'Estuaire.

Ce nomadisme a été influencé par plusieurs facteurs, dont la réglementation qui a instauré des repos biologiques à certaines espèces de poisson, contraignant certains à migrer de zones de pêche en zones de pêche ; et le constat par les pêcheurs de la baisse de la ressource halieutique dans certaines zones de pêche.

Ces migrations saisonnières ou circonstanciées ont eu pour effet dans le paysage du littoral de la province de l'Estuaire, un accroissement des « points de transit » ou débarcadères clandestins, encore plus éphémères que les campements de pêche connus des services de l'Administration des pêches, qui ne servent que pour détourner la réglementation mis en place dans leur site de pêche d'origine. Le but étant d'assurer une continuité dans leur activité.

Ces situations créées ainsi de nombreux bouleversements dans les circuits de ravitaillement de poisson habituels et connu des services de l'Administration des pêches. En effet, considérés comme étant illégaux aux yeux de l'Administration des pêches, ces nouveaux points de vente clandestins, le temps d'une période de repos biologique dans une zone donnée, bouleversent les circuits de ravitaillement et de vente des produits de la pêche, en obligeant les mareyeuses et la clientèle à aller vers eux.

Les migrations saisonnières sont considérées comme des fléaux dans l'organisation du secteur pêche par les agents de l'Administration des pêches. En effet, la clandestinité que les « points de transit » génèrent empêche un suivi de la production dans ce secteur d'activité déjà affaibli par la quasi absence de moyens adéquats tels que du personnel pour le prélèvement des quantités de pêche, des vedettes ou hors bord pour la surveillance des engins de pêche et des espèces pêchées dans chaque site de pêche.

Section III Présentation et récits historiques des villages de pêcheurs de l'étude

➤ Ambowè

Le quartier d'Ambowè abrite deux sites de pêche dont deux débarcadères : le principal est situé en plein cœur du quartier Ambowè au terme de la voie principale qui donne directement accès aux abords d'un bras de mer, et dont les habitations des pêcheurs se fondent dans la configuration générale du quartier.

Créé suite au démantèlement du village des pêcheurs d'Aviation situé au quartier Alibandeng, le site de pêche d'Ambowè est l'un des sites les plus récents. On compte parmi les effectifs des pêcheurs artisans en présence sur ce site de pêche des gabonais et des béninois, en plus grand nombre.

Le second débarcadère à caractère privé dénommé « le petit débarcadère des mulets » est situé plus à l'intérieur des terres et regroupe une communauté importante de pêcheurs de nationalité béninoise dont les habitations se distinguent des habitations du reste de la population qui y vit.

PLANCHE PHOTO 1 Débarcadère d'Ambowè



Voie principale menant jusqu'au débarcadère d'Ambowè. Comme On peut le remarquer, ce débarcadère est d'une accessibilité aisée et directe, situé au sein d'un quartier populaire de Libreville dénommé Ambowè.





Source photo : Badjina, 2010.

Le second débarcadère d'Ambowè dénommé par les pêcheurs, « le débarcadère des petits mulets », est situé plus à l'intérieur des terres et regroupe une communauté importante de pêcheurs de nationalité béninoise dont les habitations se distinguent des habitations du reste de la population qui y vit. Le nom du débarcadère a pour origine, la spécialisation des pêcheurs qui y vivent. En effet, le mullet est une espèce très prisée par les pêcheurs.

➤ Aviation

Le village des pêcheurs d'Aviation est situé à près de 2 km de la voie principale donnant sur un quartier appelé Alibandeng. Il est également desservi par un bras de mer. La communauté qui y vit est de nationalité nigériane.

Le nom « Aviation » vient de la proximité de ce site de pêche avec la zone aéroportuaire qui la jouxte.

PLANCHE PHOTO 2 Village de pêcheurs d'IGAD au quartier Aviation



Source photo : Badjina, 2010.

Les photos présentent le village de pêcheurs d'Aviation. Son état s'est beaucoup dégradé depuis le démantèlement de certains villages de pêcheurs en 2002. Ce démantèlement concernait en effet certains villages de pêcheurs migrants étrangers en particulier, dont Aviation, soupçonnés par les forces de l'ordre d'abriter des trafics de toutes sortes dont l'immigration clandestine, le trafic de drogue, etc.

➤ **Bambouchine**

Le village des pêcheurs de Bambouchine est situé en plein cœur d'une zone forestière au Nord-Ouest et à près de 13 kilomètres du centre de la capitale, Libreville. La quasi-totalité des effectifs des pêcheurs qui s'y trouvent sont d'origine gabonaise d'ethnie Fang ainsi que la majorité de la population qui y vit aux alentours.

La création de ce village s'est faite par le biais de l'exploitation forestière. En effet, selon un informateur, ce serait grâce à un certain Obiang Etoughe¹³⁸, qui aurait profité du fait qu'un exploitant forestier du nom de Montalier ouvre une voie de l'intérieur des terres jusqu'au débarcadère, qu'un espace dédié au repos et aux échanges commerciaux fut aménagé. En effet, ce projet d'aménagement était d'abord destinée à l'origine aux gens qui revenaient depuis Cocobeach en pirogue avec des denrées alimentaires (poisson fumé, manioc, banane, etc.) et qui traversaient jusque là, pour continuer leur chemin dans les terres ou vers un autre débarcadère du nom de Sibang. C'était donc un lieu de repos pour ces voyageurs, et du fait qu'il y avait beaucoup de bambou de chine, on appela ce débarcadère « Bambouchine ».

¹³⁸ Homme politique du temps du Président Léon MBA

PLANCHE PHOTO 3 Débarcadère de Bambouchine



Vue du débarcadère de Bambouchine, des pêcheurs et des commerçantes. Ce village de pêcheurs devenu au fil du temps monoethnique, est souvent le lieu de rencontre entre les commerçantes de poissons et les pêcheurs.



Source photo : Badjina, 2010.

Vue des maisons et des pêcheurs artisans au débarcadère de Bambouchine

➤ Cocobeach

Cocobeach est situé à 80 km de Ntoum et à 116 km de Libreville. Chef-lieu du département de la Noya, dont la façade maritime est longue de 48 km, la ville de Cocobeach fait face aux côtes de la Guinée Equatoriale. Les principaux fleuves et rivières sont le Rio-Muni, la Noya et le Mitemboni.

A l'origine, cette partie du littoral Nord-Est du Gabon était habitée par les Séké au 14^{ème} siècle et par les Fang Betsi. Aujourd'hui, la population ethnique dominante est Fang et sa population totale est de 2517 habitants.

Selon la Direction Générale des Pêches et d'Aquaculture, la ville de Cocobeach est considérée comme le deuxième grand pôle de pêche artisanale maritime après celui de Pont Nomba dans la commune d'Owendo (Département du Komo-Mondah). En effet, il constitue l'une des cinq strates mineures de la grande strate majeure Estuaire. Il comprend 14 sites de débarquement dont 6 centres de transformation de poissons fumés dont Massamboué et Milembié.

La population de pêcheurs qui dépendent de la pêche est de 2408 personnes dont 21 femmes et 276 hommes. 59,3 % de pêcheurs sont d'origine étrangère (nigériens, béninois, camerounais, équato-guinéens, ghanéens et sao-toméens). Le parc piroguier est constitué de 152 pirogues de pêche dont 56 pirogues motorisées et 96 pirogues à rame. Les principaux engins de pêche utilisés sont : les filets maillants dormants, les filets maillants encerclants, les filets maillants dérivants, les lignes de fond et les éperviers.

D'autres activités, telles que l'agriculture, le verger, le petit élevage, le commerce de proximité et l'exploitation forestière sont pratiquées par les communautés de pêcheurs.

PLANCHE PHOTO 4 Village de pêcheurs béninois et nigériens de Massamboué (Cocobeach)





Source photo : Badjina, 2010.

Cette planche photo représente une vue de la plage de Cocobeach ; une vue du parc piroguier béninois du village de Massamboué sur la plage en période de marée basse ; une vue du village de Massamboué ; une vue du village des pêcheurs béninois et nigériens.

➤ **Massamboué**

Massamboué est un village composé de deux grandes communautés, béninoise et nigérienne, situé le long de la plage, au Sud de la ville de Cocobeach.

➤ **Milembié**

Milembié fait parti des nombreux villages qui jalonnent l'axe de la route départementale Ntoum-Cocobeach dans le département de la Noya.

Selon la Direction Générale des Pêches et d'Aquaculture, Milembié fait partie de la strate majeure de l'Estuaire et de la strate mineure de Cocobeach. Village de pêcheurs gabonais d'ethnie Fang, Milembié est un des centres de transformation de poissons fumés.

Selon notre informateur Ntoutoume Raymond, Milembié a toujours été un village de pêcheurs. A l'époque, le chemin qui conduisait au débarcadère était une piste. En effet, ce serait l'exploitation du sable qui aurait permit la création d'une route. Grâce à elle, le débarcadère put être accessible plus tard aux clients des pêcheurs, aux voitures et aux commerçants. Aujourd'hui, ce même chemin ressemble davantage à une piste à cause du nombre de pêcheurs qui s'est vu diminué au fil du temps et donc à la baisse de la fréquentation du village qui était situé au débarcadère et à l'interdiction de l'exploitation du sable dans les marécages aux alentours du débarcadère.

PLANCHE PHOTO 5 Débarcadère de Milembié



Une vue des maisons du village de Milembié qui bordent l'axe routier Ntoun-Cocobeach.

Une vue de la piste qui conduit au débarcadère de Milembié.

Une vue du débarcadère et de la « case des braves » des pêcheurs artisans de Milembié.



Une vue des pirogues au débarcadère de Milembié en période de marée basse.



Une vue de la « case des braves de Milembié et du hangar qui doit servir à l'exposition des produits de la pêche.

Source photo : Badjina, 2010.

➤ Pont Nomba

Le Pont Nomba est situé au Sud de Libreville à quelque 7 km du centre ville, au bord du fleuve Lowé qui sépare Libreville et Owendo. D'un côté du pont, il y a le marché aux poissons frais, et de l'autre coté, le village des pêcheurs avec ses fumoirs, ses bacs à salaison et son marché aux poissons.

Selon nos informateurs, la région du pont Nomba abritait à l'origine un clan de l'ethnie Fang nommé « Adoni », qui s'étendait jusqu'à Lalala. Les ethnies qui ont vécu dans cette région sont nombreuses, comme le mentionne l'extrait de cet entretien :

C'était le village qu'on appelait « Nomba ». Avant, c'était d'abord les Sékiani qui vivaient ici, ensuite les Mpongwè s'y sont installés. Il y avait les Mpongwè de Glass et ici, c'étaient les Mpongwè mélangés aux Fang. C'est pour ça que vous avez des noms Fang comme « Alénakiri » qui rappelle la présence des Fang ici. Le clan chez les Mpongwè qu'on appelle Adoni aujourd'hui a des origines Fang. C'est pour ça que les Mpongwè d'ici et un Fang d'ici se comprennent. Chacun comprend l'autre quand il parle dans sa langue, jusqu'à Lalala. Il y a eu un métissage entre eux dans toute la région.

Entretien collectif du 18 Décembre 2010 avec des pêcheurs au Pont Nomba

Les premiers contacts culturels ont été marqués par l'arrivée des populations nigériane et béninoise. Les habitants actuels sont en majorité des nigériens et des équato-guinéens, qui pratiquent la pêche, la salaison et le fumage du poisson que des commerçantes vendent ensuite sur des étals dans le marché.

Ensuite vers les années 70 une première vague de pêcheurs est arrivée, les béninois d'abord. Les nigériens étaient déjà installés. Ça c'est la rivière Nomba qui s'étend jusqu'à SODUCO, Glass, Jean Violas, etc. C'est la limite entre Libreville et Owendo. Ici, c'était plus grand que là. Et puis, il y a eu le démantèlement, voilà ce qui en reste. C'était le plus grand site.

Entretien collectif du 18 Décembre 2010 avec des pêcheurs au Pont Nomba

PLANCHE PHOTO 6 Village de pêcheurs de Pont Nomba



Une vue des pirogues accostées au débarcadère du village du Pont Nomba.
Une vue de la configuration actuelle du village du Pont Nomba.
Une vue du fleuve Lowé et des habitations du village des pêcheurs au Pont Nomba.
Une vue d'ensemble côté-village des pêcheurs béninois et nigériens du Pont Nomba et de son lieu de culte.



Une vue des poissons vendus au marché du Pont Nomba.

Une vue d'ensemble du côté marché du Pont Nomba.

Une vue du pont qui relie Libreville et Owendo et d'une pirogue de type nigériane chargée de filets et d'un congélateur.

Source photo : Badjina, 2010.

PLANCHE PHOTO 7 Village de pêcheurs de l'île Moka



Vue du village des pêcheurs artisans de l'île de Moka.

Vue de la plage de l'île Moka.

Vue du village de Moka et de son organisation spatiale.

Source photo : DGPA, Enquête cadre, 2008

Section IV Toponymie des villages de pêcheurs

Comme la plupart des quartiers de Libreville, les villages ou les campements des pêcheurs artisans n'obéissent à aucun plan de structuration et s'insèrent aisément ainsi dans l'aspect de la configuration générale de la ville.

La toponymie des villages, campements ou lieux de rencontre des pêcheurs, constituée de noms à consonances autochtones, française et anglaises, et révèlent ainsi soit l'héritage historique du lieu, la prédominance d'une activité économique, soit un élément dominant de la nature emblématique dans la région.

Dans le département de la Noya par exemple, on perçoit une connotation Fang des noms de la plupart des villages, cela laisse supposer que les premiers habitants étaient de l'ethnie fang. Or, selon les récits historiques, les premiers habitants seraient issus de l'ethnie Sékiani, les fang étant les derniers à s'y être installés. Dans le Département du Komo- Mondah, l'origine de la toponymie des villages est très variée.

C'est ainsi qu'on peut catégoriser les villages qui font référence aux différents éléments de la nature comme suit :

- La sablière, village de pêcheurs situé au bord de mer
- Bambouchine, village situé dans une forêt boisée de bois de bambou de Chine
- Cocobeach, anglicisme qui désigne une plage bordée de cocotiers

Il y a aussi des noms des villages ou des sites de débarquement qui rappellent une activité, ancienne ou récente, dominante de la région ou une entreprise de référence de ladite région :

- Jeanne Ebori, du nom d'un hôpital situé en plein centre ville, face au débarcadère où accostent les pêcheurs
- Aviation, village qui jouxte l'aéroport de Libreville

Il y a également des noms qui font référence aux villages historiques ou de l'emplacement historique de certains villages :

- Lalala, situé à l'ancien emplacement d'un village africain durant la période coloniale abandonné, le nom autochtone était « Olamba Oloungou » qui signifie « le vieil Olamba ». Aujourd'hui, Lalala, issu de la déformation de l'adverbe loin « loin, loin, loin », est surtout peuplé d'une population majoritairement de l'ethnie Fang.
- Pont Nomba, du nom « Nomba » du village du Roi Glass et qui rassemblait les membres de la communauté Mpongwè.

Section V Répartition des pêcheurs par strate mineure dans la province de l'Estuaire

On entend par « strate majeure » et « strate mineure », la notion de grand ensemble et de sous ensemble qui, selon l'Administration des pêches, permettrait le regroupement des différents sites de pêche, en l'occurrence dans la province de l'Estuaire, selon la situation géographique de leur emplacement.

Au regard des données officielles, on peut observer que les sites de pêche sont inégalement repartis dans les cinq strates mineures que compte la province de l'Estuaire, et que le grand nombre des sites compris dans une strate mineure n'implique pas nécessairement l'effectif des pêcheurs.

Disons que la notion de « strate » c'est un découpage en langage statistique ; nous avons trouvé que pour pouvoir regrouper les débarcadères de pêche en zone ou sous-zone de pêche. Donc, nous avons dans une province un grand ensemble qui est par exemple l'Estuaire, et à partir de l'Estuaire, on essaie de faire un regroupement de localités en fonction des grandes zones de pêche ce qui fait que dans la province de l'Estuaire nous avons une strate majeure et une strate mineure. Une strate majeure c'est un peu le grand ensemble par exemple d'une zone nord de l'Estuaire et une zone Sud de l'Estuaire, Est de l'Estuaire ; maintenant, la strate mineure c'est dans la zone de Libreville Nord. Ce sont les différentes sous-zones qui

peuvent y avoir. Ce qu'il faut retenir en langage statistique au Gabon, c'est la notion de grand ensemble et de sous-ensemble des différentes zones de pêche.

Ces strates ont été identifiées en fonction de la population des pêcheurs. Si on a par exemple pris « Pont Nomba », c'est parce que dans le temps c'était la zone qui regroupait le plus de pêcheurs. Aujourd'hui on est autour de plus d'un millier de pêcheurs dans la zone du Pont Nomba. En fait les autres débarcadères sont des points satellites qui tournent autour du grand débarcadère qu'est Pont Nomba. Pareille pour la strate mineure « Aviation », par le temps, avant la destruction, c'était véritablement le grand pôle de concentration des pêcheurs dans la région ; dans la strate mineure de Cocobeach qui regroupe tous les campements des pêcheurs de Ntoum jusqu'à Cocobeach. Et d'ailleurs, très récemment, nous avons identifié la troisième strate mineure de Kango qui regroupe un peu tous les villages de pêcheurs compris dans le département du Komo-Kango et le département du Haut-Komo. Donc voilà un peu la notion de strate. C'est beaucoup plus une notion d'ensemble et de sous-ensemble en fonction de la population des pêcheurs et en fonction de la localisation des différents débarcadères.

Entretien du 29 Mars 2010 avec A. M., Ingénieur des pêches

Aussi, la répartition des pêcheurs dans les différentes strates mineures procède avant tout de l'opportunité des pêcheurs et non d'une quelconque contrainte administrative. En effet, la composition des strates mineures dépend, semble-t-il, à l'origine de la capacité des pêcheurs à s'organiser en groupe communautaire dans un espace donné. Ce dicton populaire qui dit que « le pêcheur suit le poisson » peut illustrer cet état de fait. Le choix de l'emplacement des

villages dans une strate ou une autre dépend dans ce cas, de plusieurs facteurs socioéconomiques, tels que l'abondance constatée de la ressource dans une zone de pêche ou la facilité d'accès à la ressource.

Dans le cadre de cette étude, nous avons visité les sites de pêche compris dans les trois strates mineures situées le long des côtes (Aviation, Cocobeach et Pont Nomba), ce qui correspond aux villages de pêcheurs dont les populations exercent une pêche artisanale maritime.

Les anciens sites de pêche ont pour la plupart gardé leur ancien emplacement. Avec les premières mises en concession, on peut supposer qu'ils se soient déplacé, mais pas dans un rayon assez large. Mais nous savons qu'avant 1950, Owendo était pratiquement une zone morte, c'était la forêt, tous étaient concentré au Port Môle et à Jeanne Ebori, pour ce qui est des communautés étrangères. Un peu plus tard, il y a eu le Pont Nomba. Mais ce qu'il faut savoir c'est que du fait de la largesse de notre embouchure et surtout du fait de la grande Baie de la Mondah, les populations ont plus ou moins bougées en fonction des délocalisations. La dernière en date est intervenue entre les années 1998-2000 où les autorités de la Marine Marchande ont cru bon de déguerpir les pêcheurs du Pont Nomba et de Bac Aviation. La raison à l'époque c'était que nous nous sommes rendu compte que les pêcheurs étaient devenus des passeurs d'immigrants.

A partir de cet instant, ces zones étaient devenues des zones mafieuses où il y avait beaucoup de pratiques (immigration clandestine, trafic de drogue, etc.). Donc, à partir de cet instant, les autorités, notamment la Marine Marchande et la Brigade Nautique ont cru bon de casser ces villages. Ca a créé un autre effet, c'est-à-dire qu'en détruisant les villages de pêcheurs principaux c'est-à-dire dans la notion de strate mineur, il y a eu des petits villages qui se sont recréés (Ambowè par exemple

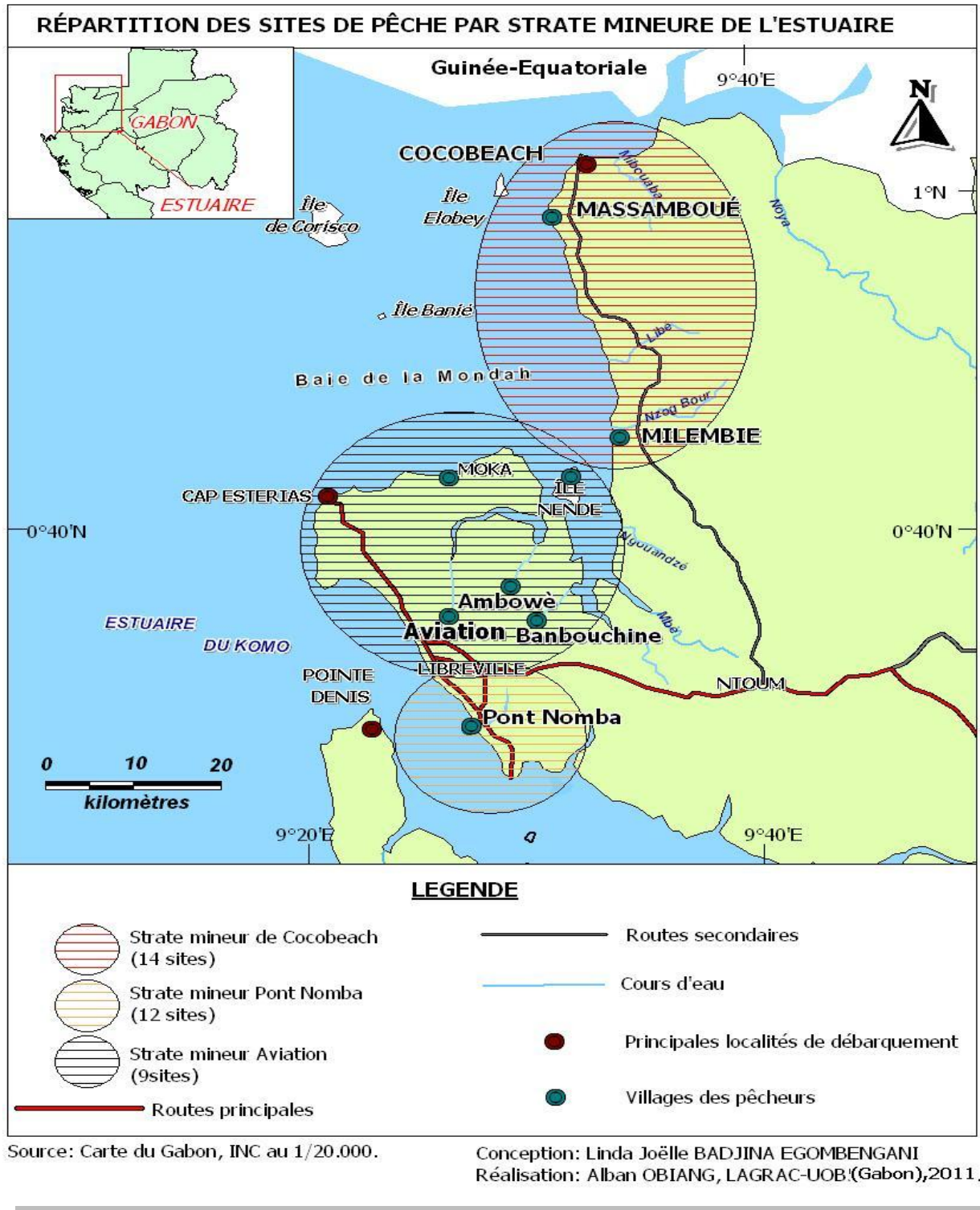
c'est un village issu de la destruction de Bac aviation ; vous avez aussi Akournam, Alénakiri pour la partie sud, qui ont été créés à l'issue de la destruction du village de Pont Nomba). C'est aussi une dynamique de notre activité pêche d'un point de vue spatiale qu'il faut montrer. C'est-à-dire qu'à partir d'un événement administratif et politique, on a assisté à une reconfiguration de l'espace géographique du pêcheur dès que ces principales strates mineures ont été détruites. Donc, les campements de pêcheurs au Gabon, ont suivi le phénomène d'urbanisation : plus la capitale s'urbanisait, plus les campements de pêche ne suivaient ; mais à partir des années 30, lorsqu'on se réfère à l'histoire, le port qui était le plus sollicité c'était le Port Môle de Libreville ; et donc Jeanne Ebori qui est juste à côté et Oloumi étaient des zones de pêche.

Entretien du 29 Mars 2010 avec M. A. M., Ingénieur des pêches, au quartier Okala

Dynamique des changements dans l'activité de la pêche au Gabon de 1900 à nos jours

| Strate majeure | Strates mineures | Sites de pêche | Effectifs des pêcheurs |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| ESTUAIRE | AVIATION | Akiliba Ambowè Aviation Bambouchine Cap Estérias Ikendjé Ile Nendé Jeanne Ebori Sablière | 380 |
| | COCOBEBACH | Alboun Boutika Ekorédo Emone Mékak Idombo Ile Moka Lémé Lybe Massamboué Massotie Messaye Milembié Mogono Ongame | 538 |
| | PONT NOMBA | Akournam Alénakiri Awoungou B.T.I Barracuda Grande Poubelle Lalala Oloumi Petite Poubelle Pointe Denis Pont Nomba Soduco | 1002 |
| | KANGO | Agoula Akoga Alen Komo Aloume Bibome Elik Ofose Ewaut Kafele Kango Lebe Leme Vombi Mangala Mbei Medza Mefou Messe Metsa Mvoum Ndouaniang Nfang Nsile Tom-Weing Wabelé 2 | 214 |
| | NTOUM | Donguila Nkok-Ebang Nzamaligué PK 12 PK 27 | 65 |
| Total | | | 2201 |

Tableau 9 Répartition des sites de pêche par strate mineure (province de l'Estuaire). Sources : DGPA, Rapport Enquête Cadre dans les pêcheries artisanales maritimes et continentales gabonaise, Mars 2009



Carte 6 Répartition des sites de pêche par strate mineure de l'Estuaire

Section VI Intégration des pêcheurs étrangers

Avant, les territoires des villages (Fang) étaient délimités par des arbres fruitiers et (...) les droits de pêche étaient aussi précisés. Dans chaque territoire avait lieu une répartition par famille. Si un village se déplaçait (généralement pour cause de maladie), le territoire restait sa propriété. Nul ne pouvait s'y installer sans l'autorisation des anciens habitants, sinon c'était la guerre¹³⁹.

L'intégration des pêcheurs étrangers migrants dans la province de l'Estuaire a résulté de plusieurs facteurs : technologique, politique, économique, matrimonial et éducatif.

Culturellement parlant, il faut dire qu'il y a eu une intégration des populations étrangères dans le système pêche au Gabon, parce qu'ils y ont trouvé leur place. Cette intégration se fait sur plusieurs aspects. Premièrement, il y a certains pêcheurs qui se sont intégrés dans la société gabonaise en inscrivant leurs enfants dans les écoles, en se mariant avec les conjoints gabonais, en ayant des partenariats avec certains grands hommes du pays et surtout en étant à la solde de certains propriétaires : les pêcheurs étrangers sont une main d'œuvre experte pour les gabonais ayant investis beaucoup d'argent dans le secteur pêche. Sur le plan topographique, ils sont arrivés dans un environnement qui ne correspond pas ou peu à leur environnement d'origine. Ici, on a la réputation d'avoir un large estuaire (Komo) qui a la particularité d'avoir une grande baie (la Mondah).

Comme mentionné dans cet entretien, les moyens financiers des pêcheurs migrants a été un atout dans leur intégration au sein des villages.

¹³⁹ Deschamps, p. 89.

Donc, lorsque ces pêcheurs sont arrivés, aussi bien au niveau de leurs engins de pêche que de leurs techniques, il leur a fallu s'adapter en considérant les spécificités du milieu. Notre zone est très rocheuse, or, eux ils étaient habitués à des zones où ils pouvaient aligner les filets de 2 à 3 km sans risquer de les perdre. Or ici, ils sont obligés d'avoir des filets maximum de 1 km, car le milieu marin ne s'y prête pas.

Une autre chose à laquelle ils ont du s'adapter, c'est la réglementation ! C'est le grand élément qu'on peut voir dans la mutation des populations. Rappelons que les populations des pêcheurs sont présentes au Gabon depuis les années 30. Or, depuis ce temps-là jusqu'aux années 2000, il y a eu une longue évolution au niveau de la législation. Et la législation qu'on utilise aujourd'hui date de 1995. Mais avant 1995, il faut dire que comparativement à leur pays d'origine où un code de pêche était déjà bien structuré avec une surveillance répressive, ici, ils se sont retrouvés un peu comme dans leur jardin où ils ont jouit d'une totale liberté. C'est face à la menace de la ressource et surtout de la forte pression sur la ressource qu'on a cru bon de vraiment mettre les choses en place. Donc il a fallu aussi aux pêcheurs de s'adapter à la réglementation mis en place.

Entretien du 29 Mars 2010 avec M. A. M., Ingénieur des pêches, au quartier Okala

Donc, c'est une pêche qui a été très dynamique dans le temps et dans l'espace : parce que ce qu'il faut aussi dire par rapport à l'anthropologie de la pêche au Gabon, c'est que ces pêcheurs qui sont mariés à des conjoints gabonais, ont fait des enfants. Et ces enfants sont devenus malgré eux des pêcheurs assez

spéciaux, parce qu'ils sont en même temps des studieux élèves et le weekend ils s'adonnent à cette activité qu'ils tiennent soit de leur père soit de leur mère. Donc c'est une nouvelle population gabonaise qui est née et qui pourra aussi relever leurs parents.

Entretien du 29 Mars 2010 avec Monsieur A. M., Ingénieur des pêches, Libreville

1) Facteur technologique

Les techniques importées par les pêcheurs étrangers migrants ont jouées certainement un rôle social important notamment dans l'intégration de ces derniers dans les communautés d'accueil. En effet, l'apport technologique des pêcheurs étrangers au Gabon est non négligeable en termes d'efficacité.

Les divers enjeux liés au besoin technique ont ainsi entraîné dans leur sillage des jeux d'intégration et d'échange avec les communautés autochtones, puis de nouvelles contraintes d'adaptation pour les Gabonais mais aussi pour les Béninois. Ces derniers, bien qu'ayant transféré une part de leur savoir pour obtenir des pirogues suffisamment hautes, ont en effet été contraints de s'adapter à des pirogues moins longues et moins larges que celles fabriquées dans leur pays à cause des essences qui sont différentes. (...) Ainsi, le besoin technique a été créateur de liens et d'échanges. Du rehaussement nécessaire des pirogues pour la navigation en mer sont nées diverses interrelations entre Gabonais et Béninois : échange de connaissance sur le bois d'œuvre, transfert de compétence, emploi, commerce, nouveaux rapports d'influence. (Sabinot, 2008, p. 156)

2) Facteur politique

L'instance du politique est un cadre dans lequel on peut constater une intégration des pêcheurs étrangers, notamment dans l'organisation sociopolitique des villages de pêcheurs, où des membres de certaines communautés étrangères ont pu accéder à certaines responsabilités dans la hiérarchie de la gestion des communautés.

Ce sont les anciens et les membres de la communauté et les anciens de la communauté gabonaise qui me connaissent depuis longtemps qui m'ont choisi et élu chef-adjoint. Et puis par rapport à mon comportement, ils ont vu que je cherche à avoir mon bout de pain tranquillement. Nous gérons la communauté avec des conditions. Vous savez, dans la communauté béninoise ce n'est pas tout le monde qui a été à l'école. Nous sommes issus d'une région côtière au Bénin. Nous nous contentons d'aller à la pêche, donc tous les pêcheurs n'ont pas fait l'école. Arrivé ici, on leur donne un certain nombre d'ordres et on leurs dit comment vivre, etc.

Entretien du 20 Novembre 2010, avec Monsieur A. R., Adjoint du chef de la communauté béninoise au « débarcadère des petits mulets » d'Ambowè

3) Facteur économique

Le facteur économique relève de l'impact des pêcheurs artisans étrangers dans l'économie gabonaise. En effet, les pêcheurs artisans étrangers ont permis d'accroître les effectifs des pêcheurs au Gabon et ainsi de participer au développement de ce secteur d'activité.

Ceux qui sont venus vraiment avec les activités de pêche ce sont nos amis qu'on appelait les Calabas ; ils sont venus ; ils faisaient déjà la pêche ; les premiers nigériens qu'on connaissait en qualité de pêcheurs étaient des Calabas ; ce sont eux qui faisaient la pêche le long de la côte et même à l'intérieur du pays jusqu'à Mpaga village dans l'arrière pays ; si vous trouvez des nigériens là-bas, ce sont des Calabas ;

Entretien collectif du 18 Décembre 2010 avec des pêcheurs au Pont Nomba

4) Facteur matrimonial

L'intégration des pêcheurs étrangers s'est fait également par le moyen de l'alliance. En effet, il n'est plus rare depuis quelques années de rencontrer des couples mixte composés d'hommes de nationalité étrangère et des femmes gabonaises. Aussi, cette alliance permet au conjoint pratiquant la pêche, d'accéder aux zones qui, au départ, lui étaient interdites.

Ce que vous devez savoir c'est que nos frères Calabas ont fait beaucoup d'enfants avec nos sœurs gabonaises ; ça fait que beaucoup sont là ; si on ne vous dit pas que celui-là a des origines nigérianes, vous ne pouvez pas savoir ; donc, ils vivent là, ils font la pêche avec leurs parents ; sauf que après la pêche, ils retrouvent leurs mères au quartier...moi j'ai vu deux là qui parlaient Punu ; vous avez devant vous un qui est moitié Kota ;

Entretien collectif du 18 Décembre 2010 avec des pêcheurs au Pont Nomba

5) Facteur éducatif

L'accès à l'éducation des enfants des pêcheurs étrangers a permis aussi une intégration des familles des pêcheurs dans la société en général. En effet, le Gabon étant un pays dont la législation en matière d'éducation des enfants stipule le caractère obligatoire de la scolarisation de chaque enfant jusqu'à l'âge de 16 ans, certaines familles de pêcheurs ont pu scolariser leurs enfants.

TROISIÈME PARTIE

**LA FILIÈRE DE LA PÊCHE ARTISANALE
MARITIME DANS LA PROVINCE DE L'ESTUAIRE**

CHAPITRE I DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DE LA LEGISLATION

Section I La législation en matière de pêche au Gabon depuis 1960

Nous avons vu, au regard des Décrets et Arrêtés qui ont constitué la législation en matière de pêche aux cétagés dans la colonie du Gabon, que les premières tentatives de gestion de la pratique de la pêche sous sa forme artisanale n'étaient qu'encore inscrites que dans une perspective promotionnelle de celle-ci. En effet, aucune loi ne régissait alors les différents procédés de son déploiement.

Cependant, après l'accession à la Souveraineté de nombreux pays africains dont le Gabon, la redéfinition des limites frontalières, terrestres et maritimes a été suivie par la nationalisation de plusieurs industries dont la pêche. Et cette législation en matière de pêche au Gabon qui en a découlé se présente comme suit :

*Loi n°10-63 portant Code de la marine marchande gabonaise
(extrait) du 12/01/1963*

Cette loi portant le code de la marine marchande, fixe, entre autre, les conditions pour obtenir la gabonisation des navires de pêche et celles relatives à l'exercice de la pêche dans les eaux territoriales et pour la formation d'établissements de pêche ou d'aquaculture dans le domaine public maritime.

Cette loi nous révèle d'une part que le secteur de la pêche était régi par le Service de la Marine Marchande, comme ce fut le cas durant la période coloniale. Et, d'autre part, qu'il y avait une possibilité de nationaliser les navires de pêche, sans doute suite à l'accession à l'indépendance du pays en 1960.

***Ordonnance n° 44-70 organisant l'administration des pêches.
12/08/1970***

La présente ordonnance définit le pouvoir réglementaire à caractère général du Ministre des eaux et forêts.

Cette ordonnance nous indique qu'il y a eu un changement au niveau du Service de tutelle de la pêche. En effet, cette ordonnance révèle que le secteur pêche est désormais gérée par le Ministère des Eaux et Forêts, qui prend également à sa charge le domaine de la gestion des forêts et non plus par le Service de la Marine Marchande.

Décret n° 01178/PR/MEF organisant le recensement des pirogues de pêche. 07/12/1970

Tout propriétaire de pirogue a l'obligation d'en faire déclaration aux autorités administratives compétentes.

Le présent décret nous indique que c'est à partir de 1970 que débute le recensement des pirogues de pêche au Gabon. La raison de sa promulgation pourrait se trouver dans l'observation de la forte augmentation de celles-ci à cette époque. En effet, selon le rapport d'Ovono Edzang¹⁴⁰, il y aurait eu trois vagues de migrations dont la première, pouvant se situer dans les années 1950 à 1960, correspondrait à l'arrivée des communautés béninoises et togolaises qui auraient migrées majoritairement au Gabon, suivie des communautés nigérianes et ghanéennes entre 1970 et 1980, qui elles, se seraient installées à Libreville et dans sa

¹⁴⁰ Ovono Edzang, N., Les migrations des pêcheurs au Gabon : Approches pour une intégration aux plans d'aménagement, PMEDP/FAO/DFID, 2006, 35p.

périphérie (Pont Nomba, Alénakiri, Petit Village, etc.). Enfin, il y en a eu une dernière, dans les années 2000, marquée par l'arrivée des populations originaires de ces mêmes pays.

Nous pensons que la mise en place de ce décret fait sans doute suite à l'observation d'une augmentation du parc piroguier, notamment après la première et la seconde vague de migrations, qui, lui-même était sans doute lié au flux migratoire de ces populations migrantes.

Décret n° 01179/MEF/SF rendant obligatoire la fourniture des statistiques des quantités de poissons débarqués par les navires de pêche. 07/12/1970

Ce décret prévoit l'obligation pour les armateurs de navires de pêche de fournir régulièrement aux autorités administratives compétentes les statistiques relatives aux quantités de poissons débarqués.

Ce décret fait état de l'obligation pour les armateurs de navires de pêche de fournir des statistiques de leur production. L'obligation de la fourniture des statistiques dans le secteur pêche était déjà applicable dans la Colonie du Gabon. En effet, il s'agissait pour les capitaines de chaque navire-usine ou le Directeur de chaque usine à terre des différentes Compagnies de pêche, de tenir un carnet où devaient être référencées les captures opérées¹⁴¹. Ce décret se place donc dans une continuité de la législation mise en place par l'Administration coloniale en matière de gestion des ressources animales marines.

Loi n° 18-70 fixant l'échelle des sanctions applicables aux navires de pêche étrangers pêchant sans autorisation dans les eaux territoriales. 17/12/1970

¹⁴¹ Relatif à l'Article 6 de l'Arrêté fixant les mesures d'application au Gabon des dispositions du 12 Avril 1914, portant réglementation dans les colonies françaises, de la pêche à la baleine.

La présente loi fixe les différentes sanctions applicables aux navires de pêche étrangers pêchant illégalement dans les eaux territoriales.

La présente loi concerne le cadre de la pêche industrielle.

***Ordonnance n° 63-72 réglementant l'exercice de la pêche.
29/08/1972***

La présente ordonnance réglemente l'exercice de la pêche et détermine les infractions et amendes correspondantes. Cette ordonnance a été implicitement abrogée par le décret n° 62/PR/MEFPE du 10 janvier 1994, portant réglementation de la pêche en République gabonaise.

Cette ordonnance ne mentionne pas le type de pêche qui la concerne, cependant elle nous indique que ce fut une ébauche du décret portant sur la réglementation de la pêche à venir de 1994 qui allait être plus englobant.

Décret n° 1041 fixant les modalités de délivrance des licences de pêche. 25/09/1972

Ce décret fixe les modalités de délivrance des licences de pêche.

Ce décret n'indique pas non plus à quelle catégorie de pêche il est adressé : industrielle ou artisanale. Cependant, il rappelle les autorisations délivrées à l'endroit des navires-usines durant la période coloniale. Mais on peut se poser la question de savoir si à partir de cette année 1972, les licences de pêche étaient déjà également exigées aux pêcheurs du secteur artisanal de l'activité. Surtout, lorsque l'on se réfère au décret de 1970 organisant le recensement des pirogues de pêche.

Décret n° 00290/79/PR/MEF/MMM portant réglementation de la pêche au chalut et de l'immatriculation des navires de pêche. 12/02/1979

Le présent décret porte réglementation de la pêche au chalut et de l'immatriculation des navires de pêche. Ce décret a été implicitement abrogé par le décret n° 62/PR/MEFPE du 10 janvier 1994, portant réglementation de la pêche en République gabonaise.

Le présent décret concernant le secteur industriel de la pêche et fait référence à un nouveau type de pêche, en l'occurrence le chalut.

Arrêté n° 0130 PM/MEF/DGEF portant interdiction de la pêche au chalut de fond dans certaines zones. 17/07/1979

Cet arrêté interdit la pêche au chalut de fond dans les zones suivantes : Estuaire du Gabon, lagune du Fernan-Vaz, lagune Banio et toute la côte maritime dans la zone des trois milles.

Bien que concernant la pêche à caractère industriel, cet arrêté fait déjà référence à la limitation des zones de pêche au Gabon. Une limitation qui détermine déjà les zones qui concerneront la zone dédiée aux pêcheurs artisans gabonais.

***Loi n° 1-82 d'orientation en matière des eaux et des forêts.
22/07/1982***

Cette loi porte dispositions générales formant le régime de base en matière des eaux et des forêts. Elle est formée par 118 articles répartis en 8 titres, à savoir: Dispositions générales (I); Domaine forestier (II); Faune sauvage (III); Ressources halieutiques (IV); Dispositions économiques et financières (V); Dispositions diverses (VI); Dispositions répressives (VII); Dispositions finales (VIII).

La politique en matière des eaux et des forêts a pour objectif général de promouvoir une gestion rationnelle des ressources des domaines forestier, fluvial, lacustre et maritime et de la faune sauvage. Cette politique est mise en œuvre par l'administration des eaux et des forêts, qui est une administration paramilitaire. [...] Le titre IV (art. de 68 à 78) intitulé "des ressources halieutiques" comprend des dispositions relatives à la pêche maritime et à la pêche continentale. Tout type de pêche nécessite d'une autorisation préalable, dont la délivrance est subordonnée à l'évaluation préalable des stocks existants. La pêche continentale et celle à l'intérieur des trois milles à partir de la côte est réservée à la pêche artisanale ; une redevance spéciale est due par les ressortissants étrangers qui se livrent à la pêche dans ces zones. L'exploitation des ressources halieutiques par des non-nationaux s'effectue dans le cadre des entreprises conjointes de pêche industrielle ou

artisanale. Pour pouvoir être mis en vente, les produits de la pêche et de l'aquaculture doivent obtenir un certificat d'origine délivré par l'administration des eaux et des forêts.

Cette loi abroge toutes dispositions antérieures.

Cette loi est la première du genre à faire mention de la préoccupation des autorités au sujet d'une gestion rationnelle des ressources naturelles dont halieutiques, du cadre réglementaire dans laquelle doit être pratiquée tout type de pêche et des prérogatives des différents acteurs artisans ou professionnels.

Protocole d'accord de coopération entre la République du Congo et la République gabonaise en matière de pêche maritime, 09/11/1982.

Par ce Protocole d'accord sont définies les zones de pêche, les espèces à pêcher ainsi que les modes de pêche, les conditions dans lesquelles les navires de pêche battant pavillon de l'un ou l'autre État peuvent pratiquer la pêche dans les eaux sous juridiction de l'un ou de l'autre pays, les quotas des prises, les circuits de commercialisation des poissons capturés dans les eaux maritimes des deux pays.

Du fait de l'ancienne organisation du territoire de l'A.E.F qui a pris fin en 1960, après les indépendances des pays qui le constituaient, ce protocole d'accord fait état d'une nouvelle organisation du secteur pêche entre des pays souverains qui, autrefois, avaient une législation commune et pour lesquels la question de la limitation territoriale n'était pas d'actualité.

Arrêté n° 0076/MEFCR/DGEF/DPMCM interdisant certaines techniques de pêche en République gabonaise. 29/03/1986

Ce décret interdit l'usage de sennes de plage et des filets monofil d'un maillage inférieur à 40 mm.

Les sennes de plages ont été utilisées durant la période coloniale par les Européens.

Arrêté n° 0136/MEFCR/DGEF/DOMQ1 réglementant l'exercice de la pêche maritime des pêcheurs étrangers en territoire gabonais. 20/05/1986

Cet arrêté porte réglementation de la pêche artisanale maritime des pêcheurs étrangers en territoire gabonais. Les pêcheurs artisanaux étrangers doivent posséder une autorisation ou une carte de pêche trimestrielle, qui doit être tenue à bord et qui présuppose un contrat d'association avec des ressortissants gabonais ou des sociétés de droit gabonais. Le décret porte aussi les sanctions prévues en cas d'infractions.

Cet arrêté stipule une obligation de coopération entre les pêcheurs artisans étrangers et les ressortissants gabonais.

Décret n° 192/PR/MEFCR réglementant l'exercice des droits d'usages coutumiers. 04/03/1987

Ce décret porte réglementation de l'exercice des droits d'usages coutumiers dans le domaine forestier et en matière de chasse, de faune et de pêche. Cet exercice, qui a pour objet la satisfaction des besoins personnels ou collectifs des usagers, est libre et gratuit pour les membres des collectivités villageoises vivant traditionnellement et à proximité de ces domaines, sous réserve des règlements restrictifs pris par l'administration pour nécessité d'aménagement ou de protection. Ces droits ne peuvent pas être exercés dans les forêts domaniales classées, à l'exception du ramassage du bois mort, mais le texte de classement d'une forêt doit prévoir une zone suffisante autour de la forêt classée pour l'exercice des droits d'usages des habitants des villages voisins. Dans les forêts protégées ces droits peuvent être exercés librement, mais l'abattage des arbres pour la fabrication de pirogue nécessite d'un permis spécial. La chasse et la pêche coutumière sont interdites seulement dans les aires d'exploitation rationnelle de la faune, mais leur exercice doit être conforme à la réglementation relative aux latitudes d'abattage et aux méthodes et aux moyens permis.

Ce décret dévoile un besoin de rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles dont celles de la forêt dans le cadre de l'exercice des droits coutumiers par les autorités, notamment en ce qui concerne la coupe d'arbre pour la fabrication des pirogues de pêche.

***Décret n° 185/PR/MEFCR relatif à la répression des infractions en matière des eaux, forêts, faune, chasse et pêche.
04/03/1987***

Ce décret a pour objet de définir les modalités d'application du titre VII de la loi n° 1/82 du 22 juillet 1982, dite d'orientation en

matière des eaux et des forêts. Il comprend 28 articles répartis en 6 titres, à savoir: Conditions de validité du serment prêté par les agents des eaux et forêts (I); Conditions de validité des procès-verbaux en matière des eaux et forêts (II); Conditions de visite par les agents des eaux et des forêts (III); Voies de recours et transactions (IV); Suspension, retrait, déchéance et interdiction du renouvellement des titres d'exploitation forestière, des permis et des licences de chasse (V); Saisie, confiscation et mise sous séquestre (VI).

Accord n° 20/87-UDEAC-475 portant adoption de l'accord de création de la Communauté Économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques en UDEAC. 18/12/1987

Cet accord porte création d'une organisation de coopération économique sous-régionale dans le domaine du bétail, de la viande et des ressources halieutiques, ayant pour objectif le développement quantitatif et qualitatif de la production, le développement et l'harmonisation des échanges, l'harmonisation et la coordination des politiques de développement et la formation du personnel nécessaire à la réalisation de ces objectifs. Cette communauté est ouverte à tout État de l'Afrique centrale membre de l'UDEAC et peut conclure des accords avec les autres États africains.

Accord, fait à Abidjan le 13 décembre 1991, portant création de l'Organisation intergouvernementale d'information et de coopération pour la commercialisation des produits de la pêche en Afrique.

L'Organisation intergouvernementale d'information et de coopération pour la commercialisation des produits de la pêche en Afrique a pour objectifs :

- a) de contribuer au développement et à la modernisation du secteur des pêches des parties contractantes ;*
- b) de favoriser un meilleur équilibre des disponibilités en produits de la pêche des parties contractantes ;*
- c) d'exploiter au mieux les possibilités d'exportation à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique ;*
- d) de promouvoir la coopération technique et économique entre les parties contractantes.*

Ces deux accords illustrent les coopérations qui se sont créées entre pays africains aux fins du développement de l'activité de la pêche.

Décret n° 0062/PR/MEFPE portant réglementation de la pêche en la République gabonaise. 10/01/1994

Ce décret, pris en application de la loi n° 1/82 d'orientation en matière des eaux et forêts, réglemente la pêche en République Gabonaise. Il est composé de 60 articles répartis en huit chapitres: des zones de pêche (I), des modalités d'exercice de la pêche (II), des entreprises conjointes (III), des modalités d'exercice de l'aquaculture (IV), des statistiques et des

documents comptables (V), des réserves de flore et de faune (VI), dispositions diverses (VII) et dispositions finales (VIII).

La pêche y est décrite comme "toute acte ou toute manœuvre ayant pour objet la capture des animaux à respiration branchiale dans les domaines maritime, lagunaire, fluvial et lacustre" (arts. 1 et 2).

Il opère une distinction entre la pêche continentale et maritime (art. 3), qui, à son tour, peut être industrielle, artisanale, sportive, scientifique ou coutumière en fonction des moyens mis en œuvre, de la destination des produits ou de l'objet poursuivi (arts. 4-8).

La pêche artisanale est professionnelle quand "elle est principalement orientée vers la recherche d'un revenu ou coutumière quand elle est pratiquée par les ressortissants des collectivités villageoises riveraines en vue d'assurer leurs subsistance" (art. 6).

A l'exception de la pêche coutumière, nul ne peut se livrer à une activité de pêche dans les eaux sous juridiction nationale sans autorisation préalable de l'administration compétente" (art. 24).

En outre, l'exercice de la pêche donne lieu au paiement de taxes dont la nature, le taux et l'assiette sont définis par la législation sur les finances. La nationalité du requérant, la nationalité et le tonnage de jauge brute du navire, le mode de pêche pratiqué sont de nature à influencer ces taxes.

Dans les eaux sous juridiction nationale (continentales et maritimes) sont instituées quatre zones de pêche. Selon les zones, certaines catégories de pêche, certains engins et techniques de pêche sont autorisés ou interdits et un type de licence de pêche est délivré. Seule la quatrième zone, qui comprend l'étendue des eaux maritimes situées au delà de six

milles marins jusqu'à la limite supérieure de la zone économique exclusive (art. 14), est ouverte "à la pêche industrielle, aux pêcheurs et aux bateaux de toutes nationalités ayant obtenu auprès de l'administration compétente la licence de pêche industrielle et les autres autorisations requises" (art. 23). Dans les autres zones (deux et trois) la pêche est réservée aux nationaux et aux entreprises conjointes.

Les deux premiers chapitres du décret précisent ainsi les catégories de licences de pêche, leur forme et leur contenu, fixent leur durée, réglementent la procédure d'octroi de celles-ci, définissent les causes de leur retrait et énoncent des restrictions aux activités de pêche.

Une entreprise conjointe est une société de droit gabonais constituée pour pratiquer la pêche dans les eaux gabonaises et dans laquelle les intérêts gabonais représentent au moins 33 pour cent du capital social. Une entreprise sera reconnue comme telle sur décision du Ministre chargé des pêches (arts. 44 et 45).

La création d'établissement d'aquaculture sur le domaine public "en eaux douces ou salées" est subordonnée à l'obtention de la part de l'autorité administrative responsable de la gestion du domaine public, d'une concession temporaire d'occupation, délivrée sur avis du Ministre chargé des pêches (art. 46).

L'exercice de l'aquaculture, définie comme "l'ensemble des activités relatives à l'élevage des animaux à respiration branchiale, des mammifères, des reptiles et plantes aquatiques" (art. 9), sera ultérieurement réglementé par arrêté.

Le décret prescrit néanmoins que tout propriétaire est obligé de déclarer auprès de l'administration compétente les quantités et les espèces produites et tout promoteur d'établissements

d'aquaculture est soumis à une obligation de protection des espèces et du milieu aquatiques (arts. 46 et 47).

En vue du contrôle des activités de pêche et de la surveillance des stocks halieutiques, le chapitre V énonce les obligations à charge des titulaires de licences de pêche relatives à la tenue d'un registre, de documents comptables et de communication de statistiques. Les dispositions diverses concernent les pouvoirs du Ministre chargé des pêches eu égard à la mise en œuvre de projets de travaux immobiliers sur le domaine public maritime, lagunaire, lacustre ou fluvial et aux projets de déversements des produits dans ces zones (art. 54) ainsi que les pouvoirs réglementaires du ministre d'interdire, de limiter ou de réglementer les méthodes et les techniques de pêche (art. 55) nuisibles à l'environnement aquatique.

En outre, elles réglementent le commerce, l'importation et l'exportation des produits halieutiques (art. 57).

Les deux derniers articles composant le dernier chapitre du décret traitent des sanctions (art. 59) et de l'abrogation des dispositions antérieures et de la publication du décret (art. 60).

Ce décret est sans nul doute celui qui concerne uniquement le secteur pêche au Gabon dans son ensemble. Il fait état de toutes les prérogatives concernant la pêche en République gabonaise.

Décret n° 1260/PR/MTMMPTPM portant création et fixant les attributions et l'organisation de la direction générale des pêches et de l'aquaculture. 09/11/1995

Ce décret porte création et fixe les attributions et l'organisation de la direction générale des pêches et de l'aquaculture. Cette direction comprend des services centraux et des services provinciaux. Les services centraux comprennent : la direction des pêches industrielles, la direction des pêches artisanales, la direction de l'aquaculture et la direction de la réglementation, du contrôle et de la surveillance.

Ce décret présente les différents services propres aux différents secteurs de la pêche, créés en vue de la gestion de ce secteur d'activité.

Arrêté n° 660/MMMP fixant les modalités de contrôle visuel en vue de la recherche des parasites dans les produits de la pêche. 08/01/1999

Cet arrêté fixe les modalités de contrôle visuel en vue de la recherche des parasites dans les produits de la pêche.

Arrêté n° 661/MMMP fixant les méthodes d'analyses, des plans d'échantillonnage et des niveaux à respecter pour le mercure dans les produits de la pêche. 08/01/1999

Cet arrêté fixe les normes relatives aux méthodes d'analyses, plans d'échantillonnage et aux niveaux à respecter pour le mercure dans les produits de la pêche.

Arrêté n° 662/MMMP fixant les valeurs limites en azote basique volatil total (ABVT) pour certaines catégories de produits de la pêche et les méthodes d'analyse à utiliser. 08/01/1999

Cet arrêté fixe les valeurs limites en azote basique volatil total (ABVT) pour certaines catégories de produits de la pêche et les méthodes d'analyse à utiliser.

Ces trois arrêtés font référence à la qualité des produits de la pêche. En effet, ils soulignent la nécessité de veiller aux taux métaux lourds compris dans les poissons, représentatif de l'état de pollution de la mer.

Arrêté n° 663/MMMP relatif à la qualité des eaux utilisées dans le traitement des produits de la pêche, la fabrication de la glace et au contrôle de ces eaux à bord des navires de pêche et dans les établissements à terre. 08/01/1999

Cet arrêté fixe les normes relatives à la qualité des eaux utilisées dans le traitement des produits de la pêche, la fabrication de la glace et au contrôle de ces eaux à bord des navires de pêche et dans les établissements à terre.

Arrêté n° 664/MMMP établissant la liste des additifs alimentaires autorisés dans le traitement des produits de la pêche. 08/01/1999

Cet arrêté établit la liste des additifs alimentaires autorisés dans le traitement des produits de la pêche.

Arrêté n° 655/MMMP portant réglementation des conditions d'hygiène applicables à bord des navires de pêche et des navires usines. 08/01/1999

Cet arrêté fixe les conditions d'hygiène applicables à bord des navires de pêche et des navires usines.

Arrêté n° 658/MMMP portant modalités d'application des procédures d'autocontrôles sanitaires pour les produits de la pêche. 08/01/1999

Cet arrêté fixe les modalités d'application des procédures d'autocontrôles sanitaires pour les produits de la pêche.

Arrêté n° 665/MMMP fixant les procédures d'inspection sanitaire des produits de la pêche et des moyens de production, de traitement du poisson, des mollusques et des crustacés. 10/01/1999

Cet arrêté fixe les procédures d'inspection sanitaire des produits de la pêche et des moyens de production, de traitement du poisson, des mollusques et des crustacés, notamment les plans d'échantillonnage, les critères d'appréciation de la fraîcheur et microbiologiques.

Ces cinq arrêtés font référence à la surveillance légale de la qualité et aux différentes procédures de manipulation des produits de la pêche au Gabon. Cette surveillance a débuté en réalité durant la période coloniale. En effet, durant cette période, l'Administration coloniale se souciait déjà de l'état de la fraîcheur des produits de la pêche des indigènes et soulignait les conditions d'hygiène favorables inexistantes au cours de la manipulation des poissons après leur capture.

Décision n° 4/MEFEPEPN du 6 janvier 2003 portant institution d'une période de fermeture de la pêche à la sardine. 06/01/2003

Il est institué une période de fermeture de la pêche à la sardine (ethmalose) : Ethmalosa fimbriata. La période et les limites concernées par cette fermeture sont les suivantes: période du 1er septembre au 31 octobre de chaque année; délimitation: la zone concernée s'étend de

Donguila à l'Estuaire du Komo.

Cette décision concerne majoritairement les pêcheurs artisans, car ce sont eux qui exercent la pêche dans cette délimitation du littoral et qui s'adonnent à la pêche à la sardine.

Décret n° 00176/PR/MEFPE relatif au suivi des activités des navires de pêche. 24/02/2005

Ce décret, pris en application de la loi n° 1/82 d'orientation en matière des eaux et forêts, fixe les conditions permettant à l'administration de suivre les activités des navires de pêche,

parmi lesquelles notamment, l'obligation de tenir à bord un dispositif de positionnement et de localisation continu.

Ce décret fait référence aux avancés technologiques permettant une surveillance en continu des navires de pêche.

Loi n° 015/2005 portant Code des pêches et de l'aquaculture en République Gabonaise. 08/08/2005

La présente loi régit la pêche et l'aquaculture pour une gestion durable des ressources halieutiques en République Gabonaise. Elle est composée de 113 articles répartis en 6 titres, à savoir : Dispositions générales (I); Gestion durable des ressources halieutiques (II); Protection des espèces et des écosystèmes aquatiques(III), Surveillance, de la constatation et de la répression des infractions en matière de pêche et d'aquaculture(IV); Dispositions économiques et financières (V) et Dispositions diverses et finales (VI).

Le Code des pêches et de l'aquaculture s'applique à la pêche continentale, à la pêche maritime et aux opérations connexes de pêche et d'aquaculture. Les ressources halieutiques des eaux sous juridiction gabonaise relèvent du domaine public de l'État. A ce titre et sous réserve des droits d'usage coutumiers, nul ne peut les exploiter, ni les récolter, ni les utiliser, ni en disposer sans autorisation préalable délivrée dans les formes et conditions prévues par la présente loi.

La gestion durable des ressources halieutiques doit intégrer un programme de développement, d'aménagement et d'exploitation rationnelle des activités du secteur de la pêche et de

l'aquaculture. Cette gestion durable doit se faire sur la base d'un programme d'évaluation et de suivi des stocks halieutiques dans le cadre des plans d'aménagement élaborés par l'administration de la pêche et l'aquaculture.

Dans le cadre de la pêche industrielle, l'administration des pêches et de l'aquaculture établit, dans les conditions fixées par voie réglementaire, un registre des navires de pêche et en régleme la tenue. L'exercice de la pêche et de l'aquaculture, y compris les activités connexes, est subordonné, selon le cas, à l'obtention préalable :

- d'une licence pour la pêche commerciale, délivrée pour un navire et pour un type de pêche donnés;*
- d'un permis pour la pêche sportive, délivré pour une personne physique ou morale;*
- d'une autorisation pour la pêche scientifique, délivrée à une institution de recherche dans les conditions définies par voie réglementaire;*
- d'une autorisation pour la pêche à des fins d'aquariophilie, délivrée à une personne physique ou morale;*
- d'une autorisation pour la pêche artisanale, délivrée à une embarcation;*
- d'une autorisation d'exploitation aquacole, délivrée selon l'espèce pour une ferme et pour un type d'élevage;*
- d'un agrément technique, délivré pour l'exploitation d'un établissement de manipulation des produits de la pêche;*
- d'un titre d'occupation de site, délivré par l'administration chargée des domaines ou, le cas échéant, par les auxiliaires de commandement pour les établissements de manipulation des produits de la pêche ou d'aquaculture installés sur le domaine public ou utilisant les eaux qui en sont issues.*

Les navires de pêche étrangers peuvent être autorisés à opérer dans les eaux sous juridiction gabonaise soit en vertu d'un accord de pêche, soit lorsque ces navires sont affrétés par des personnes physiques ou morales de droit gabonais.

L'exercice des droits d'usage coutumiers est libre et gratuit à l'intérieur des zones réservées à cet effet. Ces zones sont constituées des terres privées, des rivières, des fleuves, des lagunes, des lacs et des plaines d'inondation. Dans ce cas, l'exercice de la pêche et de l'aquaculture n'est pas assujéti aux droits, taxes et redevances applicables à la pêche et à l'aquaculture.

La protection des espèces et des écosystèmes aquatiques a pour objet d'assurer leur préservation par : le contrôle des activités susceptibles d'affecter les intérêts de la pêche et de l'aquaculture; la création des milieux de conservation ex-situ; la création des aires protégées.

Nul ne peut investir dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, s'il ne se conforme aux dispositions de la charte des investissements de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et de la charte nationale des investissements.

Le code des pêches et de l'aquaculture vise avant tout comme but, la gestion durable des ressources halieutiques.

Loi n° 002/2007 portant création, organisation et fonctionnement du Centre des Métiers de la Pêche et de l'Aquaculture. 27/08/2007

Il est créé et placé sous la tutelle administrative du Ministère chargé de la Pêche et de l'Aquaculture et sous le contrôle pédagogique du Ministère chargé de la Formation Professionnelle, un établissement public d'enseignement

professionnel dénommé Centre des Métiers de la Pêche et de l'Aquaculture, en abrégé C.M.P.A., chargé de la formation et du perfectionnement aux métiers de la pêche et de l'aquaculture.

La pêche, étant devenue l'une des alternatives de l'Après-pétrole au Gabon, la présente loi reflète les enjeux socioéconomiques liés à son développement. La mise en place de ces structures en est une illustration.

La législation en matière de pêche au Gabon depuis 1960 est constituée de lois, d'ordonnances, de décrets, d'arrêtés, d'accords et de décisions. Elle a évolué au fur et mesure de l'émergence de certains facteurs conjoncturels socio-économique, politique et économique qui ont jalonnés l'histoire du Gabon.

On peut d'emblée affirmer en effet, à la lumière des différents textes de loi sus cités, que la législation en matière de pêche au Gabon a connu une évolution considérable au regard de celle applicable durant la période coloniale. En effet, la législation en matière de pêche dans la colonie du Gabon était non seulement peu étoffée, mais elle était établie pour les acteurs de la pêche au cétacés de type industrielle. Elle va se généraliser avec l'augmentation des acteurs de la pêche artisanale.

Ainsi, conçue donc d'abord dans un but essentiellement de prospection scientifique des ressources marines animales en présence dans la colonie, elle s'est intéressée ensuite à régulariser la pratique anarchique de la capture des cétacées, des baleinoptères sur les côtes du Gabon. Puis, elle a eu pour objectifs de réguler les retombées économiques liées au contrôle de ces activités.

Mais avec la nouvelle législation, dont l'origine remonte à 1963, on peut affirmer que le processus d'évolution a obéi à une toute autre trame. En effet, au début, elle s'est surtout centrée sur la pêche dans sa forme industrielle. Puis, elle s'est peu à peu orientée vers le secteur artisanal de la pêche. Enfin, elle s'est accentuée sur les nouveaux enjeux actuels axés sur la durabilité de l'exploitation des ressources halieutiques. En effet, la gestion durable des ressources halieutiques incombait uniquement au début qu'aux acteurs du secteur industriel de la pêche. Plus tard, la responsabilité de sa garantie va s'étendre jusqu'aux acteurs du secteur artisanal de la pêche.

Comme nous le soulignons plus haut, certains facteurs conjoncturels ont marqué l'évolution de la législation en matière de pêche au Gabon. On peut évoquer au premier chef l'accession à la souveraineté internationale des pays de l'A.E.F dont le Gabon en 1960, comme premier facteur, car, l'on peut admettre que l'évolution politique qu'ont connu ces colonies, ont permis de reconsidérer toute la législation en vigueur de l'époque, étant donné que les frontières territoriales se trouvaient par la même occasion remodelées. Tout d'abord, la conjoncture politique sera à l'origine de la redéfinition, l'amélioration ou de la substitution de certains anciens textes de lois. Ensuite, l'organisation de l'activité de pêche dans un nouveau cadre légal, d'abord sous la tutelle de la Marine Marchande, puis celle du Ministère des Eaux et Forêt, va être à l'origine de la nationalisation des navires de pêche.

Outre ces bouleversements historiques qui ont marqué considérablement la vie politique et économique du Gabon, on peut considérer également la croissance démographique des acteurs de la pêche, aussi bien dans le secteur de la pêche artisanale qu'industrielle, comme étant un facteur important à l'origine notamment du recensement des pirogues de pêche et de la délivrance des licences de pêche.

Le développement de l'activité de pêche a incité ainsi la mise en place des textes de lois contraignant notamment les acteurs de la pêche industrielle à fournir les statistiques de leurs productions ; et la mise en place des sanctions en rapport aux actes frauduleux tels que l'exercice de la pêche sans autorisation, le non-respect des zones de pêche.

Un autre fait va contribuer à l'essor de la législation actuelle en vigueur en matière de la pêche au Gabon. C'est la mise en place d'une législation réglementant l'exploitation des forêts au Gabon. En effet, celle-ci va interférer dans l'application des droits d'usages coutumiers des populations rurales, notamment dans la coupe d'arbre pour la fabrication des pirogues de pêche.

Plus tard, le phénomène grandissant de la pollution des mers marquera également la progression de la législation en matière des pêches au Gabon. Des notifications au sujet des moyens de surveillance des métaux lourds dans les produits pêchés se verront préciser au fur et à mesure de l'évolution des technologies permettant la détection.

Enfin, l'on peut considérer que les différentes coopérations inter-gouvernements ont contribué à l'harmonisation d'ensemble de la législation des pêches dans la sous-région. Mais elles ont également insufflé les différentes politiques de développement du secteur pêche.

En définitive, la législation en matière de pêche au Gabon favorisait durant la période coloniale le développement de la pêche du point de vu de la production, surtout dans le secteur artisanal. En effet, la pêche remplissait une vocation à caractère sociale, médicale et relativement économique. Or, la nouvelle législation avait pour objectif quant à elle de réguler, préserver et de gérer durablement la ressource halieutique.

Toutefois, elle n'a pas intégré des dispositions en matière de gestion participative des ressources halieutiques par tous les acteurs et les administrations intervenant dans le secteur de la pêche artisanale. En effet, face aux diverses difficultés que connaît ce secteur (l'immigration des pêcheurs, l'intégration de ces derniers dans les sites de pêche, les conflits liés à l'appropriation des zones de pêche, l'exploitation clandestine des ressources halieutiques, la violation des zones de pêche, etc.), la législation n'a pas tenu compte des opinions ou des directives des associations ou des communautés de pêche, qui sont au contact des réalités quotidiennes des problèmes de la pêche artisanale (...); de plus, elle ne traite pas du rôle de la femme dans les activités de pêche, qui occupe une place prépondérante dans les sous-activités de transformation et de commercialisation¹⁴².

Aussi, face à cette situation, les différentes approches qui sont envisagées sont axées sur une gestion participative dans l'aménagement des pêches, la participation et l'implication des communautés au système de suivi et de surveillance et dans l'élaboration des textes. En effet, face par exemple au phénomène de migration des pêcheurs ou encore de celui du « néo-pêcheur »¹⁴³, les dispositions envisagées débouchent sur une meilleure intégration des pêcheurs migrants dans les sites de pêche. de même, il s'agira désormais d'intégrer les préoccupations de tous dans l'élaboration des textes d'application du code, de renforcer ou de créer des structures associatives pour une meilleure reconnaissance par les autorités, d'une

¹⁴² Akoma Poathy N.Th., 2005. *Étude sur la participation des communautés de pêche artisanale au système de suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêches au Gabon*. PEMDP/PP2, Libreville (Gabon), 29p.

¹⁴³ Ce phénomène a débuté à la fin des années 1980 dans la province de l'Estuaire. Il concerne à la fois les étrangers (qui ont d'abord exercés une autre activité) et les nationaux (Ovono Edzang, 2006 : 16). Il désigne une reconversion de certains dans l'activité de pêche aux fins d'une amélioration des revenus financières.

implication active des femmes dans la gestion des pêches, du contrôle de l'immigration des communautés de pêcheurs, de créer des cellules de concertation dans le cadre de la gestion des conflits entre pêcheurs artisans et armateurs (Akoma Poathy, 2005 : 15).

Section II Procédures administratives relatives à l'exercice de la pêche artisanale maritime

L'exercice de la pêche implique pour les pêcheurs de s'affranchir de certaines obligations d'ordre administratif. En effet, certains documents tels que les autorisations de pêche, cartes de pêche, certificat de navigabilité, certificat d'origine et de salubrité des produits de la pêche sont à fournir par les pêcheurs auprès des autorités compétentes.

a) Certificat de navigabilité

Les certificats de navigabilité, qui ont suppléés les certificats d'immatriculation, exigés aux plaisanciers et aux pirogues à moteur sont délivrés par les services de la Marine Marchande.

b) Certificats d'origine et de salubrité

Des visas de conformité et des certificats d'origine et de salubrité des produits de la pêche sont délivrés aux mareyeur(e)s et commerçant(e)s pour l'acheminement des produits de la pêche vers l'intérieur du pays et en dehors de celui-ci.

c) Autorisations de pêche

Pour se voir octroyer une autorisation de pêche, chaque demandeur (de nationalité confondue) doit faire le dépôt d'une demande recevable auprès des autorités compétentes et s'acquitter des droits. Cette autorisation varie d'une durée allant de 3 à 12 mois.

d) Cartes de pêcheurs

Ce sont les pêcheurs à qui l'on a octroyé des autorisations de pêche qui peuvent prétendre obtenir des cartes de pêche. Il est à noter que les pêcheurs étrangers sont plus nombreux à en faire la demande.

| Différents types de procédures administratives | Période de validité |
|------------------------------------------------|---------------------|
| 1- Autorisation de pêche | - 3 à 12 mois |
| 2- Cartes de pêcheur | - 1 an |
| 3- Certificats d'origine et de salubrité | - Par voyage |

Tableau n° 10 Procédures administratives

Section III Les zones de pêche

Selon l'Administration des pêches, les zones de pêche sont stratifiées selon le schéma suivant :

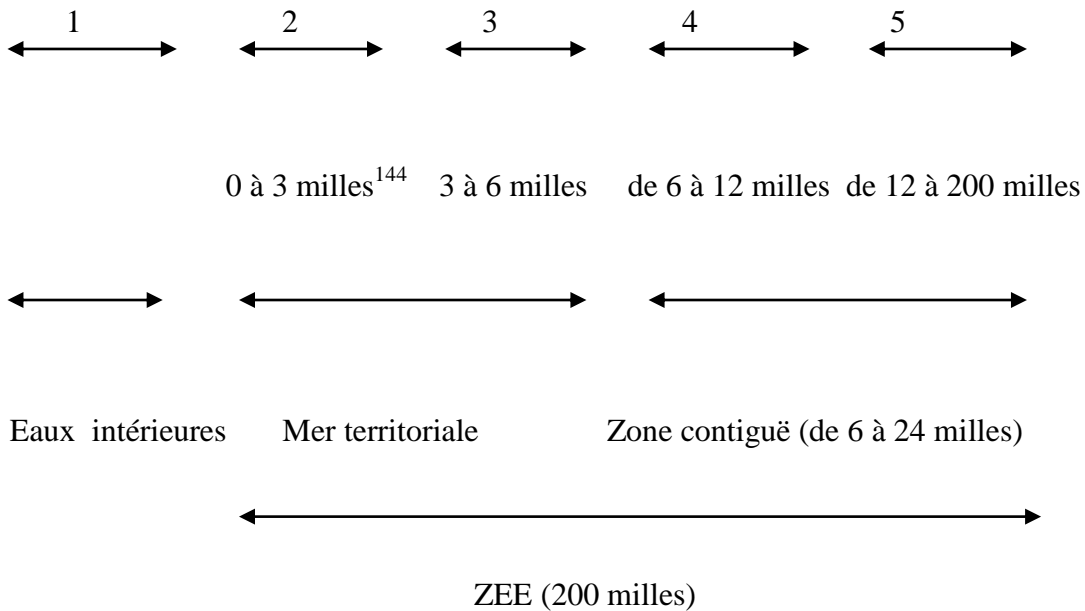


Figure 1 Schéma de stratification des zones de pêche

Selon le constat de l'Administration des pêches et les données du terrain, l'application de cette stratification des zones de pêche n'est pas toujours respectée, notamment par les pêcheurs artisans étrangers qui sont autorisés à exercer une pêche de type artisanale maritime dans la zone 2, qui correspond aux eaux comprises entre 0 (mers intérieures) et 3 milles marin.

Cependant, le constat qui se dégage indique un phénomène de chevauchement des zones de pêche par les pêcheurs. En effet, la stratification des zones de pêche n'est pas forcément appliquée sur le terrain. La majorité des cas d'intrusion signalés dans les eaux intérieures concernent les non-nationaux mais de plus en plus aussi les bateaux de pêche industrielle.

¹⁴⁴ 1 mille marin = 1852 mètres.

Cette intrusion, associée à une incompatibilité des différentes techniques de pêche, est souvent à l'origine des tensions et conflits entre pêcheurs artisans ou entre pêcheurs artisans et propriétaires de bateaux de pêche, comme en témoignent ces extraits de récits :

Les étrangers ne viennent pas là où nous on pêche, dans notre bras de mer ; sauf à l'île Nendé. Il y a des problèmes lorsqu'ils barrent la rivière. Or, tu ne peux pas barrer la rivière, forcément une pirogue qui arrive va couper le filet. Donc voilà pourquoi c'est mieux de pêcher dans les petites rivières. Et ceux qui ont les grands bateaux partent au large.

Entretien du 17 Février 2011 avec Madame P., femme de pêcheur gabonais, à Malibé

Avant, certains pêcheurs d'Acaé allaient pêcher dans le Komo c'est-à-dire vers Kango et Donguila. Ceux d'Ambowè pêchent du côté de Cocobeach et de Massotsiè. Les pêcheurs artisans dans la province de l'Estuaire pêchent à l'île Nendé au large de l'île Moka, Cap Estérias, l'île Mbanié, Massotsiè et la région de Cocobeach.

Selon les riverains des villages de pêche, la pêche se faisait jadis à proximité des zones de pêche. Mais avec le temps, les pêcheurs se sont vus obligés d'aller plus loin pour faire des meilleures prises, faire donc des longues distances pour pêcher.

La pêche se pratiquait d'abord de façon individuelle. C'est en fait en travaillant à SOMACOM que j'ai pu gagner de l'argent. Avec cet argent j'ai payé la pirogue, etc. Et c'est comme ça que j'ai commencé à pêcher de façon individuelle à Bambouchine.

Avant lorsque j'étais à Acaé, je pêchais dans le Komo c'est-à-dire vers Kango et Donguila, Massotsiè, Cocobeach. Moi-même je pratique toujours la pêche.

Entretien du 20 Novembre 2010, avec Monsieur A. R., Adjoint du chef de la communauté béninoise au « débarcadère des petits mulets » d'Ambowè

Cet extrait d'entretien nous apprend que très certainement, avant la mise en place d'une législation de stratification des zones de pêche, tous les pêcheurs exerçaient dans toutes les zones sans restriction. Mais aujourd'hui, les régions de Kango et Donguila, autrefois fréquentées par les pêcheurs étrangers car étant à l'intérieur des terres et donc faisant partie des eaux territoriales, sont aujourd'hui réservées aux pêcheurs artisans autochtones.

Nous pêchons à l'île Nendé au large de Moka, Cap Estérias, l'île Mbanié, Massotsiè et la région de Cocobeach. Nous faisons de très grosses prises : dorade, machoirons, bossu, etc.

Entretien du mardi 17 novembre 2010 avec E., pêcheur yoruba nigérian au débarcadère d'Aviation

Des zones de pêche dépendent inéluctablement les quantités des prises. En effet, selon les pêcheurs, il y aurait des zones de pêche plus prisées que d'autres du fait de l'abondance de la ressource qu'on y trouve. Aussi, sur la base de ces considérations, certaines zones de pêche seront plus fréquentées que d'autres et vice-versa selon la saison par les pêcheurs artisans.

Section IV Les infractions

Les infractions constatées dans l'exercice de la pêche artisanale en général et maritime en particulier, sont nombreuses de nos jours comparativement à celles commises durant la période coloniale, qui ne concernaient que l'interdiction de l'usage des engins de pêche actifs tels que les agents physiques (dynamite grenade et bouteille de bière à l'acétylène) et les agents chimiques (les poisons à base de végétaux), et concernaient l'ensemble des acteurs (Européens et indigènes).

Aujourd'hui, les infractions dans l'activité de la pêche artisanale maritime concernent en premier lieu la violation des zones de pêche. Cette violation concerne principalement deux catégories d'acteurs de la pêche : les bateaux de pêche industrielle qui exercent dans les limites de la zone destinée aux pêcheurs artisans ; et les pêcheurs artisans de nationalité étrangère qui exercent dans les zones destinées aux pêcheurs artisans locaux. Les zones qui ne leur sont pas autorisées par la loi en vigueur.

L'Administration rencontre une difficulté à être présente, car, elle peut être dissuasive : les gens n'entreraient pas dans la zone de pêche qui ne leur est pas autorisé. Mais c'est le propre de tout individu. Lorsqu'on sait qu'il y a un réel potentiel à un endroit, même si c'est interdit on ira quand même. Or, si l'Administration met les gardes-fours pour dire aux gens que vous ne rentrez pas à ce moment...

Entretien du 29 Mars 2010 avec A. M., Ingénieur des pêches

La fréquence des infractions sont par ailleurs liées à la quasi-absence des surveillances par les autorités compétentes dans certaines zones de pêche.

Section V Études et contrôles de l'activité de la pêche artisanale

Les études et les contrôles sur l'activité de la pêche artisanale maritime sont assez récents. En effet, les premières consignations des données à Libreville sur l'activité de pêche artisanale remonteraient aux années 1980¹⁴⁵. Il s'agissait de répertorier toutes les pirogues en activité sur les côtes de l'Estuaire, par le nom du propriétaire et de son adresse, son port d'attache et sa nationalité, la puissance du moteur de la pirogue, le nom de la pirogue et son numéro, sa longueur et sa largeur, la visite effectuée, etc.

Mais ces données, enregistrées par les services de la Marine Marchande, ne couvraient pas encore l'ensemble de la province de l'Estuaire et ne concernaient pas les productions des pêcheurs artisans.

Au sujet de la fiabilité des données recueillies, nous travaillons par échantillonnage, nous ne pouvons pas être là à tout moment, c'est vrai. J'ai des enquêteurs-pêcheurs sur chaque site ; je n'ai pas les moyens que Libreville. Lorsque je travaille sur les statistiques, je me base sur les différentes enquêtes cadres. Chaque deux ans, on doit faire une enquête cadre, pour nous permettre de situer nos pêcheries.

Entretien avec M. M., chef de la Brigade des pêches de Cocobeach

C'est seulement en 2003 que des données sont considérées comme fiables par les services de la pêche. En effet, on note un passage des données statistiques disparates à des données vérifiées et traitées.

¹⁴⁵ Nos recherches menées dans les locaux de la Délégation Provinciale des Affaires Maritimes et Fluviales de l'Estuaire nous ont permis de noter à quand remonte les premiers recensements des pirogues dans la province de l'Estuaire.

En faite il y a un processus de validation des données qui se mettent souvent en cours. En fait, si les données existantes ne remontent qu'à partir de 2003, c'est parce qu'elles ont été validées par toutes les instances notamment au niveau de la Direction Générale, du Ministère de l'Intérieur. Parce qu'on a une sorte de confrontation que nous faisons avec les différents services administratifs. Lors de ces confrontations, si les résultats sont toujours à l'identique, à partir de ce moment, on les valide. Et puis, il faut dire que notre programme des enquêtes cadres est de l'ordre de tous les cinq ans. C'est un programme quinquennal. En effet, si le dernier recensement s'est fait en 2003, normalement le prochain se tiendra en 2008, maintenant entre 2008 et 2009, il ya encore tout un processus de toilettage que l'on effectue notamment au niveau des données statistiques.

La collecte des données a suivi un processus évolutif également. Au début, c'était beaucoup plus une énumération des villages. Aussi, il risque d'avoir un dysfonctionnement entre les données de 1998 et ceux de 2008 à partir du moment où le mode de collecte de ces données a été plus ou moins évolutif. Donc je pense que pour une étude sur l'évolution, si vous l'on se base par exemple sur les données finies de 2003 jusqu'à 2008 et éventuellement sur les données préliminaires de 2008, on peut lire une évolution, car c'est quand même une période de cinq ans.

Entretien du 29 Mars 2010 avec A. M., Ingénieur des pêches.

CHAPITRE II DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DES MOYENS DE LOCOMOTION

Section I Les différents types de pirogues en présence

Selon le Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime de la Brigade des pêches de Cocobeach de 2008, les pêcheurs utiliseraient des moteurs hors bord de 2 à 40 CV, des pagaies et parfois des voiles. En effet, on compte parmi les pirogues des pêcheurs professionnels et semi-professionnels recensées 56 pirogues motorisées soit 36,8 % du parc piroguier dont 7,9 % de pirogues appartenant aux pêcheurs gabonais et 28,9 %, aux pêcheurs étrangers qui en sont propriétaires. 96 pirogues à rame, soit 63,2% du parc piroguier dont 41,6% de pirogues appartenant aux pêcheurs gabonais et 21,6% sont la propriété des pêcheurs étrangers.

PLANCHE PHOTO 8 Pirogues de type gabonais



Source photo : Badjina, 2010.

Des pirogues chargées pour une sortie de pêche au débarcadère de Milembié. On peut remarquer que ces pirogues (utilisées par les pêcheurs gabonais de l'ethnie Fang de Milembié) sont plus petites que celles que l'on peut rencontrer à Cocobeach (utilisées par les pêcheurs béninois et nigériens). Ces photos présentent également la forme, la taille et le matériau utilisé pour la fabrication de la pirogue de type gabonais. Contrairement à celles des pêcheurs béninois ou nigériens, la pirogue de pêche de type gabonais est construite artisanalement dans la majeure partie des cas, à partir de bois d'Okoumé. Le renforcement de l'étanchéité de la partie immergée peut se faire avec des feuilles de tôles en aluminium.

PLANCHE PHOTO 9 Pirogues de type béninois et nigérian



Pêcheurs béninois arrivant au « débarcadère des petits muets » d'Ambowè et une vue des pirogues béninoises.



Une vue des pêcheurs béninois débarquant et des pirogues accostées pendant la marée basse.



Source photo : Badjina, 2010.

Cette image révèle l'ossature d'une pirogue de pêche de type nigériane. Sa structure initiale fait à partir de bois est renforcée par de la tôle, qui garantit une meilleure étanchéité.

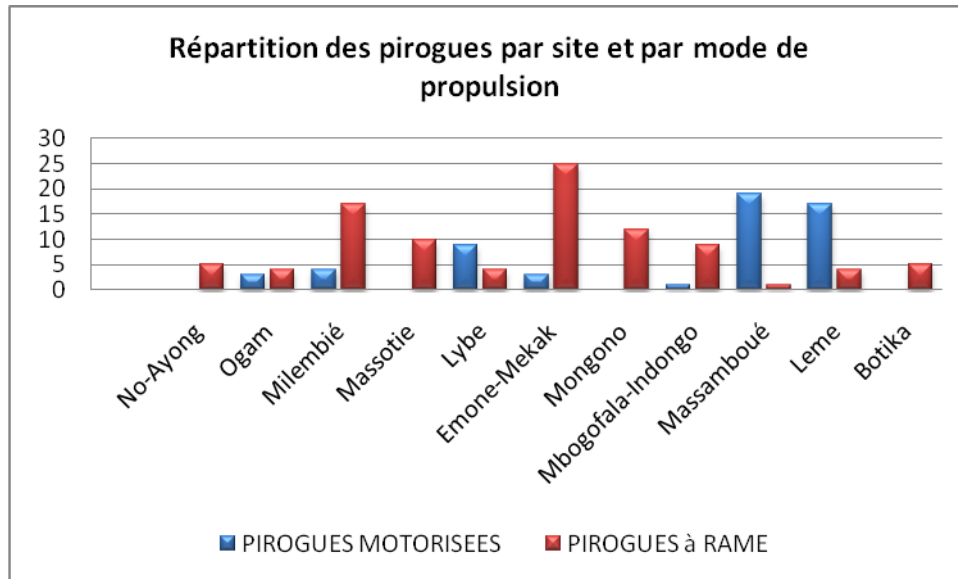
| Sites | Pirogues motorisées | Pirogues à rame | Total |
|---------------------------------|---------------------|-----------------|------------|
| NO AYONG | - | 5 | 5 |
| OGAM | 3 | 4 | 7 |
| MILEMBIE¹⁴⁶ | 4 | 17 | 21 |
| MASSOTIE | - | 10 | 10 |
| LYBE | 9 | 4 | 13 |
| EMONE- MEKAK | 3 | 25 | 28 |
| MONGONO | - | 12 | 12 |
| MBOGOFALA-INDOMBO | 1 | 9 | 10 |
| MASSAMBOUE¹⁴⁷ | 19 | 1 | 20 |
| LEME | 17 | 4 | 21 |
| BOTIKA | - | 5 | 5 |
| Total | 56 | 96 | 152 |

Tableau 10 Répartition des pirogues par site et par mode de propulsion

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

¹⁴⁶ Milembié est un des sites d'enquête visité dans le cadre de notre étude

¹⁴⁷ Un des sites de notre terrain d'étude.



Graphique 1 Répartition des pirogues par site et par mode de propulsion

Ce tableau et ce graphique révèlent que les pirogues à rame sont plus présentes dans les villages à dominance gabonaise (cas du village Milembié) et qu'inversement les pirogues motorisées sont le plus utilisées dans les sites de pêche à dominance étrangère (cas du village Massamboué).

Selon Gerlotto et al¹⁴⁸, s'il existe au Ghana des engins de pêche artisanale individuelle, ils sont, du point de vue des débarquements, tout à fait négligeables en regard des engins collectifs et leur importance est quasiment nulle en mer. En revanche, la pêche collective est, dans ce pays, le mode de pêche le plus pratiqué. Pour ce type de pêche, la concurrence est telle que 20 % des pêcheurs ghanéens se sont expatriés, parfois fort loin. Ces pêcheurs organisés en « compagnies », ont conservé, dans tous les pays où ils se sont installés, le même type d'embarcation bien reconnaissable tant à la forme qu'à ses décorations.

L'analyse de ces auteurs sur la préférence du type de pirogue utilisé par les pêcheurs ghanéens, vient vérifier notre propre analyse sur la répartition des pirogues de petite taille et celle de grande taille dans la province de l'Estuaire. En effet, la plupart des pêcheurs artisans d'origine étrangère présents dans la province de l'Estuaire nous ont fait remarquer qu'ils faisaient venir les pirogues et autres engins de pêche du Ghana. C'est donc un attachement

¹⁴⁸ Gerlotto F., Mensah M.-A. et Stequert B., *La pêche maritime artisanale en Afrique de l'Ouest: la pêche au Ghana*, O.R.S.T.O.M, 1979.

aux pratiques traditionnelles qui justifient une forte présence des grandes pirogues et motorisées dans les villages à dominance étrangère.

Pour comprendre cet attachement aux pirogues ghanéennes, la description de leur fabrication peut être utile. La coque est une pièce de bois unique creusé dans un tronc d'arbre ; elle représente pratiquement la totalité de l'embarcation. De section semi-circulaire, épaisse d'une dizaine de centimètres et pouvant avoir un diamètre de plus d'un mètre et demi, elle exige pour sa construction des essences de bois léger et tendre aux dimensions appropriées telles que l'Abachi (*Triplochiton scleroxylon*)¹⁴⁹ ou « wawa » au Ghana. Les coques des pirogues sont fabriquées dans les régions du Ghana où la forêt jouxte la côte, afin d'avoir un minimum de transport à effectuer. Traditionnellement, la région Ashanti, au Nord de Winneba, en est le principal fournisseur. La fabrication d'une coque est assez longue et demande un minimum d'un mois ; une fois creusée, mais encore à l'état brut, celle-ci est expédiée et c'est au niveau du village des pêcheurs que sont réalisés et mis en place les pavois (ou bordages), les aménagements intérieurs et la décoration (Gerlotto, 1979 : 3).

Les pavois, qui peuvent manquer sur les petites embarcations, sont formés de planches de 10 à 50 cm de haut et sont monté sur le bord de la pirogue. Au niveau de ces pavois, sont fixées des planches transversales destinées à servir de bancs et à consolider la pirogue, mais pouvant également servir de pont sur lequel repose le filet. Le moteur, qui est toujours un moteur hors-bord de 20 à 100 ch., peut être installé dans un puits à l'intérieur de la pirogue ou sur un chevalet placé à l'extérieur. Le moteur ne sert jamais à diriger la pirogue, le barreur ayant à sa disposition un grand aviron pour cet usage (Gerlotto, 1979 : 3).

Les pirogues ont des tailles variant entre 6 et 18 m ; les plus petites sont presque toujours dépourvues de moteur. La motorisation des pirogues a été entreprise à partir de 1959. Actuellement, sur un total de 8 470 pirogue en activité, environ 3 200, soit 38% sont motorisées. Les autres, propulsées par des pagaies et des voiles, ont un rayon d'action réduit (6 à 7 milles des côtes) alors que celui des pirogues motorisées a plus que triplé et que leurs opérations d'atterrissage et de franchissement de la barre s'en sont trouvées facilitées (Gerlotto, 1979 : 3).

¹⁴⁹ Arbre africain de la famille des Sterculiaceae.

La dynamique en cours montre qu'il y a sans aucun doute plus de pirogues munies de moteurs hors-bords qu'autrefois. De même, les pirogues en bois sont plus nombreuses que celles qui sont en plastique. En effet, les pagaies et les voiles sont devenus obsolètes face à la concurrence qui exige le renouvellement de technologies plus performantes à l'instar des moteurs hors-bords qui prennent peu à peu leur place.

Diverses raisons peuvent expliquer une telle préférence. Premièrement, la pratique de l'activité de pêche nécessite de plus en plus des sorties de longues durées du fait de la raréfaction du poisson. Aussi, les distances à parcourir dans cette quête de la ressource étant devenues plus longues, nécessiteraient l'utilisation des pirogues motorisées.

Deuxièmement, on peut aisément admettre que la raison principale qui explique que les communautés de pêcheurs étrangers ont une préférence pour l'usage des moteurs hors-bords réside dans la limitation des zones de pêche au Gabon. En effet, il est stipulé dans la stratification des zones de pêche que celle qui leur est autorisée correspond à la deuxième zone, celle qui va des mers intérieures aux 3 milles marin. Aussi, on peut admettre que pour atteindre cette zone où il leur est toléré de pratiquer la pêche, l'utilisation d'une pirogue motorisée est sans nul doute plus aisée pour eux. De plus, force est de constater que la majorité des pêcheurs gabonais effectuent des sorties de pêche de courte durée contrairement aux pêcheurs étrangers. Ce qui ne nécessite pas forcément la motorisation de leurs pirogues de pêche.

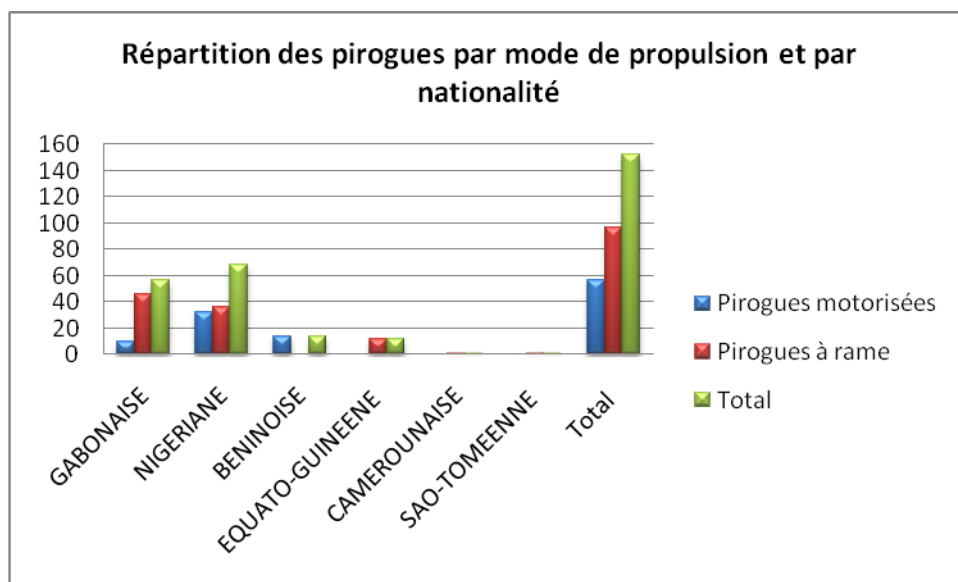
Troisièmement, l'aspect financier est un des éléments non négligeable dans l'explication de cette préférence. En effet, le coût très élevé des moteurs hors-bords ne permet pas à tous les pêcheurs de s'en offrir. En effet, le moins couteux s'élevant à 1 million de francs CFA, rares sont les pêcheurs gabonais qui s'investissent dans l'achat d'un moteur hors-bord.

Enfin, le statut de l'activité de pêche dans chacune des cultures en présence est à considérer. En effet, la pêche en tant qu'activité traditionnelle se vit à des degrés différents d'une culture à une autre. Il est moins important pour les peuples dont l'ancrage territorial se situe à l'intérieur des terres, avec comme moyen de production central la forêt. Pour les peuples dont l'ancrage territorial se situe sur le littoral, avec pour moyen de production central la mer, la pêche aura un statut plus important.

| Nationalités | Pirogues motorisées | Pirogues à rame | Total |
|-----------------|---------------------|-----------------|------------|
| GABONAISE | 10 | 46 | 56 |
| NIGERIANE | 32 | 36 | 68 |
| BENINOISE | 14 | - | 14 |
| EQUATO-GUINEENE | - | 12 | 12 |
| CAMEROUNAISE | - | 1 | 1 |
| SAO-TOMEENNE | - | 1 | 1 |
| Total | 56 | 96 | 152 |

Tableau 11 Répartition des pirogues par mode de propulsion, par nationalité

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008



Graphique 2 Répartition des pirogues par mode de propulsion, par nationalité

Le tableau et le graphique illustrent bien l'idée selon laquelle les Gabonais sont en grande majorité propriétaires des pirogues à rame et que inversement, les pêcheurs étrangers sont propriétaires des pirogues munies d'un moteur hors-bord.

Section II La répartition des engins dans les différents sites

La répartition des pirogues dans les différents sites ne dépend nullement des effectifs des pêcheurs en présence. En effet, certaines pirogues peuvent accueillir plusieurs pêcheurs, aussi leur nombre ne peut donc correspondre au nombre de pêcheurs présents dans un village.

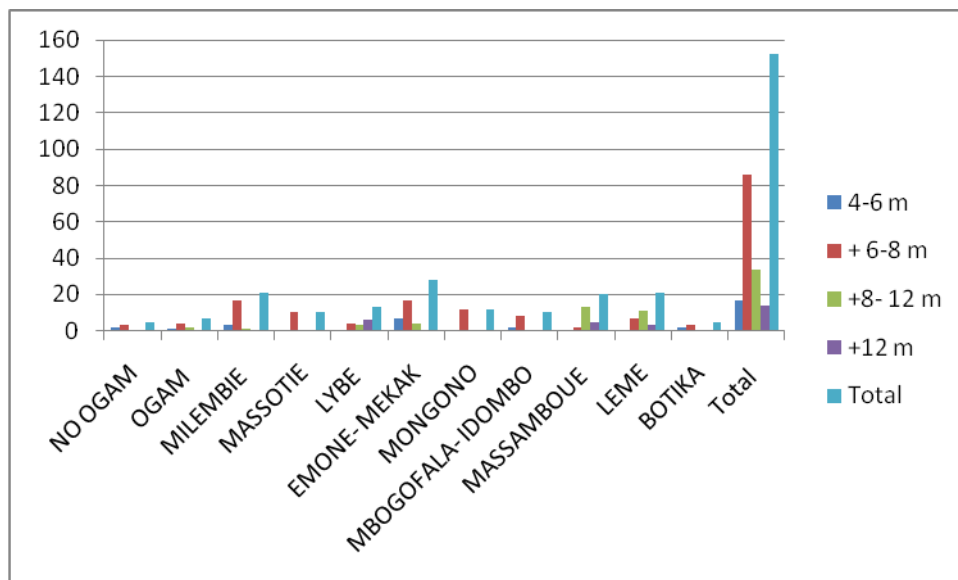
En outre, on peut affirmer que cette répartition des pirogues repose davantage sur la nationalité des pêcheurs, la spécialisation technologique de chaque village. C'est ainsi que l'on observera que les pirogues de moins de huit mètres sont plus présentes dans des sites de pêche fréquentés majoritairement par les pêcheurs artisans gabonais. Et celles qui ont plus de huit mètres sont en majorité présentes dans les communautés étrangères.

| Sites | 4-6 m | + 6-8 m | +8- 12 m | +12 m | Total |
|-----------------|--------------|----------------|-----------------|--------------|--------------|
| NO OGAM | 2 | 3 | - | - | 5 |
| OGAM | 1 | 4 | 2 | - | 7 |
| MILEMBIE | 3 | 17 | 1 | - | 21 |
| MASSOTIE | - | 10 | - | - | 10 |
| LYBE | - | 4 | 3 | 6 | 13 |
| EMONE- MEKAK | 7 | 17 | 4 | - | 28 |
| MONGONO | - | 12 | - | - | 12 |
| MBOGOFALA- | 2 | 8 | - | - | 10 |

| | | | | | |
|-------------------|----|----------|-----------|----------|------------|
| IDOMBO | | | | | |
| MASSAMBOUE | - | 2 | 13 | 5 | 20 |
| LEME | - | 7 | 11 | 3 | 21 |
| BOTIKA | 2 | 3 | - | - | 5 |
| Total | 17 | 86 | 34 | 14 | 152 |

Tableau 12 Répartition des pirogues par groupe de taille par site

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008



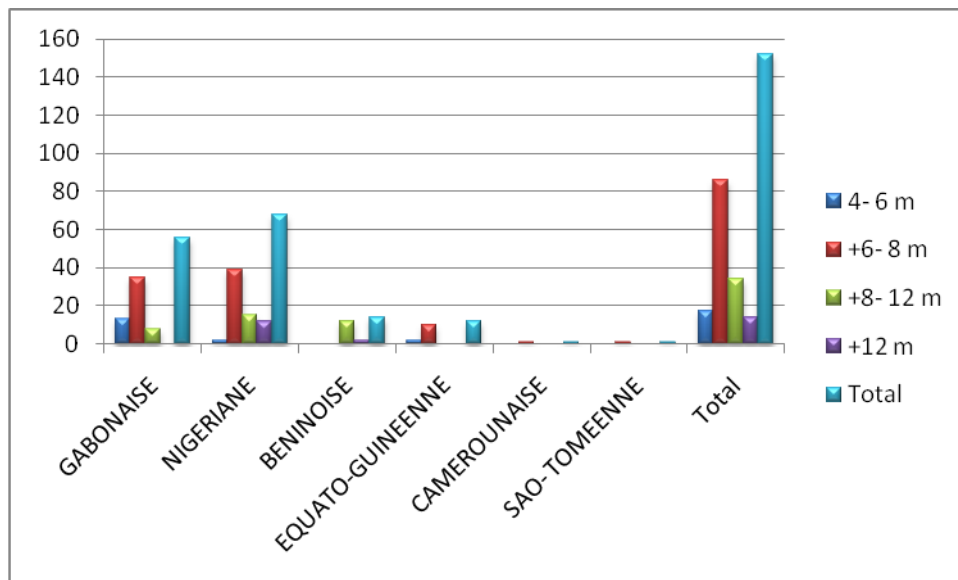
Graphique 3 Répartition des pirogues par groupe de taille par site

Comme l'illustre le tableau et la figure, les pêcheurs étrangers possèdent des pirogues de grande taille et ont par ailleurs une grande capacité d'accueil à bord d'une dizaine de pêcheurs minimum. Tandis que les gabonais, dans leur grande majorité, possèdent des pirogues de plus petite taille, avec une capacité d'accueil moindre.

| Nationalités | 4- 6 m | +6- 8 m | +8- 12 m | +12 m | Total |
|------------------|--------|---------|----------|-------|-------|
| GABONAISE | 13 | 35 | 8 | | 56 |
| NIGERIANE | 2 | 39 | 15 | 12 | 68 |
| BENINOISE | | | 12 | 2 | 14 |
| EQUATO-GUINEENNE | 2 | 10 | | | 12 |
| CAMEROUNAISE | | 1 | | | 1 |
| SAO-TOMEENNE | | 1 | | | 1 |
| Total | 17 | 86 | 34 | 14 | 152 |

Tableau 13 Répartition des pirogues par groupe de taille par nationalité

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008



Graphique 4 Répartition des pirogues par groupe de taille par nationalité

Section III L'évolution globale

Au total, le parc piroguier dans son ensemble aurait connu une évolution mitigée selon les sites de pêche. En effet, pour le cas de la ville de Cocobeach par exemple, il aurait très peu évolué. Grâce aux données statistiques de la Brigade des pêches de Cocobeach, on observe une légère augmentation visible du nombre de pirogues, passant de 139 en 2003 à 152 en 2008.

Par ailleurs, notons globalement que l'évolution de la qualité de ces pirogues serait significative. En effet, on constate une diminution de 47,1% de pirogues de fortune dites « pirogues bananes », et une augmentation de 41,7% de pirogues dites « améliorées ». Notons qu'en 2003, 53,3% de pirogues étaient classées comme pirogues de fortune ayant 4 à 6 mètres de longueur ; et 41,7% de pirogues comme étant améliorées. Par contre en 2008, seulement 11,2% de pirogues de fortunes de 4 à 6 mètres soit une baisse de 47,8% ; et 88,8% de pirogues dites améliorées, soit une augmentation de 47,8%.

Cette augmentation des pirogues dites améliorées se justifierait par le fait qu'elles soient beaucoup plus sécurisantes aujourd'hui que les précédentes. En effet, elles sont toujours construites certes à partir de bois, mais sont de plus en plus renforcées aux moyens des techniques artisanales propres aux pêcheurs notamment des communautés étrangères.

Sabinot note que les manières d'accéder à la ressource et les quantités prélevées ont varié historiquement. L'un des grands bouleversements fut l'arrivée des moteurs. Les pêches piroguières se sont en effet largement accomplies à la rame jusque dans les années 1960, même 1980, puis se sont progressivement motorisées, ce qui a enclin les pêcheurs artisanaux à graduellement se diriger vers une pêche plus au large, à Mayumba comme sur l'ensemble du littoral¹⁵⁰. En effet, le moteur serait d'abord entré au Gabon via les Européens mais il s'est généralisé avec son utilisation par les Ouest-Africains dans les années 1970. Cet engin coûteux a été rapidement adopté par les rares locaux qui en avaient les moyens, il a parfois été

¹⁵⁰ Sabinot C., *Dynamique des savoirs et des savoir-faire dans un contexte pluriculturel : Étude comparative des activités littorales au Gabon*, Paris : Muséum National d'Histoire Naturelle, 2008, 388 p (Th. Doctorat : Ethnoécologie).

offert comme « cadeau politique », puis certains pêcheurs gabonais ont réussi à progressivement se constituer une épargne suffisante pour se l'approprier (Sabinot, p. 154). (...) Afin d'utiliser le moteur, les pêcheurs ont adapté la poupe de leurs embarcations. Selon les communautés, la poupe auparavant allongée et pointue est coupée pour y adjoindre une planche de bois verticale servant alors de support au moteur, d'autres creusent directement la pirogue monoxyle avec une poupe droite et verticale, d'autres encore réalisent un orifice permettant d'y insérer le moteur tout en empêchant l'eau de pénétrer dans l'embarcation.

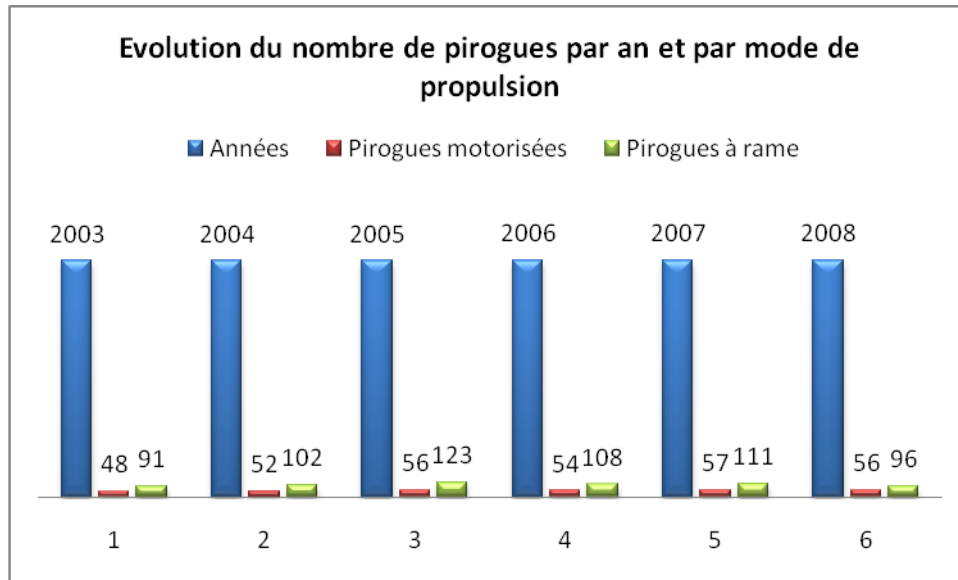
Avec cet engin à la technologie complexe, une nouvelle dépendance se crée : carburant et recours au mécanicien généralement nécessaire en cas de panne. Par ailleurs, la durée de vie des pirogues est affectée : la vitesse peut en effet entraîner des dégâts sur l'embarcation. Si le vent souffle, une vitesse mal contrôlée génère des mouvements verticaux répétés de la proue de la pirogue causant parfois de la casse. De plus, à cause de la motorisation, la durée de vie d'une pirogue peut alors passer de dix à tout juste quatre ou cinq ans sur la lagune. La population s'adapte à un nouvel outil, à ses conséquences néfastes mais aussi bénéfiques : proximité des structures de santé, amélioration du rendement de pêche, possibilité de commerce de poisson frais stocké dans de la glace (Sabinot, 2008 : 154).

En outre, signalons que ces données ne concernent pas les pêcheurs occasionnels et leurs armements. Par ailleurs, on estimerait à 50 pirogues de pêche appartenant à des pêcheurs occasionnels.

| Années | Pirogues motorisées | Pirogues à rame | Total |
|---------------|----------------------------|------------------------|--------------|
| 2003 | 48 | 91 | 139 |
| 2004 | 52 | 102 | 154 |
| 2005 | 56 | 123 | 179 |
| 2006 | 54 | 108 | 162 |
| 2007 | 57 | 111 | 168 |
| 2008 | 56 | 96 | 152 |

Tableau 14 Évolution du nombre de pirogues par An, par mode de propulsion

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008



Graphique 5 Évolution du nombre de pirogues par An, par mode de propulsion

Au regard de ces chiffres, on peut affirmer que la tendance générale est à la motorisation des pirogues et partant, à une nette diminution des pirogues à rame.

La tendance est à l'amélioration au niveau des embarcations surtout du côté des pêcheurs gabonais. Avant, il y avait que des embarcations de fortune, mais ils commencent à les améliorer et à entrer dans la motorisation, il y a eu quand même un effort à ce niveau ! De même au niveau des types de pêcheurs : beaucoup sont passés du statut de pêcheur de subsistance au statut de pêcheur professionnel, c'est-à-dire qu'ils sont entrés dans le commerce. Surtout du côté des gabonais, les autres le sont depuis chez eux. Même leurs enfants, on leur apprend à pêcher très jeune.

Entretien avec M. M., chef de la Brigade des pêches de Cocobeach

| Strates majeures | Types d'embarcations | | | | Total | % |
|------------------------|----------------------|---------------|-----------|---------------|---------|---------|
| | Plastique | | Bois | | | |
| | Motorisées | Non motorisée | Motorisée | Non motorisée | | |
| Estuaire | 19 | 1 | 462 | 122 | 604 | 79,20% |
| Nyanga | 0 | 2 | 24 | 6 | 32 | 4,20% |
| Ogooué Maritime | 9 | 0 | 97 | 21 | 127 | 16,60% |
| Total | 28 | 3 | 583 | 149 | 763 | 100,00% |
| % | 3,70% | 0,40% | 76,40% | 19,50% | 100,00% | |

Tableau 15 Répartition des embarcations par strate majeure

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

Ce tableau révèle d'une part que la strate majeure de l'Estuaire abrite près de 80 % des embarcations rencontrées sur tout le littoral gabonais. D'autre part, quelque soit le type d'embarcation, celles qui sont motorisées sont plus nombreuses que celles qui ne le sont pas.

Section IV La symbolique dans l'esthétique

Bien que la pirogue a quotidiennement vocation à servir de moyen de déplacement et de support à l'activité de pêche (Sabinot 2008, p. 156), l'esthétique se dévoile au sein des communautés de pêcheurs à partir de la personnalisation des pirogues de pêche. Cette personnalisation qui peut être perçue d'abord comme une forme de décoration banale par le commun des mortels, est cependant chargée de sens pour les membres de la communauté.

En effet, les noms des pirogues de pêche sont généralement des messages dictons, proverbes, noms de personnes, de la flore ou de faune. Cette pratique est généralement courante chez les pêcheurs étrangers.

Tous ces symboles sont inscrits dans un système langagier, destiné aux membres de sa propre communauté et des autres communautés, dans le but de définir généralement le propriétaire de la pirogue.

PLANCHE PHOTO 10 Symboles



On peut remarquer sur cette image des inscriptions sur des pirogues de type béninois et nigérian. Ces inscriptions comportent des noms attribués aux pirogues et leurs numéros d'identification.



Cette image montre un exemple d'inscriptions que l'on peut remarquer sur certaines pirogues de pêche nigérianes ou béninoises : des proverbes, des dictons, des noms, etc.

CHAPITRE III DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DES ENGINS DE PECHE

Section I Les différents types d'engins

On compte parmi les engins de pêche les différents filets de pêche. En effet, il y en a qui constituent les principaux présents dans la province de l'Estuaire. Il s'agit des filets maillants dormants ou calés, les filets maillants encerclants, les filets maillants dérivants, les filets retombants ou éperviers, les lignes de fond et les sennes tournantes ou « tiré-tiré »¹⁵¹. Inégalement repartis sur les différents sites de pêche, leur nombre varie d'une nationalité à une autre et d'un village ou campement de pêche à un autre dans l'ensemble du territoire de la province de l'Estuaire.

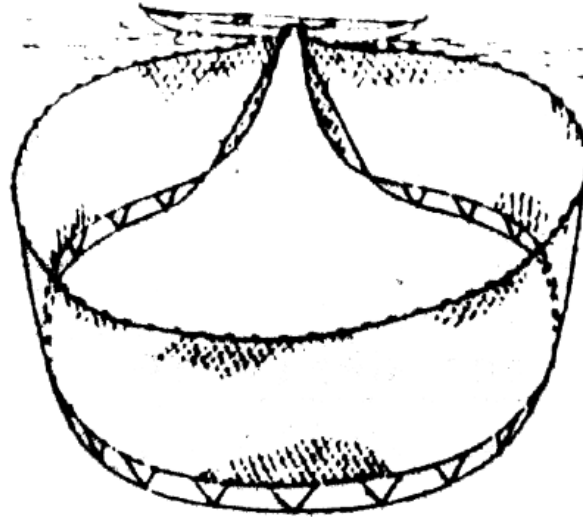


Figure 2 Filet tournant avec coulisse (senne coulissante)

(Source : FAO : Définition et Classification des Catégories d'engins de pêche (FIDI/FIIT/T222)).

¹⁵¹ Nom donné par les pêcheurs eux-mêmes.

Le banc de poissons repéré en surface est encerclé par un long filet dont on ferme la base (pour empêcher le poisson de fuir en plongeant) à l'aide d'une corde (la coulisse) coulissant dans une série d'anneaux montés sur le bas du filet.

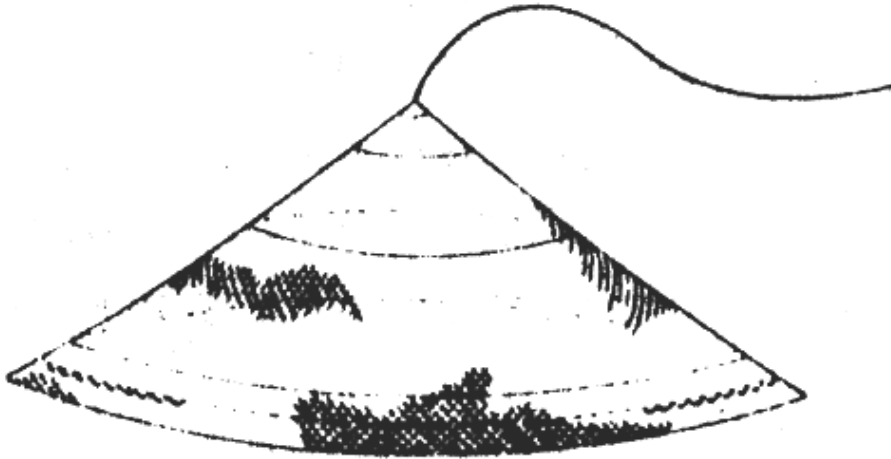


Figure 3 Filets maillants calés Le poisson se maille ou s'emmêle dans la nappe posée auprès du fond

(Source : FAO : Définition et Classification des Catégories d'engins de pêche
(FIDI/FIIT/T222)

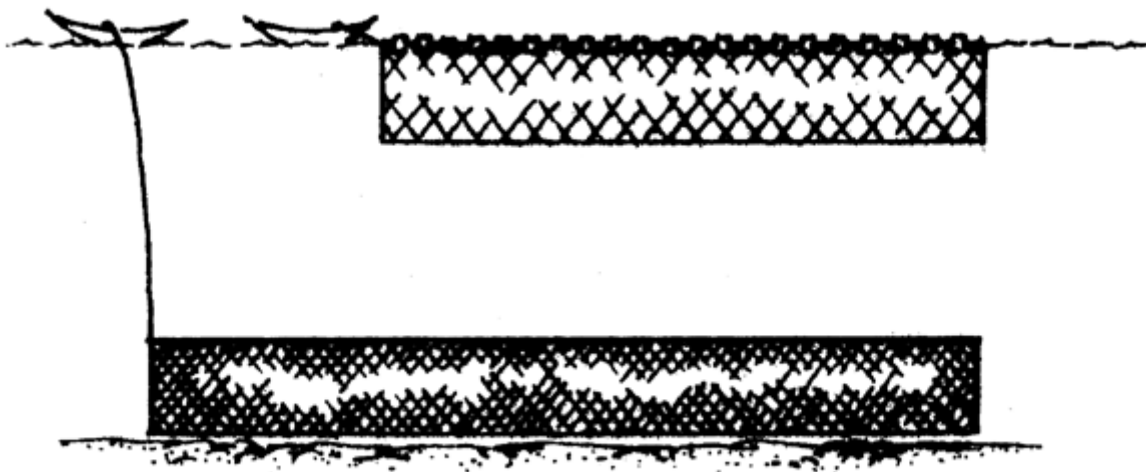


Figure 4 Filet maillant encerclant

Ayant repéré un banc de poissons dans des eaux peu profondes, on l'encercle d'un filet maillant dont la base est près du fond et les flotteurs sont en surface. Des coups de pagaie sur l'eau effrayent le poisson et le poussent vers les nappes dans lesquelles il se maille.

Le filet est l'outil de travail principal des pêcheurs, autochtones comme migrants. Ces derniers adaptent régulièrement sa profondeur, sa longueur, ses lieux et temps de « sorties ». Le filet est ainsi le compagnon de pêche de chacun et se décline selon ses usages et ses propriétaires. (...) Objet d'échange de savoirs à l'échelle locale, nationale et internationale, (...) certains mouvements d'hommes ont pour seul motif la démonstration et la conception d'un nouveau filet utilisé à quelques centaines de kilomètres plus au sud. Le filet est nettement associé aux hommes mais des exceptions remarquables existent, en partie associées à la dichotomie océan-lagune. Il est ainsi support de savoirs, illustrateur des différences mais aussi des interrelations provoquées entre les personnes de différents sexes, nationalités et lieux de vie (Sabinot, p. 156).

PLANCHE PHOTO 11 Filets de pêche utilisés



Sur les images, de nouveaux et anciens filets de pêche exposés au Pont Nomba. Il arrive parfois que les nouveaux filets de pêche soient retravaillés par les pêcheurs aux fins d'améliorer leur solidité ou de pallier à l'usure de certains flotteurs (voir l'image) : les flotteurs d'origine à gauche, sont remplacés par des morceaux de caoutchouc, à droite.



Notre informateur nous présente sur l'image le filet de pêche utilisé à Milembié et le calibre des mailles des filets. En dessous, à gauche, un pêcheur nous présente un filet actuel, utilisé au « débarcadère des petits mulets » d'Ambowè.



Les filets de pêche des pêcheurs étrangers migrants sont généralement de dimension plus importante que ceux des pêcheurs gabonais.



Quatre types de flotteurs utilisés par les pêcheurs artisans dans la province de l'Estuaire. Les trois premiers sont fabriqués de façon artisanale par les pêcheurs pour remplacer les flotteurs d'origine (quatrième photo à droite).

Les filets monofilaments à crin sont principalement utilisés pour la pêche à l'Ethmalose (Sardine) et pour la pêche aux petits poissons (Bossus, petits Capitaine, Bars et Mulets). Les longueurs des filets dans leur ensemble varient entre 200 et 3000 mètres et leurs chutes de 2,5 mètres à 16 mètres selon les techniques de pêche utilisées et en fonction de l'espèce recherchée. Les mailles varient de 22 à 120 mm. Pour ce qui est des lignes de fond, les longueurs vont de 200 à 2500 mètres montées par des hameçons dont les numéros vont de 5 à 8. Les espèces ciblées par les lignes de fond sont : Bars, Capitaines, Rouges, Machoirons, Raies, Requins et Bécunes. Quant aux filets retombants ou éperviers, les principales espèces cibles sont : les mulets, les Carangues et Ethmalose (Sardine).

L'évolution au niveau de la production concerne l'introduction des filets monofilaments. Bien qu'il soit interdit, en ce moment, ils sont utilisés pour pêcher l'Ethmalose (sardine), spécialité nigériane ; les gabonais sont spécialistes de la pêche au gros (bossus).

Entretien avec M. M., chef de la Brigade des pêches de Cocobeach

Maintenant, il ya une évolution au niveau des techniques de pêche. Je vais d'abord vous parler des engins de pêche où le monofilament densément utilisé dans le temps, avec la sensibilisation et surtout la répression, on a vu que les pêcheurs se sont plus ou moins adaptés à un autre filet qui est le filet à coton. Le cas est visible dans la zone de Massamboué où à la faveur d'un projet de la FAO qu'on a appelé PMDP, qui a mis en place un mécanisme de sensibilisation et à pris le village Massamboué comme village pilote au retrait du monofilament, et donc à l'introduction d'un filet à coton. On s'est rendu compte que les populations ont plus ou moins marché. Et aujourd'hui, toute la communauté béninoise de la zone de Massamboué, s'est résolument orientée vers le filet à coton. A

l'opposé, les nigériens qui partagent pratiquement le même territoire de pêche, sont restés avec leurs filets à crins. Pour dire aussi que, cette mutation de l'activité de pêche est fonction des différentes communautés. Autant avec les communautés béninoises on a un dialogue qui passe, (et ce n'est une question de barrière du langage), autant avec les communautés nigériennes, il ya une difficulté, un frein à cette mutation.

Entretien du 29 Mars 2010 avec A. M., Ingénieur des pêches

L'interdiction du monofilament n'a pas seulement une incidence au niveau de la capture, mais c'est beaucoup plus sur la préservation de la ressource à cause du caractère agressif du monofilament et de sa durabilité lorsqu'un bout est perdu en mer. C'est ce que l'on a appelé la « pêche fantôme ». On dit qu'un morceau de monofilament (vous savez que le monofilament c'est du caoutchouc) peut vivre une centaine d'années dans l'eau et continue ainsi à être actif rien qu'étant perdu dans l'eau a priori. C'est comme ça qu'on s'est dit qu'à cause de cette pêche fantôme exercée par ce filet perdu à l'eau, on mise sur la durabilité de la ressource. Mais en matière de quantité de capture, on a expérimenté avec un filet à coton (projet japonais) fait comme un filet monofilament, avait le même potentiel en termes de capture.

Le cas de Massamboué est atypique : on a deux communautés qui ont reçu la même formation, la même sensibilisation, informées sur les dangers liés à l'utilisation du monofilament ; mais d'un côté il ya une communauté qui a été plus réceptive. Moi je pense que c'est une question de mœurs. Comme vous le savez les anglophones plus ou moins durs d'oreille, alors que les autres communautés ont une vision francophone des choses c'est-à-dire une possibilité de communication. L'autre

élément qui a favorisé un peu la communauté béninoise de Massamboué par rapport à l'utilisation de ce monofilament, c'est que vous trouverez rarement en monofilament les mailles de plus de 80, or, la communauté béninoise de Massamboué s'est une communauté qui fait dans la pêche au gros. Donc pour eux, ils ont souvent résolument abandonné le monofilament à cause aussi de cette petite difficulté ; parce qu'on ne peut pas trouver des mailles plus grosses, c'est assez rare. Or, eux avec le filet à coton, pratiquement, ils peuvent eux même le monter, cela a fait en sorte qu'ils peuvent adapter les mailles en fonction de leurs captures ; et comme le petit poisson n'a pas une grande valeur marchande pour eux, tout bonnement, ils ont adopté le filet à coton.

Entretien du 29 Mars 2010 avec A. M., Ingénieur des pêches

Le monofilament est très controversé aujourd'hui à cause des dégâts qu'il occasionne dans l'environnement notamment les fonds marins. L'adaptation à un autre type de filet, à coton, par les communautés de pêcheurs artisans est encore très relative selon les sites de pêche.

Cela s'est fait au prix d'une grande sensibilisation et parfois d'une répression assez sévère. Cela n'a pas été toujours facile. Pour vous donner une image assez simple : au Gabon, l'utilisation du monofilament est interdite depuis une dizaine d'années (13 ans). Malheureusement, il est non seulement encore en vente, mais aussi densément utilisé. Donc, c'est pour vous dire que cette mutation, de la politique ou de l'activité de pêche en elle-même est palpable. Mais la mutation s'est fait également par la prise de conscience des pêcheurs eux-mêmes, qui se rendent compte de la disparition progressive de la

ressource, mais aussi de l'intervention un peu plus présente de l'Administration ; notamment pas les services de la Marine marchande, de la Brigade nautique de la Gendarmerie et des services en charge de la gestion des pêches et d'aquaculture.

Entretien du 29 Mars 2010 avec A. M., Ingénieur des pêches

PLANCHE PHOTO 12 Outils de la pêche



Le matériel indispensable à une partie de pêche se compose généralement d'une lampe à pétrole, des cordes, des vieux bidons, machette, couteau, etc.

La répartition des engins est inégale sur l'étendue de la province de l'Estuaire et son nombre dépend des effectifs des pêcheurs compris sur un site de pêche.

| Engins de pêche | | Strate majeure | | | Total | % |
|-----------------|------------------------|----------------|-----------------|--------|-------|-------|
| Type d'engin | Nom commun | Estuaire | Ogooué Maritime | Nyanga | | |
| Filet | Épervier | 1 | 4 | 2 | 7 | 0,8% |
| | Filet à crabe | 3 | 0 | 0 | 3 | 0,3% |
| | Filet maillant de fond | 185 | 49 | 61 | 295 | 31,9% |
| | Filet maillant surface | 168 | 44 | 29 | 241 | 26,0% |
| | Filet sardine | 161 | 1 | 6 | 168 | 18,1% |
| | Senne de plage | 5 | 10 | 0 | 15 | 1,6% |
| | Senne tournante | 1 | 0 | 0 | 1 | 0,1% |
| | Trémail | 2 | 39 | 0 | 41 | 4,4% |
| Total | | 526 | 147 | 98 | 771 | 83,3% |
| Ligne | Harpon | 5 | 0 | 0 | 5 | 0,5% |
| | Ligne à la main | 22 | 0 | 0 | 22 | 2,4% |
| | Ligne de fond | 17 | 8 | 0 | 25 | 2,7% |
| | Ligne flottante | 0 | 0 | 3 | 3 | 0,3% |

| | | | | | | |
|----------------------|---------------------|-------|-------|-------|--------|--------|
| Palangre | Palangre de fond | 81 | 11 | 5 | 97 | 10,5% |
| | Palangre de surface | 1 | 0 | 0 | 1 | 0,1% |
| Total | | 126 | 19 | 8 | 153 | 16,5% |
| Nasse | Nasse | 2 | 0 | 0 | 2 | 0,2% |
| Total | | 2 | 0 | 0 | 2 | 0,2% |
| Total général | | 654 | 166 | 106 | 926 | 100,0% |
| % | | 70,6% | 17,9% | 11,4% | 100,0% | |

Tableau 16 Répartition des engins par strate majeure

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

En dehors de la senne qui a été importée, la majorité des engins de pêche n'a pas beaucoup évolué. L'évolution s'observe surtout au niveau de la matière première avec laquelle les filets de pêche sont fabriqués et au niveau de leur origine. En effet, on est passé par exemple du filet de pêche fabriqué localement à partir des écorces de lianes, au filet en polyamide (mono ou multifilaments) aujourd'hui encore utilisé et importé du Japon, au Nigéria, etc. La tendance générale est cependant au retour du filet en coton.

Section II La spécialisation technologique des communautés de pêcheurs

Les communautés de pêcheurs présentes dans la province de l'Estuaire sont réparties en général dans les zones de pêche selon les techniques qu'elles emploient. En effet, les contraintes liées à l'environnement, le choix de la capture d'une espèce donnée et son rendement économique, sont autant de critères qui rentrent en considération dans le choix du site de pêche et de la technique dans laquelle sera axée en priorité l'effort de pêche.

C'est toute la spécificité de la pêche maritime au Gabon. Vous avez lu dans les rapports que la pêche artisanale maritime est à plus de 60% aux mains des étrangers, ce qui est rare en Afrique. Il faut dire que dans le monde il n'y a que deux pays qui ont cette dominance étrangère en pêche maritime : il y a les États-Unis et le Gabon. Mais dans les autres pays, ce sont les pêcheurs locaux qui sont majoritaires. Il va donc de soi que lorsque la pêche artisanale maritime est à plus de 60% entre les mains des étrangers, qu'il y ait une diversité des techniques. On a comme un brassage de techniques au Gabon, d'où notre difficulté, car, à ce brassage, il faut ajouter une faible communauté gabonaise notamment à Bambouchine (spécialisé dans la pêche aux mulets) et au Cap Estérias (spécialisé dans la pêche au gros et aux fruits de mer).

Entretien du 29 Mars 2010 avec A. M., Ingénieur des pêches

Cette spécialisation a été possible à cause du brassage ethnique observable dans la province de l'Estuaire.

Devant cette diversité de techniques de pêche, nous, au niveau de l'Administration, cela nous pose de gros problèmes quant à la mise en place

de la réglementation qui obéirait aux normes à partir du moment où à chaque pays adapte sa réglementation de pêche en fonction des acteurs. On a plus de 60% des étrangers qui ont en main la pêche artisanale maritime et on a une diversité des techniques de pêche. Ce qui entraîne souvent des conflits au niveau des zones de pêche. La présence des techniques différentes dans une même zone de pêche entraîne des conflits. Alors que si nous avions les mêmes techniques de pêche, les mêmes heures de pêche, etc., il n'y aurait pas de conflits. Quand certains doivent aller pêcher, la nuit et pour des longs séjours (4 à 6 jours), alors que les autres font que des aller et retour, il y a souvent des conflits qui peuvent apparaître.

Entretien du 29 Mars 2010 avec A. M., Ingénieur des pêches

La spécialisation au niveau des techniques de pêche peut être à l'origine des conflits portant sur les zones de pêche.

Le constat du terrain démontre en effet une forme de spécialisation du point de vue technologique de certaines communautés. Et selon l'avis des pêcheurs, l'acquisition d'un savoir-faire passe d'abord par un apprentissage qui s'opère dès le jeune âge.

Pour la première fois, si l'enfant ne connaît pas encore ramer, on va lui apprendre à ramer : on va lui dire de tenir le bout du fil, comment poser et ouvrir le filet, pendant ce temps, l'autre rame derrière, jusqu'à ce qu'il arrive à traverser la rivière ; et arriver de l'autre côté il attache ; on lui apprend que s'il y a trop de courant par exemple, il faut qu'il mette le cailloux pour soutenir le filet pour pas que la marée soulève le filet.

Entretien du 17 Février 2011 avec Madame P., femme de pêcheur gabonais, à Malibé

Pour les femmes c'est la pêche à la corbeille et pour les hommes, c'est la pêche au filet toujours sur le même bras de mer. Les femmes pêchaient dans la brousse, dans les rivières d'eau douce : les crevettes, les silures à la saison sèche ; sur le bras de mer. La pêche n'a pas de saison : lorsqu'il y a la petite marée c'est là qu'on pêche, mais quand la marée est grande, on ne pêche pas. Les hommes faisaient la pêche à la ligne, les cannes à pêche avec les enfants pendant les vacances.

Entretien du 17 Février 2011 avec Madame P., femme de pêcheur gabonais, à Malibé

On perçoit également une spécialisation technologique par sexe. En effet, les techniques de pêche employées par les femmes ont toujours différées jusqu'ici. Les femmes ont toujours pratiqué une pêche à la corbeille ou à la nasse. Cependant, on constate qu'il se déploie un grand investissement dans le secteur pêche par les femmes, en l'occurrence dans les techniques de pêche autrefois réservées aux hommes.

Au départ, moi je savais déjà monter un filet et raccommoder, etc., J'ai grandi avec ça. Quelqu'un qui sait faire l'épervier sait faire le reste. Mais je n'allais pas en mer ! En arrivant au Gabon, je savais pêcher. Un pêcheur, c'est d'abord quelqu'un qui doit savoir nager, savoir dérouler le filet, s'il est déchiré, savoir le raccommoder, voilà le pêcheur complet. Pour le reste, c'est un apprentissage de quelques minutes, savoir observer aussi. C'est auprès de mon papa que moi j'ai appris à faire des filets. Au Bénin, nous n'étions pas trop forts dans la

pêche en mer, ce sont les ghanéens qui nous ont apporté les connaissances et les variations de pêche.

Entretien du 18 Février 2010 avec P. S. au village Massamboué (Cocobeach)

Cet extrait d'entretien présente d'une part le caractère polyvalent de l'activité de pêche dont doivent faire face les pêcheurs et nous renseigne d'autre part sur la diffusion des techniques à travers les pays.

Avant, les pirogues étaient à voile (fait de sac de farine), on pêchait l'épervier, ligne de fond, l'harpon (Eloi miyo) Aujourd'hui on utilise les crins monofilaments voire multifilaments. Le crin est désormais interdit dans certaines zones de pêche. Mais cette interdiction n'est pas respectée par les pêcheurs. Pour le gros poisson les pêcheurs utilisent les mailles à 85, et puis ça descend 60, 50 selon la taille du poisson.

Entretien avec M N. R., pêcheur gabonais fang à Milembié

Certaines techniques de pêche sont transmises d'une communauté à une autre. Mais notre avis est que chacune des communautés tient à conserver sa spécificité. Il ya plusieurs techniques de pêche. Mais il n'est plus rare d'observer une association de techniques. En effet, la présence d'ethnies diverses et leurs cohabitations depuis au moins 50 ans favorisent la mixité.

Il y a la pêche à la ligne : on jette un seul hameçon, à la ligne de fond : un cordon de cordes où sont posées à distance égale

plusieurs hameçons. Il y a la pêche aux mulets, à la sardine et à la « friture » qui nécessitent des mailles diverses. Il y a la pêche à la grosse maille (50, 60, 65, 70 jusqu'à 200) avec laquelle on pêche des capitaines de grande taille.

L'élevage traditionnel du poisson est une technique importée par les pêcheurs de l'Afrique de l'ouest. Cette technique consiste à entasser les branches de mangrove dans une zone en les piquant les uns à côté des autres dans l'eau, de sorte qu'elles forment un bassin. Selon les pêcheurs, le pourrissement du bois attire le poisson, qui va s'y entasser et grossir rapidement. Leur capture ne se fera qu'à partir de grosse maille (à partir de 60), pour permettre aux plus petits poissons de grossir et de se reproduire.

Entretien avec M. N., pêcheur gabonais et chef du village de pêcheurs Bambouchine

Sur le plan technologique, on a relevé une spécialisation dans les techniques de pêche selon les communautés et à l'intérieur d'une même communauté, une adaptation des techniques de pêche étrangères à cause du climat et du relief, l'utilisation de matériaux de récupération en vue d'une substitution aux matériaux d'origine défectueux ou inexistantes, une substitution des techniques artisanales de fabrication de pirogue par des techniques dites modernes.

L'ethnicité tient une place importante au niveau de la cohabitation dans les zones de pêche : en effet, la pratique des techniques de pêche différentes dans une même zone de pêche est souvent à l'origine des conflits entre pêcheurs (destruction des filets, altercations, etc.).

Au niveau des techniques, on pêche souvent ensemble. Mais il faut dire que chacun de nous à sa façon de faire. C'est en regardant faire qu'on apprend à pêcher. Il y a aussi beaucoup de

jeunes gabonais qui travaillent maintenant avec nous. C'est la marée qui détermine un peu l'endroit où on va pêcher. Si on doit aller plus loin ou non. Si la marée est petite on va par exemple vers Donguila ; si elle est grande on va vers l'île Coniquet.

Entretien collectif du 18 Décembre 2010 avec des pêcheurs au Pont Nomba

Certaines productions sont très localisées et connaissent un ancrage culturel très marqué et revendiqué, car, reconnues par tous comme la spécialité des groupes ethniques praticiens (Sabinot, 2008).

Nous avons la technique dite de la sardine : il y a deux grandes communautés, béninoise et nigériane, qui pêchent la sardine. Mais en termes de techniques, la communauté nigériane utilise le filet maillant dormant, ils le mettent le soir et le lendemain, viennent le retirer. La communauté béninoise utilise le filet encerclant ou la senne de plage. On peut retrouver au sein d'une même communauté (notamment nigériane), un groupe (Yorouba) spécialisés dans la pêche à la sardine avec le filet maillant, et un autre groupe (Idjo) qui fait dans la pêche au gros avec des filets à grosses mailles. Aussi, au sein d'une même communauté, nous avons deux techniques pratiquées par deux ethnies différentes. On est là donc en présence d'une forme de spécialisation. Les nationaux sont beaucoup plus inscrits dans une pêche de subsistance et leur technique de pêche est essentiellement le filet maillant et les palangres ; on a aussi dans certaines localités des nasses qu'on a à la sortie ou aux embouchures des rivières.

Entretien du 29 Mars 2010 avec A. M., Ingénieur des pêches

Donc de façon générale, ce n'est pas une communauté ou l'activité de pêche qui est restée statique, bien au contraire, elle a été très dynamique ; surtout dans le sens où tous les deux ans en moyenne sinon tous les ans, les pêcheurs repartent dans leurs pays, chez eux. Et allant chez eux, ils sont forcément au fait des nouvelles techniques de pêche dans leur ville, et ils ramènent ces techniques de pêche ici pour pouvoir l'expérimenter. Donc forcément notre pêche y est dynamique à partir de cet apport des pêcheurs qui vont passer un séjour chez eux dans tout ce qui est matériel de pêche (les pirogues ne sont plus comme elles étaient avant : avant c'était un tronc d'arbre dans lequel on faisait le creux, et aujourd'hui ce tronc d'arbre est surmonté des planches de pin pour lui donner une contenance un peu plus importante et une assise au niveau de la mer, car ils sont confrontés souvent à la houle, etc.).

Entretien du 29 Mars 2010 avec A. M., Ingénieur des pêches

Cette spécialisation à certaines techniques de pêche est par ailleurs due à un besoin d'adaptation aux conditions environnementales.

Cela revient à ce que j'ai dit par rapport à leur adaptation par rapport à la zone de pêche qui est complètement différente de la leur : chez eux ils ne sont pas confrontés à des vagues aussi fortes. Parce qu'ici au Gabon, du fait du fleuve Komo qui rentre dans l'océan, il y a une zone de confrontation qui fait qu'on a une houle un peu plus importante qu'au Bénin où il n'y a pas véritablement un grand fleuve qui rentre dans l'océan. Donc ce qui fait que les engins de pêche comme les pirogues ont été

adaptés pour répondre un peu aux exigences de la pêche au Gabon.

Entretien du 29 Mars 2010 avec A. M., Ingénieur des pêches

La spécialisation technologique s'est accentuée du fait qu'il y a de plus en plus une évolution dans le choix des espèces ciblées. Sabinot a notamment traité de l'évolution de la pêche au requin, qui répond à la demande d'une clientèle strictement étrangère. Ce phénomène illustre l'adaptation des pêcheurs artisans et leur volonté d'ouverture au marché national voire international.

Les Béninois ne pratiquaient pas la pêche au requin avant 1968, au Bénin comme au Gabon, avant qu'apparaisse la demande asiatique d'ailerons. Pour pratiquer cette pêche, les hommes béninois ont dû adapter leur technique au tempérament de la mer et au comportement des espèces. Au Bénin, les hommes que j'ai rencontrés pêchaient avec des filets dérivant équipés régulièrement de lampes tempêtes. Lorsqu'il ne restait que trois ou quatre lampes allumées, c'est que le filet avait emprisonné un nombre suffisant d'individus, il pouvait être relevé. Au Gabon, l'océan n'étant pas assez calme pour cette technique, ils ont adopté des filets dormants de fond qu'ils relèvent après trois jours de mouillage. Conscients de la demande asiatique, les hommes béninois émigrés au Gabon se sont progressivement mis à pêcher cette espèce uniquement pour ses ailerons, nommés [wáblè] en phla, construisant ainsi un marché très lucratif. Les grands ailerons sont conservés par les hommes pêcheurs qui les vendent ensuite aux commerçants haoussas, négociant ensuite directement avec des Asiatiques à Libreville. (Sabinot, p. 91) Les femmes béninoises achètent quant à elles les requins entiers au retour de pêche de leurs pêcheurs. Si les ailerons et nageoires sont de petite taille, ils ne sont pas prélevés par les hommes, les femmes peuvent alors se charger de la découpe et du séchage (sur les toits de tôle de l'habitation le plus souvent) avant revente aux commerçants haoussas lorsque la quantité accumulée est suffisante (prix au kilogramme : 4 000 FCFA pour les petits - environ 10 cm de long-, 35 à 40 000 FCFA pour les grands ailerons - 15 à 35 cm) (Sabinot, p.92).

Les techniques de pêche n'ont pas totalement évoluées, de même que la localisation des zones de pêche n'a pas véritablement changé. Ce sont en effet, les mêmes acteurs, les mêmes zones de pêche, etc. Ce qui a par contre évolué, ce sont les productions et puis la réglementation. Parce qu'à cause de la nouvelle réglementation, les pêcheurs ont dû s'adapter, s'y conformer, et éventuellement développer des stratégies pour contourner cette réglementation. Mais en elle-même, en tant que technique de pêche, elle n'a pas beaucoup évolué.

Entretien du 29 Mars 2010 avec A. M., Ingénieur des pêches

CHAPITRE IV DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DES EFFECTIFS DES PECHEURS

Selon la FAO, il y a environ 25 millions de pêcheurs artisans dans le monde. On estime que dans le cadre de la pêche artisanale, 1 emploi en mer en crée 3, ce qui implique que le travail de 100 millions de personnes, dont au moins la moitié est composée de femmes, est lié directement ou indirectement à la pêche artisanale. Si l'on considère qu'une famille compte en moyenne 4 personnes, alors 400 millions de personnes vivent et mangent grâce à la pêche artisanale. Cela ne représente que 6% de la population mondiale, mais c'est plus que la population des USA et légèrement moins que la population européenne au sein de l'Union à 27¹⁵².

On note dans la classe des marins pêcheurs trois types de pêcheurs : les pêcheurs propriétaires des équipements de pêche, les propriétaires des équipements de pêche non-pêcheurs et les pêcheurs assistants.

Section I Répartition spatiale des effectifs des pêcheurs dans la province de l'Estuaire

On peut noter que les pêcheurs artisans sont plus nombreux dans la strate majeure de l'Estuaire. Les hommes sont plus grand nombre dans toutes les catégories socioprofessionnelles en dehors du mareyage.

¹⁵² Arthur Bogason, Avril 2009,
Disponible sur http://www.r-f-a.org/fileadmin/admin/document/Definition_de_la_peche_artisanale_-_WFF.pdf

Dynamique des changements dans l'activité de la pêche au Gabon de 1900 à nos jours

| Strate majeure | Propriétaire | | Propriétaire-pêcheurs | | Pêcheurs | | Mareyeurs | | Total | Pirogues | | Total | Engins |
|----------------|--------------|-----------|-----------------------|-----------|------------|------------|-----------|------------|-------------|------------|--------------|------------|------------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | | Moteurs | Sans-Moteurs | | |
| ESTUAIRE | 98 | 30 | 397 | 30 | 721 | 179 | 15 | 452 | 1922 | 481 | 123 | 604 | 653 |
| NYANGA | 0 | 0 | 27 | 0 | 67 | 0 | 0 | 0 | 94 | 26 | 6 | 32 | 106 |
| OGOUE MARITIME | 7 | 0 | 118 | 10 | 211 | 12 | 4 | 42 | 404 | 106 | 21 | 127 | 167 |
| TOTAL | 105 | 30 | 542 | 40 | 999 | 191 | 19 | 494 | 2420 | 613 | 150 | 763 | 926 |

Tableau 17 Récapitulatif des données de pêche artisanale maritime (population par strate majeure et par catégorie socioprofessionnelle)

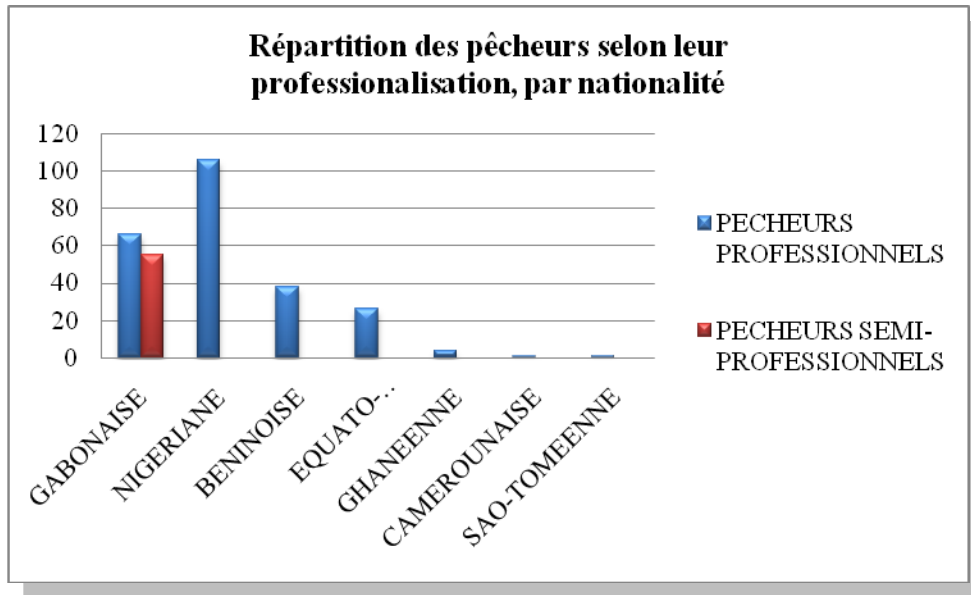
Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

| NATIONALITES | PECHEURS PROFESSIONNELS | PECHEURS SEMI-PROFESSIONNELS | TOTAL |
|---------------------|--------------------------------|-------------------------------------|--------------|
| GABONAISE | 66 | 55 | 121 |
| NIGERIANE | 106 | | 106 |
| BENINOISE | 38 | | 38 |
| EQUATO-GUINEENNE | 26 | | 26 |
| GHANEENNE | 4 | | 4 |
| CAMEROUNAISE | 1 | | 1 |
| SAO-TOMEENNE | 1 | | 1 |
| TOTAL | 242 | 55 | 297 |

Tableau 18 Répartition des pêcheurs selon leur professionnalisation, par nationalité

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

La communauté gabonaise est la seule qui compte des pêcheurs dits « semi-professionnels ». Les communautés nigériane, béninoise et gabonaise détiennent les ¾ des effectifs des pêcheurs artisans professionnels.



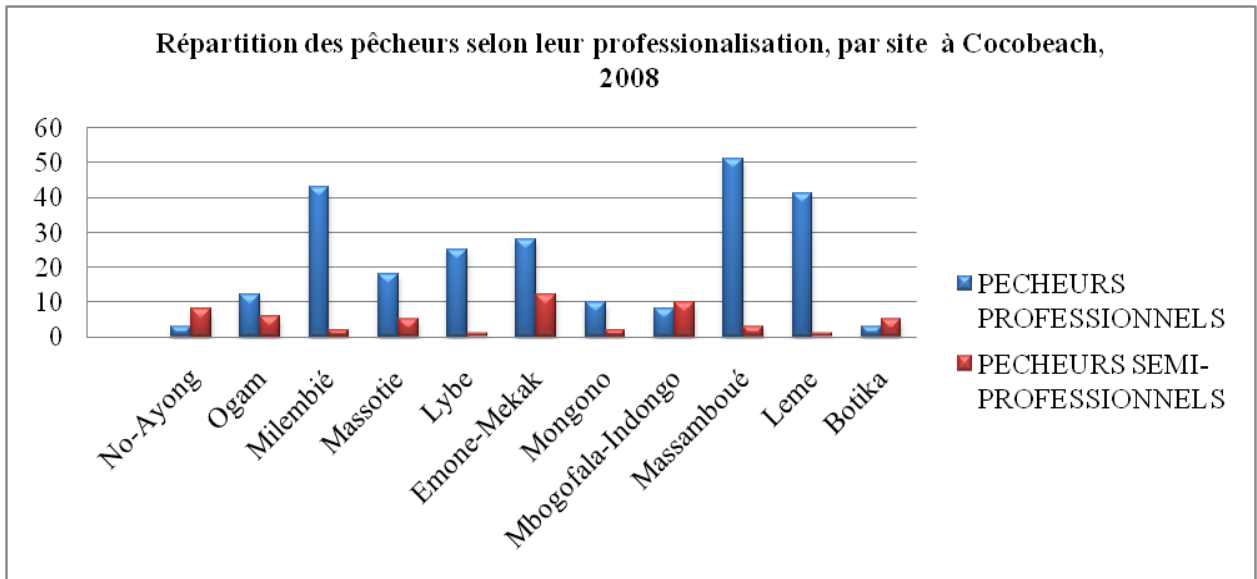
Graphique 6 Répartition des pêcheurs selon leur professionnalisation, par nationalité

Ce tableau et ce graphique présente une catégorisation des marins pêcheurs. Il ressort que l'on retrouve des pêcheurs professionnels et semi-professionnels uniquement dans la communauté gabonaise (pour ce qui est de la région de Cocobeach). Et les pêcheurs au statut de professionnel dans toutes les autres communautés de pêcheurs étrangers (nigériane, béninoise, équato-guinéenne, ghanéenne, camerounais et sao-toméenne), inégalement repartis le long du littoral maritime et celui de l'Estuaire du Rio-Muni dans les campements et villages de pêche.

| SITES | PECHEURS PROFESSIONNELS | PECHEURS SEMI-PROFESSIONNELS | TOTAL |
|-------------------|--------------------------------|-------------------------------------|--------------|
| No-Ayong | 3 | 8 | 11 |
| Ogam | 12 | 6 | 18 |
| Milembié | 43 | 2 | 45 |
| Massotsiè | 18 | 5 | 23 |
| Lybe | 25 | 1 | 26 |
| Emone-Mekak | 28 | 12 | 40 |
| Mongono | 10 | 2 | 12 |
| Mbogofala-Indongo | 8 | 10 | 18 |
| Massamboué | 51 | 3 | 54 |
| Lémé | 41 | 1 | 42 |
| Botika | 3 | 5 | 8 |
| TOTAL | 242 | 55 | 297 |

Tableau 19 Répartition des pêcheurs selon leur professionnalisation, par site (Cocobeach, 2008)

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la



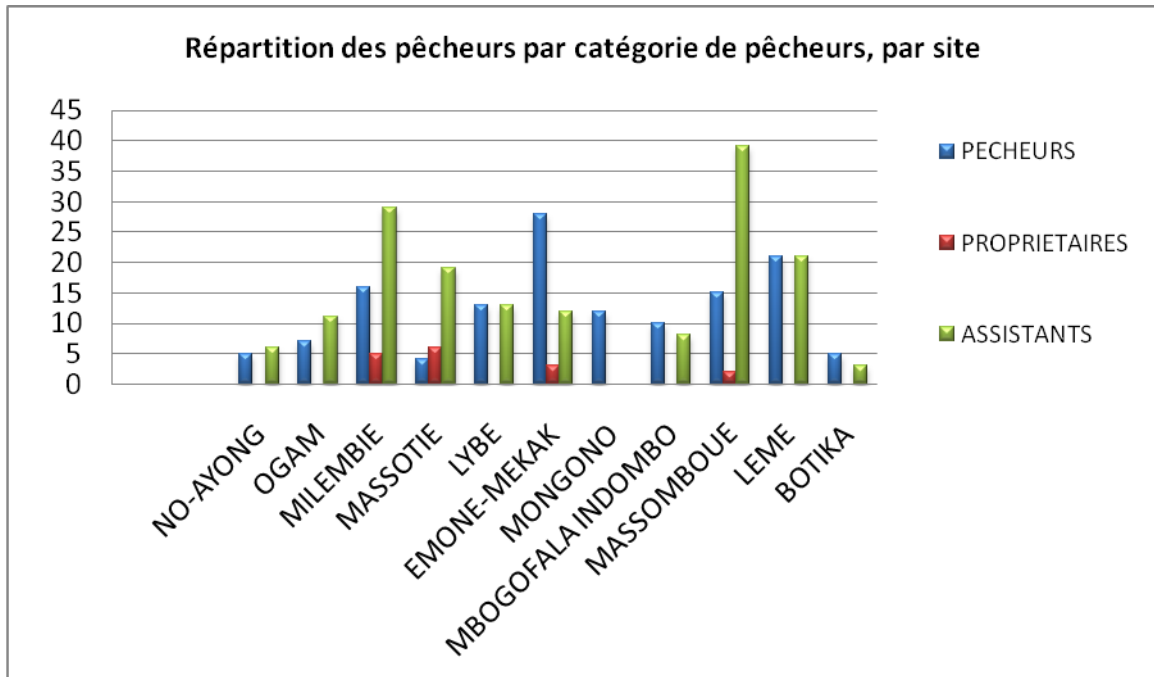
Graphique 7 Répartition des pêcheurs selon leur professionnalisation, par site (Cocobeach, 2008)

A travers ce tableau et ce graphique, on peut constater le détail de la répartition des effectifs de toutes catégories professionnelles dans les villages du département de la Noya. En effet, il en découle que les pêcheurs artisans semi-professionnels gabonais se retrouvent ont une représentativité assez faible dans tous les villages.

| SITES | PECHEURS | PROPRIETAIRES | ASSISTANTS |
|----------------------|-----------------|----------------------|-------------------|
| NO-AYONG | 5 | | 6 |
| OGAM | 7 | | 11 |
| MILEMBIE | 16 | 5 | 29 |
| MASSOTIE | 4 | 6 | 19 |
| LYBE | 13 | | 13 |
| EMONE-MEKAK | 28 | 3 | 12 |
| MONGONO | 12 | | |
| MBOGOFALA INDOMBO | 10 | | 8 |
| MASSOMBOUE | 15 | 2 | 39 |
| LEME | 21 | | 21 |
| BOTIKA | 5 | | 3 |
| TOTAL | 136 | 16 | 161 |

Tableau 20 Répartition des pêcheurs par catégorie de pêcheurs et par site

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008



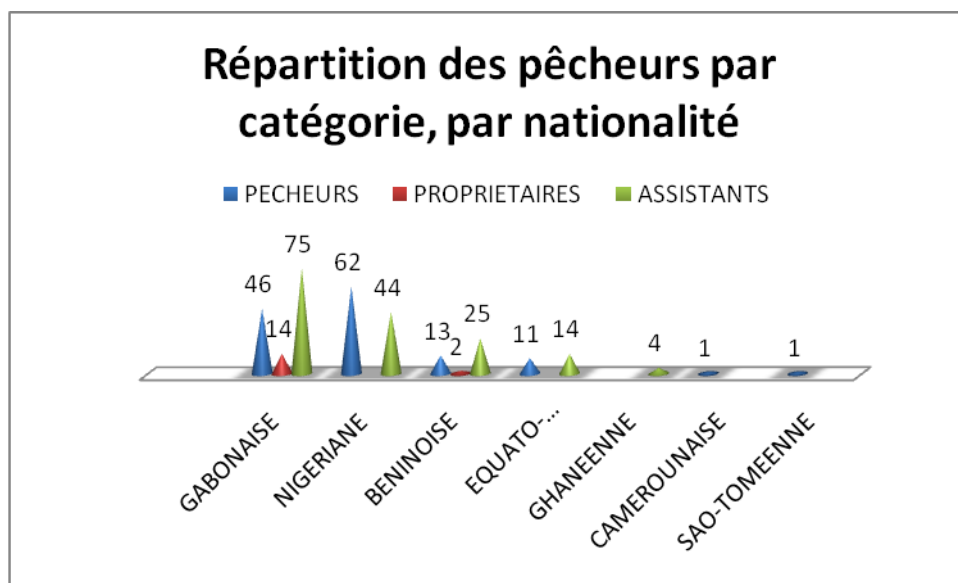
Graphique 8 Répartition des pêcheurs par catégorie de pêcheurs et par site

| NATIONALITES | PECHEURS | PROPRIETAIRES | ASSISTANTS | TOTAL |
|------------------|------------|---------------|------------|------------|
| GABONAISE | 46 | 14 | 75 | 135 |
| NIGERIANE | 62 | 0 | 44 | 106 |
| BENINOISE | 13 | 2 | 25 | 40 |
| EQUATO-GUINEENNE | 11 | 0 | 14 | 25 |
| GHANEENNE | 0 | 0 | 4 | 4 |
| CAMEROUNAISE | 1 | 0 | 0 | 1 |
| SAO-TOMEENNE | 1 | 0 | 0 | 1 |
| TOTAL | 134 | 16 | 162 | 312 |

Tableau 21 Répartition des pêcheurs par catégorie et par nationalité

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

Il ressort ici que la communauté gabonaise réunit le plus grand nombre d'effectifs de pêcheurs surtout dans la catégorie « Assistants », devant la communauté nigériane et béninoise.



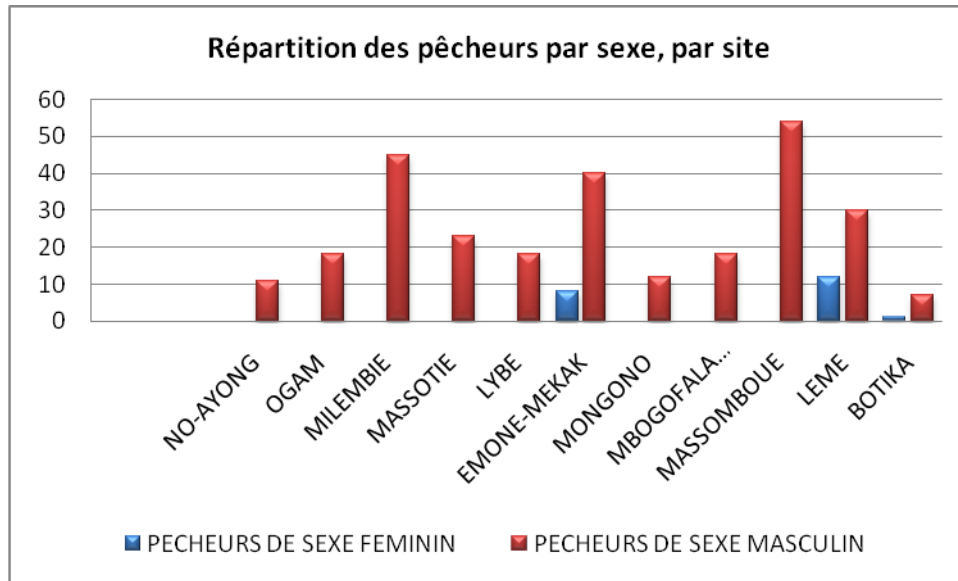
Graphique 9 Répartition des pêcheurs par catégorie et par nationalité

| SITES | PECHEURS DE SEXE FEMININ | PECHEURS DE SEXE MASCULIN | TOTAL |
|----------------------|-----------------------------|------------------------------|------------|
| NO-AYONG | | 11 | 11 |
| OGAM | | 18 | 18 |
| MILEMBIE | | 45 | 45 |
| MASSOTIE | | 23 | 23 |
| LYBE | | 18 | 26 |
| EMONE-MEKAK | 8 | 40 | 40 |
| MONGONO | | 12 | 12 |
| MBOGOFALA INDOMBO | | 18 | 18 |
| MASSOMBOUE | | 54 | 54 |
| LEME | 12 | 30 | 42 |
| BOTIKA | 1 | 7 | 8 |
| TOTAL | 21 | 276 | 297 |

Tableau 22 Répartition des pêcheurs par sexe et par site

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

Ce tableau illustre la proportion des effectifs des pêcheurs de sexe féminin comparativement à la population des pêcheurs de sexe masculin.

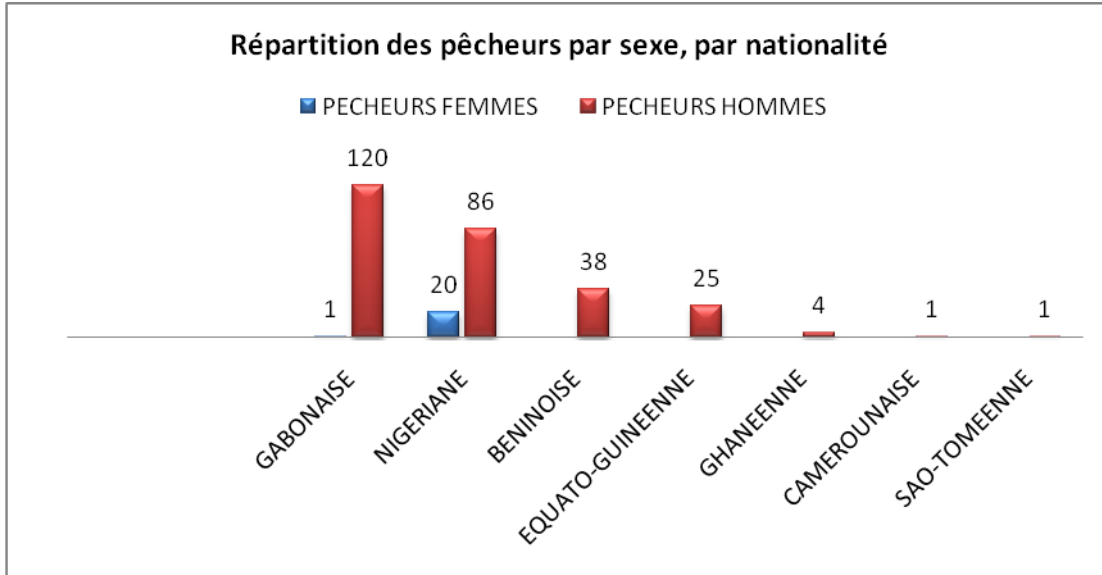


Graphique 10 Répartition des pêcheurs par sexe et par site

| NATIONALITES | PECHEURS FEMMES | PECHEURS HOMMES | TOTAL |
|------------------|-----------------|-----------------|-------|
| GABONAISE | 1 | 120 | 121 |
| NIGERIANE | 20 | 86 | 106 |
| BENINOISE | | 38 | 38 |
| EQUATO-GUINEENNE | | 25 | 26 |
| GHANEENNE | | 4 | 4 |
| CAMEROUNAISE | | 1 | 1 |
| SAO-TOMEENNE | | 1 | 1 |
| TOTAL | 21 | 276 | 297 |

Tableau 23 Répartition des pêcheurs par sexe et par nationalité

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008



Graphique 11 Répartition des pêcheurs par sexe et par nationalité

SECTION II L'évolution démographique des populations de pêcheurs

Il ressort que les effectifs des pêcheurs ont peu varié dans l'ensemble. Le défaut d'expérience de certains pêcheurs est devenu au fil du temps un critère de sélection dans le recrutement des pêcheurs dans les équipes de pêche. En effet, certains pêcheurs, étrangers dans la majorité des cas, ont fini par se séparer des pêcheurs moins expérimentés.

Pour ce qui est des pêcheurs gabonais, la formation de certains pêcheurs-formateurs au Centre des métiers de la pêche à Libreville a également eu un impact dans le recrutement des membres des équipes. Aussi, on peut noter dans l'ensemble une évolution significative au niveau de la qualité des pêcheurs.

Les conditions de production pour ceux qui font l'aller et le retour sont moins pénibles ; mais ceux qui font plusieurs jours, il faut qu'on les encourage à aller avec jusqu'à 400 kg de glace. C'est pareil pour ceux qui vont acheter les produits en Guinée (surtout les commerçantes). Un pêcheur peut avoir « ses pêcheurs », généralement des jeunes pêcheurs considérés comme des apprentis. Cela peut être des fils ou encore des neveux, qui sont enregistrés à la Brigade des pêches sous le matricule de la pirogue dans laquelle ils vont travailler, le filet et la technique de pêche utilisés. Cet enregistrement a un prix.

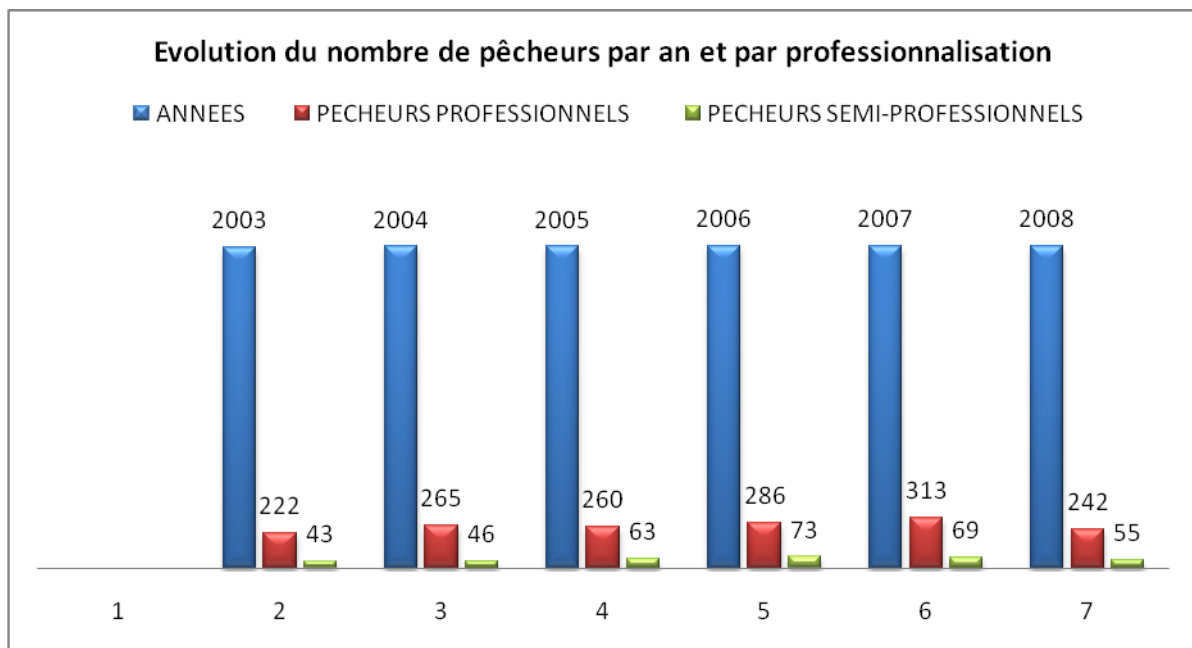
Entretien avec M. M., chef de la Brigade des pêches de Cocobeach

| ANNEES | PECHEURS PROFESSIONNELS | PECHEURS SEMI-PROFESSIONNELS | TOTAL |
|--------|-------------------------|------------------------------|-------|
| 2003 | 222 | 43 | 275 |
| 2004 | 265 | 46 | 311 |
| 2005 | 260 | 63 | 323 |
| 2006 | 286 | 73 | 359 |
| 2007 | 313 | 69 | 382 |
| 2008 | 242 | 55 | 297 |

Tableau 24 Évolution du nombre de pêcheurs par an et par professionnalisation

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

Au regard de ce tableau, on perçoit une évolution constante des effectifs jusqu'en 2007, puis une chute en 2008.



Graphique 12 Évolution du nombre de pêcheurs par an et par professionnalisation

Section III La place des femmes dans la pêche

Habituellement affectées dans les métiers du mareyage, de la transformation et de la commercialisation dans le secteur de la pêche artisanale maritime, les femmes sont de plus en plus nombreuses et actives dans l'activité de pêche en elle-même, comme le mentionne cet entretien :

Chez les pêcheurs béninois, il n'y a pas de pêcheur femme. Nous avons 2 pêcheurs femmes gabonaises qui vont à l'eau. Il y avait une qui faisait déjà la pêche, une autre la rejoint. En tant que pêcheur elles sont acceptées parmi les hommes. Ce que l'on remarque, c'est que les femmes sont plus assidues à la pêche que les hommes ; même lorsqu'elles ont des enfants, elles s'en occupent toujours ; c'est-à-dire qu'elles assument toutes leurs responsabilités. Par contre, c'est dans la transformation qu'elles sont présentes massivement. Il est rare de voir les hommes dans la transformation.

Entretien avec M. M., chef de la Brigade des pêches de Cocobeach

Non loin d'abandonner leur statut de pilier du foyer, elles sont reconnues pour leur assiduité dans leurs différents statuts.

Lorsque je suis arrivé au Gabon, j'étais tout seul pendant quatre ans et puis j'ai fait venir ma première femme avec qui j'ai fait 15 ans. Celle qui est là, c'est ma deuxième femme. Comme elle avait du mal à faire des enfants, on a fait qu'un enfant, une fille. C'est pour ça que je suis allé chercher ma deuxième femme. Ma femme est commerçante. Au départ, elle vendait le poisson. Lorsqu'elle voit que la vente du poisson ne marche pas, elle fait un autre commerce où elle vend le piment, les gâteaux, etc.

Entretien du 20 Novembre 2010, avec Monsieur A. R., Adjoint du chef de la communauté béninoise au « débarcadère des petits mulets » (Ambowè)

Les femmes des pêcheurs sont le plus souvent des mareyeuses : elles achètent les produits de la pêche directement aux pêcheurs ou sont responsables des produits de la pêche de leurs propres maris et font le commerce du poisson frais ou transformé et d'autres marchandises (gâteaux farine ou beignets, piment, oignons, etc.) généralement non loin de leur propre habitation. Elles tiennent donc un rôle de commerçante de proximité dans les campements de pêche qui sont généralement éloignés des grands centres urbains.

Dans l'Administration nous sommes très impliqués dans le suivi de la place qu'occupe la femme à cause des questions de genre dont on débat de plus en plus sur le plan international. Mais aussi en Afrique, il y a une autre dimension qui est là : nous savons que c'est la femme qui porte le foyer en Afrique. Mais au départ on avait pensé à tort que la femme n'était pas véritablement impliquée dans la pêche ; que la femme n'intervenait pas au niveau de la production, c'était juste lorsque les captures étaient débarquées, que son rôle commençait au niveau du traitement du poisson et dans sa commercialisation.

Mais avec le phénomène de mareyeuse, on s'est rendu compte que depuis une dizaine d'années sinon une vingtaine d'années, la femme est devenu presque le propriétaire de l'activité de la pêche au Gabon, en ce sens que c'est elle à partir de ses tontines, qui est le bailleur de fonds principal de l'activité pêche, c'est elle qui trouve les fonds nécessaires à partir de son activité de tontine, pour pouvoir acheter le matériel de pêche, la commande de filet, le montage de filets, et son petit commerce (beignets, import-export, produits de première nécessité, etc.), c'est elle qui trouve les finances pour pouvoir mettre la pirogue à l'eau ; c'est elle qui est au centre de l'activité. Et lorsque le

pêcheur ramène les produits de la pêche, c'est encore elle qui s'occupe de la production, la transformation et de la commercialisation.

Entretien du 29 Mars 2010 avec A. M., Ingénieur des pêches

Elle fait également l'objet d'une attention particulière de la part de l'Administration des pêches. En effet, le potentiel de l'investissement économique d'une part, et d'autre part son rôle tout le long du déploiement de l'activité de pêche qu'elle incarne, suscite un intérêt.

Si je disais que pour l'Administration, cette implication de la femme a un grand intérêt, parce qu'il est né un conflit entre les mareyeuses étrangères (principaux bailleurs de fond et propriétaires d'unités de pêche) et les mareyeuses gabonaises qui veulent aussi s'investir là dedans et viennent stricto sensu en tant que mareyeuses, alors que les autres sont mareyeuses, propriétaires, investisseuses. Donc un grand conflit est né et l'Administration a dû trancher en décidant que le produit de la pêche, est utilisé à 50% pour la mareyeuse gabonaise et 50% pour la mareyeuse étrangère. Nous, on se dit que si on essaie d'officialiser le rôle de ces femmes en les encadrant soit dans la formation, soit dans la constitution des coopératives, nous pensons que sur le terrain, elles auront un rôle déterminant à jouer pour nous permettre d'atteindre nos objectifs de la gestion durable de nos activités de la pêche.

Entretien du 29 Mars 2010 avec A. M., Ingénieur des pêches

Le rôle de la femme est important dans toutes les activités économiques à cause de sa capacité d'être une meilleure gestionnaire, rigoureuse, etc. La pêche est l'une des activités économiques où l'incertitude plane en permanence ; il est

difficile de faire des prévisions, ce caractère aléatoire de la pêche fait qu'il faut des personnes qui ont des nerfs solides et des ressources assez consistants, pour pouvoir redémarrer en cas d'échec. La dynamique dans tout ça c'est que cette forte implication est assez récente, elle date d'une quinzaine d'années. A l'époque, lors des périodes d'abondance économique au Gabon, le pêcheur ne se souciait pas vraiment de son activité ou du moins de sa rentabilité économique. C'est à partir du moment où la ressource étant abondante, l'offre étant inférieure à la demande que le pêcheur se disait : je vais pêcher, même si je gaspille tout mon argent, le lendemain, je vais encore avoir ! Mais à cause de la situation économique qui s'est dégradée, il y a que les femmes ont cru bon de prendre leur responsabilité et de sortir au grand jour.

Entretien du 29 Mars 2010 avec A. M., Ingénieur des pêches

Lorsque j'ai commencé c'était d'abord par la pêche aux mulets à Bambouchine et tout allait bien et je vivais à cette époque avec une femme gabonaise. Mais depuis que cette femme est partie, les autres ne m'ont pas laissé le temps d'évoluer et j'ai chuté. Les économies étaient un peu difficiles ; et la pêche aussi ne donnait plus et j'ai dû changer de mode de pêche : j'ai fait dans le petit poisson et le gros poisson. Ceux qui travaillaient avec moi étaient des voleurs, je n'arrivais pas à rendre les dépenses et j'ai chuté à ce moment là aussi.

Entretien du 18 Février 2010 avec Papa S. au village Massamboué (Cocobeach)

CHAPITRE V DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DES QUANTITES DEBARQUEES

Section I Situation générale de la pêche artisanale au Gabon et dans la sous-région

Ces données correspondent aux quantités du département de la Noya :

- Les mises à terre des produits de la pêche sont estimées à environ 1375 tonnes dont 873,8 tonnes d'espèces pélagiques, soit 63,5% des prises totales, et 501,2 tonnes d'espèces démersales, soit 36,5% des prises totales ;
- L'effort de pêche est de 26710 jours de pêche pour une prise moyenne par unité d'effort de 51,5 kg par jour de pêche ;
- Les prises totales par engins de pêche sont :

| Engins de pêche | Quantités en tonnes | % |
|----------------------------------|---------------------|------|
| Filets maillants encerclants | 714 | 51,9 |
| Filets maillants dormants | 308,9 | 22,5 |
| Lignes de fond | 240,4 | 17,5 |
| Filets maillants dérivants | 95,6 | 7 |
| Filets retombants ou éperviers | 8,9 | 0,6 |
| Senne tournante ou « tiré-tiré » | 7,2 | 0,5 |

Tableau 25 Quantité des prises par engins de pêche

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

- Les prises par zone de pêche montrent que 1344 tonnes ont été pêchées en mer dans l'océan atlantique, soit 97,7 % des prises totales et 31 tonnes ont été prélevées dans l'Estuaire, soit 2,3 % des prises totales ;
- Les prises par eaux territoriales font ressortir que 937 tonnes ont été prélevées dans les eaux gabonaises, soit 68,1 % des prises totales, et 438 tonnes ont été pêchées dans les eaux territoriales Équato-guinéennes, soit 31,9% des prises totales.
- L'espèce la plus pêchée est l'ethmalose ou « Sardine » ; ensuite viennent les bars, bossus, bécunes, machoirons et capitaines.

| Espèces pêchées | Quantités en tonnes | % |
|------------------------|----------------------------|----------|
| Ethmalose ou Sardine | 729,6 | 53,1 |
| Bars | 213,5 | 15,5 |
| Bossus | 97,3 | 7,1 |
| Bécunes | 90,2 | 6,6 |
| Machoirons | 60,9 | 4,4 |
| Capitaines | 58,5 | 4,3 |

Tableau 26 Quantité d'espèces pêchées

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

- Les sites de pêche les plus importants dans le département de la Noya sont :

| Sites de pêche | Quantités | % |
|----------------|-----------|------|
| Massamboué | 306,6 | 22,1 |
| Lémé | 295,2 | 21,5 |
| Emone-Mekak | 255,9 | 18,6 |
| Lybe | 182,9 | 13,3 |
| Milembié | 80,1 | 5,8 |
| Massotsiè | 55,5 | 4 |

Tableau 27 Quantités par site de pêche

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

- La valeur au débarquement en fonction des proportions des espèces et suivant leur prix de détail par catégorie et enfin selon les indications recueillies sur les marges moyennes pratiquées : le prix fictif reconstitué au débarquement est de l'ordre de 800 FCFA par kg. La valeur globale de la pêche artisanale maritime dans le département de la Noya est de 1,0 Milliard.

Section II Les espèces pêchées

Les espèces pêchées diffèrent selon les zones de pêche et des ethnies. La spécialisation des pêcheurs dans les différentes techniques de pêche entraîne une spécialisation des prises. Des zones de pêche dépendent également les espèces pêchées.

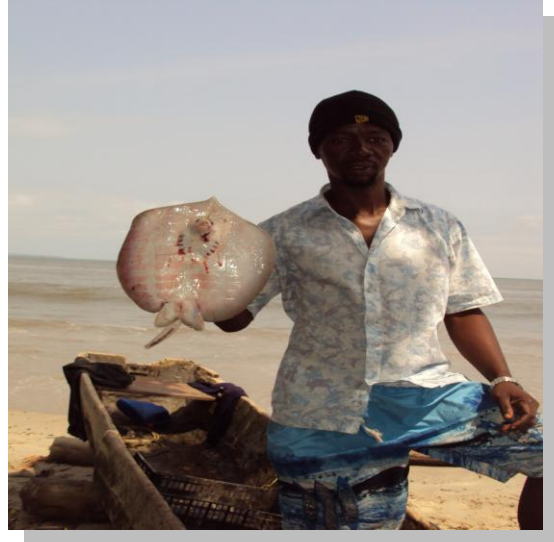
| Rang | Espèces | Prises (tonnes) | Pourcentage (%) |
|------|-------------------|-----------------|-----------------|
| 1 | Ethmalose | 729,6 | 53,1 |
| 2 | Bars | 213,5 | 15,5 |
| 3 | Bossus | 97,3 | 7,1 |
| 4 | Bécunes | 90,2 | 6,6 |
| 5 | Machoirons | 60,9 | 4,4 |
| 6 | Capitaines | 58,5 | 4,3 |
| 7 | Rouges | 47,5 | 3,5 |
| 8 | Carangues | 21,3 | 1,5 |
| 9 | Mulets | 14,7 | 1,1 |
| 10 | Carpe blanche | 12,2 | 0,9 |
| 11 | Raies | 9,2 | 0,7 |
| 12 | Requins | 5,0 | 0,4 |
| 13 | Dorade grise | 4,0 | 0,3 |
| 14 | Maquereaux | 2,6 | 0,2 |
| 15 | Soles | 1,9 | 0,1 |
| 16 | Autres pélagiques | 1,8 | 0,1 |
| 17 | Autres démersales | 1,8 | 0,1 |
| 18 | Jurbots | 1,6 | 0,1 |

| | | | |
|-------|---------|--------|-----|
| 19 | disques | 1,4 | 0,1 |
| Total | | 1375,0 | 100 |

Tableau 28 Quantité des prises par espèce

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

PLANCHE PHOTO 13 Espèces de poissons pêchées



Pêcheur au site de pêche de Jeanne-Ebori avec une prise de ses prises.



La conservation du poisson se fait parfois directement dans la pirogue : le poisson est immergé dans de l'eau pour qu'il conserve sa fraîcheur.

Certaines espèces sont très prisées par certaines communautés. C'est le cas de la raie.



Source photo: DGPA, Enquête cadre, 2008



Bossu (nom commercial)



Dorade grise (nom commercial)



Sardine des estuaires

(*clupeidae, ethmalosa fimbriata*)



Le rouge (*lutjanidae, lutjanus agennes*)



Mâchoiron



La carangue

Source photo : site du Laboratoire Dynamique du langage, UMR 5596, CNRS-Lyon 2
<http://www.ddl.ish-lyon.cnrs.fr/BDD/pb/fish-list.asp>

Les noms de chaque espèce de poissons répertoriées se déclinent dans une dizaine de langues vernaculaires, mais nous avons voulu privilégier ceux qui sont donnés en langue Myènè¹⁵³ et en langue Fang¹⁵⁴ parce que ce sont ces deux populations qui ont une antériorité historique dans la province de l'Estuaire et qui pratiquent la pêche de type artisanal la plus ancienne.

En confrontant dénominations scientifiques, dénominations populaires ou commerciales et dénominations vernaculaires, on comprend que l'analyse anthropologique s'enrichit à chaque étape de l'observation directe et de la prise en compte des conceptions « culturelles ». Pour les dénominations scientifiques, nous nous référons aux travaux de Georges Loubens¹⁵⁵, qui établit la liste des principaux poissons rencontrés dans le bassin inférieur de l'Ogooué.

¹⁵³ Groupe B11, dans la classification linguistique de Malcolm Guthrie (1970).

¹⁵⁴ Groupe A 75, dans la classification linguistique de Malcolm Guthrie (1970).

¹⁵⁵ Georges Loubens, *Travaux en vue du développement du bassin Ogooué*, CTFT, Nogent-sur Marne, 1964.

Une thèse de linguistique historique sur l'ichtyologie gabonaise¹⁵⁶ a retracé à la fois l'étymologie et la philologie des noms de poissons qui constituent les lexiques des langues bantou du Gabon. Les lexiques n'intéressent l'anthropologue que dans la mesure où ils révèlent le rapport des hommes aux choses et aux animaux et les usages qu'ils en font.

Section III L'évolution globale de la production

Dans l'ensemble, la production de la pêche artisanale maritime a évolué de façon spectaculaire de 746,3 tonnes en 2003 à 1375 tonnes en 2008.

Cette évolution est le résultat de plusieurs facteurs :

- L'arrivée massive des pêcheurs expérimentés et leurs armements plus performants
- L'extension de l'utilisation des filets monofilaments crin, plus performants et moins chers, ainsi que l'introduction de la senne tournante ou « tiré-tiré »
- Les débarquements importants des espèces suivantes : l'ethmalose (Sardine) et le bossu
- L'entrée en pêche commerciale de trois villages de pêche gabonais : Ogam, Mbogofala-Indombo et No-Ayong
- La formation des pêcheurs gabonais de Milembié au centre des métiers de la pêche à Libreville

Toute fois, une légère baisse de la production est observée en 2008 par rapport aux années précédentes et avec pour facteurs :

- L'application du repos biologique de l'espèce ethmalose dans la zone ;

¹⁵⁶ Patrick Mougouama Daouda, 1995, *Les dénominations ichtyologiques chez les Bantous du Gabon : Étude de linguistique historique*, université Lyon 2, 419 p. et annexes.

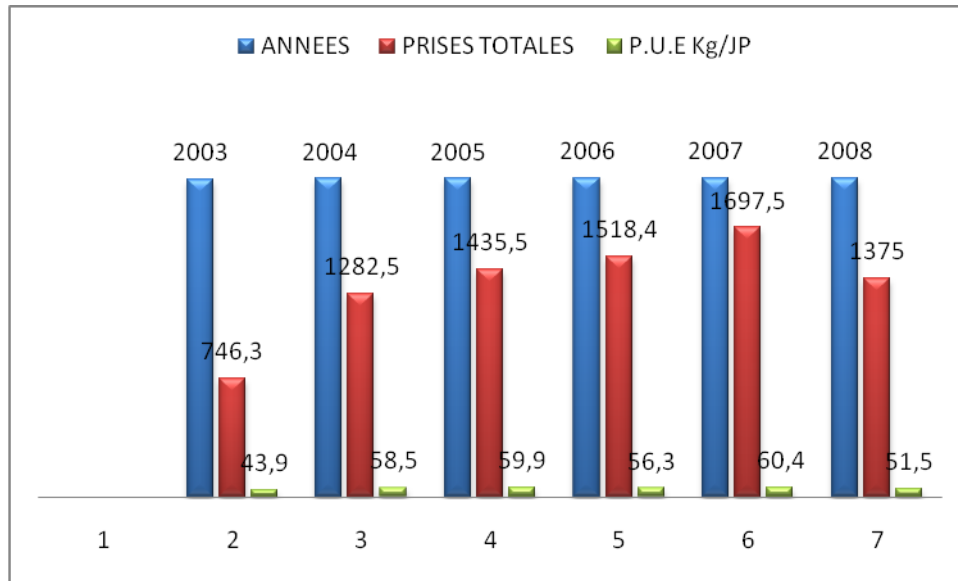
- La présence des bateaux de pêche industrielle dans la zone réservée à la pêche artisanale maritime ; et la violation des zones de pêche interdites par les pirogues en provenance de Libreville, en pêchant notamment dans les embouchures des fleuves et rivières et dans les zones de frayères ;

Il en ressort qu'il existe une spécialisation dans les types d'espèces pêchées, par nationalité et par site de pêche. Ainsi, il ressort que cette spécialisation serait dû d'une part aux techniques les plus connues et donc plus répandues dans chaque communauté et d'autre part par la zone de pêche qui peut être propice au développement d'une espèce donnée.

| Années | Prises totales (tonnes) | P.U.E kg/ J.P |
|---------------|--------------------------------|----------------------|
| 2003 | 746,3 | 43,9 |
| 2004 | 1282,5 | 58,5 |
| 2005 | 1435,5 | 59,9 |
| 2006 | 1518,4 | 56,3 |
| 2007 | 1697,5 | 60,4 |
| 2008 | 1375,0 | 51,5 |

Tableau 29 Évolution des prises totales et P.U.E

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

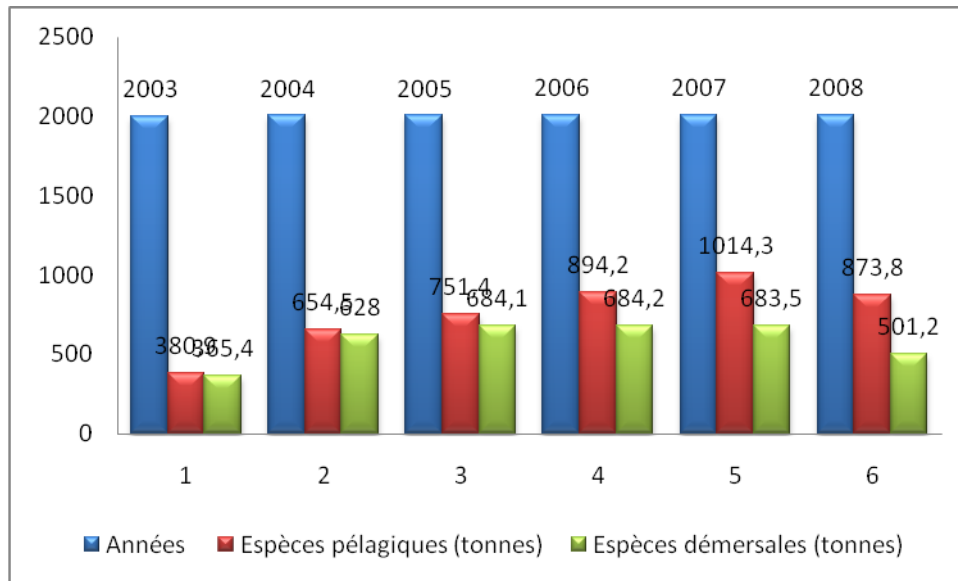


Graphique 13 Évolution des prises totales et P.U.E

| Années | Espèces pélagiques (tonnes) | Espèces démersales (tonnes) |
|--------|-----------------------------|-----------------------------|
| 2003 | 380,9 | 365,4 |
| 2004 | 654,5 | 628,0 |
| 2005 | 751,4 | 684,1 |
| 2006 | 894,2 | 684,2 |
| 2007 | 1014,3 | 683,5 |
| 2008 | 873,8 | 501,2 |

Tableau 30 Évolution des prises par groupe d'espèces

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008



Graphique 14 Évolution des prises par groupe d'espèces

| Années | Océan atlantique (t) | Estuaire du Rio-Muni (t) |
|--------|----------------------|--------------------------|
| 2003 | 639,1 | 107,2 |
| 2004 | 1182,0 | 100,5 |
| 2005 | 1339,5 | 96,0 |
| 2006 | 1406,1 | 112,3 |
| 2007 | 1588,5 | 109,3 |
| 2008 | 1344,0 | 31,0 |

Tableau 31 Évolution des prises par zone de pêche

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

| Années | Filets dormants | Filets encerclants | Lignes de fond | Autres |
|--------|-----------------|--------------------|----------------|--------|
| 2003 | 166,2 | 309,2 | 180,9 | 30,0 |
| 2004 | 268,7 | 669,4 | 258,2 | 86,2 |
| 2005 | 337,1 | 699,2 | 306,6 | 92,6 |
| 2006 | 348,2 | 777,5 | 296,3 | 96,4 |
| 2007 | 382,6 | 873,0 | 314,0 | 120,6 |
| 2008 | 308,9 | 714,0 | 240,4 | 111,7 |

Tableau 32 Évolution des prises des principaux engins de pêche

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

CHAPITRE VI DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DE LA TRANSFORMATION

Cette évolution de la production de la pêche artisanale maritime peut être imputée à l'amélioration d'une part des équipements de conservation de longue durée tels que les caisses isothermes, les vieux congélateurs réadaptés en caissons isothermes et appréciés par les pêcheurs pour leur grande capacité (les glacières), la conservation à la glace, le vivier immergé dans l'eau, le fumage et le salage des produits.

Section I Les différentes techniques actuelles de transformation du poisson

Il existe trois procédés de transformation : le fumage, le salage-séchage et le séchage. Les produits de la pêche utilisés pour ces trois procédés de transformation sont issus du surplus des produits de la pêche ne pouvant être vendus, soit par défaut de moyens de conservation à l'état frais.

a) Le fumage

L'activité de fumage est très courante dans les communautés de pêcheurs. Le fumage de poisson garantit en effet, une conservation plus longue des captures et intervient après la production et la distribution pour prévenir d'éventuelles pertes dues à la putréfaction qui menace les invendus de la production des pêcheurs. On observe une forte présence des fumoirs dans les villages de pêcheurs étrangers où la transformation de poisson est une activité très répandue.

Selon les données de la Brigade de pêche de Cocobeach, le poisson fumé représenterait 33,4% de la production, soit environ 459,2 tonnes. Aussi, les principales espèces fumées sont : l'ethmalose ou sardine, bars, bossus, raies, bécunes, requins, Carangues, machoiron, mullets, carpe de mer, ceintures, capitaines, rouges, soles.

Les principaux centres de fumage dans le département de la Noya sont Emone-Mekak, Lybe, Mongono, Lémé, Massamboué.

La durée de transformation du poisson frais en produit fumé est fonction de la grosseur des poissons traités et du degré de fumage recherché. Aussi, elle va de 72 à 96 heures.

C'est une activité généralement effectuée par les femmes de chaque famille de pêcheurs et par quelques commerçantes. Toutefois, certains pêcheurs peuvent également s'y adonner.

L'on constate une nette diminution de la production en poisson fumé par rapport aux années précédentes. Cette situation serait due à l'augmentation de l'effectif des mareyeuses.

Si l'on parle de spécialisation par ethnie dans les techniques de pêche, l'on peut de même souligner la spécialisation par ethnie dans les activités connexes à la pêche. C'est le cas du commerce des produits transformés de la pêche. Il y aurait des ethnies spécialisées dans la vente de poisson : c'est le cas des ibo (Nigéria) qui ne pêchent pas mais commercialisent seulement les produits de la pêche. Ceux rencontrés à Ambowè affirment en effet pratiquer cette activité depuis leur pays. Ils sont « comme des frères avec ceux qui pêchent »¹⁵⁷.

Dans les ethnies qui pêchent, ce sont les femmes qui sont chargées de procéder à la transformation des produits pêchés et qui revendent aux commerçants.

¹⁵⁷ Propos d'un commerçant nigérian de sardines fumées.

PLANCHE PHOTO 14 Des fumoirs



Source photo : Badjina, 2010.

Une vue des fumoirs en activité au village IGAD d'Aviation.

Une vue des grillages sur lesquelles sont placées le poisson.



Des fumoirs au débarcadère Aviation. Fabriqués par les pêcheurs eux-mêmes, la structure du fumoir est constituée des morceaux de fer et surmonté de grillage métallique. Ce sont les résidus de bois rabotés dans les scieries appelés aussi copeaux qui servent au fumage du poisson.

Les sennes de plage travaillent par opération de deux heures chacune environ. Dans ces conditions, les prises sont toujours débarquées fraîches sans avoir à utiliser de méthodes de conservation par le froid. Cependant, une innovation est apparue ces dernières années sur quelques pirogues de pêche à la ligne dont l'étrave a été aménagée en cale à glace. Ce système qui augmente légèrement les frais de fonctionnement, permet cependant au pêcheur d'effectuer des sorties plus longues (pendant trois nuits). Les prises sont habituellement vendues aux femmes de pêcheurs qui peuvent conditionner et distribuer le poisson ou le revendre directement à des détaillants. L'essentiel des prises est fumé, le reste pouvant être séché, salé, frit ou grillé. Ces deux derniers types de transformation interdisent la conservation prolongée des poissons ; ils sont dans ce cas réservés aux habitants de la zone côtière. Le poisson fumé ou salé se conserve beaucoup plus longtemps, ce qui lui permet d'être expédié par le canal d'une chaîne de revendeuses jusqu'aux marchés intérieurs (Gerlotto, 1979 : 6-7).

PLANCHE PHOTO 15 Fumage de poisson



Une transformatrice de poisson en pleine activité. C'est une activité essentiellement féminine.

Des commerçants entrain de conditionner la sardine à peine fumée dans des grands sacs.

On peut également remarquer toute la structure du fumoir sur cette image : les poteaux de fer qui soutiennent le grillage et le foyer constitué de chevrons de bois et de la sciure de bois.



Source photo : Badjina, 2010.

Une commerçante de poissons fumés au débarcadère Aviation.

Les lattes de bois qui servent au fumage du poisson.



Photos : DGPA

Une famille de pêche réunie autour de l'activité de transformation de poissons.

Morceaux de raie fumés.

Ce procédé de transformation du poisson correspondrait à 5,4% de la production totale des produits transformés soit 73,8 tonnes.

Les principales espèces salées sont respectivement : bars, bossus, machoirons, requins, Carangues, bécunes, capitaines, carpe de mer, rouges.

Les principaux centres sont situés sur les sites de Massamboué, Lémé, Emone-Mekak, Botika dans le département de la Noya.

La durée de transformation du poisson frais en produit salé-séché, qui peut aller de 5 à 7 jours selon l'ensoleillement, est fonction du climat. Cette activité est l'apanage des femmes de pêcheurs et parfois par des transformatrices indépendantes.

Une diminution de la production est également à souligner dans ce procédé de transformation. Une baisse des commandes fermes comme facteur principal de cette diminution est évoquée par les Autorités de la pêche pour ce qui concerne le département de la Noya.

b) Le séchage

Une seule espèce fait l'objet de la technique qu'est le séchage : la crevette bouc compagnon (*Exhippolyamata Hastatoidés*). Elle représenterait 0,3% de la production totale soit 4,1 tonnes.

Deux centres de transformation de la crevette de l'état frais en produit séché existent à Lémé et Lybe dans le département de la Noya.

La durée de transformation est également fonction du climat : de 3 à 5 jours selon l'ensoleillement. La transformation est naturellement effectuée par la gent féminine qui la pêchent également. Sa production dans l'ensemble est en nette augmentation.

| Années | Poissons fumés | Poissons salés | Crevettes séchées | Total |
|---------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------|--------------|
| 2003 | 381,8 | 96,4 | - | 478,2 |
| 2004 | 647,9 | 97,4 | - | 745,3 |
| 2005 | 603,3 | 141,4 | 0,3 | 744,7 |
| 2006 | 548,7 | 156,8 | 0,3 | 705,3 |
| 2007 | 560,3 | 45,3 | 3,1 | 608,7 |
| 2008 | 459,2 | 73,8 | 4,1 | 537,1 |

Tableau 33 Évolution de la transformation

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

Le fumage, le salage et séchage constituent ainsi des activités permanentes induites à la pêche qui permettent la contribution de tout le foyer du pêcheur. Avec la pêche, la transformation constituent les activités de base et permanentes des villages de pêcheurs. C'est également un moyen de varier les goûts culinaires des consommateurs qui apprécient la saveur du poisson fumé.

Section II Les échanges commerciaux entre pays de la sous-région

a) Importations

Les échanges commerciaux en matière de produits de la pêche s'effectuent essentiellement dans le département de la Noya avec la Guinée-Équatoriale. En effet, 30,8 tonnes des produits de la pêche ont été importées dont 26,9 tonnes en provenance de la Guinée-Équatoriale, notamment du district de Kogo, le reste provenant du Nigéria.

| | Guinée-Équatoriale | | Nigéria | |
|-----------------------|--------------------|-------|--------------------|------|
| | Quantités (tonnes) | % | Quantités (tonnes) | % |
| Poissons frais | 11,3 | 81,3 | | |
| Poissons fumés | 9,4 | 36,7 | | |
| Poissons salés-séchés | 6,2 | 30,5 | | |
| Poissons séchés | | 20,1 | 3,6 | 18,7 |
| Total | 26,9 | 168,6 | 3,6 | 18,7 |

Tableau 34 Importations

| Pays de provenance | Valeur en Million de FCFA | % |
|--------------------|---------------------------|---|
| | | |

| | | |
|---------------------|------|------|
| Guinée- équatoriale | 37,8 | 92,3 |
| Nigéria | 2,3 | 7,7 |
| Total | 40,1 | 100 |

Tableau 35 La valeur des importations

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

La tendance conjoncturelle révèle une baisse au niveau des importations des produits de la pêche en provenance de la Guinée-Équatoriale vers le Gabon. En effet, on observe une forte valorisation de ces produits à Bata où ils se vendent désormais mieux qu'au Gabon.

| | Poissons frais | Poissons fumés | Poissons salés-séchés | Poissons séchés | Total |
|------|-------------------|-------------------|--------------------------|--------------------|-------|
| 2003 | 32,8 | 2,1 | 8,2 | - | 43,1 |
| 2004 | 64,9 | 16,4 | 36,2 | 21,6 | 139,1 |
| 2005 | 46,8 | 23,1 | 41,9 | 8,1 | 127,9 |
| 2006 | 37,4 | 21,8 | 34,4 | 3,1 | 96,7 |
| 2007 | 42,5 | 11,2 | 14,8 | 5,1 | 73,6 |
| 2008 | 11,3 | 9,4 | 6,2 | 3,9 | 30,8 |

Tableau 36 Évolution des importations en quantités

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

b) Exportations

Au moins 449,6 tonnes des produits de la pêche ont été exportées en 2008 à destination des pays suivants :

- Guinée-Équatoriale : 423,6 tonnes soit 94,2 % du total des exportations. Les produits exportés sont : poissons fumés, uniquement l'ethmalose ou Sardine, 420,0 tonnes soit 93,4% du total des exportations ; poissons frais, 3,6 tonnes, soit 0,8% du total des exportations ;
- Cameroun : 12,6 tonnes, soit 2,8 % du total des exportations. Les produits concernés sont le poisson fumé (ethmalose ou sardine), 11,2 tonnes, soit 2,5% du total des exportations, poissons salés-séchés, 1,4 tonne, soit 0,3 % du total des exportations ;
- Nigéria : 11,3 tonnes, soit 2,5% du total des exportations. Les produits exportés sont : poissons fumés (raies et requins), 8,9 tonnes, soit 2,0 % du total des exportations ; crevettes séchées, 2,4 tonnes, soit 0,5% du total des exportations
- Congo : 2,1 tonnes de poissons salés, soit 0,5% du total des exportations

La valeur des exportations est estimée à 246,9 millions de FCFA dont 213,3 millions pour les produits à destination de la Guinée-Équatoriale, 86,4% du total de la valeur des exportations ; 15,8 millions FCFA pour les produits à destination du Nigéria, Soit 6,4% du total de la valeur des exportations ; 12,5 millions pour les produits à destination du Cameroun, soit 5,1% du total de la valeur des exportations et 5,3 millions pour les produits à destination du Congo, soit 2,1% de la valeur des exportations.

Une nette augmentation des exportations est à noter par rapport aux années précédentes. En effet, celles-ci passent de 215,6 tonnes en 2003 à 449,6 tonnes en 2008. Cette situation est due à la valorisation des produits de la pêche sur le marché de Bata. Le boom pétrolier qu'a connu la Guinée-Équatoriale a entraîné l'augmentation du pouvoir d'achat et partant, celle des prix des produits de la pêche.

| Années | Poissons frais | Poissons fumés | Poissons salés | Crevettes séchées | Total |
|--------|----------------|----------------|----------------|-------------------|-------|
| 2003 | - | 215,6 | - | - | 215,6 |
| 2004 | - | 521,6 | - | - | 521,6 |
| 2005 | - | 458,4 | - | 2,8 | 461,2 |
| 2006 | - | 429,9 | 3,1 | 2,3 | 435,3 |
| 2007 | - | 400,3 | 4,9 | 3,4 | 408,6 |
| 2008 | 3,6 | 440,1 | 3,5 | 2,4 | 449,6 |

Tableau 37 Évolution des exportations

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

c) La balance commerciale

La balance montre que Cocobeach reste excédentaire de plus de 206,8 millions FCFA.

La consommation des produits de la pêche en 2008 peut se résumer comme suit :

Quantité globale en tonnes équivalent frais

La consommation du poisson de mer est égale à :

Production 1375,0 tonnes
 + Importations 30,8 tonnes
 – Exportations 449,6 tonnes

Total 956,2

La consommation per capita pour 6390 habitants, département de la Noya, pour 86,6 tonnes de consommation est égale à 13,5 kg.

| Produits | Import | Export | |
|-------------------|--------|--------|---------|
| Poissons frais | 11,3 | 3,6 | - 7,7 |
| Poissons fumés | 9,4 | 440,1 | + 430,7 |
| Poissons salés | 6,2 | 3,5 | - 2,7 |
| Poissons séchés | 3,9 | - | - 3,9 |
| Crevettes séchées | - | 2,4 | + 2,4 |
| Total | 30,8 | 449,6 | 418,18 |

Tableau 38 Balance en quantités

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

| Produits | Import | Export | |
|----------------|--------|--------|---------|
| Poissons frais | 11,3 | 4,7 | - 6,6 |
| Poissons fumés | 14,1 | 231,0 | + 216,9 |
| Poissons salés | 12,1 | 8,8 | - 3,3 |

| | | | |
|-------------------|------|-------|--------|
| Poissons séchés | 2,3 | - | - 2,3 |
| Crevettes séchées | - | 2,4 | + 2,4 |
| Total | 40,1 | 246,9 | +206,8 |

Tableau 39 Balance en valeurs

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

| Années | Quantités (t) équivalent frais | Valeurs 1 000 000 FCFA |
|--------|--------------------------------|------------------------|
| 2003 | +172,5 | +37,4 |
| 2004 | +382,3 | +133,9 |
| 2005 | +333,3 | +113,9 |
| 2006 | +366,4 | +124,6 |
| 2007 | +325,1 | +166,6 |
| 2008 | +418,8 | +206,8 |

Tableau 40 Évolution de la balance

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

En définitive, la transformation des produits de la pêche connaît une nette augmentation dans l'ensemble.

CHAPITRE VII DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DE LA DISTRIBUTION ET DE LA COMMERCIALISATION

Section I La répartition géographique de la consommation

Sur la base des expéditions contrôlées vers l'intérieur du pays et à l'exportation par la Brigade des pêches de Cocobeach, la consommation per capita et par type de produit sur le marché du département de la Noya est la suivante :

- Produit frais 11,2 kg
- Produits transformés 2,3 kg

| Localités | Produits frais | Produits traités | Total |
|-------------|----------------|------------------|-------|
| Cocobeach | 71,6 | 15,0 | 86,6 |
| Libreville | 758,5 | 75,4 | 833,9 |
| Ntoum | 2,4 | 3,3 | 5,7 |
| Franceville | | 7,1 | 7,1 |
| Oyem | 1,0 | 4,3 | 5,3 |
| Koulamoutou | | 7,4 | 7,4 |
| Bitam | 0,8 | 1,3 | 2,1 |
| Makokou | | 8,1 | 8,1 |
| Total | 834,3 | 121,9 | 956,2 |

Tableau 41 Répartition géographique de la consommation

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

| Années | Production nationale | Importations | Total |
|--------|----------------------|--------------|--------|
| 2003 | 530,7 | 43,1 | 573,8 |
| 2004 | 760,9 | 139,1 | 900,0 |
| 2005 | 974,3 | 127,9 | 1102,2 |
| 2006 | 1088,5 | 96,7 | 1185,2 |
| 2007 | 1289,2 | 73,6 | 1362,8 |
| 2008 | 925,4 | 30,8 | 956,2 |

Tableau 42 Évolution de la consommation

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

En ce qui concerne la malnutrition chronique et l'insuffisance pondérale des enfants, on rencontre plus d'enfants malnutris chez les agriculteurs que chez les chasseurs et les pêcheurs (APG, 1994). En effet, la chasse et la pêche donnent aux ménages qui la pratiquent un double avantage : du point de vue de l'alimentation, elle permet la consommation quotidienne de protéines animales ; du point de vue économique, ces produits peuvent être commercialisés à tout moment (frais ou fumé) en fonction des opportunités, ce qui génère des revenus

monétaires très substantiels qui permettent aux familles d'avoir un modèle de consommation relativement plus varié que celui des ménages dont l'activité principale est l'agriculture.¹⁵⁸

L'introduction de la raie dans les habitudes alimentaires de la population gabonaise est un exemple de la dynamique gustative. En effet, la raie, généralement vendue à l'état fumée a été introduite par les pêcheurs étrangers qui, de par leurs longues sorties de pêche, rapportent des espèces de poissons parfois inconnus dans les mets culinaires gabonais. Car, les pêcheurs gabonais, ne faisant que des courtes sorties de pêche, ne connaissent que les espèces pêchées en eau peu profonde

SECTION II LES DIFFERENTS CIRCUITS DE DISTRIBUTION PAR TYPE DE MARCHE

a) Les agents de la distribution et de la commercialisation

Les mareyeurs constituent la catégorie professionnelle dont les fonctions sont les plus diverses : achat du poisson sur les plages, conditionnement et transport vers des marchés parfois très éloignés, distribution et vente en gros sur les marchés. Le plus souvent ils pratiquent cette activité à titre principal. Ils remplissent également une fonction importante de financement de la pêche piroguière et du commerce de détail (...). Un certain nombre d'entre eux investissent directement dans la pêche artisanale.

¹⁵⁸ Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural, Chapitre V Situation alimentaire et nutritionnelle, MAEDR/ FAO1998. Disponible sur <http://www.cesbc.org/Textes/Chapitre%20V.pdf>

PLANCHE PHOTO 16 Conditionnement et distribution du poisson



b) Les produits

➤ **Produit frais**

837,9 tonnes de produit frais ont été mises sur le marché soit 60,9% de la production.

| | Quantités selon les prises totales | % |
|----------------------------------|------------------------------------|-------|
| Marché national | 834,3 tonnes | 66,7% |
| Exportation (Guinée-Équatoriale) | 3,6 tonnes | 0,3% |

Tableau 43 Produits frais

Le prix au débarquement varie selon l'approche des principaux marchés et selon l'abondance des captures. Il varie ainsi de 800 à 1300 FCFA le kilogramme, selon l'espèce vendue.

➤ Produit fumé

459,2 tonnes de produit fumé ont été mises sur le marché, soit 33,4% de la production.

| | Quantités selon les prises totales | % |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------|-------|
| Marché national | 19,1 tonnes | 1,4% |
| Exportation (Guinée-Équatoriale, Cameroun, Nigéria) | 440,1 tonnes | 32,0% |

Tableau 44 Produit fumé

➤ Produit salé-séché

73,8 tonnes de produit salé-séché ont été mises sur le marché soit 5,4% de la production. Le bar étant l'espèce le plus salé.

| | Quantités selon les prises totales | % |
|-------------------------------|---------------------------------------|------|
| Marché national | 70,3 tonnes | 5,1% |
| Exportation (Cameroun, Congo) | 3,5 tonnes | |

Tableau 45 Produit salé-séché

➤ Produit séché

4,1 tonnes de crevettes « bouc compagnon » ont été mis sur le marché soit 0,3% de la production.

| | Quantités selon les prises totales | % |
|-----------------------|------------------------------------|---|
| Marché national | 1,7 tonne | |
| Exportation (Nigéria) | 2,4 tonnes | |

Tableau 46 Produit séché

On note une diminution de la production des produits halieutiques

c) Évolution de la distribution et de la commercialisation

Selon les données du Département de la Noya, la distribution et la commercialisation des produits ont connu une croissance constante de 2003 à 2007 et une légère baisse en 2008.

Tableau 47 du circuit de distribution et de commercialisation

| Marchés | Poissons frais | Poissons fumés | Poissons salés | Crevettes séchées | Total |
|--------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------|-------|
| Marché national | | | | | |
| • Cocobeach | 716 | 48 | 85 | 17 | 866 |
| • Libreville | 7585 | 115 | 429 | - | 8129 |
| • Ntoum | 24 | 13 | 10 | - | 47 |
| • Autres localités | 18 | 15 | 179 | - | 212 |
| • Total | 8343 | 191 | 703 | 17 | 9254 |
| Exportation | | | | | |
| • Guinée- Équatoriale | 36 | 4200 | - | 24 | 4236 |
| • Nigéria | - | 89 | - | - | 113 |
| • Cameroun | - | 112 | 14 | - | 126 |
| • Congo | - | - | 21 | - | 21 |
| Total | 36 | 4401 | 35 | 24 | 4496 |
| Total général | 8379 | 4592 | 738 | 41 | 13750 |

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

Tableau 48 Évolution de la distribution et de la commercialisation

| Années | Poissons frais | Poissons fumés | Poissons salés | Crevettes séchées | Total |
|--------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------|--------|
| 2003 | 268,1 | 381,8 | 96,4 | - | 746,3 |
| 2004 | 537,2 | 647,9 | 97,4 | - | 1282,5 |
| 2005 | 690,8 | 603,3 | 141,4 | - | 1435,5 |
| 2006 | 968,4 | 490,3 | 56,9 | 2,8 | 1518,4 |
| 2007 | 1088,7 | 560,3 | 45,9 | 4,9 | 1637,8 |
| 2008 | 837,9 | 459,2 | 73,8 | 4,1 | 1375,0 |

Source : Brigade des pêches de Cocobeach, Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya, 2008

Section III Le contrôle sanitaire et les conditions de production

Une surveillance navale s'effectue dans l'océan atlantique (la baie de la Mondah et de l'île Corisco, et dans l'estuaire du Muni). Cette surveillance se fait par des contrôles et des inspections à bord des pirogues et des bateaux de pêche. Les sanctions encourues par rapport aux infractions vont de l'arraisonnement, l'avertissement verbal, procès verbaux.

Le système de contrôle et de surveillance des conditions de production des produits de la pêche comporte : le contrôle des conditions de manipulation, de conservation ; l'inspection par échantillonnage ou sondage des produits en vue d'une évaluation organoleptique et d'une recherche de parasites visibles.

En matière de contrôle sanitaire, aucun produit de la pêche quand cela rentre dans la consommation ne part de Cocobeach sans certificat d'autorisation. Tous les mareyeurs, pêcheurs, commerçants le savent. Lorsque les deux parties sont prêtes (le client et le commerçant), je délègue une personne ou je me rends moi-même : on regarde d'abord le produit ; si on trouve que cela ne va pas, on trie une partie. Cela arrange les clients et les commerçants (réputation) sinon, ils peuvent avoir des problèmes lorsqu'on saisit. C'est surtout à cause des risques de santé publique (infections virales, la présence de parasites dans certains poissons et les moisissures concernant les poissons fumés, salés et la présence de levures dans ces poissons). Les risques sur le plan économique, c'est la saisie partielle ou totale des marchandises, qui serait une perte pour le commerçant.

Entretien avec M. M., chef de la Brigade des pêches de Cocobeach

Les risques de maquillage des produits : la sentence c'est le rejet ou la destruction des produits. Chez les équato-guinéens, au niveau du poisson frais, comme ils savent que la fraîcheur du poisson se voyait à partir de la couleur des branchies du poisson, ils ont alors mis en place un système pour les maintenir dans un état de fraîcheur, en utilisant les urines. Quand ils mettent les urines dans les branchies, cela reste rouge longtemps. Or, nous quand on regarde, on sait très bien que ce poisson est pourri. Après quelques temps, on sent l'odeur des urines quelque part et lorsqu'on ouvre les branchies comme ça, tu vois les urines. On a eu deux cas comme ça ; ils ont été emprisonnés pour ces raisons. Ce sont aussi eux qui maquillent le poisson lorsqu'il est déjà fatigué, pour qu'il brille et paraisse en bon état, ils mettent de l'huile dessus, l'expose au soleil et le

vende aux commerçantes. Au niveau du poisson salé : les mêmes avec des produits en provenance de la Guinée, ils les relavent, les brossent et ils badigeonnent du sel dessus et le revendent à un prix dérisoire (1000 FCFA) au marché. Nous, on leur exige de les faire cuire pour voir la qualité réelle et la réaction du produit dans la cuisson. Quand ils ont vu jusqu'où on pouvait aller pour vérifier les produits, ils ont fuit et sont repartis chez eux. Mais nous n'avons pas manqué de les signaler auprès de nos collègues de la Guinée Équatoriale. Et quand la nouvelle est arrivée là-bas, les autorités ont arrêté tout le monde.

Entretien avec M. M., chef de la Brigade des pêches de Cocobeach

Le contrôle s'effectue dans les points de débarquement, de traitement, d'entreposage, de vente et de transport des produits de la pêche.

a) Produits frais

Les motifs de saisi des produits frais inspectés sont généralement : les risques de santé publique par infections virales et par la présence des parasites ; les risques de fraude économique suite à des mélanges d'espèces de valeur marchande différente et des maquillages des produits (dissimulation de l'état de putréfaction du poisson par ajout d'huile alimentaire, etc.), donc une escroquerie à la qualité des produits.

Les mesures correctives et de prévention consistent à opérer : un triage, un rejet, voir de la destruction des produits, selon la catégorie de risques encourus c'est-à-dire d'ordre de santé publique ou de fraude économique.

b) Produit fumé

La présence de parasites et des moisissures de contamination dans les produits fumés sont souvent à l'origine des risques de santé publique. Les risques de fraude économique sont liés au constat de mélange d'espèces de valeur marchande différente et d'un maquillage des produits.

Les mesures correctives et préventives consistent à effectuer un triage et un rejet voire de destruction des produits.

c) Produit salé-séché

Lorsque la présence de moisissures de contamination et la présence de levures est avérée, il y a un risque de santé publique. Le mélange d'espèces de valeur marchande différente et le maquillage de produits constituent des risques de fraude économique.

Les mesures correctives consistent à effectuer un triage, un rejet et la destruction des produits afin d'éliminer les risques de santé publique et de fraude économique.

CHAPITRE VIII DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Section I Structures de regroupement : centre de pêche et associations de pêcheurs

Le développement communautaire se traduit également depuis quelques années par la création d'associations de pêche, la formation à la vie associative, la gestion de l'association, la formation sur la gestion des conflits et les dynamiques de groupements, la mise en œuvre d'un système financier et l'assistance à la mise en place des comités de gestion.

Les associations de pêche reconnues par la Direction Générale des Pêches Artisanales obtiennent une attestation du Chef de la Brigade de pêche. A Cocobeach, il s'agit des associations de Milembié, Ogam, Massotsiè, Emone-Mekak, Mbogofala, Lémé et Massamboué. Ces associations souffrent d'un manque de suivi et d'évaluation par les autorités compétentes. En effet, le manque de moyens de déplacement de certaines Brigades de pêche en serait un frein.

Plusieurs autres associations sont en cours de création dans de nombreux autres villages de pêcheurs. C'est le cas du village de No-Ayong et du quartier Mangala à Cocobeach.

Le but recherché à partir de ces organisations promu par l'État est celui de fédérer les pêcheurs pour atteindre un contrôle des effectifs des pêcheurs actifs dans le secteur pêche.

Nous, on est associé au syndicat des pêcheurs, mais nous-mêmes les béninois, nous avons formé notre propre association communautaire. Cette association se matérialise par le fait que chaque membre qui participe à la pêche a sa part (système de rentabilisation), c'est-à-dire que les propriétaires de chaque composante du matériel de pêche et ceux qui vont pêcher ont chacun une part dans les revenus de la partie de pêche.

Entretien du 20 Novembre 2010, avec S. et M. (chef d'équipe), pêcheurs béninois « Popo »,
au « petit débarcadère des mulets » d'Ambowè

Je n'adhère à aucune association ;

Entretien du mardi 17 novembre 2010 avec E., pêcheur yoruba nigérian au débarcadère
d'Aviation

La plupart des pêcheurs étrangers disent ne pas adhérer officiellement à une association. Mais il se trouve qu'ils s'organisent en association à caractère ethnique. Cette organisation qui se tient en marge parfois de celles de l'État, a d'abord un but de lien social avant celle d'une organisation sociopolitique dans ladite communauté.

Section II Système de rémunération dans la pêche artisanale

Il existerait deux grands systèmes de partage, ceux-ci subissant des modifications plus ou moins importantes suivant le type de pêche et les régions considérées. Le premier système consiste à partager le gain net, c'est-à-dire le produit de la vente amputé des frais de fonctionnement (essence, huile, nourriture, etc.), en deux parties égales, l'une pour l'équipage et l'autre pour le ou les propriétaires de la pirogue, du moteur et de l'engin de pêche. Le second système consiste à partager le gain net entre l'équipage, la pirogue, le moteur et l'engin suivant un barème préétabli¹⁵⁹.

Giasson¹⁶⁰ fait remarquer que dans bien des économies halieutiques en transition vers le capitalisme, les relations sociales entre les producteurs sont de moins en moins conditionnées par la parenté et que l'organisation de la production repose davantage sur les exigences de la circulation imposée par le système économique plus large. Ces modifications liées au passage

¹⁵⁹ Gerlotto, p. 5.

¹⁶⁰ Giasson M., Les rapports de production dans le secteur de la pêche à Conceição da Barra (Brésil), in *Anthropologie et Sociétés*, 1981, vol. 5, n° 1 : 117-133.

de l'autoconsommation à l'économie marchande altèrent donc passablement les mécanismes de reproduction chez les pêcheurs côtiers, les soumettant de plus en plus aux lois du capital.

Pour l'auteur, un élément semble présenter une certaine stabilité. C'est celui d'un système de rémunération à la part qui en dépit des modifications des forces productives semble se maintenir presque intact¹⁶¹. Pour le cas des pêcheurs artisans de la province de l'Estuaire, ce système prévaut également.

Section III Évolution des conditions de vie et de travail

L'évolution des conditions de vie des pêcheurs artisans dans la province de l'Estuaire a connu quelques variations dans le temps. Le discours des pêcheurs indique que les conditions de vie des pêcheurs ont beaucoup dépendu de la hausse ou de la baisse des revenus engendrés par la pêche au cours du temps. On parle alors d'une période dite d'abondance de la ressource, lorsque la ressource abondait et permettait la réalisation de certains projets personnels.

Plusieurs pêcheurs ont donc connu un temps de prospérité grâce aux revenus de leur production. Les retombées économiques de la pêche permettaient aux pêcheurs étrangers d'investir dans leur pays. Mais cette prospérité s'est vue déclinée au fil du temps.

Aujourd'hui, avec la baisse de la productivité, la précarité est désormais omniprésente dans les villages et campements de pêche et les conditions de vie se sont considérablement dégradées.

Sinon, moi j'ai évolué beaucoup dans la pêche avec notamment mon grand frère avec qui j'ai commencé. J'ai même pu faire venir mon grand frère du pays. Son enfant est né ici. Si tu pars chez moi, au niveau de Cotonou ou au village, tu verras que j'ai construis des villas. J'ai pu construire une maison à ma première femme qui était avec moi. Tous mes enfants (12 dont un mort) sont nés et ont grandi ici. Tous mes enfants sont nés

¹⁶¹ Giasson, Op. Cit., p. 118.

dans la pêche, ils ont investis au Bénin. Et puis, comme l'école coûte chère ici, je les envoie au pays. Le terrain où je suis actuellement c'est une location sous bail. C'est pour un papa bapunu. C'est moi-même qui ai construit cette maison. Je suis là dedans cela fait 13 à 14 ans. J'ai eu 13 enfants moins 2 qui sont morts.

Entretien du 20 Novembre 2010, avec Monsieur A. R., Adjoint du chef de la communauté béninoise au « débarcadère des petits mulets » d'Ambowè

J'ai changé trois fois de maison : en planche¹⁶² d'abord, puis en dur et enfin la toute dernière est en dur¹⁶³.

Entretien du 20 Novembre 2010, avec S. et M. (Chef d'équipe), pêcheurs béninois « Popo », au « petit débarcadère des mulets » d'Ambowè

L'évolution des conditions de vie des pêcheurs est perçut aussi par l'accès à l'éducation par les familles de pêcheurs. En effet, les enfants des pêcheurs artisans ont plus accès aux écoles des villes ou quartiers qui avoisinent les villages ou campements de pêche. Pour la majorité des pêcheurs, l'intégration de leurs enfants à l'école est importante au même titre que leur apprentissage dans l'activité de pêche. Ce discours constitue une révolution dans les priorités habituelles d'antan de ces communautés, où l'apprentissage aux savoirs et savoir-faire était prioritaire.

Mon dernier fils a une éducation qui ne me convient pas, il a passé trop de temps avec sa mère Punu¹⁶⁴, mais si j'arrive à redresser ça, il connaîtra une vie heureuse comme ses frères ; il y a eu un laissé-allez. Au lieu de s'occuper de ses études, il a fait le voyou ; je veux qu'il ait un niveau d'abord ; il peut

¹⁶² Maison fait essentiellement avec des feuilles de contre plaqué

¹⁶³ Maison fait essentiellement avec du ciment

¹⁶⁴ Ethnie du Gabon

arriver en terminale et avoir son bac, et puis évoluer dans la pêche, pas de problème, il pourra s'en sortir. Moi, j'ai aimé les études. Aujourd'hui je suis pêcheur, mais à chaque fois qu'on lui dit qu'il continue à faire la pêche, mon papa pleure et il regrette. Mais moi-même ça ne me fait rien. Il aurait souhaité que je fasse l'école. Lui-même n'a jamais mis les pieds à l'école, mais tous les enfants de mon père ont fait l'école et celui qui a un bas niveau, a le niveau CM2. Et puis, il y a eu cinq bacheliers. Tous mes enfants qui sont ici sont gabonais, et ceux qui sont au Bénin, sont béninois, ils mènent la même vie que moi, je suis entrain de les éduquer à ma manière et n'ont pas trop l'intention de repartir ; ils veulent avoir une femme, s'installer, faire des enfants, etc.

Entretien du 18 Février 2010 avec Papa S. au village Massamboué (Cocobeach)

La tendance générale détermine néanmoins une dégradation globale des conditions de vie des pêcheurs artisans surtout de celles des pêcheurs étrangers. En effet, l'insalubrité grandissante dans les villages et campements de pêche, la diminution constatée de la ressource halieutique et de ce fait, des revenus du pêcheur, en sont des signes.

Je pense que parmi les pêcheurs, ceux qui ne veulent pas investir ici au Gabon font une erreur. Moi, là où je travaille je dois bien manger et bien dormir. Je n'aime pas la saleté parce que tout le temps que j'ai déjà fait au Gabon, aujourd'hui j'ai 60 ans révolus, j'ai passé combien de temps de jeunesse au Bénin avant de connaître le Gabon et je vais y passer combien de temps avant de mourir ?

Entretien du 18 Février 2010 avec Papa S. au village Massamboué (Cocobeach)

Le poisson ne manque pas, c'est le prix du carburant qui augmente. La chose qui nous dérange ici c'est le fait que le moteur qu'on utilise ici, c'est une seule maison qui le vend. Moi, ça fait 20 ans que je suis arrivée ici, j'ai trouvé le moteur ici à 500 000 FCFA, maintenant ça se vend à 2 500 000 FCFA. Tu vois le prix augmente parce que c'est la seule maison, il n'y a pas de concurrence. C'est tout ça qui fait que le prix du poisson augmente ; le prix du filet, tout ça augmente.

Entretien collectif du 18 Décembre 2010 avec des pêcheurs au Pont Nomba

Section IV Rapport à l'Administration des pêches

La teneur des rapports entre les pêcheurs et l'Administration des pêches est souvent liée d'une part à l'arbitrage de l'Administration des pêches dans les conflits existants entre les différentes communautés de pêcheurs ou entre les pêcheurs artisans et les pêcheurs industriels ; et d'autre part, à l'application et au respect de la législation de la pêche par les pêcheurs.

Le respect d'une période de repos biologique pour certaines espèces (Ethmalose), l'acquisition d'une autorisation de naviguer et de pêcher, l'immatriculation des pirogues de pêche, les contrôles en mer, la volonté de l'Administration des pêches de centraliser les activités de pêche telles que les débarquements des produits, sont par ailleurs autant de motifs susceptibles d'attiser des divergences entre les deux parties.

Avec les autorités tout va bien, pour le moment on n'a pas d'embêtement. Ils nous exigent les cartes de séjour, nous qui sommes des anciens et qui avons des moyens, on en a. Mais les jeunes enfants qui ont grandi avec nous, les moyens ne nous permettent pas de leur faire obtenir la carte de séjour : il n'y a pas de réduction pour eux. On veut bien que ça change. Moi, j'aurais voulu que l'État fasse une analyse de la situation des pêcheurs. Parce que ceux-là qui sont là depuis des années qui ne pratiquent que la pêche et qui à un moment donné ont besoin de la main-d'œuvre pour vous faire évoluer, parce que nous pêchons le poisson, mais nous ne l'envoyons pas au Bénin. C'est vrai qu'il faut penser aux parents, aux enfants, femmes au Bénin, s'il y a un peu de sous on l'envoie. Mais quand au reste, s'ils ne nous laissent pas la liberté d'évoluer, je pense que la pêche artisanale va prendre un coup. La pêche industrielle c'est ça qui m'a fait couler cette année-ci. Les bateaux de pêche ont déchiré mes filets plusieurs fois. A beau faire intervenir les autorités, rien ne sort. C'est ce qui a fait décourager les pêcheurs. Les deux que j'avais dans la pirogue ont démissionné ça fait cinq mois. Ils disent qu'ils ne veulent plus travailler et que s'il leurs arrive quelque chose c'est Sylvain ; et s'ils partent pour commettre les erreurs graves, bon les autorités diront : qui les a fait venir ? C'est Sylvain !

Entretien du 18 Février 2010 avec P. S. au village Massamboué (Cocobeach)

PLANCHE PHOTO 17 Rapport avec l'Administration des pêches



Source photo : DGPA, 2008.

Une réunion entre les familles de pêcheurs et les agents de l'Administration des pêches.

Il existe par ailleurs chez les pêcheurs artisans étrangers un sentiment d'incompréhension dans le peu d'intérêt que leur porte l'Administration des pêches. En effet, pour eux, avec la place qu'ils occupent dans cette activité économique, ils mériteraient un traitement particulier notamment au sujet de leur régularisation. De plus, subissant fréquemment des contrôles considérés comme abusifs de la part des agents de la Gendarmerie nautique ou de la Marine Marchande, ils ont le sentiment de ne pas être toujours intégré ni accepté.

Pour le démantèlement des villages, les autorités, après avoir attrapé ceux qui faisaient le désordre, auraient dû laisser ceux qui étaient sérieux la possibilité de s'installer, de se remettre. Après tout ce qui est arrivé là, on se dit seulement dans notre

cœur que les gabonais ne veulent plus des pêcheurs étrangers ; donc, c'est déjà ancré. Après tout ça, ils ne nous ont même pas réunis pour trouver une solution rien ! Ils cassent les maisons et ne proposent rien en retour ! Ou nous donner une place, comme quoi voici, construisez là ! Parce que le travail qu'on fait c'est pour nourrir la population ! Eux, ils ne voient que l'argent que les pêcheurs envoient au Bénin ! Moi, depuis que j'ai connu le Gabon, je n'ai pas acheté une tôle au Bénin ! Devant Dieu, je n'ai pas acheté une seule tôle ! J'ai commencé à avoir mes biens au Bénin avant de venir au Gabon ; la chance que j'aie toutes mes filles est déjà en mariage, mon seul garçon que j'aie a passé ses diplômes tout récemment ; je suis trop fière

Entretien du 18 Février 2010 avec Papa S. au village Massamboué (Cocobeach

Les Eaux et Forêts gèrent une caisse de secours médical. Elle consiste à veiller à la mise à disposition des médicaments dont ils ont besoin.

Entretien du mardi 17 novembre 2010 avec J., gabonais, petit-fils de propriétaire de terrain à
Ambowè

Avec l'Administration, on a beaucoup de problèmes : la Brigade nautique de la Gendarmerie saisi souvent le capot de nos moteurs. Par exemple quand ils nous demandent de ne pas naviguer de nuit, comment on va faire si quelqu'un est malade

et qu'on doit le conduire à l'hôpital ? Parfois quand on va en mer pendant des jours et que quelqu'un tombe malade, ça peut arriver, et là, ils saisissent le capot du moteur et tu dois payer pour le récupérer 50 000 voir 100 000 FCFA ! Même pour des contrôles des papiers, on paye tout le temps, et puis il y a le taxi, on loue la maison, etc. Nous qui pêchons la sardine, on dépense en moyenne 25000 FCFA pour le carburant. Quand on se plaint, on nous demande de rentrer chez nous !

Entretien collectif du 18 Décembre 2010 avec des pêcheurs au Pont Nomba

QUATRIEME PARTIE
DYNAMIQUE DES MILIEUX

CHAPITRE I DYNAMIQUE VILLAGEOISE

Ce chapitre qui se voit consacrer aux processus d'appropriation du milieu et aux transformations engendrées, permettra d'établir le corollaire qui existe entre la vie sociale et communautaire des sociétés de pêcheurs et leur impact sur les milieux. Ce sujet est essentiel dans l'étude des sociétés de pêcheurs du point de vue de l'anthropologie maritime.

Section I L'appropriation du territoire

L'appropriation du territoire par les pêcheurs étrangers migrants s'est effectuée par vagues, tout comme leur arrivée dans la province de l'Estuaire. Selon les sites de pêche, ils auraient fait face aux propriétaires terriens, pour ce qui est des sites antérieurement occupés par des autochtones de la région. Pour les sites encore non-occupés, ils se seraient installés en fonction de la proximité à la mer, de l'accessibilité de la mer.

Quand nous sommes arrivés ici, c'était la brousse en 1982, la forêt vierge. Il y avait même les singes. On rentrait ici qu'avec des lampes tempêtes. Mais qui pouvait rentrer ici : il y en a qui pensait même que s'ils rentraient ici, on allait les tuer. Mais mon fils et moi, nous sommes rentrés ici. Après, on a fait une petite maison en planche où j'ai mis des branches de palmier avec quatre tôles. Je dormais là avec ma femme et les enfants. Il n'y avait pas de courant¹⁶⁵ en ce temps là. On rentrait ici qu'avec les lampes tempêtes¹⁶⁶. Et comme j'avais un neveu qui habitait à l'époque du côté de Nkembo¹⁶⁷, il nous a rejoints parce que sa mère lui demandait de partir de sa maison. Il est venu ici avec sa femme. Ils se sont installés à un endroit qui

¹⁶⁵ Électricité.

¹⁶⁶ Lampe traditionnelle à pétrole.

¹⁶⁷ Quartier populaire de Libreville.

servait de temple de Djembè¹⁶⁸. Après, ma fille a construit sur le terrain plusieurs studios en espérant que les gens y habitent.

Entretien avec Papa de J., sexagénaire propriétaire terrien, Ambowè, 2010

Plusieurs propriétaires terriens ont donc cédé des terres ou ont fait louer des maisons à certaines familles migrantes ouest-africaines dès leur arrivé au Gabon, dont des pêcheurs artisans, comme ici dans ce quartier d'Ambowè.

Ici, à Massamboué, c'est l'ancien chef d'un village de pêcheurs du Pont Nomba béninois qui a découvert l'endroit où nous sommes en ce moment. Et il s'est installé avec les autres. Il est arrivé en 1988 bien avant le démantèlement. Les Nigériens étaient déjà à Cocobeach avant les Béninois. La cohabitation se passe bien. Ici, il y a une trentaine de famille de pêcheurs, et dans une famille, à peu près huit membres.

Entretien avec Papa S. au village Massamboué (Cocobeach), 2010

Mais l'appropriation de certains territoires par certaines communautés de pêcheurs s'est faite également suite à des conflits ou à des délits perpétrés dans un autre village. C'est le cas notamment de la communauté béninoise actuelle d'Ambowè qui a du se délocaliser, en partant du site de pêche de Bambouchine pour celui d'Ambowè, après qu'un des membres de ladite communauté ait commis un meurtre au cours d'une rixe entre pêcheurs.

¹⁶⁸ Rite initiatique féminin du groupe ethnolinguistique Myènè.

Comme on peut le noter, le démantèlement de certains villages de pêcheurs¹⁶⁹ a donc conduit à la dispersion des populations de pêcheurs dans les quartiers environnants, et à la création ou à la reconstruction d'autres villages ou campements de pêcheurs, parfois même sur les anciens sites. Donc, il s'agit dans ce cas de figure d'une appropriation forcée et non choisie d'un territoire. La configuration de ces derniers aurait changé depuis ce démantèlement. En effet, l'organisation de l'espace qui prévalait jadis ne correspond plus à ce que l'on retrouve aujourd'hui. On constate par exemple que les sites de pêche qui ont été cassés par les autorités ont gardé les vestiges de ce démantèlement (débris des maisons qui jonchent encore au sol, soubassements des maisons visibles, etc.), que le nombre des habitations a diminué et se sont détériorées faute d'entretien pour cause d'abandon à cause des migrations fréquemment pratiquées désormais par les pêcheurs selon les saisons de pêche et à l'application de la législation portant sur le repos biologique de certaines espèces durant l'année.

Avec le déguerpissement, les gens sont aujourd'hui dispersés, il y a beaucoup de choses qui ont été bouleversées. Les gens n'ont pas forcément récupéré l'endroit où ils vivaient. Il y a de nouveaux quartiers qui ont vu le jour tel que le quartier « Casser bouteille » vers le carrefour SNI d'Owendo, du côté de SODUCO, etc. Les nouveaux débarcadères aussi ont vu le jour : Alénakiri, etc.

Entretien collectif du 18 Décembre 2010 avec des pêcheurs au Pont Nomba

On peut par ailleurs affirmer au regard de la configuration des villages de pêcheurs étrangers, que l'appropriation des territoires s'est faite également de façon anarchique. Plusieurs sites de pêche, sinon tous, ont été investis sans plan préétabli par les services de l'urbanisation. Les sites de pêche n'étant pas toujours occupés de manière légale, il n'est pas rare de rencontrer la cohabitation de deux ou de plusieurs communautés de pêcheurs d'ethnies différentes sur un même site de pêche. C'est le cas notamment dans les villages de Massamboué à Cocobeach

¹⁶⁹ Survenu durant l'année 2002.

dans le département de la Noya, et du village d'Ambowè à Libreville, où des communautés béninoise et nigériane pour le premier cas et des communautés gabonaise et béninoise dans le second cas, cohabitent.

Et du fait qu'il y a aujourd'hui une augmentation des générations de pêcheurs, cette appropriation pose aujourd'hui le problème d'une saturation de certains territoires de pêche. En effet, l'organisation de l'espace dans les villages, qui n'échappe pas à l'augmentation de pêcheurs, n'obéit à aucun plan prédéfini par les autorités étatiques. Il semblerait que l'unique critère qui rentre dans le choix d'un territoire pour les communautés de pêcheurs, surtout pour ceux d'origine étrangère qui ont une longue tradition de pêche maritime, soit la proximité à la mer.

PLANCHE PHOTO 18 Cour centrale des villages



Source photo : Badjina, 2010.

Cours d'habitation des villages béninois et nigériens du village de Massamboué (Cocobeach).

Toutefois, une distinction peut être faite entre les organisations de l'espace dans les villages de pêcheurs gabonais et ceux des pêcheurs étrangers. En effet, dans les villages de pêcheurs gabonais, la disposition des habitations tend à obéir à un schéma classique qui correspond à la plupart des villages gabonais.

Même chez nous au Bénin, les villages de pêcheurs sont disposés comme ici, au bord de la mer ! Un pêcheur ne peut pas vivre en ville. Il faut vivre au bord de la mer pour d'abord surveiller le matériel, et puis pour voir comment la mer tourne, parce qu'au Bénin, ce n'est pas la vraie plage là ; un pêcheur peut voir facilement un banc de poisson avec les oiseaux quelque part.

Entretien avec Papa S. au village Massamboué (Cocobeach), 2010

PLAN D'UNE COUR D'HABITATION

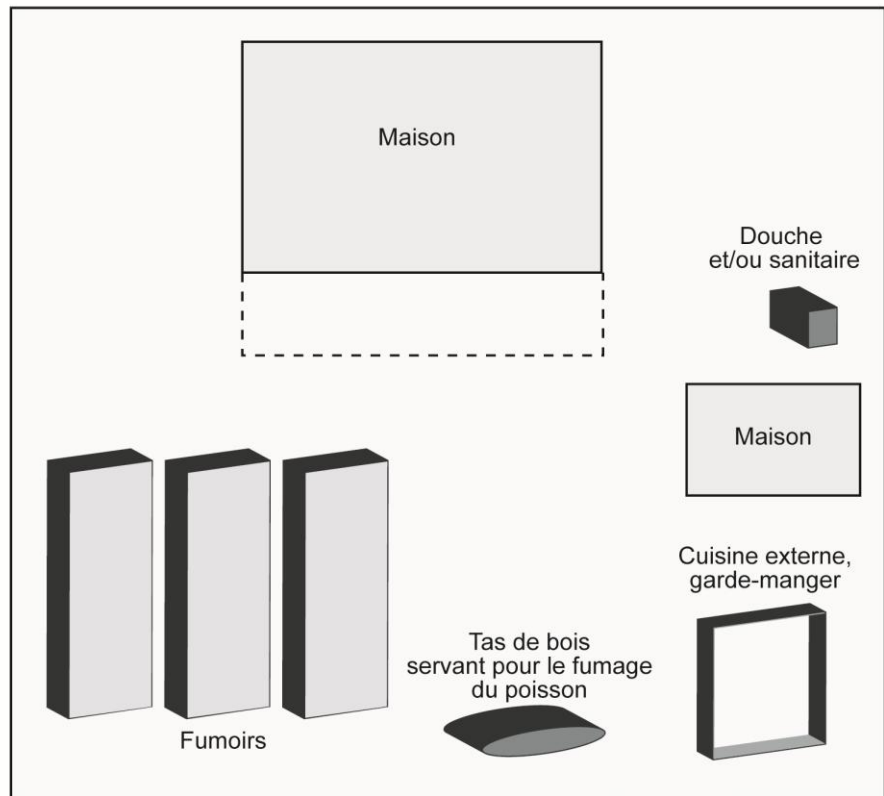
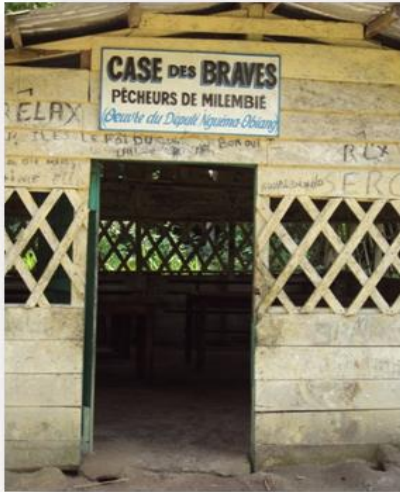


Figure 5 Plan d'une cour d'habitation

PLANCHE PHOTO 19 L'occupation et l'organisation de l'espace



L'organisation et l'occupation de l'espace des sites de pêche se fait selon l'activité de pêche. En effet, les familles de pêcheurs aménagent toujours un espace dédié à l'entassement de fagots de bois, un espace de détente une cour centrale prévue pour l'installation des fumoirs, bois pour le fumage, douche et sanitaire, etc.

Dynamique des changements dans l'activité de la pêche au Gabon de 1900 à nos jours



Des emplacements pour la cuisine familiale et le fumage, l'exposition des filets de pêche usés ou non sont également prévus.



Ici, des filets de pêche étendus sur des branches de bois au village de Milembié.



Dans certains villages tel que Milembié, il existe aussi au débarcadère un espace dédié à l'exposition des produits de la pêche.

Dans les maisons des familles de pêche, la pièce principale considérée comme l'espace à vivre, est un espace qui revêt une multitude de fonctions telles que l'exposition de marchandises.

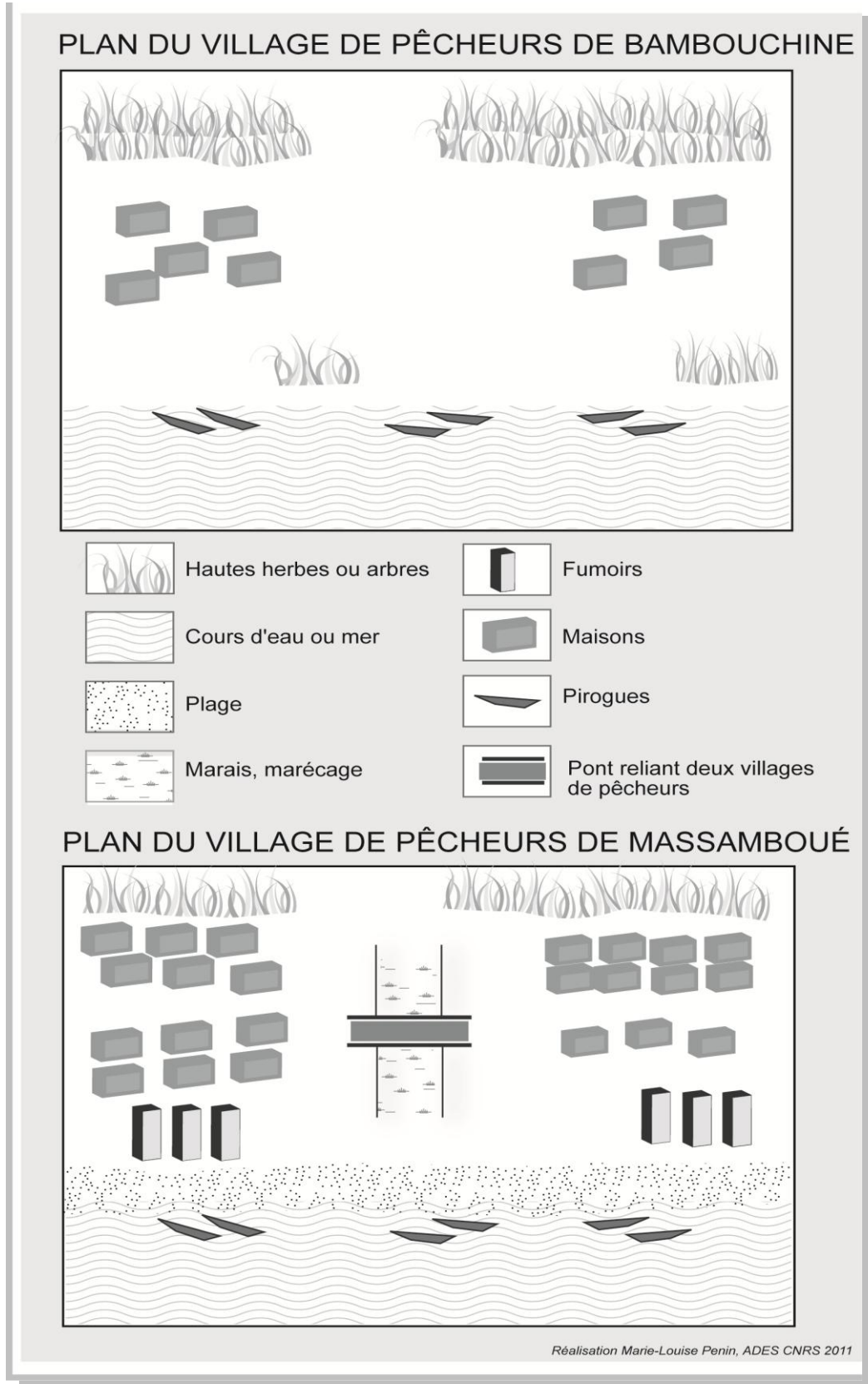


Figure 6 Exemples de plan de village de pêcheurs

Section II Dynamique de l'habitat

L'habitat dans les villages et campements des pêcheurs de la province de l'Estuaire peut être caractérisé de précaire. Les matériaux de construction ayant relativement évolué selon les communautés de pêcheurs en présence dans les villages, on perçoit une différence dans la typologie des habitats dans les villages de pêcheurs gabonais et ceux des pêcheurs étrangers.



PHOTO 11 Habitations à l'île Moka

Source Photo : DGPA, 2008.

Vue de la précarité dans laquelle vivent les pêcheurs dans leurs campement de pêche.
L'utilisation hative des matériaux de construction de seconde main en vue d'une réparation
Vue du positionnement des sanitaires par rapport à l'environnement et le type de construction desdits sanitaires ; la proximité avec les étals de poissons séchés et salés implique un manque d'hygiène

C'est ainsi que pour ce qui concerne les villages de pêcheurs artisans gabonais, le propos peut globalement se vérifier dans certains villages ou campements de pêche tels qu'à Milembié où une dynamique assez marquée de l'habitat peut être vérifiée. On peut noter le passage d'un type d'habitation temporaire basé essentiellement sur le bois de bambou et les branches de palmiers à un autre type d'habitation durable basé sur des lattes de bois et planches fabriquées de manière industrielle, et du ciment.

Par contre, le cas est encore loin de se vérifier dans la plupart des villages de pêcheurs étrangers. En effet, ces derniers se contentent souvent des matériaux de récupération et de seconde-main obtenus soit directement dans la nature (bois de mangrove) soit obtenu à moindre coût (latte de bois, feuille de contre plaqué, tôles, etc.). Ce qui entraîne la permanence d'un type d'habitat à caractère temporaire et qui nécessite le renouvellement constant des matériaux. Cependant, pour ceux qui vivent à proximité des villes, on note une légère adaptation dans les modes de construction. En effet, de nombreux pêcheurs migrants ont su s'intégrer également dans la société en adoptant le modèle architectural le plus répandu.

Notre ethnie ne pêche pas, on est seulement commerçant. Depuis 1999, je fais ce métier. Les pêcheurs sont installés ici depuis 1950. Moi, c'est depuis 1980 que je fais ce commerce depuis le Nigéria. Nous sommes comme des frères avec ceux qui pêchent. Ce sont les femmes qui fument le poisson et revendent, et les hommes vont pêcher. Nous on pensait qu'ils (les autorités) allaient construire des cités, mais non ! Ils n'ont rien fait ! Alors qu'ils ont cassé des maisons que nous avons payées ; le bois ça s'achète non ! Avant, les « clandos »¹⁷⁰ circulaient bien ici et arrivaient sans problème ici. Mais maintenant il faut miser pour venir jusqu'ici et avec la route qui n'est pas bonne.

¹⁷⁰ Taxis clandestins ou taxis suburbains, ce sont des véhicules qui remplissent le rôle d'un taxi, généralement dans les routes secondaires de certains quartiers encore enclavés, que les taxis de ville refusent souvent de desservir à cause de leur mauvais état. Ils tiennent leur nom à l'origine de leur situation irrégulière vis-à-vis des services de la Mairie auprès desquels ils doivent s'acquitter des frais de patente et autres taxes.

Entretien du dimanche 29 novembre 2009 avec deux commerçants de sardines fumées, nigériens de l'ethnie Ibo, au village d'Aviation

Cette caractéristique dans le choix de l'emplacement direct du village ou du campement de pêche à proximité et ouvert vers la mer peut trouver une justification d'une part dans une volonté de reconstruire un modèle culturellement repérable, ce qui assurerait la préservation d'une identité culturelle. D'autre part, les circuits d'acquisitions foncières (formelles ou informelles) peuvent être un frein à toute entreprise durable dans la construction des maisons.

En définitive, même si l'habitat des pêcheurs n'a pas connu l'évolution globale de l'habitat de manière général au Gabon, ce dernier a tout de même connu une évolution au fil du temps surtout du point de vue des matériaux utilisés. On peut toutefois déceler quatre types d'habitat qui se sont succédé dans le paysage des villages des pêcheurs. Le premier type, à l'origine, était constitué que des matériaux naturels : le toit était fait de paille issue de branches de palmiers, les murs étaient faits avec des bambous de chine et de la paille, les poteaux étaient faits de bois d'essence divers (bambou, palétuviers, etc.).

**PLANCHE PHOTO 20 LES DIFFERENTS TYPES DE MAISONS SITUES
LE LONG DES PLAGES ET SUR UNE ÎLE**



Source photo : DGPA, 2008.

La structure de la plupart des maisons des familles de pêcheurs est constituée principalement du bois, avec une variante au niveau des toitures, qui sont fait soit de tôle, soit branches de palmiers. Cette spécificité est surtout visible dans les villages situés loin des grands centres urbains.



Source photo : Badjina, 2010.

Dans les villages proches des villes, les habitations ressemblent davantage au modèle qui prédomine, avec des matériaux plus durables et plus élaborés (tôle, planche de bois industrielles, ciment).

Ensuite, l'apparition de nouveaux matériaux va révolutionner l'habitat traditionnel. En effet, dans le second et le troisième type, on va observer un mélange de matériaux : la tôle va remplacer la paille sur les toits des maisons, les planches de bois vont être utilisées pour faire les murs et les poteaux vont être constitués de bois divers. Un troisième matériau va permettre une certaine durabilité des habitations : c'est le ciment. Il sera utilisé essentiellement pour les fondations des maisons. Enfin, le quatrième type, plus récent, est constitué de tôle pour le toit, de ciment pour les fondations et les murs, de fer et de ciment pour les poteaux. Ce type d'habitat est généralement rencontré dans les villages proches des grands centres urbains. Ce renouvellement passe par un changement tantôt radical des matériaux de construction, tantôt semi radical avec souvent le mélange de différents matériaux par adjonction à ceux considérés comme étant des matériaux de base, à savoir, le bois de bambou de Chine et les branches de palmiers.

Plusieurs cabanes d'anciens pêcheurs sont à l'abandon ; ces cabanes ont l'architecture des premiers types d'habitations des villages de la région. Chaque pêcheur à sa cabane dans laquelle il range son matériel de pêche. La nouvelle dynamique dans l'organisation du débarquement des produits de la pêche, c'est que les pêcheurs ne versent plus le poisson à terre, mais sur des tables fabriquées artisanalement à partir des planches de bois et sous un hangar en dur offert par les Eaux et forêts¹⁷¹.

Entretien du avec M. N. R. à Milembiè

Cela fait plus de 30 ans que je pratique ce métier. Les choses ont beaucoup changées ici. Avant il y avait un village de pêcheurs nigériens avant celui-là. Ils ont été chassés. Aujourd'hui, ils vivent dans les quartiers environnants. Comme il y avait des filles nigérianes qui avaient des enfants avec des gabonais, ils les ont laissés dans les maisons. Il y avait

¹⁷¹ Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture.

beaucoup de maisons plus que là et de part et d'autre de la voie principale. Mais le grand rapatriement des pêcheurs a fait qu'ils cassent tout.

Entretien du dimanche 29 novembre avec une commerçante de sardines fumées, gabonaise fang, au village d'Aviation

PLANCHE PHOTO 21 Anciennes maisons de pêcheurs abandonnées, situées à l'intérieur des terres et son évolution

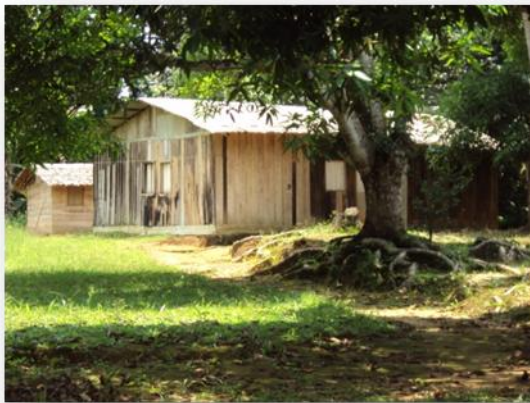


Source photo : Badjina, 2010.

Anciennes maisons de pêcheurs qui sont constituées de toits fait de branches de palmier et de planches de bois.



Branches de palmiers tressées pour servir à la construction des cases ou d'abris de pêcheurs (débarcadère de Milembié).



Des maisons ayant une architecture plus récentes. Il s'agit de celles des pêcheurs artisans gabonais à Milembié. (Département de la Noya) sur l'axe routier Ntoum-Cocobeach.



Les maisons des pêcheurs artisans étrangers migrants sont généralement très précaires. Ici au quartier IGAD d'Aviation, elles côtoient des habitations huppées (image en haut, à droite).

En définitive, qu'elles soient situées à l'intérieur des terres c'est-à-dire au sein des quartiers ou aux abords des bras de mer, les habitations des pêcheurs artisans gardent le même aspect.



Avant, nous habitions une maison en planche, ensuite il a construit une maison en dur.

Entretien avec C. A., nigériane de l'ethnie yoruba, fille du chef de la communauté nigériane d'Aviation, 2010

Bien que cet extrait d'entretien témoigne d'une évolution dans le type d'habitation auquel un pêcheur peut accéder, il est néanmoins rare d'en trouver surtout dans les communautés de pêcheurs artisans migrants. En effet, nous constatons que les pêcheurs migrants ont une difficulté à se fixer dans la longue sur un site de pêche d'où les habitations précaires toujours en phase de renouvellement

On remarque une permanence des traits affirmés du point de vue de la culture au niveau de l'appropriation du territoire, de l'habitat, du mode de vie domestique. En effet, l'habitat est un espace de vie donc un espace où le lien social s'établit, se réaffirme. Mais c'est aussi un espace économique, politique et culturel et parfois, un lieu de culte. Les habitations des pêcheurs artisans sont donc organisées selon l'agencement de plusieurs espaces : l'habitation à proprement parlé, composé de différentes pièces et épicerie du territoire ; la cour centrale où se juxtaposent un espace dédié à la cuisine et un autre dédié aux fumoirs (voir plan d'une cour d'habitation).

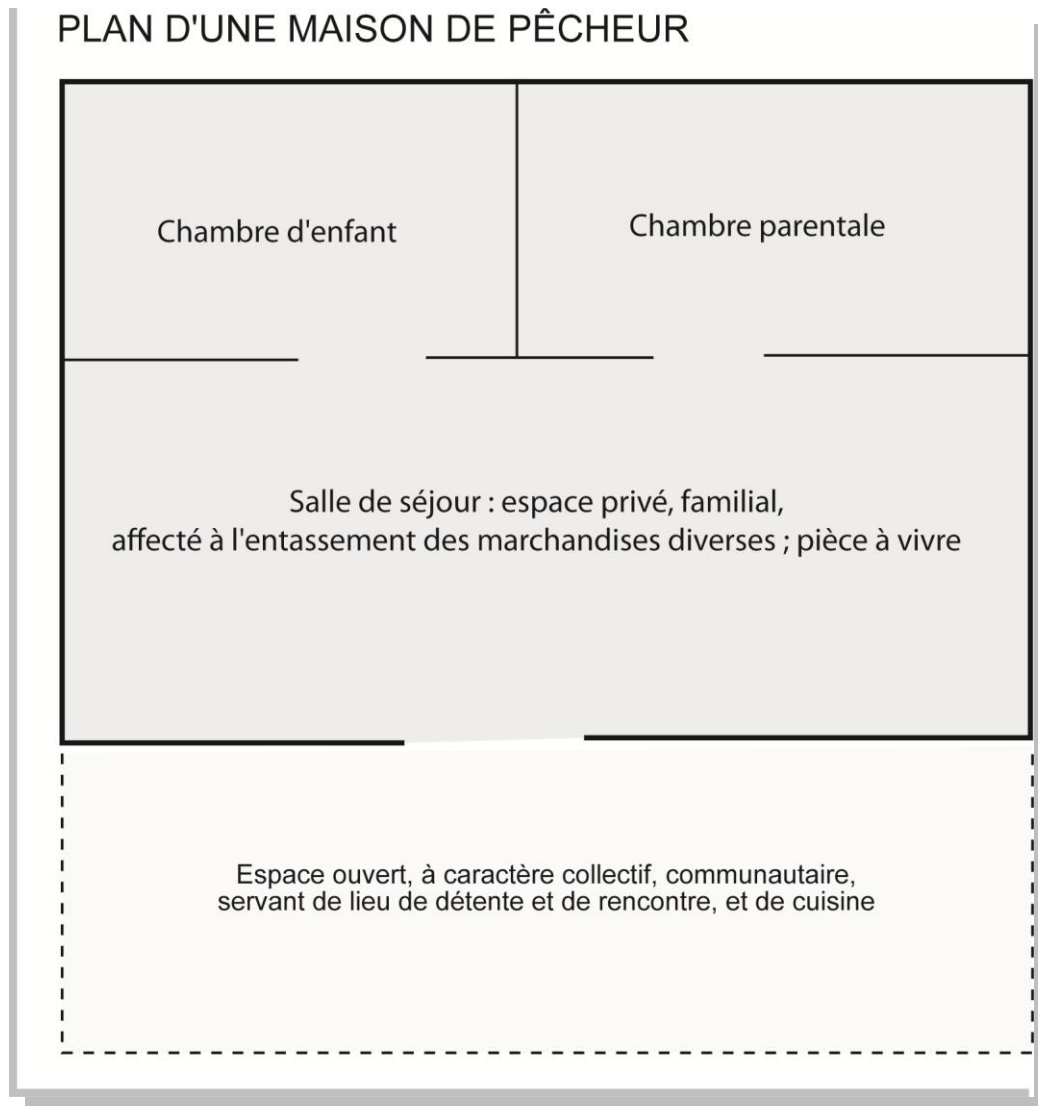


Figure 7 Plan d'une maison de pêcheur

Ce plan reflète l'organisation spatiale commune des habitations de la majorité des familles de pêcheurs artisans migrants.

Section III L'impact des activités anthropiques sur les sites de pêche

La question de l'impact des activités anthropiques sur les sites de pêche dans la province de l'Estuaire concerne principalement deux problèmes observables : l'exploitation du bois de mangrove et l'insalubrité grandissante dans certains villages de pêcheurs.

Le contexte actuel de la protection de certains espaces comme celui des parcs nationaux dans lesquels se situent certains sites de pêche, devient une problématique majeure qui met à nouveau en rapport de force les institutions (l'État et les ONG) et les communautés de pêcheurs. En effet, l'Afrique équatoriale constitue une importante réserve de biodiversité dans ses forêts denses humides dont la préservation mobilise, depuis plusieurs décennies, les organismes internationaux de défense de l'environnement. Depuis dix ans, ces mêmes organisations tentent de sauvegarder les écosystèmes marins plus méconnus et moins protégés. La mise en place d'espaces réglementés (réserves naturelles, parcs nationaux...), sous l'égide d'instances internationales, se heurte, de façon croissante, aux ambitions économiques et aux prérogatives de souveraineté des États¹⁷².

Dans le contexte de la province de l'Estuaire, une sollicitation et une utilisation importante, voire abusive, du bois de mangrove dans la quotidienneté des communautés de pêcheurs situées au bord du littoral de l'estuaire et de la baie de la Mondah ainsi que sur les rives des affluents du Komo, a suscité des actions et la mise en projet des politiques de gestion pour en réguler l'usage. Dans les campements de pêche, le bois de mangrove est utilisé principalement aux fins domestiques telles que la cuisine, le bois de chauffage, sièges et dans la grande majorité des utilisations, le fumage du poisson. Servant également aux besoins de construction des maisons dans les campements de pêche, on estimerait à 11000 m² de mangrove perdue.

Ce phénomène est d'autant plus un problème majeur d'ordre environnemental, qu'il a suscité des interventions de certaines ONG à l'instar du Centre d'Action pour le Développement Durable et l'Environnement (CADDE). En effet, selon M. Allogho Constant, Directeur

¹⁷² **Jean Rieucan**, « Biodiversité et écotourisme dans les pays du centre du golfe de GuinéePrétourisme dans une unité géopolitique instable », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, [216 | Octobre-Décembre 2001](#), [En ligne], mis en ligne le 13 février 2008. URL : <http://com.revues.org/index2310.html>. Consulté le 15 mars 2012.

exécutif du centre, « *leur action auprès des communautés de pêcheurs, notamment celles qui sont situées dans le périmètre du Parc National d'Akanda, consiste à les sensibiliser au sujet du comportement à tenir au sein d'un parc et des dangers que peuvent constituer leurs activités sur l'environnement* ».

En effet, deux types de pêcheurs vivent dans cette région de la province dont une dizaine de villages de pêcheurs nigériens installés depuis la fin des années 1970 au sein du périmètre du Parc National Akanda : une faible communauté d'autochtones qui pratiquent une pêche de subsistance et une grande communauté de pêcheurs issus de la région de Libreville.

M. Allogho ajoute « *que c'est l'activité permanente du fumage de poisson qui est vraiment à l'origine du désastre que l'on enregistre aujourd'hui au sein du parc. Aussi, une alternative à l'énergie du bois de mangrove, les résidus des scieries appelés sciure de bois, sont actuellement envisagées* ». En effet, il est demandé aux pêcheurs de favoriser la collecte du bois déjà séché plutôt que la coupe de plants de mangrove

M. Allogho souligne que « *cette dépendance au bois de mangrove dans la région de Libreville ne se pose presque plus du fait que ceux qui fument le poisson ont adopté ce substitut au bois de mangrove*. En effet, les communautés de pêcheurs qui ne sont pas loin des centres urbains ont accès facilement à une menuiserie pour s'en procurer. Les solutions envisagées déjà sont dans un premier temps « *que la fourniture de la sciure aux pêcheurs soit prise en charge par les responsables du PNA. Mais à long termes, l'idéal serait que des circuits commerciaux d'acheminement et de vente se créent* ».

Il faut dire que la coupe de bois de mangrove a connu une recrudescence à cause de l'augmentation démographique de la population de pêcheurs dans la province de l'Estuaire. En effet, la surpopulation dans certains sites de pêche a entraîné une forte pression sur l'environnement immédiat de ces populations et donc à une destruction massive de milliers d'arbres.

Le bois de bambou est aussi sollicité dans la quotidienneté des populations de pêcheurs. Assez présent dans le panorama architectural de certains villages de pêcheurs gabonais qui ont gardés des vestiges des cases de pêcheurs construites du temps de la colonisation, le bois de bambou prédominait déjà la construction des abris et autres habitations des pêcheurs. Puis au

fil du temps, il semblerait que l'association des matériaux (bois de mangrove, branches de palmiers, bois d'okoumé, etc.) se soit diversifiée.

PLANCHE PHOTO 22 Habitations à l'île Moka



Les matériaux des habitations de l'île Moka sont constitués principalement des branches de palmier pour la constitution des toits et des vieilles tôles.

Source photo : DGPA, 2008.

De plus, dans cette province, qui est déjà une région du Gabon qui a subi et subi encore diverses pressions parmi lesquelles : les influences marines à l'origine des érosions du littoral, une forte pression démographique nourrie par des vagues de migrations historiques et récentes, et qui ont fait de cette province une terre d'accueil ; l'impact des activités liées à l'activité de pêche sur l'environnement devient un phénomène d'autant plus réel lorsqu'il menace la sécurité alimentaire. En effet, il devient courant d'observer dans les villages ou les

campements de pêche, des lieux de débarquement (Port Môle de Libreville et certains débarcadères), des marchés (Oloumi, Pont Nomba) ça et là, des détritits provenant directement des activités liées à la pêche : déchets issus de l'écaillage de poissons, des vieux congélateurs ou pirogues, etc.

**PHOTO 12 Écailleurs de poisson au Port
Môle de Libreville**



Source photo : Badjina, 2010.

Les nuisances à l'encontre de l'environnement peuvent être considérablement atténuées voire éradiquées. En effet, des campagnes de sensibilisation aux risques encourus par l'abandon des déchets lourds tels que les congélateurs dans l'environnement et sur la santé pourraient être menées par les services en charge des populations de pêcheurs. Aussi, comme alternatif à la pollution des sites de pêche, la valorisation des résidus des produits de la pêche peut en effet être envisagé sur le long terme. Le recyclage des coquillages par exemple, peut servir à la production des matériaux de construction, les déchets des poissons transformés (fumés et frais) peuvent servir de compost dans l'agriculture, etc.

Une autre menace, constitue par ailleurs un risque de santé publique, véritable fléau et assez récurrente dans les villages de pêcheurs artisans : c'est l'insalubrité. En effet, le manque de canalisations dans les villages empêche l'évacuation des eaux usées qui finissent la plupart du temps dans les cours d'eaux qui se déversent ensuite dans la mer. De même, des ordures ménagères jonchant sur le sol sont assez courant dans les villages des pêcheurs artisans étrangers.

PLANCHE PHOTO 23 Eaux usées et ordures ménagères



Source photo : Badjina, 2010.



Les ordures ménagères sont souvent rencontrées ça et là dans certains villages de pêcheurs. Ici, images de Massamboué (Cocobeach) et Aviation.

Certaines maladies à l'instar du paludisme, de l'Ulcère de Buruli sont susceptibles de se développer dans cet environnement insalubre. En effet, un écosystème aquatique est généralement un foyer de prolifération de l'agent pathogène *Mycobacterium Ulcerians* ou Ulcère de Buruli, qui se transmet par une eau contaminée par la bactérie à travers un traumatisme (coupure, plaies ouvertes, injections, morsures, punaises aquatiques (Naucoridae)). Les populations les plus exposées au risque de contamination sont les enfants et les femmes du fait d'une proximité plus importante aux points d'eau que les hommes. Il s'agit d'une affection cutanée provoquée par *Mycobacterium ulcerans*, bactérie de la même famille que celles responsables de la tuberculose et de la lèpre. Il commence habituellement par un nodule ou une papule cutanée indolore qui, en l'absence de traitement, évolue vers une ulcération massive de la peau. Ce sont souvent les extrémités qui sont touchées. L'antibiothérapie s'étant révélée décevante jusque là, la chirurgie est devenue désormais le traitement de choix.¹⁷³.

La sensibilisation et l'éducation, par les autorités en charge de la pêche et de la santé, des populations de pêcheurs à la gestion des déchets et aux risques des nombreuses maladies infectieuses qu'ils encourent, serait une initiative louable.

Enfin, l'impact des activités anthropiques sur l'environnement s'observe désormais dans l'incursion des populations des pêcheurs sur des espaces considérés comme des habitats écologiques de certaines espèces d'oiseaux migrateurs notamment dans le parc Akanda ; dans l'abandon des résidus des produits de la pêche sur le littoral ou encore dans l'abandon des épaves de pirogues et de vieux congélateurs au bord des débarcadères, etc.

¹⁷³ OMS. Initiative mondiale contre l'ulcère de Buruli (2000), Disponible sur http://whqlibdoc.who.int/hq/2000/WHO_CDS_GBUI_2000.1_fre.pdf

**PLANCHE PHOTO 24 Rapport à
l'environnement**



Des pirogues abandonnées sur la plage. Ici, plage de Massamboué (Cocobeach)



Source photo : Badjina, 2010.

La coupe de bois de mangrove, l'abandon des vieux congélateurs sont des pratiques courantes dans les villages des pêcheurs. Ici, Pont Nomba (photo de droite)



Des carapaces de coquillages jonchant le bord de la mer.

Le bois de mangrove coupé par les pêcheurs laisse des traces importantes dans la nature.



Dynamique des changements dans l'activité de la pêche au Gabon de 1900 à nos jours



Le bois de mangrove sert de bois de chauffe, de sièges et à la construction des maisons dans les villages de pêcheurs.

Les coques vides de certains crustacés sont répandues sur la plage.

Ici, île Moka, source : DGPA, 2008



Section IV Raréfaction de la ressource et pollution maritime

Loin des théories savantes des spécialistes et chercheurs de l'environnement, le pêcheur artisan est désormais au fait des enjeux environnementaux qui se jouent en rapport avec son activité. En effet, lors de nos entretiens, il n'était pas rare d'entendre les pêcheurs se plaindre et se rendre à l'évidence du changement manifeste au fil des époques, comme en témoignent ces extraits d'entretiens :

Le poisson n'abonde plus comme avant surtout qu'on interdit maintenant la pêche pour les grandes pirogues, ceux qui vont au large là-bas. Avant lorsqu'on commençait, c'était notre activité principale, maintenant là on passe tout notre temps en brousse. J'aidais aussi mon mari, lorsqu'il n'avait personne pour l'accompagner, il prenait soit moi ou les enfants.

Entretien avec Madame Pèlerin, femme de pêcheur gabonais, à Malibé, 2011

Avant, quand la marée était bonne, des pirogues de pêche partaient du Pont Nomba pour venir pêcher ici. Dans le temps, j'ai connu Bambouchine en 1998. Même là où la petite marée commence là, si je vous disais par exemple que je vais à la pêche avec 3 sacs de glace ce soir, le matin vous me verrez

revenir avec la pirogue pleine ! Mais de nos jours, nous faisons maintenant au moins cinq jours et nous n'avons même pas 100 kg de poisson. Quand la période s'annonce, cela va du mois d'Août à Décembre, les gens louaient des canots pour emmener le poisson sur Libreville. Une seule pirogue emmenait une tonne ou une tonne et demi et ce, durant toute la marée. La marée commence à 4 heures ; moi j'ai par exemple, quand la marée est bonne, c'est 3 tonnes et ceci par jour entre 4 heures et 8 heures, après c'est coupé. Imaginez-vous un peu ce que cela représente pour chaque pêcheur, pour chaque pirogue et si chacun en a deux ou trois ! Je vous parle de 1998 à l'époque, quand j'arrivais ici ; mais avant 1998, les gens creusaient même dans le sable des trous pour enterrer le poisson, tellement il y avait du poisson ! Et c'est cette situation qui a rendu les gens d'ici fainéants : « je n'ai pas le bouillon ? Un gros capitaine ! Je n'ai pas de bouillon ? Un gros rouge ! ».

C'est le changement de climat qui fait ça, mais aussi les bateaux de pêche industrielle. Pour ce qui est du changement du climat, je suis clair : le poisson n'aime pas la chaleur ; le poisson fuit là où il y a la chaleur ; donc, dans toute la zone là, le poisson est difficile ; ce qui fait qu'on soit obligé de partir loin maintenant pour le trouver ; mais quand on part loin, il y a des dépenses en plus notamment au niveau du carburant, et si on a pas la chance d'en trouver, c'est perdu pour nous ! Si je vous présente mes cahiers de pointage, vous saurez que vraiment ça ne va !

Entretien du 18 Février 2010 avec Papa Sylvain au village Massamboué (Cocobeach)

Je suis né en 1976 et mon père a acquis ce terrain vers 1980, c'était encore la forêt. Il y a maintenant plusieurs générations d'étrangers. C'est un quartier à part entière. A l'époque, je me souviens que l'on pêchait abondamment avec une simple canne sur les bords du bras de mer. Mais aujourd'hui, on doit faire de longues distances pour aller pêcher.

Entretien du mardi 17 novembre 2010 avec Judicaël, gabonais, petit-fils de propriétaire de terrain à Ambowè

En effet, selon les pêcheurs, la raréfaction de la ressource dans les zones de pêche fréquentées autrefois, liée directement au changement de température a pour corollaire d'ailleurs, la recherche d'autres zones de pêche, quitte à enfreindre les lois liées à la stratification des zones de pêche. Car, comme ils le disent, « le poisson n'aime pas la chaleur »¹⁷⁴.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le changement climatique aura *un impact profond* sur la pêche et l'aquaculture, avec des conséquences significatives sur la sécurité alimentaire pour certaines populations. Selon l'Organisation, bien que de grandes différences régionales existent, le secteur de la pêche, qui fait vivre plusieurs centaines de millions de personnes à travers le monde, pourrait être profondément bouleversé. Environ 42 millions de personnes travaillent directement dans le secteur, la grande majorité dans les pays en développement. D'après la FAO, le changement climatique menace les pêches et l'aquaculture par la hausse des températures de l'eau et du niveau des mers, la fonte des glaciers, les modifications de la salinité et de l'acidité des océans, la recrudescence de cyclones dans certaines régions, la diminution des pluies dans d'autres, et les changements de répartition et d'abondance des stocks ichtyologiques. Selon la FAO, les pays les plus exposés au changement climatique qui influe sur les pêches et

¹⁷⁴ Propos recueilli auprès du chef de la communauté béninoise de Massamboué (Cocobeach).

l'aquaculture sont ceux d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale, du nord-ouest de l'Amérique du Sud et de l'Asie du Sud-est¹⁷⁵.

Cependant, la raréfaction de la ressource pourra également entraîner, pour ceux qui n'ont pas les moyens d'aller plus loin (moyens financiers insuffisants pour l'achat d'un moteur hors-bord), le besoin de diversifier leurs activités afin d'assurer leur subsistance. Par contre, pour ceux qui auront déjà les moyens matériels, celle-ci suscitera des dépenses supplémentaires notamment en carburant, pour aller encore plus loin, vers des zones réputées plus poissonneuses.

La pollution des mers et du littoral notamment par des déchets industriels, ménagers et urbains est une menace tout aussi sérieuse pour la pérennisation de l'activité de la pêche artisanale au Gabon. En effet, les polluants industriels tels que les métaux lourds de plus en plus présents dans les fonds marins sont une menace pour la reproduction du plancton. Par ailleurs, selon de nombreux observatoires scientifiques, la présence tout aussi croissante du plastique dans les fonds marins dans le monde est très inquiétante.

En effet, la revue Science (du 07 Mai 2011) révèle que les sols maritimes, des plages de sable aux fonds marins, recèlent d'importantes quantités de plastique sous forme de particules, fibres et granulés, de dimensions microscopiques. La présence de plastique, selon l'équipe britannique des universités de Plymouth et de Southampton et de l'Alister Hardy Foundation for Ocean Science, serait même spectaculaire. Pas moins du tiers des particules relevées au nord-est de l'Atlantique seraient des fragments de matière synthétique.

Par ailleurs, (...) si la présence de plastique est indéniable, les scientifiques ne sont pas encore capables d'affirmer si ces poussières sont une réelle menace sanitaire, et se concentrent dans la chaîne alimentaire, au point de finir dans les organismes humains. «Il est trop tôt pour spéculer, prévient Richard Thompson. A priori, les plastiques sont faits de polymères stables, ils ne présentent pas de menace chimique. Cependant, s'il y a une agglomération de produits nocifs à la surface du plastique, sa consommation pourrait constituer un danger»¹⁷⁶.

¹⁷⁵ Boughriet R., Le changement climatique menace la pêche, in Actu-Environnement.com, 16 Juillet 2008.

¹⁷⁶ Burwell C., Plancton saupoudré de plastique au menu des poissons, Libération, Rubrique Terre, 13 mai 2004

Section V Activités connexes à la pêche artisanale

Les activités connexes à la pêche sont nombreuses et peuvent varier d'un site à l'autre selon l'environnement, selon les besoins immédiats constatés, soit de la clientèle des pêcheurs, soit de la population en générale.

Plusieurs activités lucratives sont apparues en effet autour de l'activité de pêche artisanale maritime telles que des infrastructures de ravitaillement en carburant et en glace, la création des marchés sur certains sites et leur spécialité ou non en un type d'espèce de poisson, l'écaillage de poisson, la location de maisons aux familles de pêcheurs par les autochtones (notamment après le démantèlement de certains villages de pêcheurs en 2002), à la mise en place des mécanismes de financement des activités liées à la pêche artisanale.

Le site de pêche de Pont Nomba est sans doute le site de pêche le plus important en termes de concentration d'activités en rapport avec la pêche artisanale maritime. En effet, plusieurs activités, qui répondent aux besoins des pêcheurs et de leur clientèle s'y déploient. L'activité d'écaillage par exemple, est devenue une activité lucrative avec un impact socio-économique et environnementale important. Cette activité se localise sur certains espaces de commerce et de débarquement des produits de la pêche, comme le port Môle et le Pont Nomba et le marché d'Oloumi¹⁷⁷. En effet, elle se pratique dans des espaces commerciaux des produits de la pêche. (...) Considéré comme une profession, l'écaillage est pratiqué par des praticiens permanents et des praticiens occasionnels surtout de nationalité gabonaise et équato-guinéenne, pour répondre aux besoins des ménages, des restaurateurs et des commerçants. (...) L'ensemble des écailleurs est essentiellement de sexe masculin (Manfoumbi-Maganga, 2007).

A Cocobeach, on observe comme activités qui découlent de celle de l'activité de pêche, le transport de marchandises et des populations, des côtes gabonaises vers les côtes équato-guinéennes. En effet, cette activité de traversée est aux mains de jeunes hommes de nationalité gabonaise et équato-guinéenne qui, engagés généralement par des propriétaires des bateaux hors-bords assurent des navettes entre les côtes des deux pays voisins. La traversée

¹⁷⁷ Manfoumbi-Maganga J.-O. (2007), L'activité d'écaillage dans l'agglomération de Libreville, Mémoire de Géographie, Libreville, p 27.

qui dure en moyenne une heure coûte 5000 FCFA par personne et par trajet. Ce sont généralement les commerçants et des mareyeurs qui vendent du poisson fumé et/ou d'autres produits qui constituent l'essentiel de la clientèle des jeunes marins. Mais l'on retrouve aussi des commerçants spécialisés dans d'autres produits de premières nécessités.

Une autre activité se déploie en parallèle de l'activité de pêche dans cette localité, c'est le transport du poisson, fumé dans la majorité des cas, vers Libreville et d'autres villes du Gabon. Il semblerait que le dynamisme de la ville de Cocobeach tienne également à ces échanges permanents des produits de la pêche avec ceux de la Guinée Équatoriale et ceux d'autres localités du pays. Avec le boom pétrolier que connaît la Guinée Équatoriale à son tour, les répercussions économiques qui y sont attachées sont d'ors et déjà remarquables à Cocobeach. En effet, la situation économique de ces pays y a entraîné la hausse du pouvoir d'achat. Aussi, on constate que les commerçants gabonais préfèrent aller écouler leurs marchandises en Guinée-Équatoriale du fait de la hausse des prix qui y sont de plus en plus pratiqués.

Agier Michel, décrivant le tissu social du quartier Zongo du Togo, « lieu de retrouvailles ethniques des gens du nord émigrant vers la côte, le quartier d'accueil des étrangers sans attache familiale »¹⁷⁸, comprenant les populations (Haoussas, Soudanais) qui y ont émigrées et les populations autochtones (musulmans pour la plupart), décrit le fonctionnement de l'économie de ce quartier comme échappant au contrôle de l'État. Les similitudes qui se dégagent avec le contexte de Cocobeach est que dans les deux cas, la vie sociale et économique de ces quartiers sont dépendantes dans la grande majorité des réseaux engendrés par le commerce des étrangers.

Mais cet état de fait a également entraîné des comportements répréhensibles par la loi tels que des délits de trafics alimentaires en tout genre (tromperie sur la réelle qualité de la marchandise, contamination volontaire à partir de produits douteux). En effet, la vente de certains produits en état de putréfaction avancé s'est développée de part et d'autres des rives des deux pays.

¹⁷⁸ Agier M. (1982), Ménage et réseau social : le quartier Zongo de Lomé, Togo, in Collectif de travail sur la famille ORSTOM, Études sociologiques, p. 1-9.

Le village ne vit pas exclusivement de la pêche aujourd'hui. D'autres font les plantations, d'autres le commerce, les petits bricoles, etc. C'est un village où il y a le mélange d'ethnies, mais ce sont les Sékiani qui ont créés ici, ensuite les Fang et les Kota ont suivi, après les Nzébi, etc.

Entretien du 17 Février 2011 avec Madame P., femme de pêcheur gabonais, à Malibé

Comme on peut le constater dans cet extrait d'entretien, au sein de plusieurs villages, on constate une diversification des activités économiques.

PLANCHE PHOTO 25 Activités économiques annexes



Certains pêcheurs pratiquent également un élevage de porc et l'élevage de chèvre domestique.

Des cochons domestiques dans un village de pêcheurs.



Source photo : Badjina, 2011.





D'autres activités commerciales, autres que la vente des produits halieutiques transformés ou frais sont présentes dans les villages de pêcheurs qui sont généralement éloignés des centres urbains et de leurs marchés. Ces activités commerciales qui se caractérisent par la vente des produits de première nécessité tels que : savon, huile, sel, légumes et aromates divers (oignons, cubes Maggi, piment, tomate, légumes secs, etc.), sandales en caoutchouc, produits de toilette, boisson alcoolisées ou non, poissons grillés, beignets de farine et de banane, les cartes prépayées de la téléphonie mobile, etc. Ces commerces sont tenus dans des abris ou en plein air généralement par les femmes et/ou enfants des pêcheurs ou du chef de village.

CHAPITRE II DYNAMIQUE DES RAPPORTS À L'AUTRE

Section I L'organisation communautaire

Nous désignons par organisation communautaire les activités effectuées au sein d'une communauté de pêcheurs en rapport ou non avec l'activité de pêche, mais qui jouent un rôle fédérateur entre les pêcheurs et permettent ainsi une dynamique au sein de toute la communauté.

Cette organisation communautaire au sein des villages de pêcheurs artisans de la province de l'Estuaire peut se voir varier selon qu'on se situe chez les pêcheurs artisans étrangers migrants et chez les pêcheurs artisans gabonais. En effet, cette organisation peut se lire dans les différents domaines de la vie sociale de chaque communauté : politique, économique, culturel et religieux.

C'est ainsi que sur le plan politique notamment, l'organisation institutionnelle des communautés de pêcheurs artisans étrangers se structure selon le schéma suivant :

- Un chef de la communauté, qui est le représentant de tout le groupe et chargé de veiller au bon fonctionnement de celle-ci. Il est choisi par tous les membres, à l'exception des femmes. Son rôle ne se limite pas seulement aux problèmes d'ordre social, son champ de compétence est très élargi, car il intervient parfois dans les problèmes personnels des membres quand cela s'avère nécessaire. Enfin, il a pouvoir de convoquer une réunion lorsqu'il constate un dysfonctionnement de la structure sans consulter les chefs de clan. Le chef travaille en étroite collaboration avec ses adjoints, ses conseillers, les chefs de clan et le comité de sages qui fait office d'assemblée délibérante.
- Deux adjoints au chef de la communauté
- Des conseillers, qui orientent le chef dans la prise de décisions pour régler un litige opposant les membres de la communauté ou quand il s'agit de discuter avec les autorités administratives. Un conseiller peut, sur délégation du chef, représenter le groupe auprès des entités similaires.

- Des chefs de clan, ont le pouvoir de veiller au maintien de l'ordre et du respect dans leurs groupes respectifs.
- Un comité de sages, composé par un certain nombre de personnes âgées ayant une expérience avérée dans la gestion des hommes. Le comité intervient rarement dans la mesure où il est considéré comme le dernier recours, le détenteur de la décision finale. Il agit uniquement lorsqu'il y a un litige auquel ni le chef de la communauté ni les chefs de clan n'ont pas donné une réponse idoine. Il revient dès lors au comité de donner son avis après analyse des faits, sa décision s'impose à tous. Les populations de ces communautés allochtones sont soumises aux autorités de celles-ci, d'où l'harmonie et l'esprit de solidarité absolue au sein des groupes.
- Des chefs religieux, comme partout ailleurs, annoncent la parole de Dieu pour maintenir la stabilité au sein de la communauté et prônent l'espoir d'un futur meilleur.
- Des membres.

Dans le second groupe qui est celui des pêcheurs artisans gabonais, l'organisation communautaire sur le plan politique reste identique à celle des villages actuels gabonais à savoir : un chef de village et les chefs religieux (catéchistes ou pasteurs).

En effet, le chef de village est nommé par l'État et joue le rôle d'auxiliaire de l'Administration pour maintenir l'ordre dans la communauté qui se confond avec le village. Il est chargé de faire connaître et d'appliquer la loi auprès des villageois. Contrairement au chef d'une communauté de pêcheurs migrants, il n'a pas le pouvoir d'intervenir dans les affaires des villageois sauf quand l'ordre public est troublé. L'intervention du chef de village se fait sur demande des membres de la communauté. Les responsables religieux ont une grande influence auprès des villageois et sont toujours consultés pour régler certains problèmes¹⁷⁹.

L'organisation politique dans chaque communauté est fondamentale car elle permet la stabilité du groupe à travers une hiérarchisation sociale au sein du groupe, une reconnaissance légale auprès des autorités et contribue au maintien de l'ordre au sein de chaque communauté de pêcheurs.

¹⁷⁹ Akoma Poathy, 2005 : 6-7

L'organisation communautaire se lit également dans les activités quotidiennes autres que le domaine politique. En effet, la quotidienneté dans les villages de pêcheurs artisans est rythmée autour des activités ayant un rapport direct avec l'activité de pêche. Elle peut associer plusieurs membres d'une même famille, plusieurs familles ou parfois même deux groupes de pêcheurs de communautés différentes. C'est le cas notamment des activités telles que la réparation des pirogues et des filets de pêche, le déchargement d'une pirogue lorsque les prises ont été abondantes pour une équipe donnée, le fumage de poisson, etc.

PLANCHE PHOTO 26 La vie dans un village de pêcheurs



Les activités dans un village de pêcheur sont centrées autour de l'eau. En effet, chaque activité est liée soit directement à la pêche, soit à la présence d'un bras de mer qui borde le village (images du village de Pont Nomba).

Hormis le rôle de voie de navigation, les bras de mer qui borde les villages de pêcheurs servent aussi aux activités quotidiennes telles que le nettoyage des pirogues, la baignade, etc.



La livraison de la glace qui servira au cours d'une partie de pêche se fait toujours en gros et par des taxis ou des « clandos » loués par les pêcheurs (images du village d'Ambowè). Ces taxis, qui n'exercent généralement que dans les grandes artères de la capitale et non dans les zones dites enclavées, sont parfois loués par les pêcheurs pour se faire livrer de la glace, qu'ils achètent dans des magasins ou dans les grands centre de distribution des produits de la pêche tels que le Port Môle ou au Pont Nomba, qui eux, sont situés en centre ville.

Photos : Badjina, 2011.

La commande de la glace en gros peut être le fait de la contribution de toute équipe de pêcheurs située dans un site de pêche surtout lorsque celle-ci est située dans une zone enclavée et donc difficile d'accès.

PLANCHE PHOTO 27 Activités masculines en dehors de la pêche



Les activités masculines en dehors des parties de pêche, consistent à la vérification et à la réparation des filets de pêche, des pirogues et de tous matériels utiles à la pêche.

(Images des villages de pêcheurs d'Ambowè et du site de Jeanne Ebori)

Photos : Badjina, 2011.

L'organisation communautaire constitue également au fait qu'il subsiste encore une division sexuelle des activités au sein des communautés de pêcheurs artisans. En effet, certaines activités ne se font qu'entre hommes ou entre femmes d'une même communauté. C'est le cas des réparations des pirogues et filets de pêche,

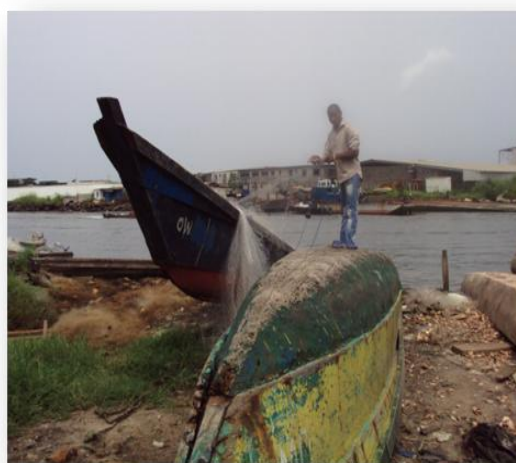


Ici sur ces images, des pirogues de pêche sur la plage de Jeanne Ebori, qui sont retournées pour d'éventuelles réparations. Ces activités se font généralement en groupe de deux ou trois pêcheurs. La quatrième image montre un pêcheur au village de pêcheurs nigériens à Massamboué (Cocobeach) qui répare un filet de pêche.

Dynamique des changements dans l'activité de la pêche au Gabon de 1900 à nos jours



La réparation des engins de pêche, tels que les filets de pêche, se font généralement par d'anciens pêcheurs devenus trop âgés pour aller en mer. Ici, à Massamboué (Cocobeach)



La réparation et le renforcement des pirogues usagers et l'inspection des filets par des jeunes pêcheurs nigériens au village de pêcheurs d'Aviation et au Pont Nomba.

PLANCHE PHOTO 28 Activités féminines



Photos : Badjina, 2010.

Une commerçante de poisson venant acheter du poisson frais auprès des pêcheurs du village de pêcheurs d'Ambowè.

Des femmes en pleine activité commerciale chez le chef de la communauté nigérienne d'Aviation.

Les activités commerciales féminines concernent dans la majorité des cas, la vente de poissons frais ou transformés, les produits de première nécessité, la couture, etc.



Photo : DGPA, 2008.

Plusieurs femmes s'adonnent de plus en plus à l'activité de la pêche artisanale maritime. Aussi, il n'est plus rare de voir certaines exercer certaines tâches telles que la réparation des filets de pêche. Ici, une femme dans le village de pêcheurs de l'île Moka.

PLANCHE PHOTO 29 Marée haute au débarcadère



Une vue des débarcadères du village d'Ambowè pendant la marée haute et la marée basse. Ces temps de marée basse sont une occasion pour les pêcheurs de vaquer à d'autres occupations dans la communauté ou de se reposer.



Photos : Badjina, 2011.

Les activités de détente au sein des communautés de pêcheurs sont une occasion de fédérer le groupe autour du chef de ladite communauté. En effet, l'habitation du chef de la communauté est souvent le lieu de rencontre, de convivialité entre pêcheurs, où ils échangent des informations liées à leur activités ou non.

PLANCHE PHOTO 30 Activités de détente





Des pêcheurs chez le chef de la communauté béninoise au débarcadère d'Ambowè. Les retrouvailles après la pêche se font généralement chez le chef de la communauté béninoise dont l'épouse tient un commerce de débit de boissons alcoolisées dont une en particulier appelée « kaï-kaï », très prisée par les pêcheurs Béninois.

Photos : Badjina, 2011.

Section II Marquages ethniques des territoires, croyances et lieux de culte

a) Marquages ethniques des territoires

Les marquages ethniques des territoires par les sociétés de pêcheurs diffèrent d'une communauté à une autre en général, mais surtout, des communautés de pêcheurs gabonais aux communautés de pêcheurs étrangers. En effet, nous avons observé que d'une communauté gabonaise à une autre, le marquage du territoire se faisait par rapport avant tout à l'identification du lieu. Et cette identification se matérialise par la présence d'un édifice à caractère commun symbolisant l'esprit communautaire partagé par tous. C'est le cas par exemple de la « Case des braves » de Milembié, village de pêcheurs gabonais d'ethnie fang. Ces habitations communes, ayant un rôle social de rassemblement et de consolidation du groupe, sont situées aux abords des débarcadères. Elles rappellent le rôle que joue encore les « corps de garde »¹⁸⁰ dans certains villages gabonais.

¹⁸⁰ Lieu de rencontre et d'échange réservé généralement qu'aux hommes dans un village.



Photos : Badjina, 2010.

Photo 13 Symboles ethniques

L'entrée du village de pêcheurs d'Aviation est signalée côté terre, par la présence de deux poteaux de bois et d'une corde faite de morceaux de tissu blanc et rouge ; et côté bras de mer, par un piquet de bois avec un tissu blanc.

Ces symboles font référence aux croyances magico-religieuses de la communauté nigériane.

Au sein des communautés de pêcheurs étrangers, le marquage ethnique du territoire se matérialise d'abord par leur regroupement en un même lieu de vie. Les habitations forment un bloc dans un emplacement bien précis et à l'écart des quartiers des centres urbains, d'où la dénomination de « village » ou de « campement de pêche ». En effet, cette organisation de l'espace peut être facilement nuancée dans le cas des pêcheurs gabonais, où la plupart des pêcheurs ne trouve aucun inconvénient à résider dans les quartiers environnants les sites de pêche. Ensuite, au sein de l'espace communautaire, il existe des lieux de rencontre et de détente généralement établis dans la demeure du chef de la communauté ou à proximité de celle-ci.

Le marquage ethnique de leur territoire passe aussi par l'influence du religieux. En effet, dans certaines communautés (nigériane notamment) on peut observer la présence d'église à laquelle appartient la communauté¹⁸¹.

Enfin, le domaine de l'esthétique est aussi un élément qui permet l'expression de l'appartenance ethnique dans les communautés de pêcheurs. En effet, la décoration des pirogues de pêche par des graphiques, images et citations aux couleurs vives, est très caractéristique des villages béninois et nigériens.

b) Croyances et lieux de culte

Les pêcheurs constituent une frange de la population très croyante. En effet, les pratiques liées à la pratique de la pêche ne sont plus à démontrer. Les lieux des pratiques religieuses sont nombreux, surtout parmi les groupes de pêcheurs artisans migrants présents dans la province de l'Estuaire. En effet, les pêcheurs prient avant d'aller en mer dans leurs maisons et en mer avant de pêcher. Ces pratiques religieuses, sont constituées de prières, incantations sur un objet lié à la pratique de la pêche (filet, pirogue, etc.), sacrifices, décoctions à boire, etc.

Pour la majorité des pêcheurs étrangers vivant au Gabon, ce serait le christianisme qui constituerait leur religion. Certaines communautés¹⁸² se rassemblent pour un culte hebdomadaire le samedi après-midi et/ou le dimanche matin. La connexion avec les autres villages de pêcheurs de la même communauté ethnique se fait d'ailleurs aussi à travers l'instance du religieux. C'est le cas notamment des pêcheurs d'Aviation qui partagent les mêmes pratiques religieuses avec ceux du Pont Nomba, et qui sont parfois emmenés à célébrer certains cultes ensemble.

¹⁸¹ Voir Photo 13, p. 376

¹⁸² Ceux de la frange dit des Chérubins séraphins

PLANCHE PHOTO 31 Lieux de culte et symboles rituels



L'organisation spatiale du temple. (Aviation)

Cette organisation est structurée par une division spatiale par sexe, et par une répartition des membres selon la hiérarchisation sociale.



Une vue de l'assemblée de croyants en plein culte.



Des pêcheurs en tenue d'apparat pour leur culte religieux dominical. De retour du rituel effectué au bord de la rivière, les pêcheurs reviennent vers le temple. Ces pêcheurs vont au bord de la rivière pour le rituel.



Photos : Badjina, 2010.

Le regard que se portent les pêcheurs entre eux, surtout ceux issus d'origines différentes, peut être caractérisé par la méfiance à cause des pratiques religieuses. En effet, la superstition étant fortement partagée dans la conscience collective de l'environnement de la pêche, les accusations au sujet des pratiques mystico-religieuses sont légions. Pour la majorité des pêcheurs de la communauté gabonaise, les pêcheurs béninois et nigériens seraient en tête de lice de ces phénomènes. Chaque groupe communautaire se renvoie mutuellement l'accusation portant sur l'usage d'incantations.

Lors des cérémonies religieuses, on peut remarquer le rôle important de l'eau notamment au cours des cérémonies rituelles de baptêmes et de purification. Il semble plus qu'évident qu'il existe un lien entre les pratiques religieuses et le choix du lieu d'implantation des villages. En effet, la proximité des villages avec l'eau est sans doute une condition à l'établissement du village pour des raisons religieuses.

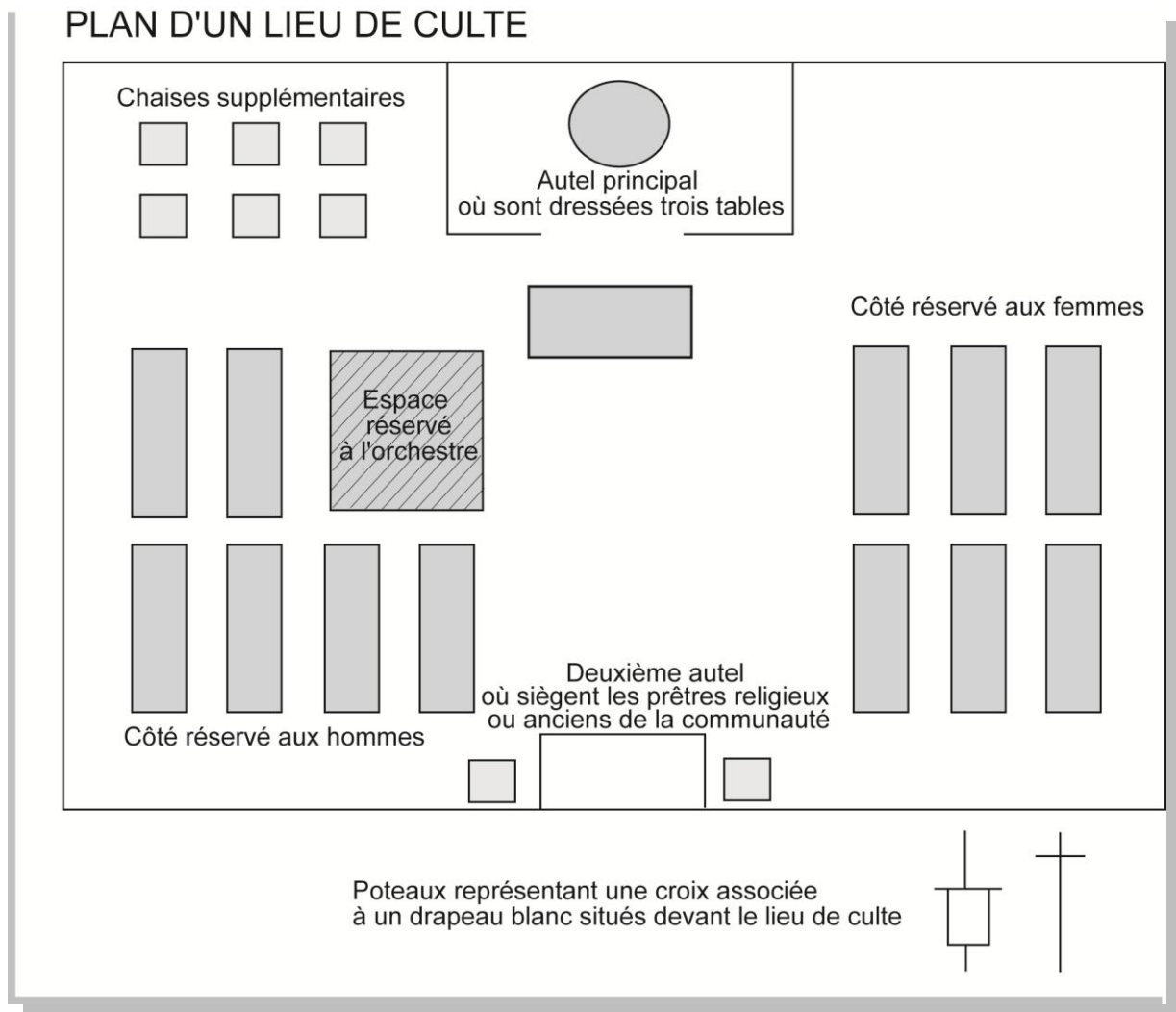


Figure 8 Plan d'un lieu de culte (celui du village de pêcheurs d'Aviation)

Tous les matins, avant d'aller en mer, ils prennent des décoctions traditionnelles pour prévenir les maladies, le sommeil, etc. Parmi ces boissons, il y a ce qu'on appelle « Kai-Kai », c'est une liqueur locale fabriquée de façon artisanale par les béninois.

Entretien avec J., gabonais, petit-fils de propriétaire de terrain au quartier Ambowè

On prend aussi une tisane traditionnelle appelée « Egbé », fait à partir d'écorces et de feuilles. On fait aussi des rituels où on parle aux aïeux avant de pêcher et on leur demande de fructifier les prises. Si la pêche s'avère fructueuse, on organise un repas et on boit depuis la pirogue même jusqu'à l'arrivée au village.

Entretien du 20 Novembre 2010, avec S. et M. (chef d'équipe), pêcheurs béninois « Popo »,
au « petit débarcadère des mulets » d'Ambowè

Je pêche avec le matériel de mon père. Avant d'aller pêcher, on prie à la maison, en mer aussi, avant de pêcher.

Entretien du mardi 17 novembre 2010 avec E., pêcheur yoruba nigérian au débarcadère
d'Aviation

Notre église des Chérubins Séraphins est fréquentée le dimanche matin et le samedi après-midi.

Entretien du mardi 17 novembre 2010 avec C. A., yoruba, fille du chef de la communauté
nigériane de d'Aviation

La plupart des pêcheurs béninois sont des hommes de Vaudou¹⁸³. Donc, nous adorons les fétiches. Certains font venir les trucs du Bénin qu'ils adorent, c'est dans la chambre : ils font des prières pour demander le poisson, d'autres ont des parfums, d'autres ont des eaux : ils prennent le Vaudou là pour qu'il touche l'eau et cette eau il la verse sur le filet pour avoir la chance.

Les nigériens font aussi venir des spécialistes du Benin, ils cotisent de l'argent pour faire venir des « spécialistes », et puis quand « l'élément¹⁸⁴ » arrive, ils l'entourent, et lui, il leur fait des trucs. Ici, ça fait deux fois qu'ils en font venir. Mais nos « vieux¹⁸⁵ » ont refusé au dernier moment, et pourtant on a cotisé¹⁸⁶. Quand la pêche est dure, ils organisent un « truc »¹⁸⁷ comme ça. Nos vieux ont refusé à deux reprises de participer au rituel organisé par ces nigériens. Et puis je crois que c'est parce que nos vieux ne veulent pas « se mélanger »¹⁸⁸. Et on a constaté qu'à chaque fois qu'ils le font, il y a toujours quelqu'un qui meurt en mer. Il y a même une ethnie nigérienne, les Idjo, quand ils ont un mort dans la famille, ils prennent le corps et vont en mer faire « leurs choses »¹⁸⁹, et ils ont après du poisson ! Mais sincèrement, eux ils ont du poisson, mais nous, on en n'a pas ! Tous, nous pêchons pourtant dans la même zone, mais eux, ils ont du poisson et nous, on en a pas, et pourquoi ? Ça veut dire que nous n'avons pas le même Dieu, or, le sacrifice est fait au départ pour nous tous !

¹⁸³ Religion originaire de l'ancien Royaume du Dahomey (Afrique de l'Ouest).

¹⁸⁴ Celui qui est habilité à procéder à la constitution du fétiche dénommée « le féticheur ».

¹⁸⁵ Chefs coutumiers, sages du village, conseil des anciens.

¹⁸⁶ Chaque membre de la communauté participe à hauteur d'un montant précis ou non pour faire venir « le féticheur ».

¹⁸⁷ Un rituel censé améliorer la production de la pêche.

¹⁸⁸ Participer au même rituel.

¹⁸⁹ Rituel.

Moi, dans le village là je suis le meilleur fabricant de « bouteilles de bois », c'est parce que je connais le rôle de chaque bois que j'utilise : il y en a contre la cirrhose du foie, la fatigue générale, le mal de dos, on met le tout là dedans, et on mélange ça avec le Gin ou la Vodka, et puis on boit tous les soirs. Tous les soirs, moi-même j'en bois. Il n'y a que deux bois qu'on trouve ici au Gabon. Même ma femme quand elle accouche a droit à un petit verre tous les matins, ceci pendant trois mois ! C'est pour dégager un peu les saletés et pour qu'elle ne sente pas trop la fatigue et le bébé, toujours une goutte jusqu'à trois mois.

Entretien du 18 Février 2010 avec Papa S. au village Massamboué (Cocobeach)

Le rôle des chefs des communautés de pêcheurs étrangers est très important dans les pratiques religieuses. En effet, il consiste non seulement à faire respecter les règles de vie au sein de la communauté et du campement de pêche, mais également à organiser et à gérer les rituels et autres cultes pratiqués au sein de celle-ci. Les lieux de culte sont en effet des espaces religieux et politiques où la stratification au sein du lieu de culte est calquée sur la stratification sociale.

Comme nous l'avons signalé, les pratiques religieuses des uns ne sont pas toujours tolérées par les autres. En effet, la manifestation culturelle ou la matérialisation de certaines pratiques religieuses est souvent contestée.

Ceux qui ont des rituels ce sont les béninois, les nigériens n'ont pas de rituels. C'est surtout ceux qui font la pêche avec les grosses pirogues là qui font des rituels. Parce que nous on voit quand avant de partir ils préparent des espèces de choses rouges qu'ils aspergent sur les pirogues avant la mise à l'eau.

Ils le font aussi lorsqu'ils ont perdu quelqu'un à l'eau. Donc avant de reprendre la pêche ils font ça aussi.

Mais les nigériens sont tous chrétiens. Ils vont à l'église tous les dimanches. C'est l'église chérubins séraphin. S'ils ne sont pas là bas, ils sont chez les célestes ou les églises éveillées. Les costumes là sont comme les soutanes. Tout le monde à sa tenue jusqu'aux enfants. A l'église, il y a des groupes : vous avez ce qu'ils appellent « Ayamès » les femmes des rois, les choristes, la gloire de dieu, les chérubins, le groupe des prières, et la chorale des hommes. Lors de la cérémonie, celui qui tourne sur lui-même c'est celui qui est animé du saint esprit. Ce sont les prophètes ou les visionnaires qui font ça. Dès fois, si tu as un problème, il peut t'aider. Le rituel de la rivière est lié au jour du baptême (purification). En fait, chaque année dans chaque église, ils ont ce qu'on appelle le culte de la prière de sept jours : le matin à 4 heures, la journée à 10 heures et l'après-midi à 16 heures durant toute une semaine. A la fin de ce culte de sept jours, ça peut être le samedi, ils font un baptême où tout le monde va à l'eau et les malades trouvent la guérison. Les piquets avec un drapeau blanc peuvent indiquer que c'est un jour de baptême. Les grands piquets à l'entrée du village avec une corde qui les relie signifient que, le prophète qui est dans le village met des signes de protection du village des mauvais esprits. Ici, aussi, c'est parce que le village est cassé, sinon, il y avait le prophète qui pouvait prédire une épidémie de maladie et demander aux parents de payer des tissus rouges pour faire la protection.

Entretien collectif du 18 Décembre 2010 avec des pêcheurs au Pont Nomba

En définitive, le religieux tient une place non négligeable dans les communautés des pêcheurs étrangers. En effet, garant du lien social du groupe tout entier, il peut être considéré comme le garant de la cohésion d'un groupe dans un lieu de vie et de son identité. A l'instar des « cases-témoins » des pêcheurs dans les villages artisans gabonais, les lieux de cultes (églises ou temples) dans les communautés de pêcheurs étrangers, constituent des édifices de repère pour chaque membre du groupe.

Section III Rapports interpersonnels, relations de voisinage

Les rapports sociaux entre groupes de pêcheurs d'ethnies différentes sont généralement marqués par un sentiment de méfiance (généralement des autochtones vis-à-vis des allochtones) selon nos interlocuteurs. En effet, une forme de concurrence d'ordre technologique et économique, un rapport de force dans l'accès à la ressource, un complexe d'infériorité pour les uns ou de supériorité pour les autres, nourri parfois les tensions entre les groupes. Aussi, malgré des rapports de collaboration et de partage de savoirs ou de savoir-faire, il subsiste encore une forme de distanciation entre les communautés à cause de certains préjugés.

Par contre, au sein même des groupes, les rapports qui prévalent entre pêcheurs pendant leur activité peuvent être considérés comme étant basés sur le respect et la convivialité. De plus, ces rapports ne sont pas stéréotypés parce que tous les membres d'une équipe se connaissent et se côtoient en dehors même de l'activité.

Godelier¹⁹⁰, au sujet de la division sociale du travail entre les hommes et les femmes, affirme que celle-ci serait le résultat du rapport de deux ordres de facteurs, d'une part les forces productives (les moyens matériels et intellectuels dont une société dispose pour agir sur la nature) et, d'autre part, les rapports des groupes sociaux tout autant la nature qui les entoure que les moyens dont ils disposent pour agir sur elle.

¹⁹⁰ Maurice Godelier, *La production des grands hommes*, Champs-Flammarion, Paris, 2002, p. 38.

Je n'ai pas de problème avec les autres pêcheurs gabonais, on vit tous en tant que pêcheur. On se communique les techniques de pêche, on travaille ensemble. Parfois, il y a des embuscades en mer, mais la Marine Marchande ne fait pas grand chose par rapport à cela. Les gabonais n'aiment pas épargner et ils sont paresseux, le gabonais qui pêche avec nous, fait des prières comme nous aussi.

Entretien du 20 Novembre 2010, avec S. et M. (chef d'équipe), pêcheurs béninois « Popo »,
au « petit débarcadère des mulets » d'Ambowè

Dans le quartier, il y a deux principaux groupes de pêcheurs étrangers : béninois et nigériens qui font la grande pêche, et quelques gabonais qui pratiquent la pêche mais de courtes sorties. Ils vivent de part et d'autre de la voie goudronnée qui donnent directement sur le débarcadère d'Ambowè. Les raisons de l'efficacité de la pêche des étrangers tiennent à la bonne qualité de leur matériel de pêche. Normalement le crin est interdit ici dans le débarcadère des petits mulets, mais les pêcheurs ne comprennent pas.

Entretien du mardi 17 novembre 2010 avec J., gabonais, petit-fils de propriétaire de terrain à
Ambowè

En tout cas, au niveau de Cocobeach on n'a pas de problèmes avec nos voisins nigériens. On travaille rarement ensemble. Les nigériens ont leurs modes de pêche qui diffèrent des nôtres : les nigériens qui sont ici font plus la sardine et les hameçons. Nous, on n'est pas trop habitué aux hameçons. On fait la pêche à la

sardine, mais c'est avec la senne pas avec les crins là. Il y a une différence entre nous et les nigériens : eux, ils sont solidaires entre eux, et chez nous c'est le contraire ! Quand tu reviens avec une pirogue pleine de sardines, si on t'aide aujourd'hui à les retirer du filet, ce ne sera pas comme ça tous les jours. Or, les nigériens, ils s'entraident ! Parce que la sardine salit en fait ! Alors que quand on a la sardine au fumoir, on n'a pas faim !

Entretien du 18 Février 2010 avec P. S. au village Massamboué (Cocobeach)

Section IV Les différents conflits

Les conflits enregistrés dans le secteur de la pêche artisanale sont nombreux. En effet, des conflits surviennent souvent entre pêcheurs de communauté et d'ethnie différentes, surtout lorsque le conflit porte sur la violation des zones de pêche (l'enregistrement d'actes de piraterie et d'agression entre pêcheurs en mer). Et la marge de manœuvre des agents de l'Administration se trouve mise à mal lorsque les moyens mis à disposition pour faire respecter les zones de pêche et d'assurer un contrôle permanent, tels que des vedettes, sont insuffisants voir inexistantes. Ce qui développe chez certains pêcheurs le sentiment de n'être pas entendu.

Les plus grands conflits qu'on a sont les intrusions des chalutiers dans la deuxième zone qui est réservée aux petites embarcations. Les chalutiers ont une grosse machine, le rapport de force est complètement inégal déjà de par la taille. Et il n'y a pas de vastes programmes de sensibilisation mais l'Administration a préféré contourner le manque en instaurant

un système de cogestion c'est-à-dire impliquer les acteurs à la surveillance et à la réglementation de la pratique de la pêche. C'est dans le cadre du secteur d'appui : nous avons déjà identifié 20 villages pilotes dont 6 dans la province de l'Estuaire (Cap Estérias, Bambouchine, Emone Mekak, Nzamalighé, Alénakiri et Lalala) qui fait recette dans d'autres pays. Personne n'est mieux indiqué pour surveiller la ressource que l'acteur lui-même. On se dit que si on implique le pêcheur dans la gestion de la ressource, il va mieux le gérer et les pêcheurs peuvent s'auto-surveiller et nous renvoyer les données. C'est encore un fait nouveau pour le pêcheur qui ne comprend pas encore la pertinence de ce projet ; il se dit que c'est à l'État de surveiller, pourquoi moi je devrais surveiller l'autre !

Entretien du 29 Mars 2010 avec A. M., Ingénieur des pêches

a) Nature des conflits

1) Conflits entre pêcheurs artisans et pêcheurs industriels

L'intrusion de certains bateaux de pêche industrielle dans les eaux réservées à la pratique artisanale de la pêche entraîne souvent des dépôts de plaintes émanant des pêcheurs artisans contre les propriétaires des bateaux de pêche industrielle.

Ces conflits se déroulent aussi de part et d'autre des eaux territoriales des deux pays (notamment Guinée-Équatoriale et Gabon). En effet, ces bateaux de pêche sont mis en cause pour violation de territoire de pêche, pour raclage voir destruction d'engins de pêche.

2) Conflits entre pêcheurs autochtones et pêcheurs étrangers

La violation de la première zone de pêche par les pêcheurs étrangers, en l'occurrence par ceux qui reviennent de Libreville, est souvent à l'origine des conflits entre pêcheurs autochtones situés du côté de Cocobeach et les pêcheurs étrangers.

Au début, certains ont essayé de travailler avec des gabonais ; mais finalement, quand il y avait du poisson, il n'y avait pas de problèmes, mais quand il n'y en a plus eu, avec l'entretien du matériel, cela devenait très difficile du fait du manque d'entrée d'argent. Et pour le gabonais qui fait des affaires avec le béninois ou le nigérian, il va penser que ce dernier veut le voler, et l'amitié est cassée ! Parce que l'entretien du matériel est très difficile ! Réparer ou parfois acheter un autre matériel alors que la pêche ne tourne plus rond, c'est difficile. Moi par exemple, je traverse des moments difficiles et si j'étais en association avec un gabonais, il n'allait jamais me croire.

Entretien du 18 Février 2010 avec Papa S. au village Massamboué (Cocobeach)

3) Conflits entre pêcheurs résidents et pêcheurs migrants étrangers

Ces conflits sont liés à la concurrence déloyale et à la violation des zones de pêche par les pêcheurs migrants étrangers, notamment dans les embouchures, fleuves, rivières et dans les aires de frayères.

4) Conflits entre pêcheurs gabonais et pêcheurs équato-guinéens

Ces conflits concernent principalement les vols d'engins de pêche et d'embarcations des pêcheurs gabonais par les pêcheurs équato-guinéens. Les plaintes liées aux cas de vol n'aboutissent pas à leur terme. En effet, c'est grâce à la collaboration des autorités des deux pays que les litiges liés au vol se résolvent.

b) La gestion des conflits

La gestion des conflits de pêche relève des différentes Brigades de pêche, la Brigade nautique de la Gendarmerie et des services de la Marine Marchande (notamment à Libreville) et des services de la pêche en Guinée-Équatoriale. Rappelons que ces conflits opposent généralement les acteurs de la pêche artisanale et ceux de la pêche industrielle, les pêcheurs autochtones et les pêcheurs étrangers, entre les pêcheurs résidents d'une zone de pêche et les pêcheurs migrants (dans la région de Cocobeach par exemple, ces conflits opposent les pêcheurs gabonais et les pêcheurs équato-guinéens).

Cette gestion se concrétise tout d'abord par la mise en place d'un dialogue entre l'Administration des pêches et les différents plaignants. En effet, des plaintes peuvent être enregistrées auprès des brigades de pêche.

Au final, les conflits sont généralement réglés soit à l'amiable, soit par voie de justice. Certains cas de plaintes n'aboutissent pas pour cause de délit de fuite des concernés. De même, le manque de moyens de transport que connaissent les autorités gabonaises ne permet pas toujours une surveillance efficace des violations des zones de pêche.

CONCLUSION GENERALE

La pêche artisanale/indigène/à petite échelle peut donc se résumer comme une activité autosuffisante qui vise à nourrir une famille grâce à la consommation directe mais aussi à la commercialisation sur des marchés locaux ou internationaux. On peut la représenter idéalement comme une activité de cueillette qui en appelle au bon sens et à l'intelligence des personnes qui l'exercent. Pourquoi épuiser une ressource qui permet la subsistance, et dans bien des cas la survie?¹⁹¹

¹⁹¹ Arthur Bogason, Avril 2009,

Disponible sur http://www.r-f-a.org/fileadmin/admin/document/Definition_de_la_peche_artisanale_-_WFF.pdf

Les dynamiques sociales qui font débat aujourd'hui concernent dans la grande majorité des cas le rapport de l'Homme à son environnement. En effet, on observe que les générations actuelles sont de plus en plus confrontées à un tournant ou une réalité, qui viserait à reconsidérer les manières d'agir passées et d'envisager de nouvelles en vue d'en atténuer les effets néfastes au bénéfice des générations futures. Aussi, que ce soient les techniques de prélèvement employées ou l'exploitation intensive des ressources naturelles, l'accent est porté désormais sur des pratiques qui intègrent le respect de l'environnement et son exploitation durable. Et pour y parvenir, il est d'abord nécessaire de faire un bilan des anciennes habitudes pour rectifier, ajuster, voire changer efficacement celles-ci.

En ce qui concerne les pratiques dans l'activité de la pêche, notre étude avait cet objectif de démontrer une évolution de celles-ci, précisément dans le secteur artisanal, au Gabon de 1900 à nos jours, à travers une étude comparative des points saillants de son histoire. Et le support géographique qui a servi à illustrer notre propos est la province de l'Estuaire, qui réunit plusieurs communautés de pêcheurs dans un même espace. Ce contexte pluriethnique et pluriculturel était en effet indispensable pour l'observation des pratiques différentielles et des interactions entre individus dans une perspective diachronique.

Cette étude s'inscrit dans le cadre plus ample de l'étude des dynamiques des sociétés traditionnelles et donc des cultures, du changement social qui caractérise toutes les sociétés actuelles et en particulier de la dynamique des pêcheries africaines. En effet, il était question de saisir la dynamique des changements au sein des sociétés de pêcheurs artisans locaux et étrangers au Gabon qui se partagent les différents espaces halieutiques. Par conséquent, l'étude de ces sociétés de pêcheurs, qui sont aussi des lieux de cultures localisées, nous a invité à voir comment se construit la pérennisation des structures sociales et donc des identités culturelles.

Notre approche a consisté à mobiliser plusieurs disciplines : l'histoire, l'anthropologie économique et l'anthropologie maritime. Mais la singularité de notre apport au travers de cette étude était de mettre en perspective les différentes visions propres aux acteurs, qui nous ont servi de support analytique de base à la compréhension des changements qui se sont opérés, avec par ailleurs des données historiques, bien qu'emprunt d'un discours ethnocentrique et colonialiste. En effet, ce sont les parcours des pêcheurs qui ont permis le façonnement de la réalité actuelle du secteur pêche artisanale au Gabon. Il paraissait

important pour nous de donner une plus grande considération aux discours de ceux qui dépendent quotidiennement de cette activité.

Aussi, notre analyse anthropologique des pratiques culturelles propres à chaque groupe et dans différents contextes spatio-temporels, fait ressortir une tendance globale de ce qu'était la pratique de la pêche avant l'arrivée des colons, pendant leur établissement et après l'arrivée des pêcheurs étrangers migrants. En effet, trois principaux facteurs qui ont marqués l'histoire de la pêche artisanale au Gabon se dégagent : les filets de pêche en nylon, l'immigration de masse des pêcheurs ouest-africains et la législation en matière de pêche.

Les résultats du contact entre les sociétés de pêcheurs autochtones et l'Administration coloniale n'ont pas révélé une véritable révolution dans les pratiques liées à la pêche. L'analyse de cette période a davantage révélé une spécialisation de certaines ethnies locales dans la pêche. De plus, l'avènement du nylon comme matériau durable n'a pas bouleversé les procès de production traditionnels en eux-mêmes mais a vraisemblablement amélioré les productions des pêcheurs artisans.

Par contre, les contacts qui se sont succédé avec les populations de l'Afrique de l'Ouest ont permis une réorganisation de ce secteur en suscitant de profonds changements surtout d'ordre territorial. En effet, l'urbanisation et la croissance démographique des grands centres urbains ont entraîné l'affirmation voire la formation des sites de pêche dans la province de l'Estuaire.

Du point de vue de la législation, c'est à son adaptation que les pêcheurs artisans, surtout étrangers migrants, se sont vu contraindre. L'évolution dans son application paraît s'orienter vers une implication des différents acteurs de la pêche dans le développement de ce secteur d'activité. En effet, pour une meilleure efficacité dans l'application des textes de loi, la nécessité que s'établisse durablement une coopération entre les différents acteurs du secteur pêche est de mise selon l'Administration en charge des pêches.

D'un modèle traditionnel de pêche artisanale gabonais à un modèle hybride de la pêche artisanale maritime dans la province de l'Estuaire ?

L'analyse globale de la pratique de la pêche artisanale d'abord sur toute l'étendue du Gabon a permis de faire ressortir un modèle gabonais pour pouvoir établir une comparaison avec les différents modèles de pratiques importés plus récents. Une confrontation entre ce modèle traditionnel de pêche gabonais, caractérisé globalement par une mixité mais aussi par une division et une spécialisation par genre dans les techniques, saisons et lieux de pêche ; et un nouveau modèle artisanal actuel, caractérisé notamment par une monopolisation masculine dans les techniques employées, dans les zones maritimes de pêche et d'une spécialisation féminine dans les activités de transformation et de distribution.

Le modèle traditionnel de pêche gabonais peut être défini par la mixité qui caractérisait l'activité, une spécialisation sexuelle des techniques, qui elles-mêmes étaient liées aux zones de pêche et aux saisons, que le nouveau modèle qui se dessine révèle. En effet, la province de l'Estuaire comprend plusieurs groupes ethniques issus de l'exode rural et des migrations et qui ont plus ou moins une tradition de pêche artisanale. Les techniques qui sont issues de celles-ci, au contact des techniques importées par les pêcheurs migrants de l'Afrique de l'Ouest, ont donné une activité à dominance masculine avec une grande tendance à une forme de spécialisation par métier liés à l'activité de pêche.

Notre contribution en matière d'analyse des sociétés de pêcheurs dans un contexte nouveau de mobilité et de pluriethnicité qu'est la province de l'Estuaire du Gabon a permis de dévoiler qu'il y a eu une acculturation du point de vue technologique à partir des contacts entre d'une part les pêcheurs artisans locaux de la côte et les pêcheurs artisans de l'intérieur des terres. Puis, d'autre part entre les pêcheurs artisans autochtones et les pêcheurs artisans allochtones migrants. En effet, la tendance a été l'adoption des pratiques culturelles de pêche importées qui se sont vu jusque-là partiellement appliqué. En effet, la présence aujourd'hui des modèles distincts de pêche, notamment au niveau de la spécialisation par nationalité, ethnie (pêche au gros ou non) ou par espèce (pêche de la sardine par les pêcheurs nigériens ou béninois) des groupes de pêcheurs, implique qu'on est loin d'une uniformisation des techniques dans la province de l'Estuaire. De plus, la période actuelle, caractérisée par une situation de domination démographique des pêcheurs migrants, montre que les traits culturels nouveaux sont adoptés et réinterprétés par les pêcheurs autochtones par soucis de profit, ce qui ne semblait pas être le cas durant la période coloniale.

En somme, le but de cette étude était de présenter la dynamique des changements dans l'optique de prévoir soit le retour à des anciennes pratiques soit à l'adoption de nouvelles pratiques, soit encore à une fusion complète des pratiques anciennes locales avec celles importées. Mais on retiendra qu'une adaptation s'est opérée de part et d'autre des communautés de pêcheurs artisans présents sur le littoral de la province de l'Estuaire. De plus, il y a eu un transfert de savoirs et de savoir-faire, qui ont permis une amélioration de l'efficacité des techniques traditionnelles gabonaises, mais ne les a pas dénaturées. En effet, chaque communauté a évolué parallèlement en conservant une certaine identité du point de vue de ses techniques traditionnelles.

Ainsi, l'évolution de la pêche artisanale maritime au Gabon a procédé d'une amélioration des techniques employées par une réinterprétation des techniques importées et non d'un rejet total de celles-ci. En effet, du fait qu'il subsiste des techniques et des savoir-faire propres à chaque communauté, un renouvellement permanent de l'activité de pêche semble assuré.

Nous postulons alors que l'efficacité de la pêche en tant que secteur d'activité économique ne peut passer que par la prise en compte des savoirs et des savoir-faire propres à chaque communautés de pêcheurs, surtout dans le cadre de la formation des pêcheurs, pour une meilleure harmonisation des techniques, une baisse des conflits dans les sites de pêche et une meilleure intégration des pêcheurs migrants.

Nos prochaines recherches seront orientées notamment sur un complément des données bibliographiques et de terrain concernant les problématiques déjà entamées dans notre thèse. En effet, nous voulons poursuivre les analyses entamées de manière plus approfondie notamment de la dynamique intercommunautaire, de la vie communautaire et familiale, des groupes domestiques, les réseaux sociaux (travail, famille, alliés, clients), qui ont été peu développées et survolées dans le cadre de cette recherche, le tout dans une posture comparatiste.

Pour y parvenir, nous comptons et espérons travailler plus étroitement avec le maximum des membres de chaque famille de pêcheurs, les instances ministérielles concernées et les représentations administratives de chaque province. Cette nouvelle approche nous permettra de compléter ce travail déjà entamé sur la dynamique des changements dans l'activité de la pêche au Gabon de 1900 à nos jours et d'envisager une poursuite de ces travaux dans un cadre professionnel et de recherche.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES CARTES

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Carte 1 Localisation de la zone d'étude choisie, la province de l'Estuaire | 19 |
| Carte 2 La province de l'Estuaire, ses subdivisions départementales et ses limites frontalières..... | 21 |
| Carte 3 Répartition géographique des villages de pêcheurs sur le littoral de l'Estuaire..... | 26 |
| Carte 4 Migrations des populations de pêcheurs à partir de la fin du XIXème siècle aux années 1980, d'après Chauveau (1991)..... | 137 |
| Carte 5 Les migrations au Gabon..... | 140 |
| Carte 6 Répartition des sites de pêche par strate mineure de l'Estuaire..... | 174 |

PLANCHES PHOTOS

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| PLANCHE PHOTO 1 Débarcadère d'Ambowè..... | 152 |
| PLANCHE PHOTO 2 Village de pêcheurs d'IGAD au quartier Aviation..... | 154 |
| PLANCHE PHOTO 3 Débarcadère de Bambouchine..... | 156 |
| PLANCHE PHOTO 4 Village de pêcheurs béninois et nigériens de Massamboué (Cocobeach)..... | 159 |
| PLANCHE PHOTO 5 Débarcadère de Milembié..... | 162 |
| PLANCHE PHOTO 6 Village de pêcheurs de Pont Nomba..... | 165 |
| PLANCHE PHOTO 7 Village de pêcheurs de l'île Moka..... | 167 |
| PLANCHE PHOTO 8 Pirogues de type gabonais..... | 214 |
| PLANCHE PHOTO 9 Pirogues de type béninois et nigérian..... | 215 |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| PLANCHE PHOTO 10 Symboles..... | 230 |
| PLANCHE PHOTO 11 Filets de pêche utilisés..... | 235 |
| PLANCHE PHOTO 12 Outils de la pêche..... | 242 |
| PLANCHE PHOTO 13 Espèces de poissons pêchées..... | 277 |
| PLANCHE PHOTO 14 Des fumoirs..... | 287 |
| PLANCHE PHOTO 15 Fumage de poisson..... | 289 |
| PLANCHE PHOTO 16 Conditionnement et distribution du poisson..... | 302 |
| PLANCHE PHOTO 17 Rapport avec l'Administration des pêches..... | 317 |
| PLANCHE PHOTO 18 Cour centrale des villages..... | 324 |
| PLANCHE PHOTO 19 L'occupation et l'organisation de l'espace..... | 327 |
| PLANCHE PHOTO 20 Les différentes maisons situées le long des plages et sur une île.... | 334 |
| PLANCHE PHOTO 21 Anciennes maisons de pêcheurs abandonnées, situées à l'intérieur des terres et son évolution..... | 338 |
| PLANCHE PHOTO 22 Habitations à l'île Moka..... | 346 |
| PLANCHE PHOTO 23 Eaux usées et ordures ménagères..... | 348 |
| PLANCHE PHOTO 24 Rapport à l'environnement | 350 |
| PLANCHE PHOTO 25 Activités économiques annexes..... | 360 |
| PLANCHE PHOTO 26 La vie dans un village de pêcheurs..... | 364 |
| PLANCHE PHOTO 27 Activités masculines en dehors de la pêche..... | 366 |
| PLANCHE PHOTO 28 Activités féminines..... | 370 |
| PLANCHE PHOTO 29 Marée haute au débarcadère..... | 372 |
| PLANCHE PHOTO 30 Activités de détente..... | 373 |
| PLANCHE PHOTO 31 Lieux de culte et symboles rituels..... | 377 |

PHOTOS DANS LE TEXTE

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Photo 1 Mangrove de Milembié..... | 23 |
| Photo 2 Mangrove de Moka..... | 23 |
| Photo 3 Pêche à la baleine à Port-Gentil (1950), Gabon, Anonyme, Agence économique de la France d'Outre-mer/Haut-commissariat de la République française en AEF..... | 79 |
| Photo 5 Découpage de la baleine pour en recueillir l'huile (1900/1960), Gabon, Anonyme, Agence économique de la France d'Outre-mer/Service intercolonial d'information et de la documentation..... | 80 |
| Photo 6 Montée à bord d'un quartier de baleine (1900/1960), Gabon, Anonyme, Agence économique de la France d'Outre-mer/ Service intercolonial d'information et de la documentation..... | 80 |
| Photo 7 Pêcheurs de crevettes sur l'Ogooué (1948), Gabon, Heymann, Agence économique de la France d'Outre-mer..... | 83 |
| Photo 8 Barque de pêche à voile à Port-Gentil, 1942, Germaine Krull, ANOM..... | 106 |
| Photo 9 Pirogue à voile à la Pointe Denis, Libreville, 1943, Germaine Krull, ANOM..... | 107 |
| Photo 10 Débarcadère à Lambaréné, 1943, source : Agence économique de la France d'Outre-mer/ Gouvernement général de l'AEF- Mission Germaine Krull, ANOM..... | 113 |
| Photo 11 Habitations à l'île Moka..... | 331 |
| Photo 12 Écailleurs de poisson au port Môle de Libreville..... | 346 |
| Photo 13 Symboles ethniques..... | 375 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 1 Captures de la campagne de pêche à la baleine de 1951..... | 78 |
| Tableau 2 Productions des produits dérivés en tonne..... | 79 |
| Tableau 3 Campagne de pêche aux requins de 1951..... | 82 |
| Tableau 4 Engins passifs..... | 103 |
| Tableau 5 Engins actifs..... | 103 |
| Tableau 6 Prix pratiqués selon les espèces et les quantités..... | 116 |
| Tableau 7 Importations de poissons en Kg au cours du premier trimestre de 1923..... | 122 |
| Tableau 8 Les différents emplacements des pêcheurs dans la province de l'Estuaire..... | 147 |
| Tableau 9 Répartition des sites de pêche par strate mineure (province de l'Estuaire.....) | 173 |
| Tableau 10 Procédures administratives..... | 206 |
| Tableau 11 Répartition des pirogues par mode de propulsion, par nationalité..... | 221 |
| Tableau 12 Répartition des pirogues par groupe de taille par site..... | 223 |
| Tableau 13 Répartition des pirogues par groupe de taille par nationalité..... | 224 |
| Tableau 14 Évolution du nombre de pirogues par An, par mode de propulsion..... | 226 |
| Tableau 15 Répartition des embarcations par strate majeure..... | 228 |
| Tableau 16 Répartition des engins par strate majeure..... | 243 |
| Tableau 17 Récapitulatif des données de pêche artisanale maritime (population par strate majeure et par catégorie socioprofessionnelle)..... | 255 |
| Tableau 18 Répartition des pêcheurs selon leur professionnalisation, par nationalité..... | 256 |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 19 Répartition des pêcheurs selon leur professionnalisation, par site (Cocobeach, 2008)..... | 258 |
| Tableau 20 Répartition des pêcheurs par catégorie de pêcheurs et par site..... | 260 |
| Tableau 21 Répartition des pêcheurs par catégorie et par nationalité..... | 261 |
| Tableau 22 Répartition des pêcheurs par sexe et par site..... | 263 |
| Tableau 23 Répartition des pêcheurs par sexe et par nationalité..... | 264 |
| Tableau 24 Évolution du nombre de pêcheurs par an et par professionnalisation..... | 267 |
| Tableau 25 Quantité des prises par engins de pêche..... | 272 |
| Tableau 26 Quantité d'espèces pêchées..... | 273 |
| Tableau 27 Quantités par site de pêche..... | 274 |
| Tableau 28 Quantité des prises par espèce..... | 275 |
| Tableau 29 Évolution des prises totales et P.U.E..... | 281 |
| Tableau 30 Évolution des prises par groupe d'espèces..... | 282 |
| Tableau 31 Évolution des prises par zone de pêche..... | 282 |
| Tableau 32 Évolution des prises des principaux engins de pêche..... | 284 |
| Tableau 33 Évolution de la transformation..... | 292 |
| Tableau 34 Importations..... | 293 |
| Tableau 35 La valeur des importations..... | 294 |
| Tableau 36 Évolution des importations en quantités..... | 294 |
| Tableau 37 Évolution des exportations..... | 296 |
| Tableau 38 Balance en quantités..... | 297 |
| Tableau 39 Balance en valeurs..... | 298 |
| Tableau 40 Évolution de la balance..... | 298 |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 41 Répartition géographique de la consommation..... | 299 |
| Tableau 42 Évolution de la consommation..... | 300 |
| Tableau 43 Produits frais..... | 302 |
| Tableau 44 Produit fumé..... | 303 |
| Tableau 45 Produit salé-séché..... | 303 |
| Tableau 46 Produit séché..... | 304 |
| Tableau 47 du circuit de distribution et de commercialisation..... | 305 |
| Tableau 48 Évolution de la distribution et de la commercialisation..... | 306 |

GRAPHIQUES

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Graphique 1 Répartition des pirogues par site et par mode de propulsion..... | 218 |
| Graphique 2 Répartition des pirogues par mode de propulsion, par nationalité..... | 221 |
| Graphique 3 Répartition des pirogues par groupe de taille par site..... | 223 |
| Graphique 4 Répartition des pirogues par groupe de taille par nationalité..... | 224 |
| Graphique 5 Évolution du nombre de pirogues par An, par mode de propulsion..... | 227 |
| Graphique 6 Répartition des pêcheurs selon leur professionnalisation, par nationalité..... | 257 |
| Graphique 7 Répartition des pêcheurs selon leur professionnalisation, par site (Cocobeach, 2008)..... | 259 |
| Graphique 8 Répartition des pêcheurs par catégorie de pêcheurs et par site..... | 261 |
| Graphique 9 Répartition des pêcheurs par catégorie et par nationalité..... | 262 |
| Graphique 10 Répartition des pêcheurs par sexe et par site..... | 264 |
| Graphique 11 Répartition des pêcheurs par sexe et par nationalité..... | 265 |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Graphique 12 Évolution du nombre de pêcheurs par an et par professionnalisation | 267 |
| Graphique 13 Évolution des prises totales et P.U.E..... | 282 |
| Graphique 14 Évolution des prises par groupe d'espèces..... | 283 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 1 Schéma de stratification des zones de pêche..... | 207 |
| Figure 2 Filet tournant avec coulisse (senne coulissante)..... | 232 |
| Figure 3 Filets maillants calés Le poisson se maille ou s'emmêle dans la nappe posée auprès du fond..... | 233 |
| Figure 4 Filet maillant encerclant..... | 233 |
| Figure 5 Plan d'une cour d'habitation..... | 326 |
| Figure 6 Exemples de plan de village de pêcheurs..... | 330 |
| Figure 7 Plan d'une maison de pêcheur..... | 342 |
| Figure 8 Plan d'un lieu de culte..... | 380 |

BIBLIOGRAPHIE

Balandier G. (1955), *Sociologie actuelle de l'Afrique noire : dynamique sociale en Afrique centrale*, Paris, Presses Universitaires Française, 529p.

Bastide R. (1998), *Anthropologie appliquée*, Paris, Stock, 246 p.

Bataille-Benguigui M.-C. (1994) *Le côté de la mer : quotidien et imaginaire aux îles Tonga Polynésie occidentale*, coll. Iles et Archipels n° 19, Centre de Recherche des Espaces Tropicaux de l'université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, Bordeaux-Talence.

Bebbé-Njoh E. (2002), *Mentalité africaine et problématique du développement*, Paris, L'Harmattan, 245 p.

Biffot L.-M. (1960), *Facteurs d'intégration et de désintégration du travailleur gabonais à son entreprise*, ORSTOM, 117p.

Bonnardel R. (1995), *Vitalité de la petite pêche tropicale, pêcheurs de Saint-Louis du Sénégal*, Mémoire et Documents de géographie, éd. CNRS, Paris.

Bonnemaison J., Cambrezy L. et Quinty-Bourgeois L. (Éds) (1999). *Les territoires de l'identité : le territoire, lien ou frontière ?* Tome 1, col. Géographie et cultures, Paris, l'Harmattan, 315p.

Bonte Pierre et Izard M. (1991), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 569 p.

Bouvier P. (2000), *La socio-anthropologie*, Armand Colin, Paris, 222p.

Chaboud C., et Kebe M. (1989), *La distribution en frais du poisson de mer au Sénégal : Commerce traditionnel et interventions publiques*, Centre des recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye, Cahier des Sciences Humaines, Dakar, 25 (1-2),125-143.

Chambon B. (2001), *De l'innovation technique dans les sociétés paysannes*.

Chauveau J.-P. (1986), *Une histoire maritime africaine est-t-elle possible*, vol 26 n° 101-102

Chauveau J.-P., Jul-Larsen E. et Chaboud C. (éds) (2000). *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest*, Karthala, Paris, 383 p.

Cherubini B. (1988), *Cayenne : ville créole et polyethnique*, Paris, Karthala, 261p.

Cherubini B. (dir.) (1996), *Le monde rural à la Réunion : mutations foncières, mutations paysagères*, Paris, L'Harmattan, 298p.

Cherubini B. (dir.) (2004), *Le territoire littoral : tourisme, pêche et environnement dans l'océan Indien*, Paris, L'Harmattan, 292 p.

Colleyn J.-P., (1990) *Éléments d'anthropologie sociale et culturelle*, université de Bruxelles, 210 p.

Cormier-Salem M.-C. (1992), *Gestion et évolution des espaces aquatiques : la Casamance*, Paris, ORSTOM, coll. Études et Thèses, 583p

Cresswell R. (1975), *Éléments d'ethnologie 2 : six approches*, Amand Colin, Paris.

Cresswell R. et Godelier M. (1976), *Outils d'enquête et d'analyse anthropologiques*, Paris, Maspero.

De Sardan J.-P. O. (1995) *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 221 Pages.

Delbos, G. et Jorion, P. (1984) *La transmission des savoirs*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 310p.

Dupuy F. (2001), *Anthropologie économique*, Armand Colin, Paris, p. 24.

Durruau M., (1995), *Géographie humaine*, 5^{ème} Armand Colin, Paris, 466p.

Géraud M.-O. et al. (2000), *Les notions clés de l'ethnologie*, 2^{ème} édition, Armand Colin, Paris.

Gerlotto F., Mensah M.-A. et Stequert B. (1979), *La pêche maritime artisanale en Afrique de l'Ouest: la pêche au Ghana*, O.R.S.T.O.M.

Godelier M. (2002), *La production des grands hommes*, Champs-Flammarion, Paris.

Goedefroit S., Chaboud C., Breton Y., (2002), *La ruée vers l'or rose : regards croisés sur la pêche crevette traditionnelle à Madagascar*, IRD, Paris.

Goedefroit, S., (1998), *A l'Ouest de Madagascar les Sakalava du Menabe*, Paris, Karthala, 1998, 529 p.

Lallier C. (2009), *Pour une anthropologie filmée des interactions sociales*, Archives contemporaines, 250 p.

Lamoureux H. (2002), *La pratique de l'action communautaire*, PUQ, 518 p.

Le petit Larousse illustré (2010)

Lévi-Strauss C. (1962), *La pensée sauvage*, Plon, Paris.

Meillassoux C. (1975), *Femmes, greniers et capitaux*, François Maspéro, Paris.

Rex, J (2006). *Ethnicité et citoyenneté : la sociologie des sociétés multiculturelles*, Paris, L'Harmattan, 179.

Robert-Muller C. (1944), *Pêche et Pêcheurs de la Bretagne Atlantique*, Armand Colin, Paris, 616 p.

Tap, P. (Dir.) (1979). *Identités collectives et changements sociaux*, colloque international Toulouse, Science de l'homme, Privat, 490 p.

Rapports et documents officiels, mémoires

Akoma Poathy N.Th., 2005. *Étude sur la participation des communautés de pêche artisanale au système de suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêches au Gabon*. PEMDP/PP2, Libreville (Gabon), 29p.

Angoue V. (2006), *Analyse de l'état de dégradation de l'environnement marin côtier au Gabon*, FAO/ DFID/ PMEDP/ SFLP, 77p.

Gabon- Ministère des eaux et forêts, de la pêche, du reboisement chargé de l'environnement et de la protection de la nature/ Direction générale de l'environnement (1999), *Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique du Gabon*, 141p.

Mabounda D. et Al. (2005), *Évaluation de la contribution du secteur des pêches à l'économie gabonaise*, FAO/ PMEDP, Libreville.

Manfoumbi-Maganga J.-O. (2007), *L'activité d'écaillage dans l'agglomération de Libreville*, Mémoire de Géographie, Libreville,

Mouguissi M.-A. (2007), *Les mécanismes de financement des activités de pêche artisanale maritime au Gabon : le rôle du micro crédit*, Mémoire de DESS Géographie, U.OB., Libreville.

Obiang Ebanega M. (1996), *L'homme et les milieux naturels de l'Estuaire au Gabon*, Mémoire DEA de Géographie, Bordeaux 3.

Ovono Edzang N. (2006), *Les migrations des pêcheurs au Gabon : Approches pour une intégration aux plans d'aménagement*, FAO/ DFID/ PMEDP/ SFLP, 35p.

Rapport d'activités sur la pêche artisanale maritime, Département de la Noya (Cocobeach) (2008), DGPA/ Brigade des pêches de Cocobeach, 57p.

Rapport final des Actes du séminaire de sensibilisation, *La conservation et la gestion rationnelle des écosystèmes*, Département de la Noya (Cocobeach).

Thèses et ouvrages sur le Gabon et l'Afrique

Adiwa Kouerey G. (1986), *La vie rurale dans les pays Myènè du delta intérieur de l'Ogooué*, thèse de Géographie et d'écologie tropicale, Bordeaux III.

Andjembé L. *Les sociétés gabonaises traditionnelles*. Paris : L'Harmattan, 2006, 129 p.

Bahuchet, S., *Contribution de l'ethnolinguistique à l'histoire des populations forestières d'Afrique centrale*, thèse d'État (ethnologie), 3 vol., « Les pygmées Aka et Baka », Université Paris 5, 1989.

Balandier G., Pauvert J.-C., *Les villages gabonais : Aspects démographiques, économiques, sociologiques*. Projets de modernisation, Brazzaville (A.E.F.), 1952, 91p.

Bignoumba, G.-S. « Coopération internationale et exploitation des ressources halieutiques au Gabon », *Cahiers d'outre-mer*.

Bignoumba, G.-S. *Les gabonais et la mer : Des usages des bords de mer à l'émergence d'une culture maritime à travers l'activité balnéaire à Libreville*, Département de Géographie, Université Omar Bongo

Brosset A., *La vie dans la forêt équatoriale*, Fernand Nathan, 1976.

Cadet X. (2005), *Histoire des fang, peuple gabonais*, thèse de doctorat d'histoire Tomes 1 et 2, Lille.

Cadet X., *Histoire des Fang : peuple gabonais*, (Université Charles de Gaulle, Lille 3.

CRHEN-O. Centre de recherche de l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest. France) ; Martin, Jean (dir.), Thèses en ligne de l'École doctorale de Lille 3, Thèse, histoire, 2005/06.

Clist B., *Gabon : 100000 ans d'histoire*, Centre culturel français Saint-Exupéry-Sépie, Libreville-Paris, 1995.

Deschamps H. (1962), *Traditions Orales et archives au Gabon*, collection « l'homme d'outre-mer », Nouvelle série n°6, édition Berger-Levrault, Paris, 179 p.

Gaulme F. (1975), *L'ancien pays de Cama : Société et organisation politique du XVIe au XIXe siècle*, Thèse de doctorat, EHSS Paris.

Grébert, F., *Le Gabon 1913-1932*, Musée d'ethnographie Genève, coll. Sources et Témoignages, 2003.

Guthrie M., *Comparative Bantu*, 4 vol., Farnborough Gregg International Publishers, 1967-1971.

Iliffe, J. (1997), *Les africains : histoire d'un continent*, Champs Flammarion.

Ki Zerbo J. (1978), *Histoire de l'Afrique Noire*, Hatier, Paris.

Koumba-Manfoumbi M. (1987), *Les Punu du Gabon, des origines à 1899 : essai d'étude historique*, Thèse de doctorat Histoire, Panthéon-Sorbonne Paris I.

Lasserre G. (1958), *Libreville : LA ville et sa région*, Armand Colin, Paris.

Lisimba Mukumbeta, *Les noms de villages dans la tradition gabonaise*, Sépia, Paris, 1997.

Loubens G. (1964), *Travaux en vue du développement du bassin Ogooué*, CTFT, Nogent-sur-Marne.

Loubens G. (1966), *Biologie de Polydactylus Quadrifilis dans le bas Ogooué (Gabon)*, Thèse de sciences, Université de Paris, p. 17.

Mandzela E., (2004) *Le rôle du centre communautaire de pêche d'Owendo dans le développement de la pêche artisanale maritime à Libreville et Owendo*, DESS Activités littorales et maritimes- Option Ressources halieutiques, Département géographie, UOB.

Merlet A. (1990), *Le pays des trois Estuaires*, CCF Saint-Exupéry-Sépia, Libreville-Paris.

Mougiamama-Daouda P. (1995), *Les dénominations ethno ichtyologiques chez les Bantous du Gabon*, Thèse de Doctorat Nouveau régime, Université Lumière Lyon 2, 1995.

Perrois, L., (éds) (1998) *L'esprit de la forêt : Terres du Gabon*, Musée d'Aquitaine, Ed. D'Art, 45p.

Raponda Walker A. et Sillans R. (1962), *Rites et croyances des peuples du Gabon*, Présence Africaine, Paris, 377p.

Raponda Walker A. et Sillans R. (1995), *Les plantes utiles du Gabon*, Sépia, Fondation Raponda Walker, Centre Culturel Saint-Exupéry, Paris-Libreville.

Rejela, M. N. *La pêche traditionnelle Vezo du sud-ouest de Madagascar*. Bordeaux : Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, 1993, 448 p. Thèse de Doctorat de Géographie (Singaravelou et Fournet, Ph. Directeurs de thèse)

Righou N. I., (2004), *Les Nzébi du Gabon : des origines à 1915 : essai d'étude historique*, thèse doctorat histoire africaine, Paris I, 436p.

Roland Pourtier, Gray, Christopher John (2002) – *Colonial Rule and Crisis in Equatorial Africa: Southern Gabon*, ca. 1850-1940, Rochester, NY, University of Rochester Press, 2002, 304 p.

Sabinot C., (2008) *Dynamique des savoirs et des savoir-faire dans un contexte pluriculturel : Étude comparative des activités littorales au Gabon*, Paris : Muséum National d'Histoire Naturelle, 2008, 388 p (Th. Doctorat : Ethnoécologie).

Traore Abdoulaye. *Dynamiques des transformations sociales et développement rural en pays Goin du Burkina Faso*, 414 p. Tome 1 et 2. Thèse : Anthropologie : Bordeaux 2 : 1998.

Articles

Agier M. (1982), « Ménage et réseau social : le quartier Zongo de Lomé, Togo », in *Collectif de travail sur la famille* ORSTOM, Études sociologiques, p. 1-9.

Bignoumba G.-S. (2007), « Coopération internationale et exploitation des ressources halieutiques au Gabon », Presse universitaire de Bordeaux, in *Les cahiers d'Outre-mer*, 2007/4-n°240, p. 393-404.

Biraud J., « Causes générales de l'évolution de l'économie forestière gabonaise », in *Revue Bois et forêts des tropiques*, n°92, novembre-décembre 1963, p. 9

Bouju S. (2000), « Activité de pêche et instrumentalisation des identités : pêcheurs migrants et pêcheurs nationaux dans la société guinéenne », in Chauveau J.-P. et al. *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest : pouvoirs, mobilités, marchés* ; Paris, Karthala, pp. 247-279.

Breton Y. (1994), « Liens entre pêche industrielle et pêche artisanale : changements et conséquences pour la recherche », in *Localismes, Revue Anthropologie et sociétés*, vol. 18 n°1, pp. 93-106, Québec.

Breton Y.(1981) « L'anthropologie sociale et les sociétés de pêcheurs : réflexions sur la naissance d'un sous-champ disciplinaires », in *Anthropologie et société : les sociétés de pêcheurs*, vol. 5 n°1, Université Laval Québec, pp 7-21.

Cabot J. (1967) Les « Cahiers O.R.S.T.O.M.-Sciences Humaines ». Travaux sur le Gabon et le Congo (Brazzaville), *Annales de Géographie*, vol. 76, n° 414, pp. 239-241.

Chauveau J.-P. et Jul-Larsen E. (2000), « Introduction - Du paradigme halieutique à l'anthropologie des dynamiques institutionnelles », in Chauveau J.-P. et al. *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest : pouvoirs, mobilités, marchés* ; Paris, Karthala, pp. 9-85.

Colleyn J.-P. (1988) « Anthropologie visuelle et études africaines », in *Cahiers d'études africaines*, Vol. 28 N°111-112, pp.513-526.

Colleyn J.-P., (2011) « Corps, décor et envers du décor dans les vidéos populaires africaines », in *L'Homme* n°198-199. EHESS, *De l'anthropologie visuelle*, pp.33-50.

Colleyn J.-P., « Présentation », *L'Homme*, 2011/2 n°198-199, p. 7-11.

Collignon J. (1959) « La pêche au chalut sur les côtes de l'A.E.F », in *Bulletin Institut d'Études Centrafricaines*, Nouvelle Série, Brazzaville, n°17-18, pp. 21-33

Cormier-Salem, M.-C. (1996), « Maritime et littorale tropicales : la Casamance (Sénégal) », in Peron F. et Rieucan J. (éds), *La maritimité aujourd'hui*, coll. Géographie et cultures, L'Harmattan, p. : 223-239.

Cormier-Salem, M.-C. (2000), « Appropriation des ressources, enjeu foncier et espace halieutique sur le littoral ouest-africain », in Chauveau J.-P., Jul-Larsen E., et Chaboud C. (éds), *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest : Pouvoirs, mobilités, marchés*, Paris, Karthala, 4 : 205-229.

Fay C. (2000), « Des poissons et des hommes : pêcheurs, chercheurs et administrateurs face à la pêche au Maasina (Mali) », in Chauveau J.-P. et al. *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest : pouvoirs, mobilités, marchés* ; Paris, Karthala pp. 125-166.

Giasson M., (1981) « Les rapports de production dans le secteur de la pêche à Conceição da Barra (Brésil) », in *Anthropologie et Sociétés*, 1981, vol. 5, n° 1 : 117-133.

Gilbert D. (2004) « Méthodologie d'étude pour l'analyse quantitative de la pêche villageoise en milieu insulaire : l'exemple du Vanuatu », in *Le territoire littoral* (Ss la Dir. Bernard Cherubini) : *Tourisme, pêche et environnement dans l'océan indien*, Paris, L'Harmattan, 2004, 215-236.

Jul-Larsen E. (2000), « Prolifération des institutions et performance économique : l'accès aux ressources des pêcheurs migrants à Pointe noir (Congo) », in Chauveau J.-P. et al. *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest : pouvoirs, mobilités, marchés* ; Paris, Karthala, 2000, pp. 167-203.

Lallier C., (2011) « L'observation filmante. Une catégorie de l'enquête ethnographique », in *L'Homme* 198-199. *De l'anthropologie visuelle*, 2011/2 (n°198/199), 472 p.

Leblic, I. (1999) « Pêcheurs kanak et politiques de développement de la pêche en Nouvelle-Calédonie ». In Blanchet, Gilles (Ed.) *Les petites activités de pêche dans le Pacifique Sud*, Paris : IRD, 1999, p. 119-141.

Nguinguiri, J.-C. (2000), « La pêche des migrants : un modèle de croissance pour la pêche locale ? A propos du dualisme des théories du développement », in Chauveau J.-P. et al. *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest : pouvoirs, mobilités, marchés* ; Paris, Karthala, 2000, pp.281-297.

Sabinot, C. (2007) « Des Hommes, des cultures, des savoirs et des savoir-faire en mouvement sur le littoral gabonais. Dynamique des savoirs et savoir-faire ». In Rouillard P. (Ed.), *Mobilités, immobilismes. L'emprunt et son refus*. Paris, De Boccard, 2007, p. 69-82.

Vande Weghe J.-P. (2003), *Les milieux humides côtiers du Gabon : les rias du nord et le Bas-Ogooué*, in CANOPEE n°25.

Verdeaux F. (1989), *La pêche, enjeux de développement et objet de recherche*, *Cahier des sciences humaines*, n°25 (1-2), 299p.

Verdeaux F. (1992), *Sociétés de pêcheurs et environnement : savoirs et appropriation halieutique du milieu*, in *Afrique contemporaine* Ss la Dir de Guy Pontié et Michel Gaud, n°161.

Webographie

Boughriet R., Le changement climatique menace la pêche, in *Actu-Environnement.com*, 16 Juillet 2008.

Breton Y., *Le rôle de la petite production marchande chez les pêcheurs vénézuéliens*, 1976, p. 10-11. Disponible sur http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales.

Burwell C., *Plancton saupoudré de plastique au menu des poissons*, Libération, Rubrique Terre, 13 mai 2004 à 0h36

Bogason A. (2009) Disponible sur http://www.r-f-a.org/fileadmin/admin/document/Definition_de_la_peche_artisanale_-_WFF.pdf

FAO (1984), *Rapport sur les conflits pêche artisanale et pêche industrielle en Côte d'Ivoire*, Département des pêches, Disponible sur <http://www.fao.org/docrep/field/003/AC437F/AC437F01.htm>

Kialo P. (2008), *Les activités forestières de la femme fang, Partie 1*. Disponible sur <http://www.ethno-web.com/articles.php?action=show&numart=168>.

Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural, Chapitre V Situation alimentaire et nutritionnelle, MAEDR/FAO, 1998. Disponible sur <http://www.cesbc.org/Textes/Chapitre%20V.pdf>

OMS. Initiative mondiale contre l'ulcère de Buruli (2000), Disponible sur http://whqlibdoc.who.int/hq/2000/WHO_CDS_GBUI_2000.1_fre.pdf

PNUD/GABON, Disponible sur http://www.ga.undp.org/art_gold_gabon/docs/doc_marketing/estuaire_doc_market.pdf.

Filmographie

Obali, Comédie dramatique gabonais, Long métrage, 90 min, Haut-Ogooué.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| DEDICACE..... | 3 |
| REMERCIEMENTS..... | 4 |
| NOTE AUX LECTEURS..... | 6 |
| SIGLES ET ABREVIATIONS..... | 7 |
| SOMMAIRE..... | 8 |
| INTRODUCTION GÉNÉRALE..... | 14 |
| | |
| PREMIÈRE PARTIE APPROCHE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE..... | 30 |
| CHAPITRE I PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE..... | 31 |
| | |
| Section I Objet et intérêt de l'étude..... | 31 |
| a) Définition de l'objet d'étude..... | 31 |
| b) Justification et intérêt de l'étude..... | 32 |
| | |
| Section II Problématique et hypothèses..... | 36 |
| a) Principales interrogations..... | 36 |
| b) Hypothèses de travail..... | 37 |
| | |
| Section III Recueil et traitement de l'information..... | 39 |
| a) La recherche documentaire..... | 39 |
| b) Inventaire des sources sur la pêche au Gabon..... | 39 |
| 1. Les études et publications antérieures à 1960..... | 40 |
| 2. Les études et publications à partir de 1960..... | 41 |
| c) La collecte des données qualitatives..... | 44 |
| d) Contexte de production des données et difficultés rencontrées..... | 47 |

CHAPITRE II CADRES CONCEPTUELS ET THÉORIQUES DE LA RECHERCHE.....49

Section I Les recherche sur la pêche.....49

- a) L'activité de pêche.....49
- b) L'anthropologie maritime et les sociétés de pêcheurs.....52
- c) L'étude de la pêche et l'anthropologie économique.....57

Section II L'apport de la socio-anthropologie et du courant dynamique dans l'étude du changement social au sein des groupes communautaires.....59

- a) L'apport de la socio-anthropologie.....59
- b) L'apport du courant dynamique.....62
- c) Quelques concepts appliqués à l'étude.....63
 - 1. L'acculturation.....63
 - 2. Le principe de sélection.....64
 - 3. Le principe de réinterprétation.....65

Section III Définitions des termes de l'étude.....66

- e) « Pêche traditionnelle » / « pêche artisanale », « pêche artisanale maritime »/ « pêche artisanale continentale », « pêche de subsistance » / « pêche commerciale ».....66
- f) « Sociétés de pêcheurs » et « communauté de pêcheurs ».....68
- g) « Pêcheur indigène ou indigène pêcheur » / « pêcheur européen », « pêcheur artisan traditionnel » / « pêcheur professionnel », « pêcheur migrant étranger ou allochtone » / « pêcheur autochtone ».....70
- h) Territoire et terroirs de pêche.....71

DEUXIÈME PARTIE LE SECTEUR DE LA PÊCHE AU GABON DEPUIS LA PÉRIODE COLONIALE.....74

CHAPITRE I LES DIFFÉRENTS TYPES DE PÊCHERIES DANS LA COLONIE DU GABON.....75

Section I La pêche de type européenne.....75

a) La pêche au chalut.....75

b) La pêche à la baleine.....76

c) La pêche au requin.....81

Section II La pêche de type indigène.....82

Section III Les différentes populations de pêcheurs.....84

Section IV Les époques et les lieux de pêche.....85

a) Les lieux de pêche.....85

b) Les époques de pêche.....89

Section V Les espèces pêchées.....91

Section VI L'économie d'autosubsistance des populations rurales.....92

CHAPITRE II LA LÉGISLATION COLONIALE EN MATIÈRE DE PÊCHE INDUSTRIELLE ET LES DIVERGENCES PROCÉDURALES95

Section I Les décrets et les arrêtés.....95

Section I Les procédés indigènes de pêche.....101

a) Engins de pêche.....101

b) Techniques de pêche.....109

c) Techniques de transformation et de conservation.....113

d) D) techniques et goût culinaire.....114

e) Circuits de ravitaillement et de distribution.....115

Section II Les procédés Européens de pêche.....119

a) Engins de pêche.....119

b) Techniques de pêche.....120

c) Techniques de transformation et de conservation.....121

d) Circuit de ravitaillement et de distribution.....122

CHAPITRE III L'ÉCONOMIE DE LA PÊCHE DANS LA COLONIE DU GABON.....124

Section I L'économie rurale coloniale.....124

Section II Tentatives de développement du secteur pêche.....126

a) Les raisons d'un développement de la pêche indigène.....126

b) Les nouveaux procédés de la pratique de la pêche proposés par le Gouvernement colonial129

Section III La pêche intégrée dans une économie locale.....129

a) Liens entre l'économie forestière et l'industrie de la pêche.....129

b) Le sel indigène vs. Le sel Européen.....130

CHAPITRE VI LA FORMATION DE L'ÉCOSYSTEME DE LA PÊCHE ARTISANALE MARITIME DANS LA PROVINCE DE L'ESTUAIRE.....132

Section I Les différentes migrations des pêcheurs.....132

a) Les migrations historiques.....133

b) Les migrations circonstanciées.....141

c) Les migrations saisonnières.....144

Section II Généalogie résidentielle des pêcheurs dans la province de L'Estuaire.....145

Section III Présentation et récits historiques des villages de pêcheurs de l'étude.....151

Section IV Toponymie des villages de pêcheurs.....168

Section V Répartition des pêcheurs par strate mineure dans la province de l'Estuaire.....169

Section VI Intégration des pêcheurs étrangers migrants.....175

a) Facteur technologique.....177

b) Facteur politique.....177

c) Facteur économique.....178

d) Facteur matrimonial.....179

e) Facteur éducatif.....179

**TROISIEME PARTIE LA FILIERE DE LA PECHE ARTISANALE MARITIME
DANS LA PROVINCE DE L'ESTUAIRE.....180**

CHAPITRE I DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DE LA LEGISLATION.....181

Section I La législation en matière de pêche au Gabon depuis 1960.....181
Section II Procédures administratives relatives à l'exercice de la pêche artisanale
maritime.....205
a) Certificat de navigabilité.....205
b) Certificat d'origine et de salubrité.....205
c) Autorisation de pêche.....206
d) Cartes de pêche.....206
Section III Les zones de pêche.....207
Section IV Les infractions.....210
Section V Études et contrôles de l'activité de la pêche artisanale.....211

**CHAPITRE II DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DES MOYENS DE
LOCOMOTION.....213**

Section I Les différents types de pirogues en présence.....213
Section II La répartition des engins dans les différents sites.....222
Section III L'évolution globale.....225
Section IV La symbolique dans l'esthétique.....229

CHAPITRE III DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DES ENGIN DE PECHE.....261

Section I Les différents types d'engins.....232
Section II La spécialisation technologique des communautés de pêcheurs.....245

CHAPITRE IV DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DES EFFECTIFS DES PECHEURS.....254

Section I Répartition spatiale des effectifs des pêcheurs dans la province de l'Estuaire254
Section II L'évolution démographique des populations de pêcheur.....266
Section III La place des femmes dans la pêche268

CHAPITRE V DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DES QUANTITES DEBARQUEES.....272

Section I Situation générale de la pêche artisanale au Gabon et dans la sous-région.....272
Section II Les espèces pêchées.....275
Section III L'évolution globale de la production.....280

CHAPITRE VI DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DE LA TRANSFORMATION.....285

Section I Les différentes techniques actuelles de transformation du poisson285
 c) Le fumage.....285
 d) Le séchage.....291
Section II Les échanges commerciaux entre pays de la sous-région.....293
 a) Importations.....293
 b) Exportations.....295
 c) Balance commerciale.....296

CHAPITRE VII DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DE LA DISTRIBUTION ET DE LA COMMERCIALISATION.....299

Section I La répartition géographique de la consommation.....299
Section II Les différents circuits de distribution par type de marché.....301

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| a) Les agents de la distribution et de la commercialisation..... | 301 |
| b) Les produits..... | 302 |
| c) Évolution de la distribution et de la commercialisation..... | 304 |
| Section III Le contrôle sanitaire et les conditions de production..... | 306 |
| d) Produits frais..... | 308 |
| e) Produit fumé | 309 |
| f) Produit salé-séché..... | 309 |
| CHAPITRE VIII DYNAMIQUE DU POINT DE VUE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE..... | 310 |
| Section I Structures de regroupement : centre de pêche et association de pêcheurs..... | 310 |
| Section II Système de rémunération dans la pêche artisanale..... | 311 |
| Section III Évolution des conditions de vie et de travail..... | 312 |
| Section IV Rapport à l'administration des pêches..... | 315 |
| QUATRIEME PARTIE DYNAMIQUE VILLAGEOISE..... | 320 |
| CHAPITRE I DYNAMIQUE VILLAGEOISE..... | 321 |
| Section I L'appropriation du territoire..... | 321 |
| Section II Dynamique de l'habitat..... | 331 |
| Section III L'impact des activités anthropiques sur les sites de pêche..... | 343 |
| Section IV Raréfaction de la ressource et pollution maritime..... | 353 |
| Section V Activités connexes à la pêche artisanale..... | 357 |
| CHAPITRE II DYNAMIQUE DES RAPPORTS A L'AUTRE..... | 362 |
| Section I L'organisation communautaire..... | 362 |
| Section II Marquages ethniques des territoires, croyances et lieux de culte..... | 374 |

| | |
|----------------------------------------------------------------------|------------|
| a) Marquages ethniques des territoires..... | 374 |
| b) Croyances et lieux de culte..... | 376 |
| Section III Rapports interpersonnels, relations de voisinage..... | 385 |
| Section IV Les différents conflits..... | 387 |
| a) Nature des conflits..... | 388 |
| 1. Conflits entre pêcheurs artisans et pêcheurs industriels..... | 388 |
| 2. Conflits entre pêcheurs autochtones et pêcheurs étrangers..... | 389 |
| 3. Conflit entre pêcheurs résidents et pêcheurs migrants..... | 389 |
| 4. Conflits entre pêcheurs gabonais et pêcheurs équato-guinéens..... | 390 |
| b) La gestion des conflits..... | 390 |
| CONCLUSION..... | 391 |
| LISTE DES ILLUSTRATIONS..... | 397 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 405 |
| TABLE DES MATIERES..... | 417 |